



HISTOIRE

DU

DRAPEAU, DES COULEURS

ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

HISTOIRE
DU DRAPEAU,

DES

COULEURS ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE,

PRÉCÉDÉE

DE L'HISTOIRE DES ENSEIGNES MILITAIRES

CHEZ LES ANCIENS;

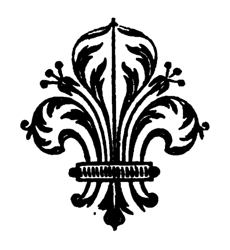
PAR M. REY,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE L'INSTITUT HISTORIQUE, ETC., ETC.

AVEC 24 PLANCHES.

TOME PREMIER.

Gloriæ majorum.



A PARIS,

CHEZ TECHENER, LIBRAIRE,

PLACE DU LOUVRE;

DELLOYE, PLACE DE LA BOURSE.

1837.

A LA FRANCE.

Puisse-t-elle répondre par un accueil bienveillant à l'hommage respectueux que je lui fais d'un livre tout de conscience et de patriotisme, écrit sous l'inspiration de la gloire commune aux Français et à leurs Rois! Puisse cette France éclairée, généreuse, et sur laquelle les souvenirs de son illustration passée ne sauraient perdre leurs droits, voir à la fois dans cette Dédicace un gage de l'amour sans bornes dont je fais profession pour elle, et dans le Livre une preuve de l'orgueil que je ressens de lui appartenir!

REY.

PRÉFACE.

On ne peut disconvenir qu'une fièvre de moyen-âge ne se soit, depuis quelques années, emparée de tous les esprits. On a étudié à fond les coutumes, les mœurs, les institutions des ayeux, apparemment pour y trouver des motifs d'aimer ce qu'ils aimaient, d'abhorrer ce qu'ils avaient en horreur, et de persévérer dans la règle de conduite qui les avaient dirigés pendant tant de siècles. On a curieusement interrogé les vieilles chroniques, dans le désir sans doute de rétablir certains faits honorables pour la nation, que les historiens avaient omis, ou du moins dont ils avaient négligé de faire suffisamment ressortir le mérite. On a exhumé avec une sorte d'avidité les richesses enfouies dans les anciens recueils de poésie, vraisemblablement afin d'y surprendre la langue française à sa formation, la littérature à sa naissance, et de continuer avec sagesse l'œuvre du perfectionnement de l'une, et avec goût l'épuration de l'autre.

Hélas! il n'en a pas été généralement ainsi. Quelques bons esprits seulement ont bien conçu leur mission, et l'ont noblement remplie, mais c'est le petit nombre; car dans une nation, même éclairée,

les hommes en qui reposent les prévisions d'un retour à l'ordre interverti sont rarement en majorité. Dépositaires du feu sacré des bonnes traditions, eux seuls cependant ont le sentiment du travail consciencieux. Laborieux et patiens, ils méditent une idée aussi long-temps que l'exigent sa conception et son développement. Absorbés dans leur pensée, ils ne se laissent distraire ni par les rumeurs de la foule ignorante, ni par le mouvement convulsif d'une société désunie, ni par le triomphe passager d'un grand désordre moral. Ils marchent à leur but sans regarder autour d'eux. Dans le mépris qu'ils ressentent et expriment pour tout ce que ne légitiment point le droit et la raison, ils savent bien qu'ils ne seront ni prônés par les coteries régnantes, ni caressés par le pouvoir du jour : ils le savent, mais s'ils ne peuvent compter sur une approbation universelle, ils attendent du moins du suffrage de quiconque n'est pas mû contre les doctrines conservatrices par une passion aveugle et brutale, la seule récompense qui puisse avoir du prix à leurs yeux.

Mais à quels suffrages visent ces hommes haineux et malheureusement organisés, qui semblent ne s'occuper des mœurs et des institutions anciennes du pays, que pour en prendre occasion de l'accabler de sarcasmes, de vomir contre lui des torrens d'injures, de soulever dans son sein des océans d'outrages? qui dans les mémoires des temps passés ne

vont cherchant que des assertions à l'aide desquelles ils puissent arguer de faux un fait honorable consacré par la sanction des siècles, ou au moins en empoisonner le motif, en atténuer la gloire? qui dans notre littérature primitive ne s'attachent qu'aux productions dans lesquelles règnent cette sorte de rudesse et de grossièreté inséparables de l'enfance des peuples; qui enfin n'apportent dans la littérature d'aujourd'hui, véritable expression d'une société qu'ils corrompent, que le dévergondage des idées, la licence des tableaux et l'oubli des règles imposées à l'art d'écrire par le goût et par la raison?

Sous le prétexte spécieux que, jusqu'à présent, certains ordres privilégiés dans la nation ont eu seuls des annalistes, on s'attache, apparemment par compensation, à dénigrer toute la classe dont s'est occupée l'histoire. Je ne dirai rien des outrages dont les ministres des autels sont habituellement abreuvés: mais pour ne parler que des rois de France, de ces princes qui de tout temps furent les auxiliaires du peuple dont ils étaient aussi les patrons-nés, chacun sait qu'ils sont plus particulièrement en butte aux injures des ennemis de la patrie, et que plus ils ont illustré leur époque ou contribué à élever la France à ce degré de splendeur qui l'a placée de si bonne heure au premier rang des nations, plus aussi la haine et la calomnie s'attachent à leur nom. Que n'a point dit la nouvelle école historique contre

Louis XIV? Que ne vient-elle pas tout récemment de vomir contre François Ier? Une sorte de respect humain ménage encore, il est vrai, Louis XII et Henri IV, mais qui sait jusques à quand il pourra se contenir? Sans doute, a-t-on dit, la calomnie à l'égard des vivans est consolante pour la médiocrité, nécessaire à l'envie et favorable à la fausse humilité : mais à quoi bon calomnier les morts, ravaler le passé, avilir les illustrations, dégrader l'histoire et dénier aux ancêtres le mérite des gloires qu'ils nous ont léguées! Triste science que celle qui n'éclaire que par de fausses lueurs; triste élévation que celle qui se fonde uniquement sur des ruines; triste suffrage, si suffrage on obtient, que celui qui ne s'achète qu'au prix du déshonneur.

Entre ces deux manières d'envisager l'histoire nationale, le choix d'un patriote ne pouvait être douteux : j'ai choisi la première comme étant la seule qui soit digne de la prédilection des hommes honnêtes. Faire autrement serait s'assimiler à l'héritier d'un grand nom qui appliquerait les facultés de son esprit à vouer au mépris public les mœurs de sa race, et à n'extraire que turpitudes de la vie de ses ancêtres; qui userait lâchement ses veilles à fausser l'histoire, à inventer des fables, pour déverser l'opprobre sur tout ce qui a porté glorieusement son nom, et sur les derniers vestiges qui restent encore de l'antique renommée de sa famille : qui, enfin,

mettant le sceau à son propre déshonneur, gratterait lui-même les armoiries de l'écu qu'il aurait reçu sans tache d'une longue suite d'aïeux illustres.

On a parlé d'hommes patiens qui méditent longuement une idée; cela m'amène naturellement à produire un exemple de cette patience, et à dire comment j'ai conçu et nourri l'idée patriotique qui m'a mis la plume à la main. Mon excuse pour la confidence que je vais faire au public, est tout entière dans l'intérêt d'amour-propre que je mets à prouver qu'en cédant au besoin d'écrire sur le sujet de mon choix, je ne paie pas, avec la foule, un tribut à la mode nouvelle du moyen âge, que je n'obéis pas à l'impulsion d'un torrent né de la tempête de 1830; mais qu'au contraire, la pensée mère de mon livre est antérieure et à cette mode et à cette tempête.

Lorsqu'en 1799 Sonnini publia la relation du voyage qu'il avait fait en Egypte vingt ans auparavant, je fus frappé, à la lecture, de ce qu'il disait d'un sceptre de Denderah et à la vue de la figure qu'il en donnait. Dès-lors, je pensai qu'il y avait un parti glorieux à tirer pour mon pays de cette précieuse découverte, et dès ce moment je ne cessai d'y songer. Enfin, depuis que la prospérité et le bonheur inouï de la restauration, pour me servir des propres expressions de ses ennemis les plus acharnés, depuis que, grâce à eux, ce bonheur et cette prospérité se sont évanouis; depuis que le drapeau qui conduisit,

il y a deux mille ans, les Gaulois de Brennus au pied du Capitole, et les Français, sous Bourmont, à la conquête d'Alger, s'est replié sur lui-même, ce qui, jusque-là, n'était resté de ma part qu'un projet, est tout-à-coup devenu pour moi un impérieux devoir. J'ai pensé qu'un drapeau qui avait jadis commencé avec tant d'éclat, qui, pendant une durée de vingt siècles, avait été pour notre patrie l'objet de tant d'orgueil, qui nous avait soumis tant de vastes provinces, qui venait de s'éclipser sous nos yeux avec tant d'honneur, méritait une histoire à lui seul; et immédiatement après sa chute, courtisan du malheur, je me suis mis à l'œuvre pour célébrer sa gloire.

Certainement l'historien n'est pas au niveau de la grandeur du sujet; certainement il ne doit pas plus s'attendre à des succès d'académie qu'à des félicitations du pouvoir de l'époque : on ne réussit pas aujourd'hui auprès de ce qui domine, en parlant dignement des temps passés. Mais il y a peut-être du courage dans ma tentative : eh bien! j'en serai récompensé par l'assentiment de quiconque se plaît au développement consciencieux de recherches d'archéologie nationale, de tout Français dont le cœur palpite encore au souvenir de ce que nous avons long-temps été, enfin des hommes graves qui ne comprennent pas ce qu'il pourrait y avoir de répréhensible dans l'étude et le récit de faits accomplis.

D'ailleurs, je sais bien que la tolérance de l'époque est grande; je sais qu'elle va jusqu'à permettre, en religion par exemple, qu'on soit de toutes, excepté de la religion catholique, et en politique qu'on professe la première doctrine venue, pourvu que ce ne soit point celle de ce qui est légitime, je le sais. Or, mon sujet n'étant ni une question de religion ni une question de légitimité, il est aisé de voir que j'ai toute liberté pour me lancer dans l'innocente carrière de la science.

Il n'est pas plus au pouvoir des hommes d'effacer les traits anciennement burinés sur les tablettes de l'histoire et d'anéantir le passé, que de supprimer seulement ce qui existe de cet inexorable accusateur public nommé *le Moniteur,* bien qu'il ne date pour ainsi dire que d'hier. Par la même raison, nul ne peut faire que le drapeau de la monarchie française n'ait été, pendant une durée dont il n'y a pas un autre exemple, le plus glorieux drapeau du monde. Pourquoi donc serait-ce un tort de faire son éloge historique, et d'écrire sur sa gloire tant de fois séculaire? Qui donc pourrait voir un crime dans l'accomplissement d'un devoir dicté autant par l'admiration que par la reconnaissance et le patriotisme?

Quoi! l'on sera de feu pour l'architecture des siècles de Philippe-Auguste, de Saint-Louis, de Charles VI; on se sentira ému devant les admirables vitraux peints de Chartres, de Rouen, de Bourges;

on se réjouira d'avoir à publier des découvertes inattendues faites dans les vieux manuscrits, les sceaux, les miniatures, les monnaies, etc.; mais l'on ne pourra, sans passer pour un esprit rétrograde, invoquer certaines parties de ces monumens nationaux afin de s'en étayer dans des questions de pure archéologie? Il sera permis de faire un nouveau traité de la milice française, de donner une dissertation sur les casques et armures de guerre, d'écrire une histoire de nos grands capitaines, et il y aura du danger à parler avec enthousiasme de l'étendard sous lequel ont marché à l'immortalité les braves de cette milice, les guerriers protégés par ces armures, les héros guidés par ces grands capitaines? Et cela parce que cet étendard était éclatant de blancheur; parce qu'il était orné de l'insigne qui caractérise notre nation de temps immémorial; parce que l'absence momentanée de cet illustre symbole accuse quelques hommes du temps présent de lâcheté, d'ignorance et d'ingratitude!

Les armoiries sont de deux sortes : les unes blasonnées, et de celles-ci il ne reste rien à la malheureuse France, qui a été dégradée de noblesse comme si elle avait forfait à l'honneur; les autres, morales, si l'on peut s'exprimer ainsi, et celles-là, chez une nation généreuse, sont comme un composé de toutes les pièces de sa gloire acquise. Une des pièces les plus honorables de cet écu moral est, sans contredit,

le trait d'Henri IV à Ivry. Faudra-t-il en perdre le souvenir, et cesser désormais de parler du panache de ce héros à cause de sa noble couleur? Non! On peut s'attendre à de ces lâches condescendances de la part d'esprits vulgaires; on n'en doit point espérer de cœurs élevés, et dans lesquels la mémoire de ce qui est glorieux ne saurait jamais périr.

Mais pourquoi les souvenirs du vieux drapeau des ayeux pèsent-ils tant à nos hommes nouveaux? Cette pièce importante de notre antique matériel d'immortalité n'appartient cependant pas moins à ce moyen âge dont ils semblent raffoler, que les chapeaux coniques, les meubles contournés, ou les vieilles poteries. A la manière dont ils en parlent, on dirait qu'ils redoutent l'effet de regards jetés en arrière. Penseraient-ils que, par des comparaisons raisonnées, les générations nouvelles, bien qu'elles n'aient pas toutes les lumières dont elles se vantent, ne vinssent à se désabuser enfin, et à remarquer que la France, cette grande, cette noble monarchie, n'est autre chose qu'une agglomération de provinces, ou conquises par ce drapeau, ou annexées à l'État par les alliances et la politique de princes dont il était le guide?

En effet, à partir seulement de la troisième race, nous voyons que lorsque Hugues-Capet monta sur le trône en 987, le domaine de la couronne, par une conséquence du partage habituel des provinces

entre les fils du roi qui mourait, et par l'établissement des grands fiefs, avait fini par n'être plus composé que de l'Ile-de-France, de l'Orléanais, et d'une partie de la Picardie. Hugues réunit à cette monarchie, grande en apparence, mais réellement chétive, le duché de France, dont il était titulaire, et qui comprenait Paris avec quelques seigneuries.

A la fin du XIe siècle Philippe Ier acheta le Berri, et y réunit le Gâtinais.

Sous Philippe-Auguste au XIIe siècle, la vaste terre de France n'était qu'une sorte de république de seigneurs turbulens, vassaux de la couronne. Mais peu à peu cette couronne s'agrandit au détriment de ces vassaux, soit par confiscation, soit par mariage, soit par conquête. L'Anjou, la Normandie, le Maine, le Poitou, la Touraine, l'Artois, la Picardie, l'Auvergne, etc., provinces qui, de même que plusieurs autres, changèrent souvent de mains, revinrent de nouveau à la couronne.

Les croisades absorbèrent toutes les pensées de Saint-Louis. Cependant il put réunir les comtés de Béziers, de Carcassonne, de Blois, de Sancerre, d'Avranches; enfin, par conquête, une partie de la Saintonge, et par achat le comté de Mâcon.

Philippe-le-Hardi, continuant la politique de ses prédécesseurs, ajouta au domaine royal le Languedoc, par héritage, en 1271; le marquisat de Pro-

vence, les comtés de Chartres et d'Alençon, le Quercy, le Velay et le Vivarez.

Philippe-le-Bel, par son mariage avec Jeanne, reine de Navarre, héritière de ce royaume et des comtés de Champagne et de Brie, réunit ces provinces à la couronne, et le titre de roi de Navarre à celui de roi de France. Il agrandit le royaume de quelques autres provinces, telles que les comtés de la Marche, d'Angoulême, de Bigorre et de Lyon.

Malgré les malheurs qui signalèrent le règne de Philippe de Valois, la France s'accrut sous lui du Dauphiné, cédé par Humbert II, dernier prince de la maison de la Tour du Pin. Un traité avec le roi de Majorque réunit la baronnie de Montpellier à la couronne.

La partie de la Bourgogne où Dijon est située échut à Jean II par héritage, en 1361.

Charles V, secondé par Duguesclin, répara une partie des désastres du règne de Jean, son père. Après avoir chassé les Anglais de la Guienne, de la Gascogne, de la Saintonge et du Poitou, il fit rentrer ces provinces au domaine royal, ainsi que le Ponthieu, les duchés d'Orléans et du Valois, les comtés d'Auxerre et de Dreux, soit par des guerres heureuses, soit par de sages traités.

Mais c'est sous Charles VII que le triomphe du drapeau national fut surtout glorieux. A la mort de l'infortuné Charles VI, un roi anglais, Henri V, ré-

gnait à Paris : la France presque entière était anglaise. Le roi de France, le véritable roi, réduit au seul territoire de Bourges, était appelé par dérision *le petit roi de Bourges*. Mais en peu de temps, il ramena la victoire sous le drapeau français. On ne dira pas de ce prince qu'il ajouta telle ou telle province au royaume : il les reconquit toutes. Excepté de Calais, il chassa les Anglais du sol entier de la France, et la bataille de Formigny mit le sceau à ce triomphe inouï. Il est important de faire remarquer que depuis ce temps jusqu'à celui de Buonaparte, soldat d'un autre drapeau, nul étranger n'est venu donner des lois en vainqueur dans notre capitale. Et cependant, lequel d'entre la jeunesse d'aujourd'hui connaît Formigny et sait son résultat? C'est là en effet, c'est dans ce champ glorieux qu'il faudrait élever une pyramide en remplacement de la chapelle qu'on y fonda lors de l'événement, et que la révolution, dans son horreur pour tous les grands souvenirs, déshonora par un usage vil.

Louis XI dut à une science de gouvernement profonde et qui en fait, contre l'opinion commune, un des grands princes de la monarchie, les duchés de Bourgogne, de Berry, de Guienne; les comtés de Tonnerre, de Comminges; enfin il obtint la Provence de Charles, dernier comte et dernier souverain de ce petit état.

Par son mariage avec Anne, duchesse de Bretagne,

veuve déjà de Charles VIII, Louis XII posséda du vivant de sa femme cette vaste province qui avait été sur le point de tomber dans le domaine de Charles-Quint, qu'un mariage devait unir à Claude de France.

François Ier en épousant cette princesse reçut d'elle pour dot le duché de Bretagne, les comtés de Blois, d'Étampes, de Coucy, de Montfort, d'Ast, et malheureusement des droits sur le duché de Milan. Enfin le comté de Clermont et toute l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, le Perche, l'Armagnac, la Marche, le Rouergue et le Bourbonnais furent réunis au noyau de la monarchie par traités, par conquête ou par confiscations.

Ce fut par un traité que Metz et le nord de la Lorraine furent appelés sous Henri II à faire partie du royaume.

On sait qu'une des causes de l'amour des Français pour Henri IV est d'avoir été institués par lui les héritiers de son vaste patrimoine, et que le titre de roi de Navarre légué par ce prince, issu de Pépin d'Héristal, à ses illustres descendans, est après celui de roi de France le titre dont ils avaient le plus raison de s'enorgueillir. Le patrimoine d'Henri IV consistait dans le Vendômois, le Béarn, le comté de Foix, la Gascogne, et enfin la Navarre. Au lieu de le donner ou de le vendre avant de monter sur le trône, il en a doté la patrie, et c'est par de sembla-

bles générosités en effet que se recommandent à l'amour des peuples les princes légitimes.

La conquête du Roussillon, de l'Artois, de la principauté de Sédan, d'une partie de la Lorraine, est l'oeuvre de Louis XIII.

Louis XIV fait celle de l'Alsace, de la Flandre, de la Franche-Comté, et acquiert le Nivernais par extinction du régime féodal.

Louis XV eut le reste du duché de Lorraine et de Bar, la vicomté de Turenne, la principauté de Dombes, et l'île de Corse.

Enfin sous Charles X eut lieu le dernier et l'un des plus beaux faits d'armes de la monarchie, la conquête d'Alger, vainement tentée par Charles-Quint.

Que résulte-t-il de cette longue récapitulation? c'est qu'il n'y a pas chez nous une seule province, un canton, une ville, un hameau, qui ne soit redevable au drapeau monarchique aujourd'hui proscrit, de l'honneur d'être français : c'est que ces conquêtes au lieu d'être le fruit d'une ambition extravagante et d'un besoin brutal d'envahir, n'étant en général que le prix de guerres entreprises dans un but de légitime défense, ne faisaient point de la France une domination odieuse aux vaincus. Aussi n'y a-t-il point d'exemple qu'une fois rangée sous le drapeau français, une seule de ces conquêtes ait tenté de se soustraire à la protection qu'il donnait à toutes. Il ne suffit point à un drapeau de dévaster comme un

torrent débordé, d'envahir comme une lave dévorante, de porter au loin la terreur, il faut encore que, différent de celui d'un Attila, il fasse aimer son joug, il faut surtout qu'il conserve ses conquêtes. Or, c'est le cas pour le drapeau de la monarchie; ses immenses acquisitions lui étaient toutes restées. Toutes! non; mais si depuis bientôt un demi-siècle trop de Français ont cessé d'être nos frères, c'est quand ils eurent cessé aussi d'être protégés et couverts par l'étendard monarchique. Si les Anglais qu'il chassa de France, porté par les mains victorieuses de Dunois et de Jeanne d'Arc, ont, à notre éternelle douleur, reparu dans notre capitale après 400 ans d'expulsion, ce n'est pas ce drapeau-là qui les y a attirés! Si...... mais il n'y a point assez de liberté de nos jours pour pouvoir tout dire sur ce sujet épineux.

Je lis quelque part : « Une révolution intellec« tuelle se prépare. La science, long-temps mono« polisée par un petit nombre de privilégiés, cherche « à se faire jour, et à pénétrer dans toutes les clas« ses. La jeunesse studieuse recherche avec ardeur « les moyens de s'instruire, et c'est une belle tâche « que de s'associer au mouvement qui se manifeste de « toutes parts, et de le seconder de tout son pou« voir. Que chaque homme instruit s'empresse de « répandre les connaissances qu'il a acquises : qu'il « les rende populaires : que la lumière ne soit plus « tenue sous le boisseau, et que l'on sente enfin que

« l'aristocratie du savoir est aussi injuste que les au-
« tres aristocraties. »

Sans me prétendre doué d'une grande science, je considère ce vœu comme m'étant directement adressé. J'hésite d'autant moins à rendre populaire le peu que je sais, et à ne pas tenir, en aristocrate, la lumière sous le boisseau, que la matière à traiter sera nouvelle pour cette jeunesse studieuse, dit-on, au point de rechercher tous les moyens de s'instruire. La première science est de se connaître soi-même, c'est-à-dire de connaître l'histoire de sa nation. Or, l'histoire d'un peuple, ou son illustration, est aussi dans la manière dont il a su faire respecter, craindre ou chérir la couleur, les insignes, le drapeau sous lesquels il est né, il a vécu, il a grandi. C'est donc rendre service aux générations postérieures à la grande révolte de 1789, que de leur faire connaître celle des branches de l'histoire nationale qui a pour objet la science de la vieille gloire militaire, science dont, afin de conserver son empire sur ces générations et de se les inféoder, la révolte leur a toujours interdit l'étude. C'est donc remplir une tâche belle et généreuse que de protester, en faveur des aïeux, chacun selon son pouvoir, contre le silence et les calomnies révolutionnaires, contre ses diffamations et ses mensonges.

Je ne parlerai pas de mon livre en lui-même : dans une préface, que je m'efforcerais de rendre humble,

je ne demanderai pas grâce en sa faveur. Pour excuser les omissions et les fautes qu'on y remarquera, je ne dirai pas que je n'ai mis que cinq ans à l'exécuter : pour me faire pardonner sa longueur, je n'alléguerai pas que le temps m'a manqué pour le faire plus court : à tout cela on me répondrait avec raison que le temps ne fait rien à l'affaire. Je me contenterai de l'appeler un livre de patriotisme, un ouvrage national au premier chef, et je pense n'être point démenti.

Ceux qui savent les choses que j'y rapporte, verront avec plaisir qu'on les ait tirées des bibliothéques, des musées, des monumens où elles sont éparses, pour les réunir dans un ouvrage spécial et destiné à ceux qui ne les savent pas : ceux-ci, étonnés d'abord de ce que l'étude peut trouver à dire sur un sujet quelconque lorsqu'elle l'approfondit curieusement, seront peut-être bien aises de les apprendre sans se donner la peine que j'ai prise. Heureux si je réussis à démontrer à quelques uns de ceux qui l'ignorent, que la gloire militaire est vieille en France, et que, bien qu'on n'ait point exécuté jusqu'ici l'idée bizarre d'une histoire de cette partie de la nation que certains écrivains affectent de séparer de la masse, pour lui donner exclusivement le nom de peuple, cette partie, cette fraction, ce peuple enfin n'en a pas moins sa part dans cette immense gloire.

J'ai traité mon sujet avec amour : je ne m'en défends pas. Ce sentiment a été mon soutien dans une tâche toute patriotique, comme la haine a guidé celui-ci dans son histoire *morale* de Paris, comme la passion a inspiré celui-là contre François Ier, comme la mauvaise foi dicte tous les jours à tels et tels des diatribes du plus détestable goût contre ce que la patrie jadis a eu de plus héroïque et de plus sacré. J'ai trouvé dans mon respect pour les anciens souvenirs un guide plus honorable et plus sûr : je l'ai suivi dans une route plus française, et je crois avoir été mieux conseillé.

La préoccupation d'esprit qui n'a certainement pas eu assez d'empire sur moi pour me faire avancer des faits hasardés, a pu, à la rigueur, me faire tirer de faits vrais quelques conséquences qui paraîtront faiblement déduites; mais ce défaut, dans lequel je serai tombé sans que ce soit de ma part un calcul, sera amplement compensé par les nombreux sacrifices que j'ai faits en rejetant de mon plein gré, comme superflus, des raisonnemens et même des preuves, dont d'autres n'auraient peut-être pas fait si bon marché. Au surplus, cette générosité n'a pas grand mérite, car mes matériaux sont en si énorme quantité que je puis bien renoncer aux moins décisifs d'entre eux.

Sans doute il y a plusieurs des faits que je cite comme preuves qui, s'ils étaient seuls, sembleraient

insuffisans. Mais lorsque de tels faits sont liés à une masse d'autres ou semblables, ou plus forts, ils acquièrent une certaine force eux-mêmes, et ils la communiquent à l'ensemble.

Quand j'ai eu à examiner les sentimens émis par d'autres écrivains sur le sujet que j'avais à traiter, je l'ai fait avec impartialité, et sans chercher à me débarrasser d'objections possibles, en supprimant ce qui ne me serait point favorable. Je n'ai pas voulu encourir l'anathème adressé par Lenglet Dufresnoy à l'homme de lettres sans honneur, qui déguise à dessein la nature des faits, ou même qui les supprime entièrement, et qui, par cette insigne lâcheté, s'assimile à un véritable faussaire.

Pour ne donner qu'un exemple de cette bonne foi littéraire, je citerai la discussion relative au coq, prétendu gaulois. Un écrivain de la révolution, homme de talent, tout en voulant illustrer son coq, lui a été cependant beaucoup trop défavorable; j'ai rétabli certains faits, et réhabilité le gallinacé sous plusieurs rapports : *Prius nihil fide*. Au surplus, ce sujet est à peu près le seul, je dois en avertir, qui m'ait fait toucher le terrein dévorant de la révolution, et si je l'ai fait c'est encore pour défendre l'honneur du pays.

J'ai de tout temps professé la plus profonde horreur pour les doctrines du patriarche de l'impiété et du cynisme, et l'auteur de la *Pucelle* n'a pas plus

obtenu grâce à mes yeux en faveur de la *Henriade*, que Milton et David, assassins de leur roi, en faveur du *Paradis perdu* et de *Léonidas aux Thermopyles*. Mais il est un rapport sous lequel Voltaire m'est plus odieux encore, s'il est possible, c'est comme ennemi de la France, et je dois prouver ici qu'il l'est véritablement, afin de justifier les reproches que je lui en fais dans toutes les occasions où je le rencontre sur mon chemin d'antiquaire. Sans agiter la boue du poëme infâme que j'ai cité, et dont l'idée seule est une insulte à la nation, il suffira de jeter les yeux sur sa correspondance avec le roi de Prusse. Or voici ce que Voltaire y dit à satiété, lettres 59, 77, 83, 91, 250, 267, 268, 270, 304, etc.

« Vous savez, sire, que je n'ai pas de prévention « pour ma patrie.

« La nature s'est bien trompée en me faisant naî- « tre bourgeois de Paris.

« Le côté de votre aimant m'attire trop fort, tan- « dis que l'aimant de la France me repousse.

« Plus je songe à *il Tito*, plus je me dis que Ber- « lin est ma patrie.

« Il me fallait le roi de Prusse pour maître, et « le peuple anglais pour concitoyen »;

et non apparemment

« Ce peuple de Velches que vous peigniez si bien, « (en 1759),

« Ce peuple sot et volage,
« Aussi vaillant au pillage
« Que lâche dans les combats.

« Toutes les fois que j'écris à V. M. sur des af-
« faires un peu sérieuses, je tremble comme nos ré-
« gimens à Rosback.

« Il n'y a point de Velche qui ne tremble en
« voyant votre portrait; c'est précisément ce que je
« voulais.

« Tout Velche qui vous examine
« De terreur panique est atteint,
« Et chacun dit à votre mine
« Que dans Rosback on vous a peint.

« L'uniforme d'officier prussien ne doit servir
« qu'à faire mettre à genoux les Velches.

« Heureux vainqueur de la France!

« Vos ennemis ont fui comme les Français devant
« votre majesté, etc.. etc., »

Je le demande! quel est le Français, même le moins accessible à l'orgueil de ce nom, dont le cœur ne se révolte contre ce vil langage? J'ai dû plusieurs fois le relever, et je l'ai fait peut-être avec vivacité. Si j'ai besoin d'en être absous, ce ne sera du moins que par rapport à la forme, car pour le fond il n'est pas un seul de mes compatriotes qui puisse me blâmer.

Je me suis souvent répandu en plaintes vives contre les destructeurs de nos monumens publics. Il faut bien qu'on me le pardonne également, car la révolution, source de tant et de si cruels maux, s'attaque surtout à ceux de ces monumens qui m'auraient fourni le plus de matériaux et de preuves. Que, durant les premiers accès de la fureur populaire, on sacrifie les hommes honnêtes qui font rougir ou qui font obstacle, cela se conçoit à la rigueur : d'ailleurs il renaît de ces hommes en foule, les vides se remplissent et l'équilibre se rétablit ; mais que sans relâche et systématiquement l'on exerce sa rage contre de froides et innocentes pierres, contre des chartes, des médailles, etc., qu'on les abatte, qu'on les brûle, qu'on les fonde, uniquement parce qu'elles sont empreintes de tel caractère, de tel emblème ; c'est là une vengeance d'ignorans, un crime gratuit, un malheur sans remède et qu'on ne saurait trop déplorer.

On est tous les jours choqué par les étranges anachronismes dans lesquels tombent les poètes, les romanciers et les peintres de notre époque. Il en est une foule de qui l'on pourrait croire qu'ils n'ont jamais rien vu, rien su, rien lu. Liront-ils davantage mon livre? J'en doute. Cependant, voués comme ils disent l'être au culte du moyen âge, ils trouveraient dans ce travail une indication scrupuleuse de sources dont la connaissance n'est point à dédaigner pour des

artistes jaloux d'échapper aux risées d'un public malin. Trois volumes, diront-ils, c'est bien long! Mais s'ils dispensent d'en compulser trois cents, dont la plupart sont rares, s'ils dispensent de tous ces voyages longs et coûteux que nécessite la recherche des monumens originaux, trois volumes ne semblent plus trop considérables. Au surplus, qu'on se rassure : dans cette monographie du sujet le plus national qui se soit jamais traité, il n'y a pas une page qui ne tende à son développement, pas une ligne qui n'y ait le rapport le plus intime.

Je vais entrer en matière : mais auparavant je suis obligé de prendre une précaution oratoire assez étrange, celle de demander grâce pour l'emploi d'une expression dont le fréquent retour, quoiqu'elle soit assurément bien française, pourrait être trouvé fatigant. Il s'agit du mot *gloire*. Eh! comment parler de nos ayeux, de nos rois, sans employer souvent ce terme? Comment discourir de nos étendards, de nos insignes, sans qu'il vienne à chaque instant se placer sous une plume française? C'est dans de pareils sujets qu'un écrivain patriote, pénétré de la dignité de sa mission, doit regretter vivement de n'avoir point à sa disposition une langue riche comme celles de l'Orient, où des centaines de mots sont équivalens de lion, de soleil, ou de fleur, et où cependant s'il y en avait autant pour exprimer notre mot *gloire*

dans ses belles et nobles acceptions, cet écrivain ayant à faire l'histoire de la monarchie française dans cette langue privilégiée, serait encore forcé à des répétitions nombreuses.

HISTOIRE

DU

DRAPEAU, DES COULEURS

ET DES INSIGNES

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE.

LIVRE PREMIER.

ENSEIGNES MILITAIRES CHEZ LES ANCIENS.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE DES ENSEIGNES ET DRAPEAUX.

A voir le titre de cet ouvrage où les drapeaux joueront un grand rôle, on pense bien qu'il y sera question aussi de guerre, de ce fléau qui leur a donné naissance et qui, à lui seul, a coûté plus de larmes à l'humanité que la peste, la famine et tous les autres réunis ensemble : de cet art sanglant contre lequel les philosophes de tous les temps et de tous les pays ont constamment dirigé les plus véhémentes attaques, et qui a fait dire à Pythagore : *Appliquez les lois de*

Dracon aux gens de guerre, pour eux seuls elles n'ont rien de trop rigoureux. On ferait un beau recueil de tous ces anathêmes. Mais il est plus aisé de déclamer contre la guerre que d'en guérir les hommes. En vain s'écriera-t-on, *il n'y a que les peuples ignorans qui aient une aveugle admiration pour le sabre*[1], l'ignorance est le partage de la multitude, même chez les peuples éclairés, et l'on peut croire alors que les guerres dureront tant que les masses ignorantes admireront stupidement les ambitieux et les méchans qui les déciment.

A peine les hommes eurent-ils fait les premiers pas dans la vie de société, que l'ambition, l'avarice, l'orgueil et mille autres passions inséparables de leur fragile nature, leur mirent les armes à la main. La guerre naquit donc pour ainsi dire en même temps qu'eux. Une fois née, il en découla, outre le malheur général qui consiste à rendre en dernier résultat le vainqueur aussi à plaindre que le vaincu, il en découla des malheurs partiels auxquels il fallut sur-le-champ porter remède, en introduisant une espèce d'ordre dans le désordre. Par exemple, dans l'enfance des sociétés et sous le climat nécessairement tempéré où elles prirent naissance, les hommes durent combattre ou nus, ou presque nus. Il sera quelquefois arrivé que leurs coups seront tombés par mégarde sur eux-mêmes, c'est-à-dire sur leurs propres compagnons d'armes, difficiles en effet à reconnaître dans une mêlée où rien ne diffé-

[1] Madame DE STAEL.

renciait les combattans. Ils auront donc pensé de bonne heure à se créer des signes auxquels ils pussent se reconnaître entre eux et qui prévinssent des méprises dont les conséquences leur avaient été déjà funestes. Cela explique pourquoi nous voyons dès les premiers temps historiques les guerriers se peindre le corps, ou se découper l'épiderme, afin d'avoir des moyens de reconnaissance de peuplade à peuplade.

Ainsi les noirs Éthiopiens qui servaient dans l'armée avec laquelle Xerxès voulait envahir la Grèce, avaient l'usage, lorsqu'ils allaient au combat, de se peindre le corps, moitié en blanc avec du plâtre, et moitié en rouge avec du vermillon [1]. Chez les nègres en effet, les cheveux, le teint, les yeux, le nez, les lèvres sont si semblables dans tous les individus des mêmes peuplades, qu'ils ont plus de peine, dit-on, à se reconnaître entre eux que les blancs [2]. Toutefois cette proposition de De Pauw est sujette à contestation.

Les Celtes, les Germains, les Gaulois, les Daces, les Sarmates, se sont enduit le corps d'une couche de couleur. Ils y dessinaient des figures d'animaux pour paraître plus terribles à leurs ennemis, et ils employaient à cela le pastel, qui répandait sur eux une teinte bleu de mer. [3]

Les Ariens, peuples voisins de la Prusse actuelle, relevaient par un art qui leur était propre, leur phy-

[1] Hérodote, L. VII, ch. 69. = [2] De Pauw, Recherches sur les Améric., I, 265. = [3] César, Comment., L. V, 15. — Pomp. Mela, III, 6. — Pline, L. XXII, ch. 1. — N. Annal. des Voyages, XIV, 260. — Pinkerton, Hist. des Scythes, 212.

sionomie naturellement féroce et terrible [1]. Ils peignaient leur corps en noir, et de préférence ils combattaient la nuit.

Les peuples de la Grande-Bretagne, Celtes d'origine, se peignaient aussi le corps. *Britten* en langage celtique signifiait *peint*, d'où les anciens Écossais ont été nommés *Picti*, parce qu'ils peignaient sur leur corps des étoiles, des animaux, et sur leurs pieds des coquillages. Les femmes, conséquentes à leur nature, préféraient les fleurs. Les noms des Poitevins primitifs, *Pictavi*, n'a sans doute pas d'autre origine. [2]

. . . . Ferroque notatas
Perlegit exangues, Picto moriente, figuras. [3]

Le tatouage même, dont Moïse nous montre des indices chez les Égyptiens, où il se pratiquait à l'aide d'aiguilles et d'un fer chaud; le tatouage, que le législateur des Hébreux proscrit comme tenant à l'idolâtrie [4]; le tatouage enfin, qu'on retrouve aujourd'hui chez les peuples sauvages les plus distans entre eux, paraît n'avoir eu d'autre but dans son origine, que de prévenir les méprises à la guerre. Long-temps ce motif empêcha les Bretons, qui faisaient parade de leurs stygmates, de porter des vêtemens. Pelloutier dit que la coutume de se peindre et d'aller nu durait encore dans quelques parties de l'Angleterre au huitième siè-

[1] TACITE, *Germania*, ch. 43. = [2] SOLIN, *de Britanniâ*, ch. 25. — JORNANDÈS, Hist. des Goths, ch. 2. — BUCHANAN, *Hist. Scotic.* — SPALLART, IV, p. 21. — OPPIEN, L. I. — CESAR, *de Bello gallico*, L. V. = [3] CLAUDIEN, *de Bello Getico*. = [4] Lévitique, chap. XIX, v. 28. — LEBER, Collect. de Mémoires, IX, 140.

cle [1]. L'étrange costume que conservent encore quelques montagnards Écossais, dérive certainement de cet usage. Dans le siècle dernier les soldats du royaume de Laos avaient les jambes peintes; dans celui de Siam, c'étaient les bras, et c'est ce qui les fit nommer par les Portugais, *Braços pintados.* [2]

Les figures empreintes sur la peau étaient, chez les Thraces, un signe d'honneur, et il était même honteux de n'en point avoir; ce qui est en contradiction, toutefois, avec le sentiment de Phanoclès et de Plutarque, qui disent que les Thraces stygmatisaient leurs femmes seulement, et en punition du meurtre d'Orphée. [3]

Les Gélons se servaient aussi d'un fer chaud pour se faire des empreintes sur le corps. L'un a dit : *pictosque Gelonos*, et l'autre :

Membraque qui ferro gaudet pinxisse Gelonus. [4]

Les Agathyrses, voisins des Gélons, étaient reconnaissables aux taches bleues dont ils peignaient leurs corps. Les nobles, et les chefs surtout, les avaient plus larges, plus foncées et en plus grande quantité. [5]

On a proposé plusieurs conjectures sur le but de ces marques. L'un a dit qu'il s'agissait uniquement, pour le patient, de prouver son empire sur la douleur,

[1] PELLOUTIER, Hist. des Celtes, L. II, ch. 7. — HÉRODIEN, L. III. = [2] BENÉTON, Marq. nation., p. 17. = [3] HÉRODOTE, L. V, ch. 6. — STRABON, L. IV, 317; VII, 482. — PHANOCLES, dans Stobée, disc. 185. — PLUTARQUE, Délais de la Justice divine, ch. 26. — PINKERTON, Hist. des Scythes, p. 212. = [4] VIRGILE, Géorgiq., L. II. — CLAUDIEN, *in Rufin*, L. I. = [5] AMMIEN MARCELLIN, L. XXXI, ch. 2.

l'autre d'en tirer vanité comme d'une parure de brave, et un autre encore, de distinguer sa famille et de marquer sa condition [1]. Il peut y avoir du vrai dans chacune de ces propositions, si l'on discerne les époques et les lieux auxquels on les applique. Ainsi, puisque tous les peuples qui se sont peints ou tailladés ne l'ont fait qu'avant leur civilisation, puisqu'ils étaient tous guerriers alors, puisque César, entre autres écrivains graves, assure que ces pratiques, imaginées pour les rendre effrayans à la guerre, atteignaient ce but, rien ne s'oppose à ce qu'on admette le besoin de distinguer les tribus, dans les guerres, au premier rang des causes du tatouage et de la peinture du corps.

D'autres motifs que la guerre ont quelquefois engagé à se faire des marques extérieures. Les femmes, les enfans, les moines, qui prirent parti dans les premières croisades, s'imprimèrent par dévotion des croix sur la peau. [2]

Le même sentiment a perpétué ces stygmates jusqu'à nous, bien que les sujets n'en soient plus fournis par la dévotion. Les figures bizarres que les ouvriers, les soldats et le bas peuple des villes s'impriment sur la poitrine ou sur les bras avec de la poudre à canon brûlée sur des piqûres récentes, sont un tatouage d'un ordre moins relevé. Entre mille exemples que l'on pourrait citer d'un usage qui s'éteint, il en existe encore un qui a de la célébrité. Il est offert par un homme né dans une des plus infimes conditions de la société; il porte sur

[1] Théop.-Raynaud, *de Stigmatismo humano*, etc. — Bénéton, Marq. nation., 14. = [2] Michaud, Hist. des Croisades, I, 100.

un bras, non une fleur, une croix, un saint du paradis, mais ces mots formidables : *Vive la République!* et ce républicain, combinaison bizarre, cet homme de rien, est roi en Europe![1]

Un pamphlet sans signature, publié à Lyon, en avril 1834, durant des journées qu'on n'eût pas manqué d'appeler glorieuses, si elles avaient eu un résultat différent, contient, sur un autre roi, une assertion de la même nature, et plus indigne encore. Mais un pamphlet n'est point une autorité. Nous n'invoquerons donc pas ce témoignage.

Disons, au surplus, deux choses : la première, que le tatouage, en usage chez une foule de nations diverses, est général dans toute la race malaye, éparse sur les îles du grand Océan, et que, pour la beauté des dessins, il est arrivé, dans l'île de Noukahiva, l'une des Marquises, à une sorte de perfection que le goût épuré des Grecs n'aurait point désavouée[2]; la deuxième, que l'action de s'inciser la peau pour y représenter des sujets, connue de temps immémorial, n'avait cependant d'expression dans aucune langue de l'Europe ancienne ni moderne avant la découverte d'Otaïti, et que c'est du vocabulaire de cette île, alors barbare, que nous avons emprunté avec bonheur les mots tatouer et tatouage.

[1] Brid'oison, 29 novembre 1833. = [2] Nouv. Annal. des Voyag., XIV, 257.

CHAPITRE II.

ENSEIGNES CHEZ LES ÉGYPTIENS.

Lorsqu'après les premiers progrès de la société les hommes se furent vêtus d'habillemens ou couverts d'armures, ils inventèrent aussi des signes de reconnaissance entre eux pour obvier à la confusion qu'occasionnait à la guerre l'extrême variété des vêtemens. Les étendards, enseignes ou drapeaux, prirent alors naissance, et prévinrent en partie le désordre en indiquant à chacun la place qu'il devait tenir et garder dans les rangs. Nous disons en partie, parce que, pour achever l'œuvre de l'ordre, il fallait arriver jusqu'à l'uniformité dans les armes et le costume.

L'histoire n'assigne et ne saurait assigner positivement ni l'époque où ce nouvel usage s'introduisit pour chaque nation, ni dans laquelle on l'adopta d'abord. Peut-être cela vient-il de ce que l'invention n'en coûta pas de grands efforts aux imaginations du temps. En effet, lors de la découverte de l'Amérique, les premières peuplades qu'on y combattit marchaient réunies sous des enseignes faites de grandes plumes flottantes au bout d'un bâton, et cependant les Américains ne paraissent pas avoir été doués d'un grand génie d'invention. [1]

[1] Mœurs des sauvages, II, 199. — De Pauw, Rech. sur les Améric. *passim.*

Quoi qu'il en soit, l'usage des enseignes dans notre continent paraît remonter à la plus haute antiquité, bien qu'on n'en trouve pas de traces dans ce que les Rhapsodes nous ont conservé d'Homère. Pline dit bien que Palamède, qui passe, comme Dédale, pour avoir inventé tant de choses, était l'inventeur du mot d'ordre, des signaux de guerre, etc.[1]; mais cela est vague, et ne contrebalance pas d'ailleurs le silence d'Homère, qui aurait eu tant d'occasions de parler des drapeaux s'ils eussent été en usage, et qui ne l'a pas fait. Agamemnon, il est vrai, voulant rallier un corps de troupes, agite dans l'air un voile de pourpre qu'il trouve sous sa main, mais c'est un signal fortuit et non un drapeau durable.[2]

Les Égyptiens sont peut-être le premier peuple qui ait arboré de véritables enseignes. Dans les anciens temps, ils combattaient sans ordre; mais après plusieurs défaites dont ils soupçonnèrent la cause, ils prirent enfin des étendards pour se guider et se reconnaître dans la mêlée. Dès l'origine ils les chargèrent de la représentation du taureau Apis, d'une génisse, ou des divers autres animaux consacrés à leurs dieux[3]. Les chefs portaient eux-mêmes ces étendards au bout de leurs lances, et par là chacun reconnaissait à quel corps, à quelle subdivision il appartenait: et comme cette précaution d'ordre leur procura plusieurs fois la victoire, ils ne manquèrent pas de s'en croire particulièrement redevables aux animaux et aux divinités dont les images décoraient leurs enseignes; et les enseignes, à leur

[1] Pline, Hist. nat., L. VII, 56. = [2] Homère, Iliade, ch. VIII. = [3] Diodore de Sicile, L. I, sect. 2. p. 183.

tour, eurent leur part du respect qu'on avait pour les divinités. On conserve dans les cabinets un grand nombre de ces étendards, surmontés de figures en relief de crocodile, de loup, de taureau, d'ibis, etc. Dans un bas-relief historique représentant un triomphe, et sculpté sur le mur intérieur d'un temple à Médinet-Abou, ancienne Thèbes, on voit plusieurs de ces enseignes. Elles semblent par leur forme avoir été le type de l'aigle romaine.[1]

[1] Denon, Voyage en Égypte, pl. 119, 134.

CHAPITRE III.

ENSEIGNES CHEZ LES ISRAÉLITES.

Les Hébreux, durant leur captivité en Égypte, paraissent avoir adopté les drapeaux qu'ils avaient sous les yeux, et s'en être servis, soit comme signes parlans, soit pour se guider dans leur marche à travers le désert [1]. Leurs auteurs décrivent les enseignes du temps de Moïse; mais le détail dans lequel ils entrent à ce sujet, est précisément ce qui doit faire tenir en garde sur les particularités qu'ils rapportent [2]. Chaque tribu, selon eux, avait son enseigne propre, et chaque corps, qui était composé de trois tribus, en avait une générale et commune. Par exemple, Judas, Issachar et Zabulon, portaient un lionceau d'or sur leur étendard général, et ces mots : *Que le Seigneur se lève, et que nos ennemis s'enfuient devant vous.* Ruben, Siméon et Gad, avaient un cerf et cette inscription : *Écoutez, Israël! le Seigneur votre Dieu est le seul Dieu.* Éphraïm, Manassé, Benjamin, portaient un enfant brodé, et ces paroles autour de la figure : *La nuée du Seigneur était sur eux pendant le jour.* Enfin, Azer, Dan, Nephtali, avaient un aigle et ces mots : *Revenez, Seigneur, et demeurez avec votre gloire au milieu des troupes d'Israël.*

[1] GOGUET, Origine des Lois, L. V, 652. = [2] D. CALMET, Milice des Hébreux, Bible de Vence, VI, 619.

A l'égard des couleurs et des emblêmes particuliers aux tribus, on a dit que le type en était pris ou conservé dans les douze pierres précieuses qui composaient le rational du grand-prêtre, et sur chacune desquelles était gravé le nom d'une tribu. Ainsi Juda avait un lion sur un fond vert, couleur qui correspondait à l'émeraude de ce rational. Ruben avait pris un serpent sur fond rouge qui faisait allusion au rubis. Issachar figurait un firmament sur fond bleu qui avait rapport au saphir. Zabulon avait un étendard vert et jaune; Dan était blanc et rouge, etc.[1]

La principale raison qui doive faire tenir en garde contre les assertions émises à ce sujet par les écrivains hébreux des temps postérieurs, c'est qu'ils mettent dans quelques uns des étendards de leurs aïeux des figures d'êtres doués de vie, tandis que cela eût été contraire aux prescriptions de la loi que Dieu avait donnée à son peuple[2]. Il est vrai qu'il est trop souvent arrivé aux Juifs de transgresser cette loi, et d'adorer des idoles en réminiscence des pratiques de l'Égypte. Les livres de Moïse même font foi de leur penchant à l'idolâtrie. Pendant le séjour de leur prophète sur le mont Sinaï, ils fabriquent et adorent le veau d'or à l'imitation du taureau Apis : sont-ils dans le voisinage des Moabites, ils prennent part aux fêtes célébrées en l'honneur de Phégor[3]. On peut même croire qu'ils avaient une disposition au culte de Moloch, dieu des Ammonites, puis-

[1] Ducange, Dissertat. — Beneton, Marq. national., 18, 257. = [2] Lévitique, XXVI, v. 1. — Josué, XXIV, v. 14. = [3] Exode, XXXII, v. 4. — Nombres, XXV, v. 2, 3.

que Moïse leur défend de sacrifier leurs enfans à cette divinité et de les passer par le feu.[1]

Toutefois, lorsque dans la Bible il est question d'animaux figurés sur des étendards, c'est en parlant de ceux des idolâtres. Lorsque Nabuchodonosor dut venir attaquer les Égyptiens, les étrangers établis sur les bords du Nil dirent : *Retournons à notre peuple et au pays de notre naissance, fuyons devant l'épée de celui qui vient fondre sur nous avec la rapidité de la colombe, dont il porte la figure dans ses étendards.*[2]

La vérité est qu'on ne sait pas distinctement si, chez les Israélites des premiers âges, l'enseigne était un bouclier, une cuirasse ou un casque, portés au bout d'une lance, et que rien ne constate que les drapeaux, tels que nous en avons aujourd'hui l'idée, fussent en usage alors.

Josué, marchant vers Haï, le Seigneur lui dit : « Levez « contre la ville le bouclier, *leva clypeum*, que vous « tenez à la main, parce que je vous la livrerai. Et ayant « levé son bouclier contre la ville, ceux qui étaient « cachés en embuscade ayant vu ce signal dont on était « convenu, se levèrent aussitôt et marchèrent vers la « ville, la prirent et y mirent le feu. »[3]

Cependant on ne peut douter que du temps de Moïse on ne connût au moins l'expression *drapeau*, parmi les Israélites, puisqu'elle se trouve plusieurs fois dans le Pentateuque.

[1] Lévitique, XVIII, v. 21 ; XX, v. 2, 3, 4, 5. — Dissert. de D. CALMET sur l'idolâtrie des Israélites, XVII, 191. = [2] Jérémie, XLVI, v. 16. = [3] Josué, VIII, v. 18, 19.

Moïse, après la défaite des Amalécites par Josué, érigea un autel en commémoration de cette victoire, et y mit pour inscription : *L'Éternel est mon étendard*, selon la traduction littérale donnée par Mendelshon.[1]

« Les enfans d'Israël campèrent autour du tabernacle « de l'alliance par diverses bandes, chacun sous ses « drapeaux et ses enseignes, *signa atque vexilla*, et « selon leurs familles et leurs maisons. »[2]

Cette expression se retrouve également dans les autres prophètes. L'épouse du Cantique des cantiques compare son époux à celui qui, dans une armée, porte l'étendard, *vexillatus*, et l'époux à son tour dit deux fois à l'épouse : « Vous êtes belle comme Jérusalem et « terrible comme une armée rangée en bataille sous ses « *étendards*. »[3]

Isaïe, prophétisant l'expédition de Salmanazar sur Israël, ou, selon saint Jérôme, la domination des Romains, dit : « Le Seigneur élèvera son *étendard*, *si-* « *gnum*, pour servir de guide à un peuple très éloigné. » Le même prophète dit que le rejeton de Jessé, le Messie, sera exposé devant tous les peuples comme *un étendard* et un signe de salut, *in signum populorum*.

Enfin, deux versets plus loin, Isaïe ajoute, en annonçant la fin de la captivité : « Le Seigneur lèvera son « *étendard* parmi les nations ; il réunira les fugitifs « d'Israël et il rassemblera, des quatre coins de la terre, « ceux de Juda, qui avaient été dispersés. »[4]

[1] Exode, XVII, v. 15. — S. Cahen, Exode, II, 75. = [2] Nombres, II, v. 2. = [3] Cantique des cantiques, V, v. 10 ; VI, v. 3, 9. = [4] Isaïe, I, 26 ; XI, v. 10, v. 12.

Après la captivité de Babylone, l'usage prévalut de ne mettre sur les drapeaux que des lettres qui rappelaient des sentences. Au temps des Machabées, c'était les initiales d'un verset de l'Exode, ainsi conçu: *Qui est semblable à vous entre les Dieux, Seigneur?* Ces initiales étaient M. C. B. I., et formaient, ou ont formé depuis, dit-on, le nom de *Machabée*. Mais rien de tout cela n'a assez d'authenticité. [1]

[1] D. CALMET, Milice des Hébreux, Bible de Vence, VI, 619.

CHAPITRE IV.

ENSEIGNES CHEZ LES PERSES.

Les anciens Perses ont eu plusieurs enseignes. La principale était un aigle d'or fiché au bout d'une lance. Elle était portée à la guerre sur un chariot, usage singulier que nous retrouverons en Europe au moyen âge.

La garde en était confiée à deux officiers choisis dans les plus illustres et les plus braves. Cyrus, durant la bataille où il fit Crésus prisonnier, recommandait à ses lieutenans d'avoir incessamment les yeux sur leur enseigne [1], précisément comme depuis on a entendu le grand Henri, à Ivry, recommander à ses braves de ne pas perdre de vue son panache blanc [2]. Xénophon fait remarquer que cette enseigne fut en grand honneur sous tous les rois de Perse.

Favyn ajoute que cet aigle d'or reposait sur une bannière blanche, et qu'Alexandre, après avoir transféré aux Grecs la monarchie des Mèdes et des Perses, retint pour lui la bannière blanche, couleur et livrée des rois de cet empire. Il cite à cette occasion Xénophon et Plutarque, qui, cependant, ne parlent pas de bannière, mais seulement d'armures et de robes blanches. [3]

[1] Xénophon, Dits de Cyrus, L. VII, p. 200. — Zonare, L. I, ch. 19. = [2] Brantôme, Vie de François Ier, 11, 229. — Péréfixe, Hist. de Henri IV, année 1590. = [3] Favyn, Théâtre d'honneur et de chevalerie, I, p. 10.

Les anciens Perses mirent aussi le soleil sur leurs enseignes comme étant leur divinité principale. [1]

Enfin, on ne peut douter que le coq n'ait été l'un des symboles de cette partie de l'Asie. « Cyrus le jeune « perdit la vie à la bataille qu'il livra à son frère Arta-« xercès Mnémon, près de Cunaxa : les uns disent que « ce fut du coup que lui donna le roi son frère ; les autres « disent que ce fut un homme d'armes du pays de la « Carie, auquel le roi, en récompense, donna depuis le pri-« vilége de porter en toutes batailles devant le premier « renc, un coq d'or attaché au bout d'une javeline, « pour autant que les Perses appellent ceux du pays de « Carie les coqs, à cause qu'ils ont accoutumé de porter « en guerre des crestes dessus leurs armets. » [2]

C'est le sentiment des commentateurs de Pline [3], que Cyrus l'ancien avait aussi donné un coq pour enseigne militaire aux Perses. Or, comme dans la langue slawone le coq, entouré de son sérail de poules, est encore nommé *Kouri*, comme ce mot a une grande analogie avec *Kuros*, qui signifie en grec souveraine puissance, comme *Kuros* est le nom grec de Cyrus, il est évident qu'en donnant aux Perses un coq pour enseigne, ce prince leur donna son propre nom en symbole [4]. *Cyrus aureum gallum affixum lanceæ militi in acie pro vexillo dedit.*

Aristophane appelle le coq l'*oiseau persique ou mé-*

[1] Montfaucon, Antiq. expliq., IV, 94. = [2] Plutarque, Vie d'Artaxercès, VIII, 454. — Strabon, L. XIV. = [3] Pline, Hist. nat.; L. X, ch. 21. = [4] Alexander ab Alexandro, L. IV, ch. 2.

dique, par allusion à ce symbole de guerre des Perses. C'est aussi sous cette épithète que Varron, Pline, Columelle, le désignent. *Gallinas Medicas, quia ex Mediâ propter magnitudinem erant allatæ*, a dit Varron.[1]

[1] Aristophane, *in Avib.*, v. 483. — Pline, L. X, ch. 21. — Columelle, L. VIII, ch. 2.

CHAPITRE V.

ENSEIGNES CHEZ LES GRECS.

En admettant, d'après le silence d'Homère, que les Grecs ne connussent point les étendards à l'époque du siége de Troie, il n'est cependant pas vraisemblable que la période nommée *temps héroïque* se soit écoulée tout entière sans que l'idée en soit venue à personne. Si les anciens Américains, dont les facultés intellectuelles ne paraissent pas avoir été très développées, se sont ralliés sous des plumes flottantes, à plus forte raison les peuples ingénieux et guerriers de la Grèce, originaires, du moins par la plupart de leurs chefs, de l'Égypte, qui de bonne heure eut des drapeaux, durent-ils marcher au combat à la suite d'enseignes faites d'une armure au bout d'une lance ou de toute autre matière. Dans un bas-relief du musée Pio-Clémentin, qui représente Bacchus traîné dans un char par des centaures, Acratus, le génie de l'ivresse, tient une petite bannière dans sa main. Dans un autre bas-relief publié par Montfaucon, et qui représente une bacchante, on retrouve la même bannière [1]. Ce ramassis de pâtres déprédateurs qui, sous le nom de Romains, devinrent avec le temps les maîtres du monde connu, n'eurent

[1] Musée Pio-Clémentin, T. IV, pl. 22. — MONTFAUCON, Antiq. expliq., T. III, pl. 155. — *Admiranda Romæ*, pl. 54. — MILLIN, Dict. des arts, au mot *Labarum*.

pas dans l'origine des enseignes aussi nobles. Nous verrons bientôt qu'il suffit à leur grossièreté d'une poignée d'herbe arrachée dans le chemin et pendue au bout d'une perche, et qu'on appela *manipule* [1]. Ils auraient pu s'arranger tout aussi-bien de la peau d'un bouc ou de la toison d'une brebis.

Les écrivains de l'antiquité n'ayant pas laissé de traités spéciaux sur les enseignes militaires des Grecs, il est fort difficile d'assigner des époques précises à l'apparition ou à l'abandon de celles qu'ils nomment, ou même de distinguer celles qui étaient solides de celles qui flottaient. Les termes génériques de σύμβολον et de πολύσημα désignaient toutes les sortes d'enseignes, soit en étoffe unie, brodée ou peinte, soit en relief. Σημεῖα étaient des enseignes qui servaient plus spécialement pour donner le signal du combat et de la retraite, selon qu'on les élevait ou abaissait. Elles étaient ornées de figures d'animaux. Le σημεῖον consistait ordinairement en un morceau d'étoffe rouge adapté à une pique. Il y avait une sorte d'étendards nommés *bandes*, et l'on appelait Βανδόφορος ceux qui les portaient. A quoi servaient ces bandes [2]? faisaient-elles l'office d'enseignes? étaient-elles employées seulement pour les signaux? on n'a pas assez de matériaux pour décider ce point.

[1] OVIDE, Fastes, III, 116. = [2] THUCYDIDE, L. I, ch. 49, 63. — POLYBE, Hist., L. II. — PLUTARQUE, Vie de Cléomènes. — POLYEN, I, 43. — MONTFAUCON, Antiq. expliq., IV, 95. — PAUL diacre, L. I, ch. 20. — SUIDAS, au mot σημεῖα. — DUCANGE, Gloss., v. *Bandum*. — ROBINSON, Antiq. grecq. — BOS, Antiq. de la Grèce, 250.

CHAPITRE VI.

ENSEIGNES CHEZ LES ROMAINS.

Nous avons déjà dit un mot de la poignée de foin qui est devenue, sous le nom de *manipule*, l'origine des premières enseignes avec lesquelles une horde de voleurs, réunis dans un hameau du Latium, s'est asservi le monde. Ce fait singulier a été si universellement rapporté par tous les anciens auteurs, il a tant de célébrité, qu'il est aussi impossible de le révoquer en doute qu'inutile d'en reparler plus longuement ici. Plus tard, les légions romaines, en se régularisant, eurent quatre principales enseignes qui marchaient chacune à la tête d'un corps de troupes : savoir, le loup, le minotaure, le cheval, le sanglier. Mais à la tête de toutes ces enseignes il y en avait une qui préexcellait, et qui offrait l'image d'un aigle. Marius, dans son second consulat et durant la guerre cimbrique, supprima les quatre premiers et ne conserva que l'aigle : chaque légion eut la sienne.[1]

Ces représentations étaient de bois ou quelquefois d'argent. Il n'y avait d'exception que pour l'aigle de la première légion, qui était toujours d'or. L'enseigne d'or était regardée comme la principale de la nation et

[1] PLINE, L. X, ch. 4. — SALLUSTE, Catilin., chap. 62. — DION CASSIUS, ch. 40. — VÉGÈCE, L. III, ch. 6. — Antiquités romaines, II, 166.

comme le symbole de Jupiter protecteur. L'aigle était représenté les ailes étendues, tenant quelquefois dans les serres un foudre surmonté d'un petit temple.

Après la guerre d'Afrique, César donna à la cinquième légion un éléphant pour enseigne, en commémoration des lieux où elle avait si vaillamment combattu sous ses ordres. [1]

Insensiblement les enseignes se chargèrent d'ornemens et en changèrent plusieurs fois : sous les empereurs, ils s'accrurent beaucoup. Tantôt on y vit figurer une main, soit par allusion au nom primitif de manipule, soit comme emblême de concorde et de fidélité : tantôt des couronnes, des petits boucliers d'or ou d'argent, ornés de portraits de divinités guerrières, d'empereurs, ou même, par flatterie, de favoris du prince; de créneaux, de proues de navires, en mémoire de villes prises ou de victoires navales : tantôt un petit étendard de drap, *vexillum*, qui était placé, soit au-dessous des objets en relief, soit au-dessus de l'aigle, et sur lequel on broda des lettres ou des signes particuliers à chaque subdivision. On voit un de ceux-ci sur la colonne trajane. Mais il y eut aussi des petits drapeaux d'étoffe flottante sans objets en relief, comme le prouvent un marbre romain gravé par Montfaucon, deux médailles rares de la collection du cardinal Carpegna; la première, de Commode, frappée en Italie; la deuxième, de Caracalla, frappée à Tarse; et enfin les dessins de Spallart, tirés de monumens originaux. [2]

[1] Appien, de Bello civil., L. II. = [2] Pline, L. XXXIII, ch. 3. — Tacite, Annal., L. I, ch. 43, 39. — *Id.*, Hist., L. I, ch. 41. — *Id.*,

Les enseignes ainsi chargées d'ornemens incessamment ajoutés les uns aux autres, étaient quelquefois si pesantes qu'à peine un homme fort pouvait les porter. C'est pour cela que Hérodien fait un mérite à l'empereur Antonin de ce qu'il ne dédaignait point d'en charger ses épaules, et de ce qu'il en avait la force.[1]

Tous ces ornemens, appelés *numina legionum*, rendaient les enseignes si respectables aux yeux des soldats, qu'elles étaient pour eux l'objet d'un culte religieux. Elles étaient dépouillées cependant de ces ornemens, en signe de deuil, dans les grandes calamités publiques, et c'est ce qui arriva lors de la mort de Germanicus.

Les enseignes paraissent avoir été très nombreuses dans les armées romaines, parce que chaque cohorte et chaque centurie, subdivision de la cohorte, eurent chacune la leur, indépendamment des casques crêtés des centurions, qui étaient aussi des sortes d'enseignes.

César avoue que, dans une action où il perdit contre Pompée neuf cents hommes, il perdit aussi trente-deux drapeaux. Quelque temps après, Pompée, à son tour, perdit à Pharsale quinze mille hommes, neuf aigles et cent quatre-vingts drapeaux.[2]

L. IV, ch. 62. — Végèce, L. II, ch. 13, 6. — César, Bell. Gall., L. VI, 33, 37. — Ammien Marcellin, XXV, 10. — Suétone, Caligula, ch. 14. — *Idem*, Vitellius, ch. 2. — Montfaucon, Antiq. expliquée, II, pl. 72, 80; IV, pl. 35, 43. — Montfaucon, Suppl., II, pl. 21. — Spallart, Tabl. des Costumes, etc., III, pl. N.N.N. — *Numismata rariora, Carpegnæ*, 26, 64. = [1] Hérodien, L. IV, ch. 7. = [2] César, de Bell. Civili, L. III. — Végèce, L. II, ch. 13.

Il y a ici une remarque à faire, et qui n'est pas sans intérêt: c'est que le drap, la toile et en général les étoffes, bien que, par une propriété inhérente à leur nature, elles soient susceptibles de flotter avec grâce dans les airs, d'être aperçues de loin, et d'avoir peu de poids; bien qu'elles aient servi de bonne heure en Asie à faire des enseignes, n'ont été employées que fort tard par les Grecs et par les Romains pour cet usage. Long-temps ceux-ci ont préféré des objets en relief, solides, lourds même et sans éclat. On aurait donc tort en pareille matière de se confier à l'autorité des peintres, même les plus célèbres, dont les compositions offriraient l'exemple de drapeaux flottans, à la manière des nôtres, au milieu d'une armée grecque ou romaine du temps d'Épaminondas ou de Camille, du temps de la prise de Delphes ou de Rome par les Gaulois de Brennus. Jules Romain cependant l'a fait dans un sujet représentant une femme amenée devant Alexandre pour avoir jeté dans un puits un soldat qui lui avait fait violence. Lebrun a commis la même faute cent fois dans toutes ses batailles d'Alexandre. C'est ainsi que Poussin nous fait voir les brigands de Rome au berceau, enlevant les Sabines au milieu des somptueux édifices de la Rome d'Auguste; que d'autres donnent tous les jours à Diogène un tonneau de douves au lieu d'un tonneau d'argile, et que mille autres encore, faute d'études suffisantes, apprêtent à rire au public par les anachronismes les plus plaisans.

CHAPITRE VII.

ENSEIGNES, OBJETS DE CULTE ET DE RÉCOMPENSE.

Tout porte à croire que, dès l'origine des enseignes, la religion en fit des objets de vénération et de culte. L'idolâtrie ayant déifié successivement toute la création, et la figure de chacun des animaux étant devenue le symbole de quelque divinité, les guerriers se firent des enseignes de ces figures emblématiques, ainsi que nous en rapporterons une foule d'exemples, et dès lors elles furent assurées du respect universel. [1]

A Rome, car ce n'est qu'à l'égard des Romains que nous savons quelque chose de positif sur les enseignes de guerre, à Rome, non seulement les soldats ne passaient pas devant leurs aigles sans les saluer, mais ils les honoraient d'une sorte de culte. [2]

De même qu'ils les dépouillaient de leurs ornemens dans les momens néfastes, de même après une victoire, ou dans une grande solennité, ils les chargeaient de lauriers et de fleurs, et brûlaient des parfums à l'entour. [3]

Les généraux, les consuls, lorsqu'ils signaient un traité, les attestaient dans leurs sermens, ainsi que les soldats, lorsqu'ils juraient fidélité à leur engagement militaire. [4]

[1] DIODORE DE SICILE, L. I, sect. 2. = [2] SUÉTONE, Calig., XIV; Vitell., II. — TACITE, Annal., I, ch. 39. — AMM. MARCELLIN, XXV, 10. — VÉGÈCE, L. II, ch. 5, 6. = [3] PITISCUS, v. *Signum*. = [4] LUCAIN, I, 374. — VÉGÈCE, L. II, ch. 5.

Ce serment était sacré pour les Romains, à un tel point, que les séditieux ne manquaient jamais, quand cela était en leur pouvoir, d'exploiter à leur profit ce sentiment religieux. Ils commençaient par enlever les enseignes, et quand ils en étaient maîtres, ils étaient presque assurés, par ce premier succès, d'être suivis de toute l'armée, officiers et soldats, qui ne voyaient de devoir que là où étaient leurs enseignes [1]. Ainsi ces guerriers, si scrupuleux observateurs de la foi jurée, devenaient rebelles et coupables par excès de religion. Mais si un général était averti à temps qu'une sédition était imminente, il courait à son tribunal autour duquel étaient toujours rangées toutes les enseignes de l'armée en campagne. Derrière ce rempart sacré, il réussissait ordinairement à maintenir l'ordre. Ce tribunal, nommé prétoire, était considéré comme un lieu si sûr à cause de la présence des enseignes, qu'on y déposait les prisonniers et le butin faits à la guerre, et que les officiers et les soldats y faisaient garder leur argent. [2]

En temps de paix, les légions qui n'étaient pas campées sur la frontière, ou établies en colonies, déposaient religieusement leurs enseignes dans le temple de Saturne, où était gardé aussi le trésor public : particularité qui pourrait faire croire que dans l'origine ce fut le trésor qu'on voulut mettre sous la protection du respect qu'on portait aux étendards.

Le culte public qu'on leur rendait n'était point particulier aux seuls Romains. Les étrangers vaincus, les

[1] BENETON, Comment. sur les enseignes nation., 20. — [2] SUÉTONE, Vie de Domit , VIII.

alliés même étaient tenus de fléchir le genou devant ces objets révérés. Lorsque Artaban, roi des Parthes, fit alliance avec Vitellius, gouverneur de Syrie pour Tibère, Hérode le tétrarque leur donna un magnifique festin dans un pavillon dressé exprès au milieu de l'Euphrate. Avant le repas, le fier roi des Parthes, qui, dans le style ampoulé des Orientaux, s'intitulait le roi des rois, fléchit le genou devant les images des Césars et les aigles des légions. [1]

Les enseignes ne servaient pas seulement de guide aux soldats durant la marche ou la bataille : on en accordait encore après l'action, en récompense de quelque trait de générosité ou de valeur. On décernait un drapeau, une flamme dont la couleur variait, et qui tantôt était unie et tantôt brodée. Après la victoire navale qu'Agrippa remporta en Sicile, Auguste lui remit un étendard bleu ou vert de mer, *cæruleo vexillo*, à titre de récompense [2]. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'on décerne une médaille, une croix, une arme d'honneur.

[1] JOSEPHE, Antiq. judaïq., L. XVIII, ch. 6. = [2] SERVIUS, sur l'Enéide, VIII, 1. — SALLUSTE, Jugurtha, 85. — SUÉTONE, Auguste, 33. — WINKELMANN, Hist. de l'art, L. IV, ch. 5.

CHAPITRE VIII.

ENSEIGNES, OBJETS DE SUPERSTITION, OU SERVANT DE SIGNAUX.

On a fait la superstition fille de l'ignorance, et on l'a définie ce qu'il y a de faux dans les fausses religions, comme si dans les fausses religions tout n'était pas faux. Quoi qu'il en soit, la superstition régnait à Rome en souveraine. Là, tout était objet d'interprétations et de pronostics. Comment la superstition ne se serait-elle pas attachée aussi aux enseignes?

Par exemple, quand le moment de sortir du camp pour aller au combat était venu, et quand les soldats avaient été appelés aux armes par les signaux d'usage, on arrachait de terre les étendards avec cérémonie et en présence des augures. S'ils s'enlevaient aisément du sol où ils étaient fichés, le présage était heureux. Dans le cas contraire, on prétendait que les aigles refusaient de se déplacer, et l'augure était sinistre. Appien dit qu'on le remarqua surtout dans la malheureuse expédition de Crassus contre les Parthes, où, quand il fut question d'enlever la première aigle, non seulement on eut bien de la peine à y réussir, mais lorsqu'enfin elle fut retirée, elle se tourna d'elle-même en arrière. Les autres aigles donnèrent autant de mal à retirer de terre [1] : et

[1] Tite-Live, XXII. — Cicéron, de la Divinat., I, 35. — Valère-Maxime, I, 2 ; II, 3. — Lucain, VII, 162. — Florus, II, 3, 6, 10.

comme indépendamment de cet effrayant pronostic, Crassus, au lieu de mettre le manteau rouge, marque obligée du commandement, en avait mis ce jour-là un noir, comme après avoir traversé et abattu le pont de l'Euphrate, la première distribution de vivres avait été du sel et des lentilles, productions affectées spécialement aux funérailles; comme Crassus, au lieu de s'effrayer de tous ces pronostics et de bien d'autres encore, n'avait fait qu'en rire, il était évident que les Romains devaient être vaincus et leurs aigles prises.

Les signaux pour marcher à l'ennemi étaient faits après que les augures avaient été consultés. Ils étaient transmis par la trompette, le cor, le clairon, etc., et enfin aussi par l'érection d'un drapeau rouge au sommet du prétoire. Un drapeau, rouge également, élevé au Capitole, annonçait qu'il y avait guerre, *justidium*. Lorsqu'un drapeau semblable était déployé par un général devant une armée de siége, il signifiait qu'il fallait monter à l'assaut et emporter la place de vive force. Cet usage paraît avoir été général [1]. Au siége de Singara, ville d'Arabie, un étendard couleur de feu fut le signal par lequel Sapor commanda l'assaut. [2]

Les livres des auteurs latins sont remplis des preuves de la prodigieuse terreur que le courage de nos aïeux répandait dans Rome, dès qu'on y apprenait que les Gaulois se dirigeaient vers l'Italie. On créait alors un

—Dion Cassius, XL, 18. — Appien, L. XI. — Plutarque, Vie de Crassus. = [1] César, Bello Gall., II, 20. — Tite-Live, III, 7, 36, 62; VIII, 7, 32; XXII, 45. — Festus *in justi dies*. = [2] Amm. Marcellin, L. XX, ch. 6.

dictateur comme dans les cas désespérés. On proclamait le *justicium* ou cessation de la justice. On enrôlait tout ce qui était en état de porter les armes, et excepté l'infirmité bien *apparente*, nulle excuse n'était admise. Lès prêtres, même, et c'était le seul cas, les prêtres n'étaient point exempts du service militaire. Cette rigueur venait, selon Cicéron, de ce qu'il n'était pas seulement question, entre les Gaulois et les Romains, de savoir lequel des deux peuples commanderait à l'autre, mais lequel réussirait à n'être point totalement exterminé; et, selon Salluste, il ne s'agissait point avec les Gaulois de combattre pour sauver l'honneur seulement, mais avant tout pour conserver la vie. Lors donc que les Gaulois approchaient, il y avait à Rome, *tumultus Gallici*, expression que Cicéron fait dériver de *timor multus;* et comme on ne pouvait plus, dans des circonstances si graves, procéder par les formes ordinaires, au drapeau rouge du Capitole qui annonçait la guerre, on en ajoutait un bleu qui était le signal d'une complication ou d'une plus grande imminence de danger. Pendant tout le temps que ces deux drapeaux de sinistre présage étaient arborés, un des consuls montait chaque jour à la tribune aux harangues pour échauffer le zèle martial des citoyens par un discours que terminait ordinairement cette formule: *Quiconque veut concourir au salut de la république me suivra.* Alors, selon les conditions et qualités, ceux qui devaient être fantassins passaient du côté du drapeau rouge, et les cavaliers se ralliaient sous le drapeau bleu. [1]

[1] Appien, L. II. — Tite-Live, L. VII, ch. 2, 9, 28; VIII, 20;

Les étendards avaient donc dès lors un langage. César, sur le point de livrer la bataille de Pharsale, si funeste à Pompée, avait commandé à toute son armée, et surtout à la troisième ligne, de ne pas s'ébranler avant qu'il en eût donné lui-même le signal avec son drapeau : *se, cum id fieri vellet, vexillo signum daturum.* [1]

Lorsque les Romains avaient un camp à tracer, le premier point que l'on marquait était celui qu'occuperait la tente du consul : puis la place des tentes des tribuns militaires, des centurions, des soldats. Ces marques étaient des drapeaux. Celui du consul était blanc, ceux des tribuns pourpre, etc. [2]

Mais les drapeaux ont servi aussi chez les anciens à un genre de signaux dont on ne fait plus usage à la guerre aujourd'hui. Nous en produirons cependant un exemple encore dans notre propre histoire, quand nous parlerons de Philippe-Auguste à Bouvines. Lorsque dans un combat la victoire commençait à se déclarer, les enseignes de l'armée favorisée s'inclinaient vers l'ennemi. Cette manœuvre, faite à point, était un avertissement aux soldats à demi victorieux de redoubler de courage pour achever le triomphe. Les enseignes ennemies, au contraire, se haussaient et se baissaient alternativement avec rapidité, comme pour exprimer, par cette grande et continuelle agitation, l'anxiété où mettait la crainte d'une défaite prochaine, et il arrivait quelquefois que

X, 21. — Salluste, Jugurtha, 373. — Cicéron, Philipp., VIII, 2, 3. — Pelloutier, Hist. des Celt., II, 452. — Ducange, Gloss., voy. *Justidium.* — Servius, Enéide, VIII, 4. = [1] César, de Bell. civili, L. III, p. 256. = [2] Polybe, L. VI, ch. 5, 7.

le désespoir faisait trouver des forces nouvelles, changeait la face des affaires, et donnait enfin la victoire au parti qui, d'abord, avait paru devoir succomber; mais quelquefois aussi la trahison, l'erreur d'un porte-enseigne, ou un simple accident dont il était victime, pouvait influer sur le sort d'une armée entière. Lors de sa révolte contre Arcadius et Honorius, Gildon, gouverneur de quelques provinces d'Afrique, avait réuni 70,000 hommes de troupes. Il devait être combattu par une armée de 6,000 hommes seulement, que commandait Mazascel ou Mascezil son propre frère. Mazascel, conseillé, dit-on, par une vision miraculeuse, voulut, avant l'action, tenter la voie de l'accommodement. Suivant une version, il fit signe qu'il voulait parler, et il s'approcha des rebelles. Les premiers officiers qui le virent l'ayant reconnu l'écoutèrent complaisamment, cédèrent à ses remontrances, et de proche en proche transmirent aux autres leur propre conviction. En un instant Gildon se vit abandonné de toute son armée, et fut vaincu sans avoir livré ni perdu de bataille; mais selon Paul Orose, le succès vint à Mazascel d'un incident qu'il n'avait pas dû espérer, et dans lequel les drapeaux eurent tout le mérite. Lorsqu'il s'avançait pour joindre son frère et lui parler, il fut insulté par un porte-enseigne qui excitait les soldats à soutenir leur rebellion. Il punit sur-le-champ son insolence par un grand coup d'épée sur le bras. L'officier blessé laissa malgré lui fléchir son enseigne. Les autres porte-enseigne de l'armée de Gildon, trompés par ce mouvement, dont, à cause de leur éloignement, ils ne pouvaient

connaître le motif, crurent qu'il y avait un accommodement, et que chacun devait mettre bas les armes. Ils répétèrent machinalement le mouvement qu'ils avaient vu faire. Dès-lors la débandade fut universelle, et l'heureux Mazascel triompha d'une armée nombreuse sans l'avoir combattue. [1]

[1] Paul Orose, L. VII, 36.

CHAPITRE IX.

COULEURS ET EMBLÊMES DES ENSEIGNES.

Les couleurs, dans les drapeaux primitifs des anciens, ont pu avoir un langage significatif. Il est peut-être arrivé que les nations dont le ciel était la divinité principale, se soient caractérisées par des enseignes bleues; celles qui adoraient le feu auront pris le rouge ou le jaune, les adorateurs de la terre le vert, etc.[1]: mais on ne peut émettre sur cela que des conjectures. On a plus de certitude sur les emblêmes et les formes des enseignes que sur leur couleur quand elles ont été faites d'étoffes. En effet ces formes et ces emblêmes se retrouvent gravés sur les médailles de quelques nations, et sculptés sur des monumens du ciseau de leurs artistes, tandis que le burin et le ciseau étaient impuissans à rendre les couleurs, du moins avant l'invention du blason.

Nous avons vu quels avaient été les emblêmes adoptés par les Égyptiens, et d'après eux par les Israélites. Nous avons parlé de l'aigle d'or et de la bannière blanche des Perses.

Les Assyriens eurent des colombes et des pigeons à cause de Sémiramis, dont le nom signifiait *colombe*. *Fugite a facie iræ columbæ*, disait le prophète en parlant des maux occasionnés par les Assyriens.[2]

Athènes eut une Minerve comme fondatrice de la ville; ou seulement une chouette, qui était consacrée à

[1] BENETON, Comment sur les Enseign., 41. = [2] DIODORE, L. III. — RAULIN, Panég. orthod., 185.

Minerve comme symbole de la vigilance; un olivier, en reconnaissance du don de cet arbre précieux fait par la fille de Jupiter.[1]

Les Péloponésiens avaient pour emblême général une feuille de platane, dont le Péloponèse a, dit-on, la forme. Mais les divers états de cette péninsule avaient leur emblême particulier.

A Corinthe, c'était un cheval ailé, à cause de la fontaine que Pégase fit jaillir.

A Lacédémone, un vase allongé, les pétases des Dioscures, ou la lettre grecque Λ. Laguilletière conclut de la présence de cette lettre sur les boucliers lacédémoniens que les armoiries sont originaires de Sparte, quoiqu'il convienne que les soldats de Sycione et d'Argos aient eu aussi des marques militaires.[2]

A Messène, la lettre M, était l'emblême ordinaire.

Les Thébains avaient un sphinx à tête de femme, qu'Hésiode dit être fille de Typhon et d'Échidna, et qu'il ne faut pas confondre avec le sphinx égyptien.[3]

Ægium avait adopté une tortue.

Sélinunte, une feuille d'ache ou de persil.

Carthage, qui honorait le cheval, avait mis une tête de cet animal sur ses drapeaux.[4]

Tyr, avec le même culte, avait le même emblême.

Les Phrygiens portaient la figure d'un porc.[5]

Les Thraces, une tête de mort.

[1] PLUTARQUE, Lysandre. = [2] LAGUILLETIÈRE, Lacédém. ancien. et mod., p. 522. = [3] PLUTARQUE, Pélopidas. — CORNÉL. NEPOS, Épaminondas. = [4] LAUREAU, avant Clovis, I, 138. = [5] AGRIPPA, *de Vanitate scienc.*, ch. 9.

CHAPITRE X.

ENSEIGNES CONFIÉES AUX PLUS VAILLANS.

Chez tous les peuples guerriers, les enseignes ont été confiées aux soldats les plus connus pour leur bravoure, et l'honneur de les porter sur le champ de bataille a été brigué partout. Nous avons vu que l'épouse du Cantique des Cantiques, voulant faire un compliment à son époux, le compare au héros qui, dans une armée, porte l'étendard, et que l'aigle d'or des Perses était commise à la garde de deux officiers choisis parmi les plus vaillans.

Dans l'armée romaine, l'aigle d'or était portée par le premier centurion de la première légion, et l'on ne parvenait à ce grade qu'après de longs services et de nombreuses preuves de courage. Cette dignité, acquise par une action de gloire, se conservait par une valeur soutenue. Elle assurait des honneurs et des avantages au titulaire. Le premier centurion, *primus-pilus*, présidait tous les autres centurions, devenait membre de l'ordre équestre, assistait au conseil de guerre avec le consul et les tribuns militaires. Les centurions en général étaient des braves éprouvés. Une peau de lion les couvrait, afin qu'ils n'oubliassent jamais, disent les auteurs du temps, qu'ils devaient leur élévation à leur courage et à leur valeur. [1]

[1] TACITE, Hist., III, 22. — VAL. MAXIME, I, 6, 11. — JUVÉNAL,

Quand la principale enseigne des Romains, devenus chrétiens, fut ornée de la croix et sanctifiée par la religion, Constantin voulut qu'elle fût encore plus solennellement gardée. Il créa une compagnie de cinquante hommes d'élite pour défendre et porter tour à tour le *labarum*.[1]

Mais la guerre a ses chances comme la fortune a ses caprices. La victoire ne couronne pas toujours des deux partis le plus nombreux, des deux causes la plus juste. Elle permet quelquefois que, même après des prodiges de valeur, le guerrier chargé d'une enseigne, succombant à une force supérieure, se la laisse enlever. Les Romains n'excusaient jamais ce malheur, qui prenait même à leurs yeux le caractère d'un crime. La bastonnade en était la punition ordinaire : mais lorsqu'il y avait lâcheté manifeste, il y avait aussi peine de mort pour le coupable. Une cohorte qui avait le malheur de perdre son aigle était séparée du reste de la légion. Elle n'était plus admise dans le camp, et restait exposée aux insultes de l'ennemi jusqu'à ce qu'elle se fût réhabilitée par une action d'éclat; ce qui ne tardait point à arriver.[2]

Les chefs surtout avaient à cœur la conservation des étendards. Quand ils voyaient le courage de leurs soldats mollir, ils avaient quelquefois recours, pour le

Sat. XIV, v. 197. — Martial, I, 32. — Ovide, Amor., III, 8, 20. — Végèce, L. II, ch. 7. — Beneton, Enseign. nat., 355. = [1] Eusèbe, Constant., II, 8. = [2] Tite-Live, II, 59; III, 70; VI, 8; XXV, 14; XXVI, 5. — César, *Bell. gall.*, IV, 23; V, 29. *Bell. civil.*, I, 54. — Ovide, Fastes, III, 14.

ranimer, à un moyen extrême. Ils s'emparaient de l'un des étendards de la légion, et le jetaient eux-mêmes dans les rangs ennemis. Le combat qui s'engageait aussitôt pour reconquérir l'enseigne, rétablissait presque toujours des affaires délabrées. A la bataille de Regille, Posthumius, général romain, fit jeter ainsi un étendard parmi les cohortes des Latins, et par cette action hasardeuse il ranima le courage des siens. A Orchomène, Sylla, voyant des soldats sur le point de fuir, descendit rapidement de cheval, et, saisissant une enseigne, se mit en devoir de la jeter dans les rangs ennemis. *Je préfère*, dit-il en même temps, *mourir sur le champ de bataille en l'allant reprendre : du moins je ne serai pas témoin de votre lâcheté.* Bélisaire confia l'enseigne nommée *banda* ou *bandus* à Jean l'Arménien, et lui ordonna de la jeter au milieu des bataillons ennemis si cela devenait nécessaire.[1]

Cet expédient désespéré échouait pourtant quelquefois. Peu de jours avant Pharsale, César éprouva un échec qui lui coûta mille hommes environ et trente-deux drapeaux[2]. Quelques efforts qu'il fit pour arrêter les fuyards, il n'y put réussir. En vain il arrachait les enseignes des mains des centurions. L'effroi, le désordre, la confusion, étaient parvenus à un tel point qu'ils laissaient aller *même leurs drapeaux* sans qu'il fût possible d'en retenir aucun : *etiam signa demitterent.* César prouve à la fois par cette simple expression, et combien la panique était grande, et combien le senti-

[1] Florus, L. I, ch. 2. — Plutarque, Sylla. — Procope, Bell. Vandal., I, 11. = [2] César, Bell. civili, L. III, 233.

ment d'amour pour les drapeaux momentanément méconnu, était habituellement exalté.

Cet amour des Romains pour leurs drapeaux leur faisait attacher un grand prix au bonheur de les recouvrer quand ils en avaient perdu. Ils y parvenaient tôt ou tard, soit par la force, soit par des traités. Le roi des Parthes se concilia l'amitié des Romains en renvoyant à Auguste les enseignes de Crassus et de Marc-Antoine; et Germanicus fut autant honoré pour avoir recouvré les trois aigles prises à Varus par les Germains, que pour les belles qualités dont il était doué. On frappait dans ces occasions des médailles avec la légende *signis receptis*. Les cabinets en possèdent plusieurs, et l'on vient d'en découvrir d'autres à Ambenay, canton d'Évreux, parmi cent quatre-vingt-seize médailles d'or, fleur de coin, du siècle d'Auguste. Elles constatent précisément la restitution des aigles romaines et des prisonniers tombés au pouvoir des Parthes lors des revers de Crassus et d'Antoine. [1]

[1] Suétone, Auguste, 28; Tibère, 11. — Fr. Galeron, Bulletin de l'Histoire de France, n°. 6, p. 291.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNES APPENDUES AUX VOUTES DES TEMPLES.

Quelque vaillans que fussent les porteurs de drapeaux, il arrivait souvent que, pris ou tués dans la bataille, leur étendard tombait au pouvoir de l'ennemi. Cet événement était mis par le vainqueur au rang des plus glorieux. On le célébrait par des chants et des fêtes. L'étendard conquis était promené en triomphe. On le consacrait aux dieux du pays, et il servait ou d'ornement à leurs temples, ou de trophée au vainqueur lui-même.

L'usage d'appendre aux voûtes des temples les drapeaux d'un ennemi vaincu se perd dans la nuit des temps. Mais il a été précédé par celui de faire trophée des armes et des dépouilles conquises. C'est encore la Bible qui, en cela comme en presque toute chose, a l'avantage de la priorité des exemples.

David, déterminé à combattre Goliath, s'avança vers lui armé seulement d'un bâton, d'une fronde et de cinq pierres polies par le torrent. La première qu'il lança s'enfonça dans le large front du Philistin, qui tomba la face contre terre. David, qui n'avait point d'épée, sauta sur celle de Goliath et s'en servit pour lui couper la tête [1]. Ensuite il suspendit cette arme dans le tabernacle

[1] Rois, L. I, ch. 17.

qu'il érigea sous son propre toit à la gloire du Seigneur qui donne la victoire.

Lorsque Saül eut péri avec ses trois fils de la main des Philistins sur la montagne de Gelboé, les vainqueurs lui coupèrent la tête, prirent ses armes, et les portèrent par tout le pays, afin que chacun fût bien convaincu de sa mort. Enfin ils pendirent le corps sur la muraille de Bethsan, la tête dans le temple de Dagon, et les armes aux voûtes de celui d'Astaroth. [1]

Les Romains suspendaient aussi comme trophées les dépouilles enlevées aux ennemis. Ils en décoraient leurs maisons, soit extérieurement, soit dans la partie la plus apparente de l'intérieur. Le dictateur Fabius Butéo, ayant une nomination extraordinaire de sénateurs à faire, choisit d'abord parmi ceux qui avaient été édiles, tribuns, questeurs, etc.; quand il eut épuisé la série de ceux qui avaient rempli des fonctions publiques, il compléta son nombre parmi ceux dont la maison était la plus décorée d'insignes militaires provenant de l'ennemi, ou qui avaient obtenu la couronne civique. [2]

C'est sans doute à cet usage romain que Virgile fait allusion quand il dit que le palais de Priam, lorsqu'il devint la proie des flammes, était orné des dépouilles des barbares. [3]

Barbarico postes auro spoliisque superbi;
Procubuere.

Enfin, cette espèce de dépouilles par excellence, que

[1] Rois, L. I, ch. 31. — Paralipomènes, L. I, ch. 10. = [2] Polybe, L. VI, ch. 7. — Tite-Live, L. XXXIII, ch. 33. = [3] Virgile, Énéide, L. II, v. 504.

l'on nommait opimes, *ab ope, vel opibus,* étaient suspendues dans le temple de Jupiter Férétrius, premier temple bâti dans Rome, et fondé tout exprès par Romulus, après sa victoire en combat singulier sur Acron, roi des Cæniniens. [1]

Marius, dans la guerre Cimbrique, conquit le bouclier d'un Gaulois. Il y fit peindre l'image de son ennemi vaincu, et l'appendit contre une muraille de la place du change à Rome. [2]

Lucius Marcius suspendit au Capitole un bouclier votif d'argent, du poids de 150 livres, provenant de sa part dans les dépouilles qu'il avait remportées sur Asdrubal Barca de Carthage.

Après la défaite des Gaulois à Télamon, le consul Emilius employa à la décoration du Capitole tout ce qu'il leur prit en colliers, en bracelets et en drapeaux. [3]

Mais on rendait quelquefois aussi aux Romains une partie des mauvais traitemens qu'ils infligeaient aux autres. Ce qui faisait surtout le désespoir de Régulus captif, c'était, disait-il, de voir les enseignes romaines suspendues aux voûtes des temples carthaginois. Ce sentiment était louable, sans doute; mais le sauvage et arrogant romain prétendait-il donc que Rome seule dût avoir le monopole des trophées de gloire [4]? Voici les vers de l'ode *Cœlo tonantem* dans lesquels Horace exprime les plaintes de Régulus :

[1] Tite-Live, L. I, ch. 10; IV, ch. 20. — Plutarque, *in Marcell., in Romul.* = [2] Monet, Pratiq. des armoiries, 5. = [3] Polybe, L. II, ch. 6. = [4] Horace, L. III, ode V.

. . . . . Signa ego Punicis
Adfixa delubris, et arma
Militibus sine cæde, dixit,
Derepta vidi. . . . .

Entre les richesses que les peuples Celtes conservaient dans leurs temples, on voyait figurer les armes et les enseignes prises à l'ennemi. Au centre des Gaules, les Arverniens se vantaient de posséder une épée qu'ils avaient conquise sur César même. Que cela fût ou non, César, dont la réputation de bravoure n'en était pas moins incontestable, passant un jour dans l'une des villes de l'Auvergne, vit en effet une épée pendue à la voûte d'un temple. Ses amis lui donnaient le conseil de la faire enlever. Une telle proposition provoqua seulement cette réponse, qu'il fit en souriant : *Je m'en garderai bien, c'est maintenant une chose consacrée.* [1]

Arminius, ou plutôt Hermann, ce héros des Germains, qu'ils ont honoré d'un culte, que, dès le temps de Tacite et durant des siècles, ils ont célébré dans leurs hymnes de guerre, témoin ces mots : *Canitur adhuc barbaras apud gentes* [2]; Arminius, faisant une allocution à ses troupes, y tire vanité de ce que l'on voyait encore, en un lieu consacré des forêts de son pays, les enseignes romaines qu'il avait vouées aux dieux de la patrie. En effet, nous venons de dire qu'une des plus grandes gloires de Germanicus fut d'avoir recouvré, dans un bois où *il combattait les Cattes et les Marses*, les aigles perdues par Varus.

[1] PLUTARQUE, *in Cæsar.*, ch. 34. = [2] TACITE, Ann., L. I, ch. 59, 88; L. II, ch. 25. — PELLOUTIER, Histoire des Celtes, L. IV, 106, 115.

Mais il y a dans l'histoire un exemple de trophée qu'à cause de sa singularité et de sa rareté on ne saurait passer sous silence, quoique ce ne soit point un drapeau. On sait que les Romains usaient de la victoire de manière à pousser au désespoir les prisonniers qu'ils faisaient. Aristonicus, roi de Pergame, et Jugurtha, roi de Numidie, expirèrent à force de mauvais traitemens dans les prisons du sénat. Pompée fit trancher la tête à Alexandre, roi des Juifs; un autre roi de cette nation, Antigone, le dernier des Asmonéens, périt par ordre de Marc-Antoine, etc. De là les représailles dont ce peuple tyran fut quelquefois victime : celles de Mithridate envers Manius Aquilius, de Surena sur Crassus, des Germains à l'égard des officiers de Varus, ont de la célébrité. Sapor se servait du dos de l'empereur Valérien pour monter à cheval, et après sa mort il le fit écorcher. On corroya sa peau, qui, ayant été teinte en rouge, fut suspendue par son ordre aux voûtes d'un temple de la Perse. Sapor disait que c'était là véritablement triompher, ce que selon lui ne faisaient pas les Romains, qui peignaient sur leurs murailles des triomphes imaginaires. Il faisait sans doute allusion à Gallien, qui, pour éblouir le peuple, lui fit voir plusieurs troupes de prétendus prisonniers déguisés en Goths, en Sarmates, en Perses, en Francs, comme avait fait autrefois Caligula. Ce monstre, qui cependant était fils de Germanicus, au retour d'une expédition dont le seul résultat fut le pillage des Gaules, voulut se donner en spectacle dans un triomphe. Pour suppléer aux prisonniers qui lui manquaient, il fit choix des Gaulois de la plus haute stature,

et les contraignit à suivre son char, comme s'ils eussent été des ennemis pris sur le champ de bataille. [1]

Il faut dire cependant, à la louange des anciens, que, bien qu'ils fussent privés des lumières de la morale chrétienne, qui fait de l'humanité et de l'oubli des injures des vertus obligées, quelques uns d'entre eux avaient sur la consécration des dépouilles de guerre des idées fort saines. Par exemple, Plutarque se demande à lui-même [2] : « Pourquoy est-ce que des choses qui sont dé-« diées et consacrées aux dieux, la coustume porte que « les despouilles seules conquises en guerre sur les en-« nemis soient mises en nonchaloir, et que l'on les laisse « dépérir avec le temps, sans qu'on les ait en révérence, « ny qu'on les entretienne et reface quand elles vieillis-« sent? » Il répond à cela : « Est-ce point à fin que « croyant que leur gloire défaillant et se passant avec « ces premières despouilles, ils cherchent tous jours « nouveaux moyens de rapporter quelque récente mar-« que de leur vertu? ou plus tost, pour ce que le temps « allant tous jours consumant les signes et marques de « l'inimitié qu'ils ont encontre de leurs ennemis, il seroit « odieux que eulx les allassent renouvellans : car mesme « ceulx qui, entre les Grecs, ont les premiers fait des « trophées de bronze ou de pierre, n'en sont pas bien « estimez. »

[1] Legendre, Antiq. de la Monarch., 424. — Rollin, Hist. anc., X, p. 14. — Plutarque, *in Crass.*. — Tacite, Annal., L. I. — Eusèbe, Chroniq. — P. Orose, L. VII, ch. 22. — Aurel. Victor, *in Valer.* — Tillemont, Hist. des Emper., III. — Trebell. Pollio, *in Gallien.* — Suétone, *in Caligul.* — Dion Cassius, L. 59.
= [2] Plutarque, Questions romaines, 37e quest., XXI, 279.

Quelques peuples, même parmi les anciens, ne consacraient ni drapeaux ni dépouilles. On demandait un jour à Cléomènes, roi de Sparte, pourquoi les Lacédémoniens n'offraient point aux dieux les armes prises à l'ennemi. « Pour ce, dit-il, que ce sont despouilles de « couards, et les armes que l'on a ostées à ceux qui les « possédoient par leur lascheté, il n'est honneste ny de « les monstrer aux jeunes, ny de les consacrer aux « dieux. » [1]

Une loi de Lycurgue défendait aux Lacédémoniens de poursuivre les ennemis dès qu'ils commençaient à fuir, comme s'ils devaient se contenter de l'honneur d'avoir vaincu. Cette générosité couvrait une politique profonde : elle empêchait l'ennemi de s'aguerrir et le disposait à céder une victoire plus aisée.[2]

Les Romains eux-mêmes, qui ont couvert la surface de la terre de leurs orgueilleux monumens triomphaux, n'en ont que fort tard adopté l'usage. Florus, parlant de la défaite des Allobroges et du triomphe dans lequel Bituitus vaincu figura sur le char d'argent d'où il avait combattu, dit : « On peut juger de la joie qu'excita le « succès de cette guerre, par les tours de pierre que Domi- « tius Aenobarbus et Fabius Maximus firent ériger sur le « lieu de l'action, et auxquelles on appendit en trophées « les armes des vaincus : usage inconnu jusque-là « parmi nous, car nos ayeux, satisfaits d'avoir vaincu « leurs ennemis, n'insultaient point à leur défaite. » [3]

[1] PLUTARQUE, Apopht. des Lacédémon., XXVI, 61. = [2] LEGENDRE, Antiq. de la monarch., p. 424. = [3] FLORUS, Hist. rom., L. III, ch. 3.

CHAPITRE XII.

PREMIÈRES ENSEIGNES FLOTTANTES. *LABARUM*.

Jusqu'ici nous n'avons point encore vu d'exemple positif d'un étendard flottant. Il est vraisemblable cependant qu'il y en avait, au moins de petite dimension, soit pour marquer les subdivisions des corps de troupes, soit pour servir aux signaux dont nous avons parlé. Mais enfin le morceau de drap libre et flottant de l'aigle romaine ayant été quelquefois attaché seul à l'extrémité d'une lance et sans aucun des autres ornemens accoutumés, on vit alors un drapeau, dans l'acception que nous donnons aujourd'hui à ce terme. La colonne Trajane et les médailles en fournissent des exemples. Nous en citerons un entre autres au revers d'un Domitien de moyen bronze. Un trophée d'armes fait allusion à la conquête de la Germanie : du milieu de ces armes s'élève un étendard flottant et frangé par le bas. [1]

Ce drapeau, nommé plus particulièrement d'abord *vexillum*, commença par être celui des vétérans d'infanterie, *vexillarii*, et devint dans la suite spécial à la cavalerie, à cause de sa petite dimension. [2]

Les empereurs, tout en conservant religieusement les aigles, voulurent avoir cependant une enseigne

[1] Cabinet de M. Lange, à Saumur. = [2] Tacite, *passim.* — Tite-Live, *passim.* — César, *Bell. gall.*, VI, 33, 37.

personnelle, et à laquelle on reconnût leur présence à l'armée [1]. Ils lui donnèrent la forme de ce que nous avons nommé bannière quelques siècles plus tard, et lui imposèrent le nom de *labarum*, mot dont l'étymologie n'est pas connue. Le *labarum* différait du *vexillum* en ce qu'il était tendu, de forme carrée et un peu plus grand. Les médailles du temps en donnent cette idée.

Lorsqu'au commencement du IV[e] siècle Constantin plaça la religion chrétienne sur le trône impérial, il s'attacha à relever la dignité de l'étendard des empereurs. Ce qui, sous ses prédécesseurs, n'était constamment resté qu'une enseigne personnelle, devint, par sa conversion et sa piété, la première enseigne de dévotion de l'empire romain. En voici la description [2]. Une lance était traversée vers le haut par un bâton beaucoup plus court qui en faisait une sorte de croix. La lance était surmontée d'une couronne éclatante d'or et de pierreries. Au centre de la couronne paraissait le monogramme grec du Christ, X. P., figuré ai nsi, ☧, ou ainsi encore, ⳩, et souvent accompagné d'un A et d'un Ω, que Jésus-Christ, dans l'Apocalypse, prend pour son caractère. Des deux bras de la traverse pendait un drapeau carré de couleur pourpre ; Festus dit un riche voile, *supparus*, fendu par le bas, tendu, selon les

[1] Sozomène, Hist., L. I, ch. 4. = [2] Sozomène, Hist., L. I, ch. 4. — Eusèbe, *in Constant.* — Festus, *Verb. signif.* — Tillemont, Règn. de Constant. — Art de vérifier les dates, IV, 232. — Baronius, Ann. eccles., 312, 26. — Ducange, Gloss., voy. *Labarum.* — Moréri, voy. *Labarum.* — Biog. universelle, voy. Festus.

uns, afin qu'il ne flottât pas d'une manière incommode, flottant, au contraire, selon les autres; de moyenne grandeur, pour que le vent ne fût pas un obstacle à le porter; orné de pierres précieuses comme la couronne, et relevé de riches broderies d'or. A l'aigle romaine précédemment figurée sur l'étoffe, Constantin substitua l'image de la croix, à laquelle on ajouta dans la suite d'autres monogrammes du Christ. Dans l'intervalle compris entre l'étoffe et la couronne, l'empereur, suivant l'ancien usage, plaça son buste et celui de ses enfans.

Le *labarum* ainsi illustré devint l'étendard général de tous les corps militaires, et tint lieu des aigles et des idoles que l'on portait auparavant. Mais ceux des subdivisions de troupes que Constantin fit faire sur le modèle du sien, n'eurent point la magnificence du *labarum* impérial, enseigne par excellence, et devant laquelle les soldats s'inclinaient avec respect.

Il paraît que l'usage des aigles ne fut point absolument abandonné. On les voyait figurer dans les occasions solennelles. Long-temps après Constantin, c'est-à-dire en 1204, lorsque les Vénitiens et les Français prirent Constantinople, l'empereur Alexis III faisait encore porter les aigles romaines devant ses pusillanimes soldats, qui n'avaient de Romains que le nom.[1]

Nous avons dit que l'étymologie du mot *labarum* n'était pas connue. *Labarum* ou *laborum*, car c'est ainsi que s'expriment indistinctement saint Ambroise, Prudence et d'autres savans pères, signifie, selon quelques

[1] Michaud, Hist. des crois., L. X, 1198-1204.

uns, et saint Grégoire de Naziance est de ce nombre, *signe par lequel on finit tous travaux*, ou, selon d'autres, *signe par lequel finiront les persécutions contre l'Église*. Mais ces explications n'ont été réellement fournies qu'après coup, le mot *labarum* paraissant antérieur au triomphe du christianisme. Ducange croit la chose et le mot originaires du pays des Allemands. [1]

Quoi qu'il en soit, le labarum fut le dernier étendard que se donnèrent les Romains. Julien l'Apostat, dans son impiété, refit du labarum ce qu'il était avant Constantin, et substitua le S. P. Q. R. au monogramme du Christ, espérant peut-être qu'il lui serait aussi facile de remettre le culte des faux dieux à la place de la religion chrétienne. Saint Grégoire de Naziance, dans la première de ses invectives contre Julien, où se retrouve toute la véhémence des *Philippiques* et des *Catilinaires*, fait de cette décision de l'insensé, le sujet d'un reproche éloquemment exprimé dans une langue qui perd à passer dans la nôtre. « Son impiété sacrilége, dit-il [2], se « déclara contre le premier de nos étendards. Orné du « signe révéré de la croix, le labarum marchait en tête « de nos armées, à qui il faisait oublier les fatigues, « s'élevant par-dessus les images de nos princes, par- « dessus toutes les autres enseignes militaires. Julien le « fit disparaître : l'aspect en était pour lui d'un trop « sinistre augure. O homme, le plus impie et le plus « aveugle des hommes ! vous que votre habileté servait

[1] Prudence contre Symmaque, l. I. — Ducange, Numism., p. 18. — Idem, Gloss., au mot *Labarum*. — [2] Grégoire, discours III.

« si mal dans les plus petites comme dans les plus « grandes affaires, vous prétendiez anéantir ce peuple « immense de chrétiens répandu dans tout l'univers!... « Qui? vous! vous dont on connaît si bien le caractère « et l'origine! Qui donc êtes-vous, pour vous élever « contre l'héritage de Jésus-Christ, qui ne finira jamais, « dût-on l'attaquer avec plus de force encore que vous « ne faites?.... »

Mais Jovien et Valentinien, qui avaient généreusement confessé le nom de J.-C. dans l'armée pendant la persécution du philanthrope Julien, s'empressèrent, en lui succédant, de rendre au labarum ses emblêmes sacrés, ses ornemens et son lustre. En 416, Théodose le jeune accorda de grands priviléges à ceux qui étaient chargés de sa garde et de sa défense. Socrate dit que de son temps, en 430, il était religieusement conservé dans le palais impérial à Constantinople, et Théophane assure qu'au IXe siècle, c'est-à-dire après Charlemagne, il existait encore.[1]

Le labarum a donc assisté à la chute de l'empire des Romains, à la dispersion de leurs armées et à la soumission de leurs colonies militaires aux hordes qui les envahirent successivement. Lorsque celles de ces colonies qui occupaient les Gaules furent obligées de se rendre aux Francs de Clovis, leur amour pour leurs enseignes survécut en elles à tout autre sentiment. Elles ne se soumirent qu'à la condition qu'elles conserveraient leurs armes et leurs étendards[2]. L'utilité de ceux-ci, la

[1] SOCRATE, Hist., L. I, ch. 2. — THÉOPHANE, Hist. Bys., p. 11. — [2] PROCOPE, Guerre des Goths.

supériorité de celles-là, les firent adopter dans une foule de contrées où les Romains avaient séjourné; et pour ne parler que des étendards, rien ne paraît plus vraisemblable que leurs formes ont été le type des premiers signes de ralliement de nos aïeux lors de leur conversion. Quelques uns des vieux monumens français, échappés à la dévastation révolutionnaire, donnent du poids à cette conjecture. Il existe en Champagne, non loin de Réthel, et sur l'Aisne, une très petite ville nommée Attigny, célèbre par le lustre qu'elle a jeté durant le VIIe, le VIIIe et le IXe siècle. Nos rois, depuis Clovis II, y ont souvent résidé. Ils y avaient élevé des palais somptueux, et consacré une église magnifique dans laquelle ont été baptisés Albion, Witikind et trois mille Saxons venus avec leurs chefs, pour abjurer dans les mains de Charlemagne les antiques croyances du Nord. Le grand roi fut lui-même le parrain de Witikind, et le combla des plus riches présens. Dans ce que la faux du temps et la hache plus meurtrière encore de la révolution ont respecté, on remarque surtout avec intérêt, dans l'une des voûtes de l'église d'Attigny, deux représentations du labarum, près de l'agneau portant un étendard avec la croix. Le labarum est donc le chaînon qui a rattaché les étendards des peuples chrétiens à ceux du paganisme. C'est depuis cette enseigne sacrée que les objets en relief ont été tout-à-fait abandonnés, et que l'étoffe qui en faisait partie est devenue la seule matière des drapeaux.[1]

[1] M. Duvivier, Mém. de la Société des Antiq., T. X, 248. — Égron, Nouvelles Annal. des Voyages, T. XXI, 2e série, 127.

LIVRE II.

ENSEIGNES MILITAIRES ANTÉRIEURES AU MOYEN AGE.

CHAPITRE PREMIER.

ENSEIGNES DES GERMAINS, DES GAULOIS, DES FRANCS, ETC.

DANS le temps même de la domination des Romains, les peuples qu'ils tenaient courbés sous leur joug tyrannique, et ceux qui, de la Germanie, vinrent par myriades soumettre à la fois et les vainqueurs et les vaincus, avaient aussi des enseignes. Nous voudrions pouvoir en traiter avec méthode, et rendre ainsi notre travail plus complet; mais l'extrême pénurie de matériaux s'y oppose, et nous sommes réduit à demander grâce pour le pêle-mêle de tout ce chapitre, conséquence inévitable du désordre de l'époque historique à laquelle il se rapporte.

Nous ne savons pas si les peuples dits *barbares* attachaient aux couleurs de leurs enseignes les mêmes idées que les Grecs et les Romains; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'adoptaient point avec indifférence les emblêmes ou attributs qu'ils y figuraient, et qu'ils avaient pour ces mêmes enseignes un respect semblable à celui des Romains pour les leurs. Ceux qui avaient les Druides pour prêtres les leur confiaient durant la paix, et elles

étaient religieusement conservées au milieu des forêts sacrées, jusqu'à la première expédition guerrière. [1]

Entre ces nations, les Gaulois prenaient leurs enseignes à témoin dans leurs ligues et leurs traités. Dans une circonstance où ils se décidèrent à secouer le joug de Rome, ceux de la contrée de Chartres s'offrirent pour commencer la levée de boucliers. Mais avant que les otages fussent donnés de part et d'autre, chaque cité jura sur ses enseignes, *selon la coutume. Collatis militaribus signis, quo more eorum gravissimæ cærimoniæ continentur.* [2]

Il paraît que les enseignes des Gaulois consistaient en petites bandes d'étoffe, taillées, les unes en pointe, comme le sont encore les banderoles des lanciers de notre temps, les autres en rond, comme le furent certains pennons. Ce genre d'enseignes, a-t-on dit, leur venait originairement de Scythie, où il était fort en usage, et où le goût s'en est perpétué jusqu'à nos jours. On sait que les peuples du Nord continuent encore à se servir de ces banderoles légères et flottantes.

Les Gaulois, selon les temps, ont eu, à la fois ou successivement, sur leurs monnaies ou sur leurs enseignes, un lion, un ours, un taureau, un cheval, etc. Si l'on en juge par les sculptures de l'arc de triomphe d'Orange, le sanglier a aussi figuré parmi leurs emblêmes [3]. On voit, dans les cabinets des amateurs d'anti-

[1] Arrien, *Tact. cont. Alanos*, 80. — Val. Flaccus, L. VI, v. 89. — Tacite, *German.*, ch. VIII. — Pelloutier, Hist. des Celtes, L. IV, 35, 106 115. = [2] César, *Bello gall.*, L. VII, ch. 2. = [3] Cluvier, *Germ. antiq.*, L. I, ch. 49.

quités, des figures de sangliers en bronze qui, par leur forme, leur volume et un trou percé sous leur base, donnent à penser qu'elles ont jadis servi d'enseignes solides ou en relief au bout d'une pique.

L'histoire a conservé la mémoire d'un autre symbole des Gaulois : c'est l'alouette. Une des légions qui passa les Alpes avec César pour aller combattre à Pharsale était presque toute composée de Gaulois. Elle se nommait *Alauda*, parce que tous les soldats portaient une alouette sur leur casque. *Gallico vocabulo etiam legioni nomen dederunt alaudæ.*

Nous devons à l'extrême bravoure de la légion *Alauda* la connaissance de cette particularité.

Une autre légion romaine se nommait la Draconaire, et une autre encore la Foudroyante, à cause des figures de dragon et de foudres empreintes sur les casques ou les boucliers des soldats. [1]

Tacite donne des drapeaux aux Bataves qui faisaient partie des anciens Francs; ils étaient chargés de figures d'animaux. [2]

« Aucuns ont escript que les Françoys portoient sur « leur écu ou dans leurs armoiries, le lyon en la Ger« manie, auparavant la conqueste des Gaules, qui doit « estre entendu pour leurs enseignes militaires ou es« tandarts. » [3]

[1] Cicéron, Philipp., I, 5, 13. — Suétone, dans César, ch. 24. — Ducange, Gloss., voy. Alauda. = [2] Tacite, *German.* — Daniel, Hist. de la milice franç., L. VI, 481. = [3] Dutillet, Recueil des rois de France, p. 225. — Velly, Hist. de Fr., II, 465.

Le lion a figuré en effet sur les enseignes de plusieurs peuples de l'Occident et du Nord, chez lesquels cependant il n'existait point de lions; mais ces emblêmes n'y ont été ni uniques ni constans. Les Francs ont eu un croissant, des serpens, un lion, que quelques uns croient être le type des dix-sept lions bataves. Les Belges et les Bataves, réunis aux Cattes, eurent le lion pour symbole, et ces nations, maintenant divisées, ont encore toutes deux le lion dans leurs armoiries et leurs drapeaux. Toutefois les Cattes prirent, dit-on, leur nom des chats qu'ils portaient sur leurs étendards particuliers. Ce qui peut faire douter de cette étymologie, c'est que nous allons citer d'autres peuples qui eurent aussi des chats dans leurs emblêmes, et qui ne furent pas pour cela nommés Cattes. [1]

Les Germains ont porté, tour à tour ou simultanément, un serpent ou un lion.

Les Goths, un lion, un coq, un ours.

Les Danois, trois lions ou un corbeau : nous parlerons de leur étendard à figure de corbeau. [2]

Les Bourguignons adoptèrent un chat, à cause de leur amour pour l'indépendance; singulier choix, car si le chat est indépendant par son caractère, il est domestique par ses mœurs. Ils eurent aussi un lion. [3]

Les Alains d'Espagne prirent l'emblême du chat. On

[1] BENETON, Ens. de guer., 42, 46, 48. — DANIELO, Hist. des villes, I, 136. = [2] AGRIPPA, *Vanit. scienc.*, ch. 9 —FAVYN, Théât. d'honn., ch. I, 17. = [3] PARADIN, Hist. de Bourgog., — Art de vérif. les dates, X, 358.

ne dit pas que ce soit par le même motif que les Bourguignons. Ils eurent un ours comme les Goths. [1]

Les Suèves, fixés en Espagne comme les Alains, mirent comme eux un ours dans leurs insignes. [2]

Les Saxons avaient un cheval blanc sur la bannière que Hengist et Horsa apportèrent de Germanie en Angleterre. [3]

Les Teutons, les Cimbres et les Ambrons, s'étant jetés sur l'Italie pour la piller, passèrent l'Adige, battirent les Romains, et, lorsqu'ils firent la paix avec eux, ils la jurèrent sur le taureau qui les désignait. [4]

Les Celtes, selon les uns, avaient des sangliers, des taureaux, des dragons; et, selon d'autres, une épée qui indiquait leur amour pour les combats. [5]

Les Parthes et les Daces, malgré la distance qui les séparait, étaient caractérisés par un dragon, animal fantastique, et que les Romains imitèrent d'eux après le règne de Constance. Toutefois, ils donnèrent à cette enseigne une forme singulière. Le dragon, attaché à une longue pique, était composé de morceaux d'une étoffe teinte en pourpre. Lorsqu'il présentait sa bouche au vent d'une certaine manière, il se gonflait jusqu'à la queue, et ses replis sinueux flottaient alors dans les airs. L'or et les pierreries le faisaient reluire au loin. [6]

Mais, à mesure que la religion chrétienne fit des pro-

[1] FAVYN, *loco cit.* — AGRIPPA, *id.* = [2] MARIANA, Hist. hispan. — BENETON, 50. = [3] VERSTEGAN, Restitut. of decayed intell., p. 121. — STRUTT, Angl. anc., p. 74. = [4] PLUTARQUE, *in Mario.* = [5] PELLOUTIER, L. VII, 55. — LAUREAU, avant Clovis, I, 138. = [6] AMM. MARCELLIN, L. XVI, 10. — ZOZIME, L. III.

sélytes, les enseignes se purgèrent des figures d'animaux féroces, qui, cependant, n'étaient point générales à cette époque de barbarie. L'idole du dieu Irminsul, que Charlemagne abattit, tenait d'une main une balance que les iconologues pensent être un emblême de l'incertitude de la victoire, et de l'autre un étendard sur lequel était peinte une rose, qui, dans cet ordre d'idées, serait le symbole du peu de durée de la gloire militaire. [1]

Dagobert, au VII[e] siècle, prit encore un aigle; mais cette coutume ne dura pas; et enfin, sous la seconde race, toutes ces horribles figures furent remplacées par des fleurs, des chiffres, des flammes, des croix, des saints, ou diverses autres marques de piété, et elles ne reparurent que lors de l'institution des armoiries. [2]

Mais on vit, dans des temps bien postérieurs, une chose des plus étranges. Lors de la première croisade (1096), une troupe de croisés, qui se forma sur les rives de la Moselle et du Rhin, poussa la superstition jusqu'à se faire précéder, pour leur tenir lieu d'enseignes, d'une chèvre et d'une oie vivantes, auxquelles, dans leur impiété, ils attribuaient une vertu divine. Ces animaux à leur tête suffisaient pour leur inspirer de la confiance, et avaient droit à leurs respects. [3]

Quelquefois on donna aux étendards des noms qui, par l'idée qu'ils offraient, en faisaient encore des objets

[1] VELLY, Hist. de Fr., I, 392. — NOEL, Dict. de la Fable, au mot Irminsul. — FAUCHET, Hist. de Charlem., ch. IX, p. 445. = [2] D. BEVY, Inaugur. des rois. — BENETON, 62. = [3] ALBERT D'AIX, Hist. des crois., L. I, ch. 31.

d'effroi, comme lorsqu'ils portaient des figures monstrueuses. Dans le temps même où Guillaume le Conquérant méditait son expédition contre Harold, qu'il qualifiait d'usurpateur de la couronne d'Angleterre, Harald Hardrada, roi de Norvège, attaquait Harold par le nord du pays. Dans la bataille qu'il lui livra, et qu'il perdit avec la vie, l'étendard royal de Norvège, planté au centre d'un demi-cercle, se nommait *ravager of earth*, c'est-à-dire fléau du monde. [1]

Mais qu'est-ce que ce nom en comparaison de celui de l'étendard du Northumberland? Edwin, roi de ce pays, jouissait d'une si grande estime qu'on portait une bannière devant lui, non seulement à l'armée, mais encore en temps de paix, lorsqu'il allait de ville en ville pour s'assurer lui-même si l'on rendait bien la justice. Cette bannière était nommée par les Romains, partie indigène de la population, *tufan*, que Speed croit avoir la signification de boule ou de globe, symbole de souveraineté; mais son nom saxon était *thpr*. [2]

[1] L'Échaudé d'Anisy, Tapiss. de Bayeux, p. 58. = [2] Bède, Hist. ecclésiast., L. II, ch. 16. — Strutt, Angl. anc., 74.

CHAPITRE II.

DU COQ CHEZ LES ANCIENS.

Après avoir passé consciencieusement en revue les emblêmes adoptés par toutes les nations barbares, il est utile et curieux de faire remarquer que les Goths seuls sont signalés comme ayant pris le coq. On aurait pu s'attendre à le voir figurer aussi sur les enseignes, sinon françaises, du moins gauloises, ne fût-ce qu'à cause de la signification du mot *gallus*, devenue commune, en apparence, à ce gallinacé et au peuple gaulois à une époque qu'on ne saurait préciser; mais la vérité est que le coq n'est représenté sur aucune monnaie, sur aucun monument de nos aïeux, si ce n'est lorsqu'ils ont voulu imiter les Romains, comme on le voit dans un Mercure donné par Montfaucon, et dans une autre figure du même dieu, sculptée sur un cippe conservé à la Bibliothéque Royale, et trouvé, en 1784, sous les fondations du Palais de Justice [1]. Quant à nos écrivains, ils en font moins mention encore que nos monumens. Leur silence cependant ne peut être attribué au dédain ou à l'oubli, car ils n'ont pu ignorer que les arts et l'histoire sont les nobles voies par lesquelles nous avons appris,

[1] MONTFAUCON, Antiq. expliq., II, pl. 186. — GRIVAUD, Monum. anciens — Biblioth. Royale, vestib. de la salle de lecture.

au contraire, combien le coq a été honoré dans l'antiquité. La numismatique a surtout consacré sa figure.

Sur les médailles de Métaponte, on voit un coq près d'une tête de Mars.[1]

On le voit, au revers d'Ulysse, dans les médailles d'Ithaque, où il paraît signifier la bravoure unie à la vigilance.[2]

Dans les médailles de Caryste, en Eubée, il fait allusion à la victoire remportée sur les Perses, à qui Cyrus avait donné un coq pour enseigne militaire, comme Artaxercès Mnémon en avait donné un aux Cariens, à cause des crêtes de coq qu'ils portaient sur leurs casques[3]. Nous avons expliqué ailleurs l'analogie des mots coq et Cyrus, qui, en grec, sont tous deux rendus par *kuros*.

C'est au même titre que Caryste, et pour la défaite des Perses, qu'une palme et un coq figurent sur les monnaies d'Athènes.[4]

Le nom de la ville d'Himéra, en Sicile, signifie le jour; le coq, sur ses médailles, est l'emblême du jour naissant, parce que son chant l'annonce ou le salue.[5]

Il est au revers de Pallas, sur les monnaies d'Anxur, d'Aquinum et de Calès, en Italie.[6]

On le trouve aussi sur quelques pièces romaines, et, entre autres, sur celles de la famille Voltéia.[7]

[1] GOLTZIUS, *Mag. Græcia.* — GESSNER, *Specim. rei numar.* — VAILLANT, *Numism. imperat.* = [2] NEUMANN, Pop. num., I, pl. 6, figure 8. = [3] LANDON, Numismatique du jeune Anacharsis, I, 73. — VAILLANT, gr., p. 42. = [4] GESSNER, *Specimen.* = [5] PARUTA, *Sicilia con medaglie.* = [6] PARUTA, *loco cit.* = [7] VAILLANT,

Le coq était consacré aux dieux à différens titres. Sur la main d'Apollon, il signifie le matin ou le jour, comme pour Himéra. Lorsqu'il figure au nombre des attributs de Minerve, c'est comme symbole de vigilance et d'activité. Les Lares, Priape, la Nuit, etc., invoquaient aussi le coq. [1]

Il était consacré à la mort par la raison que son chant semble troubler le silence obligé des tombeaux. [2]

Dans la citadelle d'Élis, il y a, dit Pausanias, un temple de Minerve où l'on voit une statue de la déesse en or et en ivoire, qui passe pour être l'ouvrage de Phidias. L'ouvrier a représenté sur le casque de la déesse un coq, parce que c'est le plus courageux des oiseaux; et peut-être aussi parce qu'il est spécialement consacré à Minerve Ergané. [3]

Il était considéré comme protecteur et conservateur de la vigne, et, comme tel, il était dédié à Bacchus, parce que son corps, pendu ou enterré dans un vignoble, en faisait fuir les lions et les autres animaux malfaisans. [4]

Dans l'un des monumens que Montfaucon a gravés, on voit une très petite figure de Mercure marchant devant un coq gigantesque. Dans un autre, le dieu est assis sur un char attelé de deux coqs. Dans d'autres

gr., p. 117. — Henthaler, *Exercit.*, IV, pl. 5. = [1] Plutarque, Oracles en vers, XXII, 333. — Pausanias, Élide, L. VI, ch. 26. — Goltzius, *Mag. Græcia*, pl. XIX. — Wachter, *Archæol. num.*, 105. = [2] Noel, Dict. de la Fable, au mot Mort. = [3] Pausanias, Élide, L. VI, ch. 26. = [4] Raulin, Panég. des fleurs de lis, 326. — Montfaucon, Antiq. expliq., II, 159.

enfin, le coq est aux pieds de Mercure, ou posé sur son bras ou sur sa main. Il signifie, dans ce cas, vigilance ou négoce. [1]

Socrate, après avoir bu la ciguë, dit à ses amis : *Nous devons maintenant un coq à Esculape*, dans ce sens peut-être, que mourir c'était échapper à la maladie [2]. En effet, les convalescens offraient d'ordinaire le sacrifice d'un coq au dieu de la médecine, témoin les monnaies de Selinunte.

Lorsque les Lacédémoniens étaient vainqueurs par la ruse, ils sacrifiaient à Mars un bœuf; s'ils l'étaient par la force, ils lui vouaient un coq. Les jeunes coqs étaient surnommés poussins de Mars. [3]

Dans certains cas, on sacrifiait aussi cet oiseau à Hercule. Dans Plutarque, Aristion fait manger un coq tué pour un semblable holocauste à ses convives, qui le trouvèrent fort tendre, quoiqu'il vînt d'être immolé à l'instant même. [4]

Les sectateurs de Pythagore avaient un coq blanc pour objet de leur culte apparent; ce fut même un précepte du maître de nourrir un coq dans sa maison, à cause, disait-il, de ses vertus héroïques. [5]

Toutefois ces vertus ne sont pas généralement re-

[1] MONTFAUCON, Antiq. expliq. T. I, pl. 71, 76. — T. V, pl. 166. — COURT DE GEBELIN, Allégor. orient., p. 114. — Pierres gravées du duc d'Orléans, I, p. 192. — Nouvelles ann. des Voyages, 3e série, T. I, 253. = [2] GOLTZIUS, *Mag. Græcia*, pl. VIII. = [3] PLUTARQUE, Apoph. des Lacédémon., XVI, 116. — RAULIN, Panég. des fleurs de lis, 315. = [4] PLUTARQUE, Propos de table, XVIII, 298. = [5] PLUTARQUE, Propos de table, XVIII, 207. — RAULIN, Panég., 323.

connues, et souvent le même auteur en parle diversement. Il passait pour fanfaron, témoin Pline, lorsqu'il dit : *Quod si palma contigit, statim in victoria canunt, seque ipsi principes testantur.* [1]

Ce qui a fait dire à Passerat, dans son poëme du coq : [2]

Laude tumens alter, primos sublimis in ungues
Erigitur, victorque suum canit ipse triumphum.

Et à La Fontaine :

. . . . . Son vainqueur sur les toits
S'alla percher et chanter sa victoire.
. . . .
Tout cet orgueil périt sous l'ongle du vautour.

Selon Plutarque, il est hargneux, querelleur; selon Pline, il est très sensible à la gloire, *gloriam sentiunt,* et selon tous deux, il inspire de la terreur au lion même.

Bientôt nous verrons que Pline attribue cette faculté du coq à son courage; mais Lucrèce en fait honneur à des atômes qui émanent de l'oiseau, et qui, introduits dans l'œil du lion, piquent sa prunelle, et lui causent une douleur vive à laquelle son courage ne peut résister :

Nimirum quia sunt gallorum in corpore quædam
Semina, quæ, cum sunt oculis immissa leonum
Pupillas interfodiunt, acremque dolorem
Præbent, ut nequeant contra durare feroces. [3]

Albert-le-Grand est de moitié moins déraisonnable

[1] PLINE, L. X, ch. 21. — ELIEN, Hist. des animaux, L. IV, ch. 29. = [2] PASSERAT, *De gallo.* = [3] LUCRÈCE, *de Rerum natura*, L. IV.

que Lucrèce; car il restreint aux seuls coqs blancs la vertu de mettre le lion en fuite [1]. Quoi qu'il en soit, c'est une opinion ridicule, et qui sent la poussière épicurienne, disait Camérarius dès le XVII[e] siècle.

Pline ajoute que le coq possède, uniquement pour nous éveiller et nous appeler au travail, la faculté de connaître les astres, *norunt sidera;* et, uniquement aussi pour vaincre son rival en amour, puisqu'il ne combat jamais que pour cela et contre un être de son espèce, il a reçu de la nature le sentiment des armes qu'il porte, et la faveur d'étaler sa *sublime* queue en faucille, *in sublime caudam quoque falcatam erigens;* comme s'il dépendait de lui de la porter autrement. Enfin il regarde le ciel avec fierté, et il parle; du moins il a parlé une fois à Rimini, dans la métairie de Galérius. Il est vrai que Pline n'en connaît que cet exemple : *Semel, quod equidem sciam.* [2]

Cicéron, citant Callisthène, dit que le chant du coq est de bon augure [3]. A Lébadie, ville de Béotie, pendant qu'on sacrifiait à Trophonius, dans son temple souterrain, et dans un moment où l'on était en guerre contre Lacédémone, tous les coqs se mirent à chanter sans interruption tant que la nuit dura. Les augures béotiens assurèrent que cela présageait la victoire sur les Lacédémoniens, parce que ces oiseaux ne chantent point lorsqu'ils sont vaincus. Il aurait fallu constater en même temps que les coqs lacédémoniens n'avaient point chanté cette nuit-là.

[1] PHIL. CAMÉRARIUS, Médit. historiq., L. II, ch. 2. = [2] PLINE, L. X, ch. 21. = [3] CICÉRON, de la Divinat., L. I, ch. 34.

Mais c'est surtout à Rome qu'ils servaient aux augures. La pourpre romaine, pour employer la pompeuse expression de Pline, ne faisait rien sans avoir interrogé les coqs et les poulets sacrés. Ces oiseaux faisaient donc marcher, ou arrêtaient les armées; ils livraient ou refusaient les batailles; ils étaient les maîtres des maîtres du monde.

Les coqs avaient sur les destinées des peuples un autre genre d'influence. Lorsque les Romains déclaraient la guerre, ils faisaient porter par leurs ambassadeurs ou hérauts un coq sur la frontière ennemie, en signe de défi et de combat, et l'on sait qu'avec eux une nation défiée était une nation vaincue.[1]

« Le dieu Ammon, dit Polyen, avait annoncé à Téménthès, qui l'avait consulté sur son règne, de se « donner de garde des coqs. Psamméticus, ayant appris « de Pigrès qu'il avait avec lui, que les Cariens avaient « mis les premiers sur leurs casques des panaches, com« prit le sens de l'oracle. Il prit à sa solde beaucoup de « Cariens, les conduisit à Momemphis, et y ayant livré « bataille près du temple d'Isis, il remporta la vic« toire. »[2]

L'acharnement que les coqs abandonnés à eux-mêmes font paraître dans leurs combats corps à corps, a donné à l'homme l'idée barbare de les dresser à se faire une guerre d'extermination. En Grèce, et particulièrement à Tanagra, à Rhodes, à Pergame, où les coqs étaient d'une beauté et d'une forme extraordinaires, ils étaient façon-

[1] Paulin, Panégyr., etc., 325. — [2] Diodore de Sicile, L. I, ch. 66. — Polyen, L. VII, strat. 3.

nés au combat à cause de leur ardeur naturelle; mais là ils semblaient plutôt destinés à s'entre-détruire qu'à multiplier l'espèce; et, comme si cette destruction eût été trop lente au gré de l'homme, il y concourait encore en armant leurs ergots de lames tranchantes[1]. C'est ainsi qu'à la Chine encore, aux Philippines, à Java, à Manille, les combats de coqs sont le principal amusement du peuple. Marsden assure qu'on voit à Sumatra des hommes déjà ruinés par la perte d'énormes paris aux combats de coqs, y aventurer encore leur femme et leur fille, et les perdre. On connaît la passion des Etats-Unis et de l'Angleterre pour ces jeux immoraux et cruels, où souvent un dernier coup de bec ou d'éperon donné en présence d'une foule de spectateurs divisés en deux partis ennemis, décide de la fortune et du bonheur de plusieurs familles[2].

Le combat du coq fut, à Athènes, une institution en partie religieuse et en partie politique. Si cet oiseau n'eut pas précisément des autels, du moins les Athéniens établirent une fête annuelle en son honneur. Ce fut en appelant l'attention de ses soldats sur l'acharnement avec lequel se battaient les coqs animés du seul désir de vaincre, que Thémistocles parvint à enflammer leur courage et à leur faire remporter sur les Perses une victoire éclatante [3]. Socrate releva le courage

[1] Pline, au lieu cité. — Columelle, L. VIII, ch. 2. — Varron, *De Re rustica,* L. III, ch. 9. — Pierres gravées du duc d'Orléans, p. 172. == [2] Dictionnaire des Scienc. natur., au mot Faisan. — Annales des Voyag., XXIX, 2e série, 249. — Ferri, Lond. et les Anglais, I, p. 261. == [3] Dictionnaire des Scienc. natur., au mot Faisan. — Elien, Hist. diverses, L. II, ch. 28

d'Iphycrates en lui faisant remarquer que les coqs de Midas, le barbier, ne craignaient point d'attaquer ceux de Callias.[1]

Les monumens anciens, et surtout ceux de l'art grec, offrent souvent des coqs, ou combattant ou se préparant à combattre. L'amour, pour l'ordinaire, préside à ces combats, qui ont lieu devant le dieu Terme. Au piédestal de la statue sont suspendues les couronnes et les palmes destinées aux maîtres des coqs vainqueurs. Les oiseaux élevés pour ce barbare amusement étaient nourris d'ail, pour échauffer leur ardeur. Les vases grecs offrent de nombreux exemples de coqs devant des gousses d'ail monstrueuses.[2]

Les Grecs s'offraient entre eux des coqs belliqueux en présens. Un jour, on donnait à Cléomènes, roi de Sparte, des coqs dont l'intrépidité au combat était bien connue, en lui disant, pour vanter le cadeau, que ces vaillans oiseaux mourraient sur la place plutôt que de céder la victoire. « Donnez-m'en donc, répondit-il, de « ceux qui doivent les tuer : ils seront nécessairement « plus vaillans que ceux-ci encore. »[3]

[1] Diogène Laerce, dans Socrate. = [2] Vases grecs de Lamberg, 1824. — Vases grecs du Musée Charles X. — Pierres gravées de Stosch, 1re classe, 696, 697. = [3] Plutarque, Apoph. des Lacédém., XVI, 61.

CHAPITRE III.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT *GAULOIS*.

Nous venons de prouver par de nombreux exemples que l'antiquité est loin d'avoir dédaigné le coq. Il est sculpté sur les monumens, gravé sur les médailles, mentionné dans les écrits des philosophes, des historiens, des naturalistes. Il est partout, excepté dans la littérature et l'archéologie de notre pays. Les auteurs qui ont traité des usages et de l'agriculture des Gaulois, ne l'ont nommé dans aucune circonstance, dont la connaissance du moins soit venue jusqu'à nous. C'est au point que l'on se demanderait s'ils le possédaient dans leurs basses-cours avant la domination romaine, si l'on ne savait par Buffon[1] que cet utile gallinacé est, à l'Amérique près, indigène partout. On voit bien, chez nos aïeux, le paon, surnommé le *noble oiseau, la nourriture des amans, la viande des preux*, servir de plat d'honneur sur la table somptueuse des seigneurs et des rois, où il était apporté en triomphe par la dame la plus

[1] BUFFON, Hist. natur. du coq, XXII, 232. — Gazette littéraire, au lieu cité. — LEGRAND D'AUSSY, Vie privée des Français, I, 363. — DESERRES, Théâtr. d'agricult., L. V, ch. 9. — CHAMPIER, *De Re cibaria*, L. XV, ch. 28. — LA CURNE SAINTE-PALAYE, Mémoir. sur la cheval., III, 1, 137. — RABELAIS, L. IV, ch. 59. — LEGRAND D'AUSSY, Fabl., II, 132. — BELON, Hist. des oiseaux, 1555. — Archéologie, T. XIII, 315.

élevée en naissance, ou la plus remarquable en beauté, le paon rôti et ensuite recouvert, soit de son plumage qui avait été adroitement enlevé avec la peau, soit, pour plus de luxe encore, de larges feuilles d'or ; on voit l'oie grasse rassembler autour de leurs tables hospitalières et la famille et l'étranger, et faire les délices de leurs joyeux festins; on voit le cygne, tantôt balancer ses formes élégantes et pures sur le cristal des eaux de leurs fleuves, et par le reflet du blanc éclatant de son plumage sur le vert émaillé de la prairie, faire l'ornement de leurs plus riantes vallées; et tantôt par sa chair aujourd'hui dédaignée, il est vrai, mais que Belon dit *exquise ès délices françoises*, servir à nos aïeux de nourriture délicate et recherchée en même temps que le héron, la grue, la corneille, le butor, la cigogne, et tant d'autres oiseaux que nous ne mangeons plus; mais le coq! jamais il n'est nommé, et il ne paraît nulle part dans les temps quelque peu reculés, si ce n'est chez les anciens habitans de la Grande-Bretagne, où on ne le mangeait pas, dit César. *Gallinam gustare fas non putant* [1]. On ne saurait donc trop s'étonner alors du rôle que nous lui verrons jouer dans le blason.

Cependant, de même qu'on ne peut nier que le coq n'ait été fort connu de nos aïeux, et qu'il ne soit même aussi ancien qu'eux sur le sol de la patrie, on ne peut davantage se dispenser de convenir que le nom latin d'un coq, *gallus*, et celui d'un Gaulois, *gallus*, ne présentent naturellement l'idée d'une origine commune. Mais auquel de ces deux êtres a-t-il été donné d'abord?

[1] César, Guerre des Gaul., L. V.

Les coqs doivent-ils leur nom aux Gaulois? les Gaulois doivent-ils le leur aux coqs? enfin ont-ils de l'analogie?

On a souvent fait des recherches pour découvrir l'étymologie du mot *Gallus*, Gaulois.

Selon Pausanias, les Gaulois portaient plus anciennement le nom de Celtes. L'usage d'appeler *Gaule* une partie de la nation celtique ne s'est introduit que fort tard, et long-temps encore ils se donnèrent le nom de Celtes en parlant d'eux-mêmes.[1]

Cependant une foule d'écrivains joignent l'épithète *vieux* en parlant des Celtes et des Gaulois indistinctement. Xénophon dit : *Celtæ*, *Galatæ veteres*. Marc-Antoine, dans Sempronius : *Ligures Etruscis orti cognomine veteribus Gallis;* Servius : *Umbri Gallorum veterum propago;* Isidore de Séville : *Umbri Italiæ gens est, sed Gallorum veterum propago*. César avait dit aussi : « La troisième partie des Gaules est occupée « par les Celtes : c'est ainsi qu'ils se nomment dans leur « langue, tandis que nous les appelons Gaulois. »[2]

Les Celtes étaient déjà désignés par les Grecs sous le nom de Gaulois au temps d'Alexandre, à qui ils envoyèrent des ambassadeurs. Ce furent ces mêmes ambassadeurs qui, à une question du roi de Macédoine, répondirent ce mot célèbre : *Nous ne craignons rien, tant que le ciel ne tombera pas*[3]. Il est vrai que pour

[1] Pausanias, Attiq., III. — Picot, Hist. des Gaulois, I, 33. = [2] Servius, Énéide, XII. — Cambry, Monum. celtiq., 9. — César, *de Bell. gall.*, L. I, ch. 1. — Pelloutier, Hist. des Celtes, T. III, 309. = [3] Pelloutier, Hist. des Celtes, préf. lxxj, — Strabon. — Forcatel, *De Gallorum imperio*, p. 345.

cette réponse Alexandre les qualifia de fanfarons, ἀλαζόνες : et, à cette occasion, nous citerons une chose digne de remarque : c'est que, si l'on en croit Nicétas, écrivain contemporain de la conquête de Constantinople par les Latins, ces guerriers, héritiers de la noble fierté de leurs aïeux, se vantaient, comme eux, *de ne craindre que la chute du ciel.*[1]

Mais lorsque les Romains vinrent, pour leur tourment, à connaître les terribles Gaulois, il y avait des siècles peut-être que le coq portait dans le Latium le nom *gallus*, sans que l'on s'y doutât que c'était aussi celui d'un peuple lointain ; et quand la langue des Romains se forma, il y avait long-temps également que nos aïeux se nommaient Gaulois, bien que César ait dit qu'entre eux ils ne se nommaient pas Gaulois, mais Celtes, sans se douter qu'ailleurs on leur donnait un nom qui était celui d'un oiseau de basse-cour. Si nous savions par quelque autorité sûre, qu'à l'occasion d'une circonstance célèbre les Gaulois ont pu être appelés d'un nom dont celui de coq fut l'étymologie, comme nous l'avons rapporté des Cariens, qui furent surnommés les coqs, parce qu'ils portaient des crêtes sur leurs casques, nous pourrions croire à une analogie entre les noms latins d'un coq et d'un Gaulois. Non seulement nous ne trouvons rien de semblable, mais nous avons vu au contraire[2] que les seuls signes attribués aux Gaulois ont été le taureau, le lion, l'ours, le cheval, l'alouette. Si donc une seule légion eût porté

[1] NICÉTAS, Annal. Constantin. — MICHAUD, Hist. des croisad., III, 192. = [2] L. I, ch. 4. — L. II, ch. 1.

des coqs sur ses casques, l'histoire en eût fait mention comme elle a parlé des légions *Alauda*, Draconaire, Foudroyante, etc. Le nom de l'oiseau et celui du peuple se sont vraisemblablement formés isolément, à de grandes distances de lieux l'un de l'autre, et d'après des étymologies et des conditions différentes. Ils ne paraissent point avoir fait équivoque dans l'antiquité, comme cela est arrivé depuis, rien ne rappelant en effet une idée d'analogie entre un coq et un Gaulois.

Lorsque les anciens étaient embarrassés sur l'origine du nom d'un peuple, ils la trouvaient dans celui du premier roi, vrai ou supposé, qui avait donné des lois à ce peuple. Ainsi, les Dardaniens venaient naturellement de Dardanus, les Péloponésiens de Pélops, les Celtes de Celtus, les Francs de Francus. Les Gaulois durent par conséquent venir de Gallus. Cependant César et Pausanias, recherchant si le nom des Gaulois est grec, latin ou celtique, ne se décident point. [1]

Goropius, cité par Aldrovande, dit que le mot *gallus* vient du cimbrique *gaili*, qui a la signification *de joie et de liesse* [2]. C'est aussi le sens que nos anciens auteurs prêtent à la couleur blanche.

Bochart fait venir notre nom d'un mot hébreu qui signifie *jaune*, à cause des cheveux blond-doré des anciens Francs. [3]

Pelloutier, d'après Bodin, croit que ce nom est celte, qu'il vient de *valler* ou *galler*, et qu'il a la signification d'étranger, de voyageur. Il indiquerait, selon lui, que

[1] APPIEN, Illyr., 1194. — PELLOUTIER, I, 114. = [2] GOROPIUS BECANUS, *Gallicor.*, L. II. = [3] MÉZERAI, T. I, p. 10.

les Celtes avaient été chassés de leurs anciennes demeures ou qu'ils s'en étaient volontairement exilés. [1]

L'Irlandais O'Connor a publié, en 1822, des chroniques de l'ancienne Irlande, dans lesquelles il émet ses idées sur l'origine du nom des Gaulois. Selon lui, les peuples scythes, divisés en tribus, se distinguaient entre eux par des noms qui exprimaient leurs qualités. Mais le nom générique des tribus était *gaël* ou *gall.* Ainsi, la demeure de plusieurs tribus était nommée *gallia.* Les Romains ont donné une terminaison latine à plusieurs tribus ou *gall,* et ont dit *galli,* d'où est venu le nom des Gaulois. Au temps de saint Bernard, les Irlandais, à qui l'on disait qu'ils étaient *Galli,* répondirent : *Scoti sumus non Galli.* Il se disaient *gaal* de l'Écosse; *Scotia* était alors le nom de l'Irlande. [2]

En breton, gaulois se dit *gall : Brô-c'hall,* la Gaule et la France; *gallek*, la langue gauloise et la langue française; *galloud,* le pouvoir, la puissance; *galloudek,* puissant. Mais *gall* ne peut signifier en même temps coq et gaulois, que si l'on admet qu'il dérive de *kilek* ou *kilok*, nom de l'oiseau dans cette langue [3]. Alors, et comme *kilek* exprime en breton l'idée d'un homme éminemment apte à la génération, *gall*, son dérivé, signifierait à la fois gaulois et homme fort au physique, bien organisé, énergique, puissant.

Des diverses étymologies proposées sur le mot *gallus,* gaulois, celle que donnent saint Jérôme et Isidore de

[1] Bodin, Méthod. hist., ch. 9. — Pelloutier, T. I, p. 265. — Legendre, Antiq. de la monar., p. 206. = [2] De Penhouet, de l'Ophiolâtrie, p. 58. = [3] M. Legonidec, sa lettre.

Séville, d'après Lactance, réunit à un plus haut degré les conditions de la simplicité et de la vraisemblance. Ils le font dériver du grec γαλα, qui signifie lait, blanc comme le lait. De là s'est formée pour quelques autres l'idée de galactophages, et en effet le laitage était la base de la nourriture des Gaulois. Leurs fromages des Cévennes avaient de la célébrité et s'exportaient au loin. Antonin-le-Pieux mourut pour avoir mangé immodérément de celui des Alpes [1]. Toutefois il faut convenir que si l'on faisait dériver le mot gaulois de γαλα, non dans le sens de blancheur, mais dans celui de galactophages ou mangeurs de lait, ce ne serait plus qu'un sobriquet. Quoiqu'à la rigueur il ne pût être considéré comme injurieux, on doit croire cependant que ce peuple ne se le donnait pas plus que certains autres ne se donnaient eux-mêmes le nom de myrmécophages, de lotophages, d'acridophages, etc., sous lesquels nous les désignons quelquefois.

La contrée la plus occidentale de l'Europe fut d'abord habitée par les Celtes. Ils y avaient été refoulés par les Scythes ou Goths, qui prirent, en s'y fixant à leur tour, le nom de Belges. Ces diverses hordes, mélangées désormais, associèrent leurs armes contre Rome, ennemi commun de tous les peuples gaulois et germains. Or, le mot *Belge*, est formé, dit-on, du celte

[1] Saint Jérôme, aux Galat., L. II. — Isidore, Orig., L. VII. — Borel, Rech. d'antiq. gauloises, p. 214. — Rabelais, L. I, ch. 10. — Raulin, Panég. des fleurs de lis, p. 317. — Picot, Hist. des Gaul., I, 20. — Fauchet, Antiq. gauloises, L. I, ch. 6. — G. Marcel, Orig. de la monar., I, ch. 4.

ou du tudesque *balgen* ou *belgen*, qui veut dire turbulent, querelleur, séditieux, parce que ce peuple avait apporté de la Germanie toute la férocité de sa patrie primitive [1]. Bien que ce nom ait toujours convenu aux descendans des Belges, sans cesse en révolte ouverte, cependant ils n'admettaient pas dans le moyen âge cette dénomination, parce qu'on ne s'injurie pas soi-même. Pour reprendre bénévolement aujourd'hui un nom dont l'étymologie est si peu honorable, il faut qu'il y ait dans le Belge un grand fonds d'ignorance ou d'humilité.

Les Grecs, dans leur amour pour les fictions, ayant appelé *galaxia* la voie lactée, produite, disaient-ils, par l'expansion d'une partie du lait de Junon, selon une fable que nous rapporterons [2], la Gaule, fertile en lis blancs, formés sans doute de l'autre partie du lait de la déesse, méritait bien le nom de *gallia*. Cette étymologie, proposée par le père Rousselet, et conforme d'ailleurs à l'esprit de la mythologie grecque, en vaut bien une autre.

Mais, convenons-en, quelque favorables que puissent être dans une cause les argumens fournis par les étymologies, ce ne sont toujours que des avantages incertains et précaires, si ces étymologies ne sont point appuyées de preuves positives. Pour ne parler que d'un mot irlandais qui a rapport à notre sujet, *gal* signifie

[1] PINKERTON, Hist. des Scythes, partie 1, ch. 4. — PELLOUTIER, Hist. des Celtes, I, 56, 245, 250; III, 61. — ADRIEN DE JONGHE (Junius), Batavia, ch. dernier. = [2] BANIER, Mythol. expl., VII, 35. — ROUSSELET, le Lis sacré, p. 10.

étranger et *lait*, *naturel* et *blanc*, *conquérant* et *ventre de truite*; *guerrier* et *gageure*; et tel autre pourrait avoir dix, vingt, trente acceptions, comme dans toute langue sauvage. [1]

Une chose cependant est vraie : c'est que les peuples de la race scythique ou gothique étaient blancs à l'égal du lait de leurs bestiaux. Les Gaulois et les Francs, issus de cette race, étaient, par conséquent, blancs aussi comme les lis de leurs prairies. C'est sous le nom de *Blancs* que les Gaulois furent désignés d'abord en Italie. Menaçaient-ils d'y faire une invasion? Rome aussitôt criait : *Voilà les Blancs!* et, à ce cri, la population se levait spontanément et tout entière pour combattre. On savait en effet qu'avec les Blancs ce n'était pas seulement de la gloire qu'il y allait, mais surtout de la vie. [2]

L'usage de donner à un peuple un nom tiré de l'aspect extérieur de son corps, est-il, d'ailleurs, une chose si rare? *Éthiopien* est dérivé de deux mots grecs dont la signification est *aspect brûlé*, ou *noir comme un objet brûlé* [3]. Qui ne sait que le nom de l'immense race nègre vient originairement du latin *niger*, et qu'il a passé dans presque toutes les langues de l'Europe?

[1] Pinkerton, Hist. des Goths, I, part. 2, ch. 1. = [2] Polybe, L. II, ch. 4, 5. = [3] G. Marcel, Orig. de la monar., I, ch. 4. — Morin, Diction. des mots dérivés du grec. Voy. *Ethiops*.

CHAPITRE IV.

ÉTYMOLOGIE DU MOT *GAULOIS*, DÉDUITE DE LA BLANCHEUR DE PEAU DE NOS AÏEUX.

Il faut que la blancheur de l'épiderme des Gaulois ait été une chose bien remarquable, pour que tous les auteurs se soient accordés à en parler comme d'une sorte de merveille, et comme du caractère distinctif de la nation gauloise. Elle tirait, d'ailleurs, un éclat plus vif encore d'une circonstance qui s'est oblitérée par la promiscuité des races, et qui n'est plus vraie aujourd'hui. Les mêmes écrivains qui se sont extasiés sur cette blancheur de peau des Celtes, des Germains et des Gaulois, ont aussi parlé de la couleur générale de leurs cheveux, et ne varient entre eux que de la dégradation du rouge au blond. « Tous les peuples « issus de la Germanie regardaient la chevelure blonde « comme le plus bel ornement dont la nature eût paré « la tête humaine; mais le blond tirant sur le roux leur « paraissait la beauté par excellence. Pour l'obtenir, ils « se frottaient la tête avec une composition de graisse « de chèvre, de cendre de hêtre et de suc de quelques « plantes, qui colorait leurs cheveux d'un rouge très « ardent. Ce fut le premier parfum employé par les coif- « feurs. Les femmes surtout en firent un grand usage, « et les dames romaines trouvèrent cette parure si mer- « veilleuse, qu'elles achetèrent à grand prix les cheveux

« germains et gaulois pour s'en faire des coiffures arti-« ficielles [1]. » Or, on sait que ces diverses teintes, lorsqu'elles sont naturelles, et la plupart du temps elles l'étaient autrefois, entraînent en quelque sorte la blancheur de l'épiderme. Dans le temps donc où il y avait, parmi nos ancêtres, plus de chevelures rouges ou blondes, il y avait aussi plus de peaux approchant de la teinte du lait.

Le but auquel nous tendons dans ce chapitre nous impose l'obligation de citer quelques textes anciens, et de prouver, par la couleur blonde ou rousse des cheveux, la couleur blanche de la peau des Gaulois.

Virgile dit :

Galli.... aurea Cæsaries ollis...
.... Lactea colla auro innectuntur. [2]

Tite-Live : *Procera corpora, promissæ et rutilatæ comæ.* Grands de corps, cheveux longs et roux. [3]

Pline : *Candidâ cute.... flavis promissas crinibus.* Peau blanche... longs cheveux blonds. [4]

Tacite : *Rutilæ comæ, magna corpora, truces et cærulei oculi.* Les yeux bleus, le regard terrible, les cheveux roux, la stature élevée. [5]

Pétrone : *Increta facies, ut suos Gallia cives putet.* Blanchissez-nous le visage afin qu'on nous croie Gaulois. [6]

Ammien Marcellin : *Candidi pene sunt Galli omnes.*

[1] Fauchet, Antiq. gauloises, L. I, ch. 5. — Leber, Collect. de dissert., X, 406. = [2] Virgile, Énéide, L. VIII. = [3] Tite-Live, L. XXXVIII, ch. 17. = [4] Pline, L. II, ch. 78. = [5] Tacite, *German.*, ch. 4. = [6] Giton, dans Pétrone.

Presque tous les Gaulois sont blancs; leurs femmes surtout ont la blancheur de la neige. [1]

Sénèque : *Non est Æthiopis inter suos insignitus color; nec ruffus crinis et coactus in nodum apud Germanos virum dedecet.*

Des cheveux blonds ne sont point remarqués chez les Germains... ils sont communs à toute la nation. [2]

Juvénal dit la même chose dans des termes différens :

Cærula quis stupit Germani lumina, flavam
Cæsariem....

Qui pourrait être surpris de voir aux Germains des yeux bleus et des cheveux blonds? [3]

Claudien fait souvent allusion aux cheveux blonds des Gaulois et des Sicambres :

. . . . *Crinigero flaventes vertice reges.*
. . . .
. . . . *Tum flava repexo*
Gallia crine ferox. . . . .
. . . .
. . . . . *Illinc flavente Sicambri*
Cæsarie. . . . .
. . . .
Flavam sparsere Sicambri
Cæsariem. . . . . .
. . . .
Inde truces flavo comitantur vertice galli. [4]

Diodore de Sicile dit [5] que tous les Gaulois sont d'une grande taille, que leur peau est fraîche et très blanche.

[1] Amm. Marcellin, L. XV, ch. 12. = [2] Sénèque, *de Ira*, L. III, ch. 26. = [3] Juvénal, Sat. XIII. = [4] Claudien, Elog. de Stilicon, L. I, II, III. — *Id.*, contre Rufin, L. II. = [5] Diodore, L. V, ch. 20.

Lactance compare le teint des Gauloises à la blancheur du lait et à la fraîcheur de la fleur d'églantier. [1]

Sextus Festus admet cette comparaison implicitement, en convenant que le goût pour les cheveux roux assurait la préférence à une femme gauloise, et était général. [2]

Clément d'Alexandrie dit que la longue chevelure des Gaulois et des Scythes, jointe à la blancheur de leur visage, leur donnait un air guerrier et terrible. [3]

On pourrait invoquer un plus grand nombre de témoignages encore ; mais ils seraient surabondans [4]. Maintenant, on le demande, cette constante et unanime allusion à la blancheur de la peau, conséquence ordinaire de la couleur rousse ou blonde des cheveux, cette blancheur dont le lait est le type, *lactea colla*, n'est-elle pas suffisante pour expliquer par γαλα le nom des Gaulois? Il ne s'agit point d'approfondir ici la cause qui a imprimé ce caractère à l'épiderme du corps de tous les peuples dont l'origine remonte aux Goths, aux Scythes, aux Germains. On ne dira point avec Pline que ce soit uniquement le froid, parce qu'on nous objecterait victorieusement le double exemple des Celtes d'Espagne, des Gaulois de la Cisalpine, des Galates de l'Asie-Mineure, qui, transplantés loin de leur sol natal, n'ont perdu leur couleur blanche qu'après de fréquentes

[1] LACTANCE, dans saint Jérôme, épît. aux Galat. = [2] SEXT. COMP. FESTUS, *de Verbor. significat.*, L. XVI. = [3] CLÉMENT d'Alexand., *Pædagog.*, L. III, ch. 3. = [4] SIL. ITALICUS, chant XVI. — VITRUVE, L. VI, ch. I. — PROCOPE, *Vandal.*, I, ch. 2. — VAL. FLACCUS, Argonaut., VI. — SIDOINE APOLLINAIRE.

invasions, et celui des nègres, en qui la nature ne perd pas ses droits, même lorsqu'ils se reproduisent dans les climats rigoureux du Nord. Nous constatons seulement un fait, à l'aide de preuves impartialement recueillies. Mais, dira-t-on, pourquoi ce luxe de citations toutes dans le même sens? C'est parce que nous n'en avons pas trouvé une seule dans un sens différent; c'est parce que nous mettons un grand intérêt d'orgueil national et de patriotisme à prouver que nulle part, chez les anciens, il n'existe la moindre trace d'analogie entre un Gaulois et un coq. Si donc il y a équivoque aujourd'hui à cause de *gallus*, coq, et de *gallus*, Gaulois, cette équivoque a son origine dans des temps beaucoup plus récens.

CHAPITRE V.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT COQ.

Il suffit des lois de l'analogie pour expliquer comment *gallus*, nom de peuple, dérive de *γαλα*, et comment *Gaulois* s'est formé de *gallus*; mais cette règle manque pour découvrir la racine du mot français *coq* dans le latin *gallus*. Cet inconvénient n'existe pas du moins en espagnol et en italien : le coq s'y dit *gallo*, sans doute depuis que la langue des Romains est devenue, par la conquête, celle de la péninsule Ibérique.

Lemaïre de Belges, poète et historien du XVIe siècle, dit : « *Coq* dénote plusieurs choses selon diverses lan-« gues; car, en éthimologie grecque, il signifie blanc « comme *let*. En langue frigienne, c'est-à-dire troyenne, « il désigne les prestres de la grande deesse Cibeles, mere « des dieux, et un fleuve du pays; en francoys, c'est un « coq; mais, en languaige babylonien ou hebraïc, c'est « autant dire comme sur unde, ou surmontant les un-« des, et de ce prennent leur dénomination une manière « de navires qu'on dit galées ou gallères. » [1]

Borel croit que c'est un vieux mot gaulois; à moins qu'il n'ait été formé du latin *coccus*, cochenille, à cause de la couleur rouge de la crête du coq, ou du breton, *dans lequel coq signifie rouge.* [2]

[1] Lemaire de Belges, Illust. des Gaules, etc. = [2] Borel, Trésor d'antiq., etc., p. 581.

Lemaire et Borel ont fait une dépense d'érudition bien inutile. *Coq* vient tout simplement de *coq*, nom celtique de cet oiseau. En breton, *coq* se dit *kilek* ou *kilok*, en mouillant l'*l*, ou même *kok*, et après l'article, *ar c'hok*. *Kilek* a pu former *kell* ou *kall*, c'est-à-dire souverainement apte à la génération, et, par extension, valeureux, puissant [1]; mais ces analogies sont d'autant moins sûres que l'on nommait *Galles* les prêtres de Cybèle, qui se rendaient eux-mêmes inaptes à procréer. Ménage s'appuie de Guyet pour conjecturer que *coq* dérive de *cloccus*, ou de *clocitare* [2]. Pourquoi ne dirait-on pas, en effet, qu'en français, comme en breton, l'idée du nom du coq a été suggérée par son cri, improprement appelé chant? Ce nom serait donc une onomotapée. Cette thèse du moins pourrait être soutenue; si l'utile oiseau était plus souvent désigné dans les autres langues de l'Europe sous un nom approchant de celui qu'il a reçu chez nous.

Il est d'autant plus sage de ne point se prononcer dans l'occurrence, que le coq n'a pas été toujours ni exclusivement désigné en France sous son nom actuel. Dans le XIIe siècle, on disait *jau*, *jas*, *jasard*, et, selon Barbazan, c'est de *jas* que vient notre mot *jaser*, babiller comme un coq. *Jas* signifiait donc grand parleur, bavard. On trouve le mot *jas* pour *coq* dans plusieurs anciens monumens de notre langue, et particulièrement dans une traduction française de la Passion,

[1] Legonidec, sa lettre. — [2] Ménage, Dict. étymolog.

que l'on croit de 1198, et que voici[1] : « Quant Pieres « estoit en la cort de lez, se vint une des ancelles lo « soverain prestre, et quant ille ot veut Pieron ki se « chafieuet al feu, se lesvui ardeit et se dist à luy : Et « tu estoies avec Jehu de Galiléi. Cil desnoiet davant « toz, et se dit: Ne ni sai ne ni n'entent ce ke tu dis. Si « ussit fuers davant la cort, se chanteit *li jas*. Lo parax « quant une altre ancelle l'ot veut, se dist à ceos ki lai « encor esteivent: Car cist è de ceos. Lo parax un petit « après dissent à Pieron cil ki lai estreivent: Vraiement « tu es de ceos, car tu es aussi Galileus. Et cil en com- « mençoit excommunier et jurier ke Ju ne sai ke cist « hom soit ke vos dites. Maintenant lo parax chanteit « *li jas* (car esta parole te fait aparissant) : se recordeit « Pieres la parole Jhesu. » C'est-à-dire : « Cependant « Pierre était près de là dans la cour. Une des servantes « du grand-prêtre survint, et, quand elle vit Pierre qui « se chauffait devant le féu, elle se leva aussitôt, et lui « dit : Tu étais aussi avec Jésus de Galilée. Il le nia de- « vant tout le monde, et dit : Je ne sais ni n'entends ce « que tu dis. Il sortit de la cour; le coq chanta. Dans le « même instant, une autre servante le vit, et dit à ceux « qui étaient encore là : Celui-ci est l'un d'eux. Un peu « après, ceux qui étaient là disent à Pierre : Oui, tu es « de ceux-là, car tu es Galiléen. Il commença à protester « et à jurer : Je ne sais ce qu'est l'homme que vous « dites, quand aussitôt le coq chanta; et ainsi se vérifia « la parole de Jésus, dont Pierre se ressouvint. »

[1] ROQUEFORT, au mot *Jas*. — PEIGNOT, Origine de la langue française, 101.

Sans doute la traduction de 1198 a été faite sur le texte grec ; du moins la lettre n'en est conforme à la version orthodoxe d'aucun évangéliste.[1]

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas plus dans *jau* ou *jas* que dans *gallus* que nous trouverons l'étymologie de *coq*. Il vaut encore mieux s'en tenir, jusqu'à nouvel ordre, au breton, que d'imiter ces étymologistes, qui ne manquent jamais de raisons spécieuses pour soutenir les plus étranges propositions, par exemple qu'*alfana* vient d'*equus*, et contre qui est dirigée la piquante épigramme du chevalier de Cailly.[2]

[1] Saint Matthieu, ch. XXVI, v. 34, 69 et suiv. — Saint Marc, ch. XIV, 30, 66 et suiv. — Saint Luc, ch. XXII, 34, 35 et suiv. — Saint Jean, ch. XIII, 38 ; XVIII, 26 et suiv. = [2] MÉNAGE, Diction. étymolog., au mot *Haquenée*.

CHAPITRE VI.

LES GAULOIS N'ONT JAMAIS EU LE COQ POUR EMBLÊME.

Non seulement on ne peut assigner au mot *coq* une origine raisonnable, mais on ne peut même découvrir les titres de cet oiseau à devenir l'insigne du pouvoir en France, dès que la société y est mise en péril par l'esprit de révolution, à moins que ces titres ne soient sa tyrannie et sa fanfaronnade. Il y a bien une tradition confuse et le souvenir vague d'une ancienne fiction nationale, selon laquelle les Gaulois auraient adopté l'emblême d'un coq blanc combattant le lion et triomphant du roi des animaux, tradition dont on retrouverait la trace dans le blason de couleur, qui attache *au blanc la signifiance de batailler vaillamment:* mais ce sentiment de l'un des hommes de France qui a le plus d'esprit [1], n'est appuyé de sa part d'aucune preuve. Il paraît être simplement en lui la réminiscence de la vieille erreur de Pline sur le courage des coqs, et qu'il exprime ainsi: *Itaque terrori sunt etiam leonibus ferarum generosissimis.* Nous tenons de cet aimable écrivain lui-même, qu'il professe ce sentiment surtout en haine de l'aigle: il a raison; mais c'est une question à décider si l'apparition du coq, comme insigne d'une révolution, n'est pas le signal de malheurs plus grands que celle de l'aigle d'un empereur.

[1] CH. NODIER, Gazette de France, 6 mars 1832.

Avant de nous expliquer sur le coq de la révolution, citons textuellement un écrivain imbu des doctrines d'aujourd'hui, et qui croit devoir faire tous ses efforts pour illustrer le nouvel insigne.[1]

« Les Gaulois et les coqs, *galli* », avoue-t-il », n'eurent « jamais rien de commun que l'identité fortuite de leur « nom latin. Si les Gaulois avaient manifesté quelque « vénération pour le coq, s'ils l'eussent élevé à l'hon« neur de leur servir d'enseigne et d'emblême, il ne « faut point douter que les auteurs et les monumens ne « nous eussent conservé quelque souvenir de cette pré« férence. Loin de là; ils gardent un tel silence sur cet « oiseau qu'il paraît dès lors bien douteux que ce peu« ple l'élevât ou même le connût généralement.... Non « seulement il ne figure nulle part sur les monnaies des « Gaules, ni même sur les monumens étrangers allusifs « à ce peuple, mais encore les auteurs qui ont traité « des usages et de l'agriculture de la Gaule ne le men« tionnent jamais. Un tel silence a conduit à décider « que ce gallinacée était généralement inconnu dans « cette contrée avant l'invasion romaine.... Il serait « inutile de chercher quelque mention du coq à l'époque « où la Gaule fut subjuguée par les Romains. Unie et « incorporée à leur vaste empire, elle ne pouvait avoir « d'autres emblêmes que ceux de ses conquérans. On « trouve, à la vérité, fréquemment des petits coqs en « bronze sur lesquels on pourrait, si l'on n'était averti, « prendre facilement le change; mais on sait que l'of« frande de ces petites figures sur les autels de Mercure,

[1] Gazette littér., novembre 1831.

« et surtout des dieux Lares, remplaçait l'immolation « de l'animal spécialement consacré à ces divinités.... « N'ayant pu trouver le coq dans les traditions gau- « loises, il est naturel de le chercher parmi celles des « hordes barbares qui, se ruant à l'envi sur le colosse « romain, traversèrent ou conquirent la Gaule, et se « substituèrent à ses primitifs habitans.... Nous devons « nous hâter de convenir que les auteurs donnent aux « Goths un coq pour enseigne, et nous nous verrions « sans doute forcés de concéder à celui-ci quelques « titres de parenté avec le nôtre si, au lieu de traverser « rapidement la France, les Goths y avaient fondé quel- « ques établissemens durables. Mais comme leur passage « n'a laissé aucune trace dans la mémoire nationale, ils « n'ont eu sur notre nouvel emblême pas plus de droits « que sur l'architecture ou l'écriture, auxquelles ils ont « frauduleusement laissé leur nom. »

De tels aveux arrachés à la conviction d'un journaliste de cette catégorie, nous mettent bien à l'aise. Cependant, au lieu d'enchérir, et afin de ne pas nous laisser vaincre en bonne foi, nous dirons : décider que le coq était généralement inconnu dans les Gaules avant l'invasion romaine, c'est aller trop loin aussi. Nous avons déjà vu, d'après Buffon, qu'il est indigène à tout l'ancien continent, et, d'après César, qu'il existait dans la Grande-Bretagne. Les Danois en immolaient à Odin. Dithmar, évêque de Mersebourg, écrivait au XI[e] siècle, ces mots : « Il y a dans la Sélande un endroit, qui « est la capitale du Dannemarck, nommé Lederun, et « où, tous les neuf ans, les Danois se rendent en foule,

« et immolent à leurs dieux quatre-vingt-dix-neuf hom-
« mes et autant de chevaux, de chiens, de coqs. »[1]

Quelques uns ont bien dit que certains d'entre les Gaulois furent surnommés *Cristati*, parce qu'ils avaient des casques à crête. Mais *crista* signifie autant huppe, aigrette ou panache que crête de coq.[2]

Une autre preuve que les Gaulois avaient des coqs, c'est la vogue qu'eurent chez eux les combats entre ces animaux. C'était la base de leurs fêtes publiques, auxquelles présidaient toujours les chefs des localités. Le goût de ces jeux passa dans les mœurs de nos aïeux du moyen âge, et finit par devenir particulier aux enfans. La joûte aux coqs dans quelques villages du pays Chartrain, voisins de Château-Dun, dans le Dauphiné, la Picardie et ailleurs, était encore, à l'époque de la révolution, une imitation des anciens combats de coqs. Ducange en cite de nombreux exemples qu'on ne peut contester.[3]

Mais de ce que les Gaulois connaissaient et possédaient le coq, de ce qu'on trouve quelques bronzes représentant cet oiseau, il ne s'ensuit pas, comme d'intrépides croyans s'obstinent à le dire, qu'ils l'aient pris pour emblême. On ne saurait donc trop s'étonner de lire dans les Mémoires d'une société savante, qui d'ailleurs a cru devoir récemment substituer dans son cachet le coq aux fleurs de lis, ici, qu'il fut l'emblême des

[1] Mallet, Introd. à l'hist. du Danemarck, I, p. 118, 124. — [2] Wlson de la Colombière, Théât. d'honn., II, préface. — [3] Lejeune, Mémoire de la Société des Antiq., IX, 194. — Ducange, Gloss., au mot *Gallorum pugna*.

Gaulois, comme il l'est encore des Français; là, que nos aïeux le portaient en amulette, et le plaçaient dans leurs insignes et sur leurs bannières [1]. Le petit coq en bronze qu'on en apporte pour preuve ne le prouve certainement pas. Il était romain, ainsi que le témoignent les médailles d'Antonin-le-Pieux, de Commode, et de leurs femmes, Faustine et Crispine, trouvées en terre dans le même vase, et il avait peut-être été offert à quelque divinité domestique en place d'un sacrifice de coqs vivans, selon la conjecture de l'écrivain que nous venons de citer. Ces assertions, que n'accompagnent jamais aucune preuve, causent les grossières erreurs dans lesquelles tombent chaque jour et les écrivains et les artistes qui ne prennent point la peine d'étudier. Dans une lithographie récente, où toutes les lois du costume historique sont violées à plaisir, les Gaulois de Brennus ont des étendards flottans surmontés de coqs à ailes éployées, tandis que les Romains (ce qui n'est pas moins divertissant), ont déjà l'aigle de Marius, qu'ils n'eurent qu'environ deux cents ans plus tard. [2]

[1] Mémoire de la Soc. roy. des Antiq., I, 115; IX, 194. = [2] Histoire polit., morale, etc., de la France, 1834.

CHAPITRE VII.

LE COQ N'A JAMAIS FIGURÉ DANS LES ARMOIRIES DE LA FRANCE NI DE SES ROIS.

L'aveu non suspect de l'auteur dont nous venons d'invoquer le témoignage prouve, ou, pour mieux dire, confirme ce que l'on savait déjà, que les Gaulois n'ont jamais adopté le symbole du coq. Mais cela ne nous suffit pas. Notre devoir nous prescrit de prouver encore que ni nos rois ni la France ne l'ont adopté davantage. Or, ceux qui sont justes envers nos rois, savent que ces princes sont célèbres par l'intérêt d'amour-propre et de patriotisme qu'ils ont toujours apporté à s'identifier avec le pays, puisque cet intérêt est allé pour l'un d'eux jusqu'à lui faire dire, *l'État, c'est moi* : expression d'autant plus juste, quoique la passion ait tenté d'en empoisonner le sens, qu'elle entraîne avec soi l'idée de réciprocité. Et cela est d'autant plus vrai qu'ailleurs encore Louis XIV a dit : « En travaillant pour la « France, je travaillais pour moi, et il m'était bien doux « de trouver ma gloire dans un État aussi puissant....... « qu'est ce royaume. » Le père, en effet, n'est-il pas tout pour sa famille et la famille à son tour n'est-elle pas toute dans le père? Les belles paroles de Louis XIV, que nous venons de citer, sont inédites. Nous les avons recueillies dans un volume, chef-d'œuvre de calligraphie, écrit sous la dictée du roi lui-même, et qui fait

un des principaux ornemens de la précieuse bibliothéque de M. C. Leber.

Chacun sait que jusqu'à l'époque où la révolution est venue ouvrir violemment la longue carrière de déceptions et de malheurs que nous parcourons encore, les armes de la France et celles de ses rois n'ont jamais différé entre elles, et que depuis leur première apparition elles n'ont pas varié. Leur support seul a subi dans l'écusson de fréquens changemens. Chaque règne, pour ainsi dire, a appuyé son écu d'un support particulier. Mais nul de ces grands et généreux monarques, en qui la gloire de la patrie était le sentiment le plus exalté, ne s'est avisé, on ne dit pas de substituer l'oiseau des fumiers à ses nobles et antiques armoiries, mais même de le leur accoler pour support. Nous allons, pour preuve, dire sur ces supports et sur les emblêmes particuliers à quelques rois de France, ce que nous avons pu en recueillir, et l'on verra s'il s'y trouve un seul exemple de l'emploi du coq. Nous commencerons avec le XIIIe siècle. [1]

Philippe-Auguste prit deux lions retournés, et eut quelques imitateurs.

Louis VIII, surnommé le Lion, eut deux sangliers.

Louis IX deux dragons.

Philippe III, le Hardi, deux aigles.

Philippe V, le Long, deux lions, et pour la Navarre, huit escarboucles.

[1] Juv. des Ursins. — Leblanc. — Ducange. — Peiresc. — Beneton. — Médail. de Louis XIV. — Laroque, Traité du Blason. — Bullet, etc.

Charles IV, le Bel, deux lions léopardés, et huit escarboucles pour la Navarre.

Philippe VI, de Valois, des lévriers retournés, un seul lion sous l'écu; quelquefois aussi un seul ange.

Jean II, le Bon, deux cygnes liés par le cou.

Charles V, le Sage, deux lévriers d'azur, puis deux dauphins retournés.

Charles VI eut successivement le mystère de l'annonciation, deux anges et un cerf-volant couronné d'or au cou. « Le roy s'en alla à Senlis pour chasser. Et feut « trouvé un cerf qui avoit au col une chaisne de cuivre « doré, et défendit qu'on ne le prît que au las sans le « tuer, et ainsi fut faict. Et trouva-on qu'il avoit au col « ladite chaisne où avoit escrit *Cæsar hoc mihi dona-« vit.* Et dès lors le roy de son mouvement porta en « devise le cerf-volant couronné d'or au col, et partout « où mectoit ses armes, y avoit deux cerfs tenans ses « armes d'un costé et d'autre. » [1]

Froissart raconte tout différemment que Juvenal des Ursins l'origine des cerfs-volans pour support ou pour devise [2]. « Or, veuil-je compter d'un songe qui lui étoit « advenu..... lui étant à Senlis et sur quoi il s'ordonna « de sa devise du cerf-volant, si comme je fus adonc in-« formé. » Puis Froissart rapporte le songe. Charles VI, dans son rêve, était à la chasse; son faucon était lancé loin de lui; il ne le voyait plus, et il se croyait en danger de le perdre, lorsqu'un cerf ailé lui apparaît. Il le monte, et le dirige vers son faucon, qu'il revit, « abattant « oiseaux à si grand planté, que il étoit tout émerveillé

[1] Juvenal des Ursins, 1380. = [2] J. Froissart, Chroniq., L. II.

« comment il pouvoit ce faire..... adonc s'éveilloit le roy « et avoit grand'merveille de cette vision; et trop bien « lui souvenoit de tout ce; et le recorda à aucuns de sa « chambre qui le plus prochains de lui étoient; et tant « lui plaisoit la figure de ce cerf que à peine en imagina- « tions il n'en pouvoit issir; et fut l'une des incidenses « premieres, quand il descendit en Flandres combattre « les Flamands, pourquoi le plus il enchargea le cerf- « volant à porter en sa devise. »

Durant le règne à jamais déplorable de Charles VI, deux rois anglais osèrent se dire rois de France. Entre autres actes de souveraineté de Henri VI, l'un d'eux, il frappa monnaie à son effigie. Dans quelques pièces, il conserva les anges de Charles VI, tandis que dans d'autres, se montrant franchement anglais, il fit soutenir l'écu de France, tantôt pur et tantôt écartelé des armes d'Angleterre, par deux léopards. [1]

Charles VII, le Victorieux, conserva les deux cerfs de son père. Il prit aussi l'emblême particulier d'un rosier épineux. A son entrée dans Rouen, il avait des soleils d'or.

Louis XI, n'étant encore que dauphin, parut au siége de Compiègne avec un étendard d'accompagnement sur lequel on voyait un cygne entre un K et un L, rébus faisant allusion au nom de Gerarde Cassinelle, sa maîtresse. Devenu roi, il eut les deux cerfs-volans, et puis deux anges. Enfin, il adopta l'image de l'archange Michel pour emblême particulier.

[1] LEBLANC, Traité des Monn., 298.

Charles VIII eut les cerfs ailés, deux croix de Jérusalem, deux licornes.

Louis XII, le père du peuple, prit deux porcs-épics avec cette devise : *Cominus et eminus*. Dans la guerre qu'il fit aux Génois, son étendard d'accompagnement fut semé d'abeilles d'or.

François Ier eut tantôt une et tantôt deux salamandres au milieu des flammes, avec ces mots : *Nutrisco et extinguo*. Cette devise était d'abord exprimée en italien par ces mots : *Nutrisco il buono e spingo il reo* : littéralement, *je nourris le bon et j'éteins le mauvais*. Mais au figuré le roi l'entendait ainsi : *Je récompense le bon et punis le méchant*. [1]

Henri II prit deux anges, ensuite deux lévriers, et pour symbole particulier un croissant par rapport à Diane de Poitiers, et la devise : *Donec totum impleat orbem*. Quelquefois le croissant est placé sous l'écu.

François II, deux lions d'Écosse comme souverain de cette contrée.

Charles IX, un cerf, deux colonnes ou deux doubles colonnes couronnées, et ces mots *Pietate et Justicia*.

Henri III, deux aigles, à cause de l'aigle de Pologne, et trois couronnes avec la devise : *Manet ultima cœlo*.

Henri IV, deux vaches de Béarn et une massue, et autour : *Invidia virtuti nulla est via*.

Louis XIII, deux Hercule, ou quelquefois la massue d'Hercule seule, avec la devise : *Erit hæc quoque co-*

[1] Mazas, Hist. de France, II, 409.

gnita monstris : les méchans éprouveront aussi sa force; allusion à l'hérésie et à la rébellion.

Louis XIV, dès sa naissance, eut un soleil pour emblême personnel, et plus tard, entre plusieurs devises, il choisit celle-ci : *Nec pluribus impar*, dont le sens est que le génie du roi suffisait ou suffirait à gouverner plusieurs royaumes.

Quoique François II, Charles-IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, eussent des emblêmes et des supports particuliers, ils n'exclurent pas pour cela les deux anges, qui sont considérés comme les supports ordinaires et communs des armes du royaume. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI n'en ont jamais eu d'autres.

Lancelot, dans les cartes à jouer, porte un soleil sur sa cotte d'armes. C'est une des preuves de l'ancienneté de ce jeu, car Froissart nous apprend que le soleil était déjà, de son temps, la devise des rois de France [1]. Lorsqu'il décrit les fêtes du mariage de Charles VI, il dit que les chevaliers du roi étaient nommés les chevaliers du soleil d'or, parce que cet astre était la devise de ce monarque.

[1] J. Froissart, Chron., L. IV.

CHAPITRE VIII.

LE COQ, EMBLÊME INJURIEUX A LA FRANCE.

Nous avons démontré par une foule de preuves, qui, pour être négatives, n'en sont pas moins concluantes, que jamais la France n'a songé à prendre le coq pour insigne. Nous allons en exposer de positives, d'après lesquelles on verra qu'elle aurait cru sa gloire compromise si quelque pouvoir ayant eu l'idée de le lui imposer, elle y avait consenti. En effet, à voir l'opinion qu'on en avait généralement en France, le coq eût été certainement le dernier animal sous l'emblême duquel nos aïeux se fussent soumis à marcher.

Jusqu'à l'époque funeste où notre antique raison et notre sagesse primitive ont fait naufrage dans le torrent des révolutions, il semblait que chacun en France prenait à tâche de ravaler l'oiseau dont le nom était homonyme du nôtre. Dans le langage, *coq* et ses dérivés étaient toujours employés en mauvaise part. On appelait coquart ou coquillard le mari d'une femme infidèle. Coquart a signifié aussi bavard, ergoteur :

Qui contredit, c'est un coquart.

Nous avons déjà vu que de *jas*, coq, on a fait *jaser*, dire des riens.

Coquebert était un niais, un sot. [1]

[1] Borel, Trésor de recherches, etc. — Roquefort, Diction. de la langue romane.

Villon, homme infâme, mais poète habile à manier sa langue, et de qui Boileau a dit :

« Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
« Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers »,

Villon et d'autres, à son exemple, emploient le mot coquart dans le sens de vain, glorieux sans sujet, fanfaron.[1]

S'un coquardeau
Qui soit nouvieau
Tombe en leurs mains,
C'est un oiseau
Pris au gluau
Ne plus ne moins.

De l'idée qu'on s'était formée du coq alors, dérive l'expression coc-en-pelu, ou faire le coc-en-pelu, c'est-à-dire l'avantageux, l'important,

Toute jour s'aloit acoupant :

(c'est-à-dire manquant à la fidélité conjugale)

Moult faisoit le coc-en-pelu,
Li papelars, li ypocrites.[3]

Alain Chartier appelle *veaux coquarts* les fanfarons qui, pour imiter les braves, mettaient des plumes à leur bonnet, comme aujourd'hui ils portent des moustaches.

Originairement, l'expression *coq du village* a pu signifier simplement le personnage le plus élevé du lieu

[1] Cl. Fauchet, Orig. des cheval., L. I, p. 80. = [2] Villon, Blason des Faulces amours. = [3] Gautier de Coinsi, L. I, chap. 33. — Ducange, Gloss., voy. Gallus. — Bullet, Dissert. sur les Cartes à jouer.

en dignité, comme le coq du clocher était le plus élevé des coqs d'un village. Aujourd'hui cette expression est prise en mauvaise part, et désigne particulièrement un homme qui a le ridicule de vouloir dominer sans mérite et sans droit.

Coqueter, coquetterie, expriment encore des défauts. La coquetterie, disent les moralistes, est un honteux déréglement de l'esprit, un vice des plus méprisables dans une femme, et des plus indignes d'un homme.[1]

Enfin ce n'était ni dans un sens favorable au coq, ni pour honorer la nation, que, réuni à un singe et à un serpent, il était jeté à l'eau, dans le sac où l'on enfermait un parricide condamné à mort.[2]

A qui fera-t-on croire qu'une nation qui avait de telles idées du coq, qui a formé de ce nom tant de mots de mépris, et chez laquelle le ridicule, selon l'heureuse réflexion de La Rochefoucault, déshonore plus encore que le déshonneur, eût jamais voulu se ridiculiser au point de prendre pour emblême l'animal désigné par ce nom ? Il eût fallu pour cela que le sentiment de la raison publique fût étouffé en elle..... hélas!....

Le coq, il faut bien en convenir, a été souvent employé comme emblême national de la France. Mais par qui? Le sang de tout Français devrait bouillonner en y pensant. C'est par les étrangers, pour nous ridiculiser, c'est par nos ennemis, c'est surtout par les Flamands et les Hollandais, pour insulter à nos désastres!

[1] LABRUYÈRE, Caract., chap. III. — Synonymes français. — Encyclopédie, XVII, 766. — DESTAILLEUR, Observat. morales.
[2] G. BRETON, Philippide, chant XII.

Était-ce dans une intention bienveillante pour les Français que la ville de Cassel, assiégée en 1328 par Philippe de Valois, avait arboré sur ses murs un étendard où étaient peints un coq et ces mots :

> Quand ce coq chanté aura,
> Le roi, Cassel conquêtera.[1]

Philippe, il est vrai, conquit Cassel avant que le coq eût chanté : mais il est toujours évident que les Flamands, en se servant de la figure d'un coq pour insulter à leur ennemi, dont le nom latin était précisément celui de cet oiseau, obéissaient à un préjugé de l'époque, qui faisait du coq un fanfaron, ne s'apercevant pas que s'ils succombaient dans la lutte, comme cela arriva, ils attireraient avec d'autant plus d'éclat sur eux-mêmes le reproche de fanfaronnade qu'ils adressaient aux Français.

Citons encore la *Gazette littéraire ;* citons-la, pour faire voir jusqu'où peut aller l'aveuglement de l'esprit de parti. Elle rappelle avec une sorte d'humeur les occasions où la France d'autrefois, la grande et noble France, a été insultée par ses ennemis sous l'emblême du coq, que cette même Gazette qualifie de *prétendu gaulois*, et elle s'arrange avec orgueil de ce coq humiliant pour sa France d'aujourd'hui. Elle dit : « Sur une médaille « relative à la jonction du prince Eugène avec Marl« borough, qui avait causé la dispersion des Français « en 1706, on voit la France représentée par un coq « qui se laisse prendre à un hameçon sur lequel il s'est « avidement jeté. Ce sont les Hollandais surtout qui ont

[1] Spicilège d'ACHERY. T. III, p. 89.

« multiplié ce signe, en représentant sur plusieurs mé-
« dailles et de différentes manières, le lion batave ou
« belge poursuivant le coq français. On lit sur l'une de
« ces médailles : *Nunc tu Galle fugis, cum leo Belga*
« *fremit*. Sur une médaille de 1712, on voit le coq qui
« demande la paix au lion batave et au léopard anglais,
« qui la refusent; et enfin sur une médaille de 1760,
« c'est l'aigle impériale qui déchire le coq français et lui
« arrache les plumes. »

A ces exemples nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, car rien n'est plus commun, rien n'est plus populaire en Belgique et en Hollande que la plaisanterie triviale du coq déchiré par des aigles ou par des lions, comme rien n'égale non plus la grossièreté avec laquelle cette plaisanterie est représentée dans une foule de gravures, et développée dans le texte qui les explique. Nous en avons sous les yeux plusieurs dont le bon goût, non moins que le patriotisme, nous défendent de tenter la description.

Mais la Gazette ne dit pas tout : elle dissimule une circonstance où le coq fut également mis en scène pour nous humilier : circonstance d'autant plus célèbre qu'elle est peut-être l'origine du jeu de mots à la faveur duquel *coq* signifie Français. Au mois de juin 1546, Claude d'Urfé, P. Danes, et des Ligneris arrivèrent au concile de Trente, envoyés par François Ier, pour y représenter la France[1]. Danes, dans un discours qui fit une grande sensation, priait le concile de veiller à ce

[1] Dictionn. des Conciles, au mot Trente, p. 495. — Biographie universelle, au mot Danes.

qu'il ne fût point porté atteinte aux priviléges du royaume de France, et à ce que l'église gallicane, dont le roi est le défenseur-né, fût confirmée dans ses droits et immunités. Il paraît qu'il s'éleva aussi contre quelques irrégularités, et entre autres, contre les mœurs relâchées du clergé italien. Un prélat de ce pays, Sébastien Vance, évêque d'Orvietto, piqué, sans doute parce qu'il ne se sentait pas exempt de reproches, l'interrompit par ces mots, proférés avec un accent marqué de mépris : *Gallus cantat!* Danes, sans hésiter, lui répartit : *Utinam ad galli cantum Petrus resipisceret!*

La *Gazette littéraire* cite bien deux médailles où la présence du coq nous est honorable ; mais cela n'est point surprenant, puisqu'elles sont françaises, et composées pour renvoyer à nos ennemis l'arme avec laquelle ils prétendent nous combattre. Elle ajoute qu'il n'y en a peut-être pas d'autre exemple. En voici un cependant que, quoique aussi défavorable à notre thèse que les deux médailles de la Gazette, nous donnons nous-même, la bonne foi devant être la première loi de l'écrivain. Louis XIV a écrit la relation de ses campagnes. Son manuscrit autographe est conservé à la Bibliothéque Royale. Mais il en a été fait une copie sur peau de vélin, chef-d'œuvre de calligraphie, conservé aussi à la Bibliothéque, dans l'armoire vitrée [1]. Cette copie est enrichie de miniatures de la plus rare beauté. Dans la première, qui est consacrée à encadrer le titre, on voit dans le haut des génies soutenant l'écu de France, et au bas un coq blanc qui déchire les flancs

[1] Bibliothéque Royale, supplément français, n° 2014.

d'un lion. Mais il est évident que cette allégorie, comme l'enseigne de certaines boutiques, *au coq hardi*, fait allusion à la fois, et au passage de Pline sur la terreur que, selon l'opinion des anciens, le coq inspirait au lion, et à la tradition que nous avons rapportée suivant laquelle la *signifiance de batailler vaillamment* se rattache au coq blanc du blason.

Tout cela n'empêche pas que le coq ne soit un emblême injurieux à la nation ; et c'est précisément celui dont on fait choix pour le lui imposer en place des armoiries qui ont fait durant tant de siècles son orgueil et sa gloire! Oh, combien ses ennemis extérieurs doivent se réjouir de la voir déchue au point de se pavaner du symbole qu'ils ont eux-mêmes mis en vogue pour l'insulter! Combien ils doivent triompher de la voir ainsi avilie par ses ennemis du dedans, qui, en adoptant le symbole injurieux, semblent accepter l'injure!

Mais qu'on ne s'y méprenne pas : l'ancienne opinion de la nation sur le coq n'est point encore éteinte, et c'est là précisément ce qui rend notre abaissement plus grand et plus douloureux. Les convictions populaires, lorsqu'elles sont profondément enracinées, survivent aux bouleversemens politiques, comme elles ont traversé les révolutions séculaires. Quelle preuve plus décisive de cette vérité, pour rester renfermé dans notre seul sujet, que le rôle joué par un coq de nos jours à l'Opéra de Paris, dans une pièce où Gustave III, objet d'un horrible attentat, meurt d'un coup de pistolet sans balle? Là, un acteur déguisé en coq, s'identifiant avec l'oiseau dont il a revêtu le plumage, et s'attaquant avec

arrogance aux gilles, aux pierrots, aux jocrisses, relève insolemment sa crête devant ces personnages ridicules et inoffensifs, tandis qu'il fuit de là manière la plus honteusement comique à la vue du moindre masque portant épée. Le public rit, bat des mains, et par là fait l'aveu qu'il reconnaît dans la lâche pantomime de ce véritable type du fanfaron le caractère dès long-temps méprisable du tyran des poules.

Si donc il est une vérité démontrée, c'est que les Français n'aiment point le coq, gaulois ou non gaulois. Si on le leur a imposé dans des temps de malheur, c'est parce qu'à des idées nouvelles et désordonnées, il fallait un signe hétéroclite et nouveau, et nullement parce qu'il avait été le symbole des Gaulois. En effet, la Gazette littéraire dit : « On voit, par tout ce que nous « avons rapporté, que le *prétendu* coq gaulois est fils « de la révolution, et que c'est en 1789, comme aujour- « d'hui, avec la garde nationale qu'il prit naissance. « Lorsqu'il s'agissait alors de choisir un emblême, on ne « rêva point que le coq était gaulois : on se souvint que « c'était l'oiseau du dieu Mars, et c'en fut assez pour « déterminer son adoption. Encore pendant cette pé- « riode de notre histoire ne fut-il pas long-temps em- « ployé. Son image ne s'associe qu'aux plus belles pages « de nos annales républicaines. Il parut avec la gloire « et disparut devant le joug des faisceaux. Le niveau et « le bonnet de triste mémoire le remplacèrent bientôt. « Dans toute la longue liste des assignats, il ne se « montre guère qu'en 1792, et l'on peut assurer que « vers 93 il était totalement abandonné.... Enfin, ses

« traits d'illustration sont à Jemmapes et à Valmy, où « il vit fuir à son tour devant lui l'aigle épouvantée. »

Si l'on doit d'infinies actions de grâce à l'officieux journal pour son aveu, que ce n'est point au coq gaulois, mais bien à celui de Mars, dieu des héros, que fait allusion le coq d'aujourd'hui, on lui en doit de bien plus grandes encore pour avoir adroitement dissimulé aux ignorans adorateurs du coq non gaulois, qu'il était autant l'oiseau de Bacchus, dieu des ivrognes, celui de Priape, dieu des libertins, celui de Mercure, dieu des voleurs, etc., etc., que celui de Mars ou de Minerve. Mais il mérite des reproches, pour l'embarras dans lequel il jette ceux qui voudraient s'expliquer comment un emblême totalement abandonné vers 93, et qui n'avait paru qu'avec la gloire, ne s'associe qu'aux annales républicaines dont ce qu'il nomme complaisamment les plus belles pages ne date précisément que de 93, époque à jamais funeste, où ces prétendues belles pages furent toutes écrites avec des plumes trempées dans des flots du plus pur sang français. Quelle gloire!

Et puis, est-il bien vrai qu'il ait été totalement abandonné depuis 93? Qu'est-ce donc alors, entr'autres exemples, que le coq des monnaies d'or et d'argent de la république, encore en circulation aujourd'hui et qui portent le millésime de 1793? Qu'est-ce que le coq empreint quelquefois sur le casque de la Minerve qui sert de symbole à l'Institut, dont la fondation est antérieure à l'envahissement de l'oiseau de proie de Buonaparte?

Au surplus, l'écrivain de la Gazette littéraire n'est

pas le seul de son parti politique qui se serve de l'expression, *prétendu gaulois,* en parlant du coq de la médaille de juillet. En voici un autre exemple : « Pour « complaire aux fantaisies de l'émeute régnante, on a « vu ces étranges contradictions : la révolution, qui était « remontée à travers les âges jusqu'au *prétendu coq gau-* « *lois,* répudiait le souvenir de dix siècles qui, appa- « remment, n'ont pas été tous sans gloire, et l'autorité « royale effaçait de nos monumens la fleur de lis royale « qui y était, pour rétablir les statues impériales qui « n'y étaient pas. »[1]

Si les partisans des doctrines actuelles, tout en faisant au coq des titres de gloire de ce qu'il est fils de la révolution et de ce que ses traits d'illustration sont à Jemmapes et à Valmy [*risum teneatis*], en parlent néanmoins eux-mêmes avec tant d'irrévérence, comment ne pas espérer que le jour où le désordre moral qui nous mine disparaîtra enfin devant le flambeau rallumé de la raison publique, nous ne soyons à jamais délivrés du honteux oiseau de Bacchus, de Priape et de Mercure, dont la présence peut décorer certaines médailles et armoiries récentes, mais serait assurément alors, sur le drapeau français, une profonde injure à la nation?

Nous avons dit *risum teneatis,* mais on sent bien que c'est à propos de Valmy, et en faisant allusion à la nouvelle manière d'envisager cette bataille factice, cette victoire de convention.[2]

[1] SALVANDY, Révolut. de 1830, 391. = [2] Biographie universelle, suppl. aux mots *Billaud-Varennes* et *Dumouriez.*

CHAPITRE IX.

DU COQ HÉRALDIQUE.

On ne saurait trop admirer comment la révolution, se ravalant elle-même, en place de tant d'illustres et glorieux insignes qui caractérisent la France dans les temps d'ordre et de bonheur, est allée prendre pour se personnifier un oiseau dont les partisans de ce mode insolite de choses disent eux-mêmes qu'on le chercherait presqu'en vain dans les armoiries, et qu'il n'était pas d'une assez haute origine pour que le plus mince seigneur féodal le jugeât digne de figurer dans son blason. Selon eux, et c'est encore la Gazette littéraire de 1831 qui est leur organe, il fallait de rigueur, pour cela, qu'un oiseau « eût serres et bec crochus, et, qu'à « l'exemple de tout puissant baron, il ne vécût aussi « que de rapine et de proie. »

C'est aller beaucoup plus loin que ne l'a fait Agrippa [1]. Il se contente de dire : « Aux écus et armoiries des « gentilshommes, il ne serait pas convenable de voir « une poule, une oie, un canard, un veau, une brebis, « ou autre animal bénin et utile à la vie, il faut que les « marques et enseignes de la noblesse tiennent de quel- « que bête féroce et carnassière. » Bien qu'il se trompe, au moins à l'égard du canard, qui figure très souvent au blason, il n'exclut point le coq, et à ce sujet nous di-

[1] AGRIPPA, de la Vanité des sciences, ch. 81.

rons aux hommes de la révolution, d'abord qu'il n'est ni de bon goût, ni généreux, ni équitable, d'envelopper toute une caste dans une proposition injurieuse; ensuite que le coq est fréquemment figuré dans les armoiries; et enfin qu'il n'était pas indispensable pour qu'un oiseau obtînt cette faveur, qu'il eût serres et bec crochus. La première proposition n'a pas besoin de preuves. Nous en fournirons de très abondantes pour les deux autres. Nous ne serons point arrêté par la crainte d'atténuer l'effet de ce que nous avons précédemment dit du coq; il s'agit avant tout d'être juste et vrai.

Wlson de la Colombière et le P. Ménestrier, dont l'opinion est de quelque poids dans une semblable matière, non seulement admettent le coq comme signe héraldique, puisqu'ils ne pourraient s'inscrire en faux contre l'évidence des faits, mais ils citent nombre de maisons illustres dans le blason desquelles il est entré comme meuble principal [1]. Selon eux, et en cela ils diffèrent de Boyer, de Villon, il est symbole de hardiesse, de majesté, de victoire, etc.; et selon Wlson, les Gaulois le prirent pour leur premier intersigne, et le portèrent en cimier sur leurs timbres et cabassets, d'où ils furent appelés *Galli cristati*, Gaulois à casques crêtés.[2]

En effet, si l'on ouvre un traité de blason quelque peu détaillé, on y compte une quantité considérable de maisons qui s'honorent, ou s'honoraient de porter

[1] Wlson de la Colombière, la Science héroïque. — Ménestrier, Méthode royale du Blason. — L'Art du Blason justifié. — [2] Wlson de la Colombière, Théât. d'honneur, II, préface.

le coq comme insigne, avant qu'il fût devenu celui du désordre public [1]. Nous en citerons au premier abord plus de quarante dont les armes offrent ou offraient le coq, tantôt d'or ou d'argent, et tantôt de gueules, de sinople ou de sable; ici couronné, là entier ou réduit à la seule tête. Si l'art du blason nous était familier, nous en trouverions sans doute bien davantage. Que l'on juge toutefois, d'après cela, s'il est exact de dire qu'on le chercherait presqu'en vain dans les armoiries françaises. Les oiseaux de proie, il est vrai, tels que l'épervier, le faucon, l'aigle, etc., sont entrés de bonne heure, et de préférence peut-être, dans le blason; mais il est évident que c'est pour y faire allusion à la force et au courage nécessaires à la chasse et à la guerre.

Était-il réellement de rigueur, pour qu'un oiseau entrât dans les armoiries des anciens barons, qu'il eût serres et bec crochus, et ne vécût, comme ces barons, que de rapine et de proie? Il suffit de prendre l'armorial de Dubuisson et de citer pour réponse trois maisons portant des hirondelles, trois des hérons, quatre des grues, six des paons, treize des cygnes, quatorze des canards, cannes ou cannettes, vingt-huit des colombes, quarante des merlettes, c'est-à-dire, des merles figurés sans pattes ni becs, en mémoire des blessures reçues par la chevalerie dans les guerres saintes d'outre-mer. Que serait-ce s'il fallait feuilleter les autres livres de blason et nombrer tous les écus portant corneilles,

[1] Recherches sur les fleurs de lis, par le présid. de N., Ms. de ma bibl., *passim*. — PALLIOT, Science des Armoiries. — PLAYNE, l'Art héraldique. — DUBUISSON, Armorial du Roi.

pies, faisans, autruches, cormorans, perdrix, hérons, bécasses, alcyons, etc., et oies même, contre l'assertion d'Agrippa? Certes, aucuns de ces oiseaux n'ont été jusqu'à présent classés parmi les accipitres et les carnassiers. Enfin, les descendans du premier baron chrétien, ces hommes dont les ancêtres ont eu l'honneur d'assister à la naissance de toutes nos institutions et d'être associés à toutes nos gloires, les Montmorency portent des aigles dans leurs armes, il est vrai, mais les aigles de ces barons, soi-disant de rapine et de proie, sont précisément de ceux qu'on nomme alérions, et qui n'ont jamais ni jambes ni bec [1]. Disons ici, à l'honneur de cette famille illustre, qu'elle n'avait d'abord que quatre aigles, mais que Mathieu de Montmorency, qui fut connétable sous trois rois, ayant conquis lui-même douze enseignes à Bouvines, ajouta douze aigles ou alérions à ses armes.

Tels sont les oiseaux dont l'emploi entre le plus habituellement dans la composition des armoiries. Que penser maintenant de l'accusation de rapine et de proie appliquée indistinctement à tous les barons? Que penser surtout d'écrivains qui blâment dans les barons leur goût pour les oiseaux à serres et à bec crochus, quand la révolution dont ils vantent les douceurs, en adopte un qui est terrible dans les combats qu'il livre à l'aide d'un bec et de serres redoutables? Si l'on approfondissait ainsi toutes les assertions de la révolution, que resterait-

[1] Monnet, Pratique des Armoiries, 133. — Millot, Histoire de France, X, 306. — Lainé, Dictionnaire de la Conversation, au mot *Armoiries*.

il en dernière analyse? Par exemple, la Gazette littéraire, et ce n'est pas la dernière fois que nous aurons à la combattre, donne pour certain qu'en 1825, un chef d'escadron des lanciers de la garde royale fut obligé de renoncer à son grade, parce que le gouvernement du roi lui défendit de donner un coq pour cimier à ses armes, et de prendre dans César cette devise en rebus : *Nullus exercitus sine gallo*, qu'au surplus, nous n'y avons point trouvée. L'auteur de l'article publie cette anecdote d'abord comme preuve de son opinion que le coq n'avait pas le droit de figurer parmi les animaux héraldiques, et ensuite que l'esprit de ce gouvernement était inquisitif et méticuleux, puisqu'il prétendait maintenir intactes les prérogatives du blason.

Ce que nous venons de dire rend facile la réfutation de toute cette diatribe. Il est surabondamment démontré contre la Gazette littéraire, que le coq avait le droit de figurer parmi les pièces héraldiques : donc le gouvernement, dans la supposition toutefois qu'il eût réellement prétendu s'opposer à la fantaisie inoffensive du lancier, eût violé les prérogatives du blason loin de les maintenir intactes. Il eût pu vouloir lui sauver le ridicule de tomber dans le piége que l'ignorance tend au vulgaire à l'égard de l'équivoque puérile du mot *gallus*; mais le coq de l'Institut montre bien qu'il n'a jamais été offusqué de ce symbole. Quant à son esprit inquisitif et méticuleux, en bonne conscience, est-ce aux hommes qui ont le pouvoir aujourd'hui à se plaindre de ce genre d'esprit?

Quis tulerit Gracchos de seditione quærentes? [1]

[1] JUVÉNAL, Sat. II.

Pour en finir avec le coq héraldique, et donner une preuve nouvelle de son antique droit au blason, il faut dire qu'il a existé jadis un ordre militaire du coq. Cet ordre fut fondé en 1214, au temps de Philippe-Auguste, par le Dauphin de Viennois, pour récompenser la bravoure d'un gentilhomme languedocien nommé Claude Polier, qui lui avait sauvé la vie dans une bataille contre les Anglais, et dont l'écu était d'argent, chargé d'un coq de sable supporté par deux licornes, et avait pour cimier un coq chantant, les ailes éployées et à l'entour ces mots : *Et Phœbi et Martis.* Il est à regretter que Ménénius, qui fait mention de cet ordre, n'en assigne pas la durée et n'en décrive point le collier, s'il en avait un. [1]

[1] BOREL, Antiq. gaul. et franç., p. 471. — PALLIOT, Scienc. des Arm. — MÉNÉNIUS, Traité des Ordres. — VALBONAIS, Hist. du Dauphiné.

CHAPITRE X.

COQ DES GIROUETTES.

Il est vraisemblable que la première girouette fut un drapeau ou pennon mis au pignon du manoir de quelque guerrier ou de quelque chasseur. Ce drapeau, sans cesse agité par les vents, aura promptement cédé à leur effort, et l'on aura fini, dans un but d'économie, par le faire en métal, exactement comme on voit aujourd'hui, dans nos provinces, d'immenses drapeaux tricolores en tôle, protégés par leur matière et leur peinture à l'huile contre le vent, qui, faisant justice du rouge de l'étoffe, et contre la pluie, qui, déteignant le bleu, ne laissaient plus paraître au bout de peu de jours que ce blanc sale si bien défini par un grand écrivain, comme l'emblême de la quasi-légitimité. La propriété épuratrice de l'atmosphère est bien plus efficace encore dans les latitudes à rosée abondante, et ferait à elle seule désirer d'y pouvoir planter sa tente pour la vie. Voici ce qu'avec sa grâce ordinaire écrivait de Damiette à M. Reinaud, en 1831, le vénérable M. Michaud, précisément à l'époque où M. de Chateaubriand (rapprochement curieux) faisait sa remarque sur le même sujet. « .... Jamais les premiers rayons du jour ne m'ont « causé plus de joie. J'avais tout près de moi » (dans sa barque, sur le Nil) « le drapeau que nous avions ar« boré pour être protégés contre l'insolence des Turcs:

« quelle a été ma surprise, en y portant mes regards, de « ne plus voir qu'une étoffe blanche au lieu d'une étoffe « aux trois couleurs ! J'ai appelé notre reys, et je lui ai « demandé s'il avait changé notre pavillon; il m'a ré« pondu que non; j'ai appelé Antoine, et nous avons « reconnu que la rosée de la nuit avait effacé de notre « oriflamme le rouge et le bleu, et qu'elle n'y avait laissé « que la blancheur naturelle de la laine : n'admirez-vous « pas ici le prodige! Nous voilà donc encore avec le pa« villon blanc comme à notre départ de Toulon! Heu« reuse la France si, toutes les fois que son drapeau « change de couleur, les choses se passaient aussi tran« quillement ! Pour moi, je suis bien décidé à conserver « notre bannière telle que l'a faite la rosée du firmament: « si les Turcs le trouvaient mauvais, je leur dirais que « Dieu l'a voulu; je suis bien sûr d'ailleurs qu'il n'y a pas « un Français, homme de cœur, qui ne respectât, comme « moi, cette couleur des lis, tombée ainsi du ciel, sur« tout si, comme moi, il allait rechercher les traces de « Saint-Louis. »[1]

Ce qui confirme l'opinion que nous avons émise sur l'origine des girouettes, c'est qu'elles étaient peintes et armoriées, et que lorsqu'elles ne l'étaient point elles représentaient souvent ou un chasseur en action ou un cerf lancé. La girouette fut d'abord particulière à la noblesse, et il y eut un temps où, pour avoir le droit d'en orner le toit de sa demeure, il fallait avoir monté l'un des premiers à l'assaut et avoir planté soi-même sa bannière sur un rempart glorieusement enlevé.

[1] Correspondance d'Orient, VI, 319, 325.

Lorsque nous avons cité les figures symboliques des peuples que les Romains nommaient barbares, nous avons fait remarquer le coq et le lion sur les enseignes des Goths, réunion singulière, au moins pour ceux qui seraient tentés de croire à l'assertion de Pline. Quoi qu'il en fût, on a dit que les Goths, lorsqu'ils se répandirent dans le midi de l'Europe, y introduisirent la coutume de fixer à l'extrémité des clochers et des tours des villes dont ils s'emparaient, un coq qui servît à constater leur domination, et qui, à cause de sa mobilité sur la verge de fer où il tenait par une sorte de gond, avait aussi l'avantage d'indiquer la direction des vents. [1]

Toutefois, l'origine du coq en girouette n'est pas bien certaine. Du moins les Goths, qui, sous la conduite d'Ataulphe, fondèrent, après le sac de Rome et la mort d'Alaric, le royaume des Visigoths dans l'Aquitaine et le Languedoc, ne se sont jamais avancés, grâce à Clovis, plus au nord dans les Gaules. Or, l'usage des coqs girouettes étant, depuis un temps immémorial, général dans toute la chrétienté, il faut bien renoncer à en faire honneur aux Goths, quoique de tous les barbares ils fussent les seuls qui eussent adopté le symbole du coq.

Mais, dira-t-on, les Goths, originaires, non de la Scandinavie hyperboréenne, comme Jornandès et Rudbeck l'affirment, mais de la Germanie, cette véri-

[1] Raulin, Panég. des fleurs de lis, 324, 330. — Butkens, Trophées du Brabant, p. 19. — Beneton, des Enseig. milit., p. 51. — Saint-Foix, Essais, II, 174. — Dillon, Voyage en Espagne. — Eyriès, Nouv. Ann. des Voyag., XXVII, 2e série, 324.

table *officina gentium*, les Goths ont pu, avant leur migration vers le midi de l'Europe, imposer leur insigne aux édifices du nord. Cela serait possible, à la rigueur, mais il faudrait en fournir des preuves; et d'ailleurs, pourrait-on dire aux partisans du coq gaulois s'ils voulaient tirer parti de cette circonstance, de cette manière encore le coq ne serait point gaulois.

On a bien dit aussi sur le coq des clochers de la France : « C'est pour ce que nous sommes Gaulois ou « des Gaules; car ce terme *gallus* ou *galli* vaut autant à « dire que Gaulois, et que cet oyseau est *gallus* »[1]. Mais, outre que cette étymologie est faible, elle ne convient point aux coqs placés sur les tours des autres pays.

La Gazette littéraire, dont le témoignage n'est point suspect lorsqu'elle fait des aveux favorables à l'Église, convient que les écrivains religieux ne croient point à l'origine barbare du coq des clochers. « Ils nous appren- « nent, dit-elle, que le coq a été placé au sommet des « églises comme le symbole de la vigilance qu'exercent « les ministres du culte, et une indication qu'ils doi- « vent adresser leurs prières au ciel, dès le lever du so- « leil. » En effet, l'Église a presqu'universellement adopté l'usage du coq pour girouette, et en a surmonté les croix de ses clochers. En Allemagne, et généralement dans tous les lieux où les protestans se sont emparés des églises catholiques, ils ont coupé les bras des croix en laissant subsister les coqs. Mais alors l'oiseau n'est plus là comme emblême de vigilance : c'est sim-

[1] De Bras, Recherch. et antiq. de Caen, 133.

plement une girouette, c'est, pourrait-on dire, un symbole des variations de l'hérésie.

L'Église a quelquefois aussi tiré du coq d'heureuses et belles comparaisons. Elle en a fait l'exemple du remords des parjures, depuis que par son chant trois fois répété, il provoqua le repentir dans le cœur d'un disciple que la pusillanimité rendit momentanément infidèle : et en cela le coq gaulois n'a rien de commun avec lui. Son chant, s'il chantait, n'inspirerait nul repentir, ne ferait naître nul remords. L'illustre évêque de Milan a dit du coq :

Gallo canente spes redit,
Ægris salus refunditur,
Mucro latronis conditur
Lapsis fides revertitur. [1]

Saint Bernard compare aux coqs ceux qui se vouent à l'apostolat et qui prêchent la parole de Dieu : « Pendant « les ténèbres de la vie, dit-il, ils annoncent la lumière « future. »

On donne souvent aux girouettes d'autres formes que celle du coq. L'ancien pennon et les sujets de chasse sont très communs encore. A Séville, la girouette nommée la Giralda, est une figure de femme que Dillon a gravée. Elle est au haut de la tour de la cathédrale. Les Mahométans préfèrent des croissans, les Chinois des dragons, etc., qu'ils placent aussi au sommet des palais de leurs souverains, et des temples de leurs dieux.

[1] Saint Ambroise, Hymne dominicale.

LIVRE III.

ENSEIGNES NATIONALES DE DÉVOTION EN FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPE DE SAINT MARTIN.

Les enseignes ont été de deux sortes : saintes ou profanes, de politique ou de dévotion. Quoique les anciens peuples se soient accordés à les regarder comme sacrées, il en était cependant pour lesquelles la vénération était plus grande à cause des idées particulières de sainteté qu'on y attachait. Par exemple, si un peuple en soumettait un autre et prenait possession des terres conquises, il adoptait presque toujours les étendards des vaincus. Mais il ne renonçait pas pour cela à tous les siens; il en conservait même toujours un pour lequel il avait plus d'amour, tandis qu'il ne considérait les enseignes prises que comme des trophées de victoire et comme des marques profanes. Celles-ci étaient propres, sans contredit, à soutenir ou à faire naître le sentiment de la valeur, mais celles-là excitaient à la fois et la valeur et la piété. Les unes étaient nommées enseignes d'origine et les autres enseignes d'adoption : enfin, les premières avaient toujours le pas sur les secondes.[1]

Indépendamment de ces deux sortes d'enseignes, on

[1] Beneton, Enseig. nation., 61. — Aug. Galland, des anc. Enseig.

porta quelquefois à l'armée des objets d'un plus grand prix encore. Les enseignes d'origine contenaient bien les images des dieux de la patrie, mais l'usage qu'on en faisait était tout profane, et bien qu'elles portassent à la piété, elles pouvaient, selon quelques esprits timorés, exciter d'autres sentimens encore que ceux qui naissent directement de la religion.

Chez les Juifs, les douze enseignes nationales de tribus et d'origine, sanctifiées par un acte religieux, et les enseignes particulières de familles, nées de l'honneur individuel et privé, sembleraient avoir dû leur suffire. Cependant, depuis Moïse jusqu'au temps des rois, ils n'entreprirent presque point de guerres sans que l'arche d'alliance même ne fût portée à l'armée. Les Perses, adorateurs du feu, et dont les enseignes étaient chargées de la figure du soleil, leur principale divinité, se faisaient suivre, dans leurs expéditions, de l'autel portatif sur lequel ils entretenaient perpétuellement le feu sacré.

Ce que les païens ont fait, les chrétiens l'ont imité. Depuis le triomphe de leur religion, il est arrivé souvent qu'outre les enseignes d'origine ou de dévotion, on a porté à la guerre des choses plus saintes encore, comme si l'on eût voulu témoigner plus hautement sa foi, et marquer que l'on se glorifiait de combattre en même temps pour la religion et pour la patrie. Les empereurs grecs, surtout dans les expéditions contre les infidèles, faisaient marcher la vraie croix devant le labarum. D'autres nations opposèrent à leurs ennemis les reliques des saints, et particulièrement de ceux qu'ils

reconnaissaient pour leurs apôtres et dont ils s'étaient fait des patrons. Les Goths d'Aragon, menacés par Childebert, désarmèrent sa colère en venant au-devant de lui avec les reliques de saint Vincent, patron de leur pays. Des reliques désarmèrent aussi Thierry, roi d'Austrasie. L'Auvergne s'était révoltée, et il s'avançait pour l'en punir : mais ayant vu saint Quintien, évêque de Clermont, porter processionnellement des reliques autour de sa ville épiscopale, il changea de résolution.

Lors même que nous n'aurions pas le témoignage de l'histoire, la seule analogie nous indiquerait que l'usage des choses saintes s'introduisit aussi chez nous dès les premiers temps de la monarchie convertie au christianisme. A cette époque, la nation avait déjà ses étendards de politique. Nous dirons plus tard en quoi ils consistaient; mais avant d'en parler, nous devons faire connaître ceux de dévotion, parce qu'ils ont été passagers, tandis que ceux de politique n'ont jamais varié.

Nous avons vu que le *labarum*, étendard païen dans son origine, était devenu celui des chrétiens sous Constantin. Lorsque la religion du Christ s'étendit dans les Gaules, les peuples de ces contrées, dont les enseignes s'étaient modelées à peu près sur le *labarum*, voulurent, à mesure qu'ils se convertissaient, que ces enseignes portassent le caractère particulier de leur dévotion. Dans ces temps de ferveur, l'admiration pour les mérites des saints personnages devint un sentiment si exalté, que dans beaucoup de lieux leurs images remplacèrent celle de la croix même, à laquelle on ne revint qu'après plusieurs siècles d'abandon.

Les vertus dont saint Martin particulièrement avait donné tant et de si beaux exemples, son humilité profonde, son inaltérable douceur, sa foi vive, sa charité éclairée, étaient autant de traits qui avaient laissé dans la mémoire des hommes de ces impressions dont le temps peut à peine affaiblir les traces. De même que, durant sa vie, tous les regards avaient été dirigés sur ses actes, de même il fut après sa mort le modèle dont chacun se proposa l'imitation. Tout avait retenti de ses louanges, tout dut être plein de son souvenir. Les murs des églises se couvrirent de ses images, les porches furent décorés de ses statues, et les bannières offrirent ses traits à la vénération des fidèles.

Mais la partie de la Gaule où saint Martin, devenu évêque de Tours, avait combattu avec le plus d'ardeur et de succès le paganisme aux abois, fut celle aussi dont les bannières des églises retracèrent le plus communément les traits du saint confesseur. Après sa mort, arrivée en 400, la bannière de l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours, nommée chape de saint Martin, acquit tant de célébrité entre toutes les autres, que de simple ornement de procession, elle s'est insensiblement élevée à l'honneur de dominer sur toutes les enseignes militaires de la France.

De ce que le mot chape a pris entre autres significations celle d'un vêtement d'église, il ne faut pas en conclure, avec Millin, que l'enseigne de nos aïeux, connue dans l'origine sous le nom de chape de saint Martin, fût réellement le manteau de cet apôtre des Gaules. On sait, par Marculfe, moine du VIIe siècle, dont la col-

lection des formules est l'un des monumens les plus précieux de notre histoire, que les premiers rois de France avaient toujours auprès d'eux, et même à la guerre, un oratoire portatif, dont l'idée leur avait été fournie ou par l'arche d'alliance des Hébreux, ou par un usage semblable observé chez les empereurs grecs, qui donnaient aussi à l'oratoire le nom de καπαν, chape, et chez qui les porteurs de cette chape marchaient après l'étendard de l'empereur, *post bandophorum.* Ils y renfermaient ordinairement des reliques, et comme la vénération pour saint Martin était si grande et si générale alors, que la solennité de sa fête était l'époque du renouvellement de toutes les affaires civiles et de la réunion du grand parlement de la nation, comme on en était venu même à ne l'appeler que le *saint*, l'oratoire royal ne pouvait contenir rien de plus précieux, à défaut du corps, que les vêtemens du saint par excellence. L'oratoire tira plus particulièrement de cette circonstance le nom de *capa* ou *capsa sancti Martini.* Ce fut donc d'abord précisément une châsse, qui se dit aussi *capsa*, un meuble enfin que nos pieux monarques faisaient porter à l'armée par des clercs nommés chapelains, de *capa*, *capsa*, *capella*, meuble qu'on déposait sous une riche tente, et sur lequel même, dans les campemens ou stationnemens, on célébrait le saint sacrifice en plein air. [1]

[1] WALAFRIDUS STRABO, *de Rebus ecclesiast.*, ch. 31. — MOINE DE SAINT-GALL, Vie de Charlem., L. I. — D'AUTEUIL, Hist. des minist. d'état, 1642. — MILLIN, Antiq. nation., II, n° 10.—LEBER, Cérém. du sacre, 310. — DUCANGE, Gloss., voy. *Capa.* — VILLARET, Hist. de France, T. XII, 252.

Un pareil meuble, comme on voit, n'était point de nature à être fixé au bout d'une lance pour être porté à la manière d'une enseigne militaire, aussi ne servit-il jamais à cet usage. Ceux qui ont pu commettre une semblable méprise ont pris le contenant pour le contenu, ainsi que l'a démontré Beneton. Le P. Daniel a pensé que la chape de saint Martin était un pavillon portatif, sous lequel nos premiers rois conservaient les reliques de plusieurs saints, et entre autres celles de saint Martin, renfermées dans une châsse. Une de ses preuves, c'est que ce pavillon était porté par des clercs[1]. S'il a raison dans sa première assertion, sa preuve constate que la chape de saint Martin était purement une enseigne de dévotion et non un étendard politique à la manière de ceux que portaient exclusivement les hommes de guerre. D'après certaines traditions anciennes et confuses, on pourrait penser, à la rigueur, que pendant l'époque la plus voisine de saint Martin on porta en effet à la guerre, au bout d'une lance, quelque chose qui lui avait appartenu, sans qu'on puisse préciser si c'était le manteau du saint, le rochet sans manches dont il s'était servi, ou le voile qui couvrait son tombeau; mais jamais, quoi qu'en puisse dire Galland, on ne devra tenir cela pour certain. Comment croire en effet qu'on eût eu l'idée de faire un étendard militaire d'une relique à laquelle on attachait un si grand prix, et de l'exposer ainsi à toutes les causes de destruction ou de profanation qui l'auraient incessamment menacée, soit dans les cam-

[1] DANIEL, Milice franç., L. VI, ch. 8.

pemens, les marches, les batailles, soit même dans le simple contact des phénomènes météoriques?

Quoi qu'il en soit du pavillon, de la châsse ou du reliquaire, il vint enfin un temps où l'on adopta un étendard véritable à l'effigie de saint Martin, fait en forme de bannière, fendu par le bas comme le labarum, et qui participant de la vénération que rois et sujets, citoyens et soldats, avaient eue pour la chape ou la châsse, fut porté dans les rangs comme enseigne militaire. Une histoire manuscrite de Touraine, citée par Daniel, fait mention d'un sceau de 1205, époque où l'oriflamme de saint Denis avait déjà remplacé la chape, et sur lequel on lit d'un côté le nom d'un Échinard, baron de Preuilly, penonfer de saint Martin, et on voit de l'autre la représentation de l'étendard du saint, fendu et à trois pointes. Un rituel de l'église de Saint-Martin, traitant des prérogatives des comtes d'Anjou à l'égard de l'abbaye, contient ces mots : *Ipse habet vexillum beati Martini quoties vadit in bello.* L'expression *vexillum*, souvent répétée dans le rituel, y a constamment rapport à quelque acte ou opération militaire : et en effet c'était une véritable enseigne de guerre, ainsi que nous en trouverons plus tard la preuve dans l'oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis, comme la chape était celle de l'abbaye de Saint-Martin. Elle était confiée à un guerrier capable de la défendre avec son épée. Si c'eût été le manteau ou les reliques de l'apôtre des Gaules, la fonction de les porter eût appartenu à un ecclésiastique, et la conservation de cette bannière eût été fort compromise dans les temps de guerre.

Le sceau d'Échinard ne peut témoigner de la couleur dont était la bannière de l'abbaye de Saint-Martin, que, par habitude sans doute, on continua à nommer la chape; mais une foule d'autres autorités nous apprennent qu'elle était bleue. C'était, selon les uns, pour perpétuer le souvenir de la belle action de saint Martin, qui partagea, avec un pauvre d'Amiens, son manteau, dont la couleur était bleue [1]; et, selon d'autres, pour une raison plus décisive, que nous reproduirons lorsqu'il en sera temps, et qui se rattache à la qualité du saint, comme confesseur de la foi.

Il y aurait de l'intérêt à connaître l'époque où la bannière prit absolument la place de la châsse proprement dite; mais cela est à peu près impossible aujourd'hui, puisqu'il paraît que les historiens ont long-temps continué à nommer chape ce qui n'était plus réellement que bannière. Ce que l'on sait, c'est que Clovis, en 507, vint prendre la chape sur le tombeau de saint Martin, et qu'il la fit porter dans la guerre contre Alaric, qu'il vainquit, et qu'il tua de sa propre main à la bataille de Vouillé. Long-temps les rois francs virent, dans cette enseigne, un gage de sûreté pour eux et de triomphe sur l'ennemi. Trois cents ans après Clovis, Charlemagne révérait encore la chape, et invoquait la protection de saint Martin, quoique, peut-être, elle commençait déjà à être moins recherchée. A la bataille de Narbonne contre les Sarrasins ou les Vascons, douze clercs portaient, religieusement renfermée dans

[1] GODESCARD, Vie des Saints, 11 novembre.

sa châsse, cette chape protectrice, dont les princesses impériales, Emma et Rosamonde, avaient brodé en fil d'or les coussins de pourpre et les éclatantes draperies; dépôt précieux dont la garde avait été confiée au valeureux Dudon de Lys et à cent guerriers d'élite. [1]

Il y a une autre question qu'il serait curieux de pouvoir résoudre : celle de savoir en quel lieu était conservée cette châsse, chape ou chapelle, car ce dernier mot et celui de chapelain dérivent des premiers, et tous de *capsa*. Il est probable qu'à la naissance de cette dévotion, la chape était le principal ornement de l'abbaye de Saint-Martin de Tours; mais, par la suite, les rois qui étaient allés l'y prendre, ne l'y rapportèrent peut-être pas toujours, et elle resta dans leur palais. Du moins, on peut l'inférer de cette formule où Marculfe, parlant d'un serment à faire sur la châsse, dit : *Tunc in palatio nostro super capellam domini Martini, ubi reliqua sacramenta percurrunt, debeant jurare.* Nous verrons l'oriflamme finir de même par rester chez le porte-oriflamme, qui n'alla plus la reporter à Saint-Denis. [2]

D'autres remarques curieuses, et qui font connaître les idées du temps, ressortent de la citation de Marculfe. C'est d'abord une preuve nouvelle de la vénération profonde pour le saint, sur les reliques duquel on jure comme sur l'Évangile, et ensuite le nom de *domi-*

[1] Art de Vérifier les Dates, V, 370. — Bénéton, Enseig. nation., 60. — Mazas, Hist. de France, I, 161. — Moine de Saint-Gall, L. I. = [2] Borel, Antiq. gauloises, au mot *Chape*. — Fauchet, des Chapelains, p. 19. — Marculfe, L. I, form. 38.

nus, qui lui est donné en commun avec Dieu même. Les rois, les empereurs, les papes, les saints, étaient qualifiés seulement de *domnus;* mais lorsqu'il s'agissait de saint Martin, c'était toujours de la qualification de *dominus* qu'on l'honorait. Galland cite une foule d'actes de conciles et de monarques qui constatent l'un et l'autre usage.[1]

Tandis qu'il est temps encore de parler de saint Martin, nous citerons, pour prouver son immense renommée, ce qu'en dit, dans une simple fiction, Sulpice Sévère, évêque de Bourges, qui fut peut-être son contemporain. Dans l'un de ses dialogues[2], un interlocuteur, Celte de naissance, c'est-à-dire habitant du nord de la France, dit qu'il n'oserait soutenir un discours d'apparat devant une assemblée d'Aquitains, dont la dureté de son langage blesserait les oreilles. L'autre lui répond : « Parlez celte, parlez gaulois, si vous l'aimez « mieux, pourvu que vous parliez de saint Martin. » *Tu verò celticè, vel si mavis gallicè loquere, dummodo jam Martinum loquaris.*

Jusqu'à l'époque de la destruction et de la profanation universelles des choses saintes ou glorieuses en France, on a conservé, à Tours, une relique nommée la chape de saint Martin, et qui, peut-être, avait été son manteau[3]. A-t-elle survécu, a-t-elle péri? Nous l'ignorons.

Enfin lorsque la chape eut fait place à la bannière, on observa, pour lever celle-ci, les mêmes cérémonies

[1] GALLAND, 2. = [2] SULPICE SÉVÈRE, Dialog. I. = [3] LEBER, Cérém. du sacre, 310.

qu'on avait sans doute observées pour aller prendre celle-là, lorsqu'elle était gardée à l'abbaye. Les rois y allaient en personne, après s'être préparés à cette solennité par la prière et les austérités. Nous dirons, à l'occasion de l'oriflamme, en quoi consistait la formalité de lever une bannière.

CHAPITRE II.

DROIT DE PORTER LA CHAPE DE SAINT-MARTIN.

Bien qu'il fût très honorable de porter dans les combats un signe aussi révéré des peuples, un gage aussi assuré de la victoire, que l'était la bannière de Saint-Martin, les rois, cependant, occupés de tant de soins importans, et qui d'ailleurs tenaient eux-mêmes à la guerre leur enseigne personnelle à la main, ne pouvaient être chargés encore de celle-ci. La fonction de porte-bannière devint donc l'objet d'un office spécial. Après que la cérémonie de la levée de l'étendard était terminée, le roi le confiait à un officier dont ce fut dès-lors le privilége ou la charge, quoiqu'il y ait eu des exemples où le choix de cet officier ne s'était fait qu'au moment même de la bataille.

L'église de Saint-Martin de Tours était dans l'origine une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Elle fut sécularisée en 847 sous Charles-le-Chauve, qui s'en déclara le protecteur immédiat. Mais il y institua, sous le nom de Vidame, un abbé laïque ou vice-abbé, chargé d'administrer le temporel. Les premiers vidames furent naturellement les gouverneurs de la Touraine pour le roi. Mais la plupart de ces officiers, qui d'abord avaient tenu leurs gouvernemens sous le titre conféré de duc ou de comte, en se les appropriant à titre de possesseurs héréditaires, ainsi que le firent tous les grands vassaux de

la couronne, s'approprièrent au même titre le protectorat aux abbayes situées dans leurs limites politiques. Les comtes d'Anjou, grands sénéchaux de France, ayant joint le gouvernement de la Touraine au leur, revendiquèrent en même temps le protectorat de l'abbaye, et par conséquent le droit de porte-bannière de Saint-Martin. Indépendamment du droit que leur dignité de grands sénéchaux leur donnait à faire valoir les prétentions qu'ils émettaient, ils alléguaient que la prébende à Saint-Martin avait été accordée par le chapitre à Ingelgérius, premier comte d'Angers, en reconnaissance de ses soins à recouvrer et à retirer d'Auxerre en 887, la châsse de Saint-Martin, qui avait été envoyée dans cette ville en 853 pour la soustraire à l'impiété des Normands. Il ne leur fut pas difficile d'obtenir ce qui faisait l'objet de leur ambition. Le protectorat une fois obtenu, ils surent bien le rendre héréditaire; et c'est ainsi que le droit de porter la chape de Saint-Martin devint inhérent à leur famille [1]. Il arriva alors que dans leurs guerres personnelles et d'intérêt privé, ils levèrent en leur propre nom cette bannière qu'ils n'auraient dû lever que contre les ennemis de l'abbaye ou du roi, et qu'ils finirent même par commettre à leur tour des seigneurs subalternes, tels que le baron de Parthenai et le baron de Preuilly, à l'office de la porter, comme en témoigne le sceau d'Échinard de 1205 que Daniel a cité. Enfin les premiers rois de la troisième race n'ayant plus conservé de l'Anjou et de la Touraine que la suzeraineté, et commençant d'ailleurs à affec-

[1] Beneton, Enseig. nation., 69. — Galland, 10.

tionner la résidence de Paris, la dévotion à saint Martin fit insensiblement place à celle qu'on s'habituait à avoir pour saint Denis, qui devint à son tour le patron du royaume. C'est alors que la chape, tout en restant la bannière de l'abbaye de Marmoutiers, comme le prouve encore le curieux titre de 1205, cessa cependant d'être le principal étendard de dévotion de la France. La confusion qui régna sous les derniers Carlovingiens et les faibles commencemens de la troisième race, firent négliger par la nation divisée plusieurs usages révérés jusque-là, et celui de l'étendard fut du nombre. Pendant plus de deux cents ans les Français ne durent avoir d'autres enseignes que la bannière de France, ou celle du roi, qui étaient purement militaires.

Si nous avons dit que la dévotion à la chape cessa insensiblement, c'est parce qu'à une aussi grande distance de temps on ne peut affirmer que la chape ait été tout à coup abandonnée lorsque l'oriflamme sera devenue l'enseigne préférée. Il est même possible qu'il y ait eu un moment où elles flottèrent conjointement dans les rangs, ou bien une époque durant laquelle on ne vit ni l'une ni l'autre. En effet, lorsque l'histoire de cette époque intermédiaire pour nos deux enseignes de dévotion, nomme un drapeau, ce n'est ni celui de Saint-Martin, ni celui de Saint-Denis. Au siége de Paris, en 886 par les Normands, le drapeau était jaune ou safran, on ne sait pourquoi, et sa vue jetait la terreur dans les rangs ennemis : *Amictum oribus immodica croceum formido Danorum*, dit le moine Abbon[1]. Sa

[1] ABBON, Siég. de Paris, L. I.

forme était singulière : il fallait deux hommes et deux lances pour le porter. « Mars s'agite et déploie alors ses « fureurs avec plus de violence; deux porte-enseignes « accourent de la bonne ville et montent à la tour por- « tant sur leurs lances le drapeau couleur de safran, si « redoutable aux yeux des Danois. » Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque l'oriflamme eut été adoptée, les abbés de Marmoutiers continuèrent à lever la bannière de leur patron dans les guerres personnelles qu'ils eurent à soutenir comme seigneurs de terres, et que lorsque nos rois furent devenus comtes du Vexin, comme nous allons le voir, il y avait presque deux cents ans qu'ils ne venaient plus à Tours pour y lever la chape.

CHAPITRE III.

L'ORIFLAMME, SIMPLE BANNIÈRE, DEVIENT ENSEIGNE NATIONALE DE DÉVOTION.

L'époque de Philippe I[er] est assez remarquable dans notre histoire pour que nous nous y arrêtions un moment. D'ailleurs nous y verrons naître et les bannières en général et l'oriflamme en particulier. Ce ne sera donc pas nous distraire de notre sujet.

Ces rois de France, dont une souveraine injustice, chez quelques hommes de nos jours, ne tient compte que comme d'autant de fanatiques et de tyrans, n'ont jamais cessé au contraire de nourrir et de mettre en pratique des vues de bien public. Au commencement du XII[e] siècle, Philippe I[er], à travers des égaremens inhérens à la faiblesse humaine, mais qui n'en sont pas moins condamnables, entreprit, pour contenir les seigneurs de son temps, une organisation que Louis-le-Gros son fils continua avec autant de fermeté que de succès, et qui avait pour but de remédier à des vexations et à des abus devenus intolérables et aux citoyens et à la puissance royale.

Jusqu'alors les baillis, les comtes, les châtelains, etc., levaient seuls les troupes et formaient les contingens pour l'armée. L'autorité que ce privilége leur donnait tournait trop souvent au préjudice de ceux qu'ils auraient dû protéger, et leur fournissait même quelquefois

le moyen de résister à la volonté du souverain et de mettre son existence politique en problème.

Philippe et son fils, dans leurs domaines immédiats, changèrent une disposition qui, de jour en jour, devenait plus dangereuse pour la monarchie. Ils ordonnèrent que les évêques s'entendraient à l'avenir avec les bourgeois des villes pour lever les milices par communes ou paroisses; que les troupes fournies ainsi par les bourgeois marcheraient leurs curés en tête, qui ne seraient pas là comme combattans, mais comme guides spirituels, et avec la bannière de l'église. « Le roi de France et le « duc de Normandie allèrent durant le carême assiéger « Breherval, et furent deux mois à ce siége. Là, les « curés, avec leurs paroissiens, portèrent leurs ban« nières: les abbés y vinrent aussi avec leurs vassaux. »[1]

Ce que ces princes avaient institué dans leurs propres domaines ayant paru utile aux grands vassaux de leur couronne, les comtes de Champagne et de Flandre, les ducs de Guienne et de Normandie, et d'autres encore, même en Savoie et en Angleterre, l'adoptèrent pour leurs domaines particuliers, mais avec l'assentiment du roi. Ils le firent, dit le père Daniel, par les mêmes raisons, c'est-à-dire parce que leurs vassaux n'étaient pas plus faciles à gouverner qu'eux-mêmes ne l'étaient à l'égard du souverain, et parce qu'à la faveur de ce système ils pouvaient en peu de temps lever un grand nombre de soldats[2]. Arrangement merveilleux

[1] ORDERIC VITAL, Hist. de Norm., L. VIII, XI, XII. — Art de vérifier les Dates, V, 518. = [2] DANIEL, Mil. franç., L. III, ch. 3. — HÉNAULT, Hist. de France, I, 169.

en effet, en ce qu'il convenait à tout le monde : au roi, dont il affermissait l'autorité ; aux communes, qui acquirent, par ce commencement d'affranchissement, une existence politique, eurent un maire, des échevins, une juridiction, une maison de ville ; au clergé, qui par là vit croître son influence et sa considération, et qui, régulateur de ces levées, se garantissait mieux des vexations dont il avait été la victime pendant tout le temps que les seigneurs avaient eu la levée des milices ; et enfin aux grands vassaux eux-mêmes, par les motifs que nous avons rapportés.

Toutefois, il faut convenir que les villes et les communes désormais affranchies, lorsqu'elles furent gouvernées par un maire entreprenant et des échevins faibles, se permirent ou tolérèrent des excès semblables à ceux dont les seigneurs s'étaient rendus coupables. Mais alors les rois, constans protecteurs de leurs peuples, punirent ces villes et bourgs par la perte de leurs droits de commune, de leurs priviléges et de leurs immunités.

La milice des communes dura jusqu'au temps de Charles VII. Ce prince, dominé par d'autres circonstances, changea tout ce système, qui, lui-même, avait subi de grandes modifications par l'institution de diverses espèces de chevaliers, d'écuyers, etc.

Le père Daniel pense qu'avant l'institution de la milice communale, les paroisses ne portaient dans les processions que la croix sans bannière, et se fonde sur ce que les étendards n'étaient que pour la guerre ou pour désigner la juridiction seigneuriale. Les abbayes

de Saint-Denis et de Marmoutiers en avaient chacune une dès lors; mais ce n'était que pour de pareils usages. Les comtes du Vexin et les comtes d'Anjou, avoués de ces abbayes, les portaient dans les guerres particulières qu'elles avaient à soutenir à cause de leurs biens. Ainsi quand les milices commencèrent à être levées par paroisses, on aura ajouté à la croix ces bannières, espèces d'étendards qui leur auront été accordés comme un privilége militaire. Ces bannières furent ornées de la représentation du saint, patron de la paroisse ; mais, en se détournant peu à peu de leur institution primitive, elles devinrent dans la suite un simple ornement destiné à distinguer les paroisses dans les cérémonies religieuses. Mais Daniel, de qui est cette opinion, ne l'appuie que sur l'étymologie du mot bannière, qui vient de *bannum*, et signifiait l'ordre du souverain intimé à ceux qui devaient le service à l'armée. A défaut de preuves plus concluantes, on peut se fonder sur l'existence longue et incontestée de la chape de Saint-Martin, pour persister à croire que si, dans les temps les plus anciens, l'illustre abbaye de Marmoutiers avait une bannière de dévotion, les autres églises pouvaient en avoir aussi ; et quoiqu'on n'assigne pas d'une manière précise l'époque où l'abbaye de Saint-Denis arbora sa bannière pour la première fois, on peut du moins conjecturer qu'elle existait déjà dans le temps même que la célébrité de la chape de Saint-Martin durait encore.

La province connue sous le nom de Vexin a été de bonne heure divisée en Vexin Normand et Vexin Français. La portion normande fut soumise à la domination

des ducs de Normandie, qui confirmèrent à l'abbaye de Saint-Denis quelques propriétés particulières [1]. Ils s'en déclarèrent même les avoués, c'est-à-dire les protecteurs, sans lui laisser la seigneurie universelle. Mais la portion française, inféodée à des comtes qui, en qualité de premiers vassaux, portaient la bannière de Saint-Denis, demeura, jusqu'à sa réunion à la couronne, dans la suzeraineté de cette église. C'est de cette réunion que date l'extinction des comtes du Vexin.

Leur origine n'est point aussi précise. Les premiers n'étaient vraisemblablement que de simples commissaires royaux ambulans et amovibles. Plus tard ils possédèrent des domaines à titre de fiefs. Il n'est pas bien sûr qu'il n'y eût point un peu d'usurpation dans leur possession. Du moins, « Hugues et Robert, rois, escri-« vant à Audebert, comte de Périgueux, fils de Boson-« le-Vieil, qu'il eust à lever le siége devant Tours, et « lui demandant dans leurs lettres, comme par repro-« che, qui l'avoit establi comte, il ne fit difficulté, ainsi « que dit la Chronique de saint Cibard d'Angoulesme, « de respondre : *Ce n'est vous, rois, ains ceux qui « vous ont fait rois.* » Réponse qu'on trouve ailleurs avec un autre sens et en ces termes : *Quis te regem constituit* [2] ? Toutefois, Charles-le-Chauve, qui fut abbé de Saint-Denis, inféoda, c'est-à-dire donna en bénéfice quelques terres du Vexin, et entre autres Cormeilles, au comte Reynaud; mais il y a apparence que ce fut à vie seulement, et qu'elles firent retour au fisc après lui,

[1] Art de vérifier les dates, XI, 485. = [2] *Scrip. rer. franc.*, X, 146. — Cl. Fauchet, Orig. des dignit., p. 43.

puisque ce même empereur les donna de nouveau, mais à titre patrimonial et héréditaire, en 843, à un seigneur nommé Geilin, qualifié comte, qui les transmit lui-même à Louis, prince du sang de Charlemagne et abbé de Saint-Denis. Soit que ces deux seigneurs, Reynaud et Geilin, n'eussent que quelques terres particulières dans le Vexin, soit qu'ils en fussent réellement comtes, il est certain qu'ils n'étaient pas aussi indépendans que le devinrent leurs successeurs. Encore une fois, les connaissances sur l'état de ces premiers comtes sont fort vagues. Le plus ancien dont on puisse parler avec quelque assurance est Nivelon ou Nebelong II, mort en 875, peu de mois avant Charles-le-Chauve. Il était déjà défenseur ou avoué de Saint-Denis, et, tant en cette qualité que comme premier vassal de l'abbaye, il en portait la bannière dans les guerres qu'elle pouvait avoir à soutenir. Il y a ici, pour des patriotes, un curieux et beau rapprochement à faire : cette bannière est celle qui plus tard devait acquérir tant d'illustration sous le nom d'oriflamme, et ce porte-bannière, ce Nebelong, descendu de Pépin d'Héristal, est en même temps la tige de l'illustre famille des Bourbons [1], ou le chaînon par lequel Henri, duc de Bordeaux, petit-fils d'Henri IV, se rattache à Charlemagne. Quels souvenirs! quels noms!

A quelle époque l'oriflamme, de simple bannière d'église, devint-elle plus particulièrement enseigne nationale de dévotion, et commença-t-elle par conséquent à être portée par nos rois, comme rois de France,

[1] Leduc, Tableau généalog. et chronolog. de la Monarchie.

dans les guerres de la nation? Chifflet a dit que ce fut avant Louis-le-Gros, sans préciser le règne; Marchangy a pensé que ce fût sous Hugues-Capet; d'autres ont ouvert des avis différens de ceux-ci, et se sont également trompés [1]. Ce dut être lorsque, obligés, pour le bien du royaume, de réprimer l'ambition de vassaux aussi voisins de la capitale, et aussi turbulens que l'étaient les comtes du Vexin, nos rois se furent substitués eux-mêmes aux droits et prérogatives de ces comtes. Cet acte de haute politique, pour parler le langage de la reconnaissance, la France en est redevable à Philippe Ier, héritier en cela de la politique des rois ses prédécesseurs, Henri Ier, Robert et Hugues Capet; à Philippe Ier, qui, profitant de la mort sans postérité de Simon, dernier comte de Vexin, réunit en 1088 le Vexin Français à la couronne, et le transmit à Louis VI, le Gros, son fils [2]. Tout porte donc à croire que, avant cette réunion, nos rois ne s'étaient point servis de l'oriflamme, et que cet étendard n'était réellement point celui du royaume. Lorsqu'il le fut devenu, au contraire, il cessa d'être arboré dans les occasions où il ne s'agissait plus que de la défense des intérêts privés de l'abbaye. Les rois de France, quoique leur piété fût grande, voulaient bien se dire vassaux des saints martyrs, mais non de l'abbaye, et s'ils eussent consenti à recevoir la bannière des mains de l'abbé dans des querelles particulières à l'abbaye, ils eussent par là laissé exercer envers eux les droits et priviléges de la suzeraineté.

[1] CHIFFLET, l'Espagne vengée. — MARCHANGY, Gaule poétique, VI, 126. = [2] CL. FAUCHET, Origine des Dignités, p. 43. — Histoire de Coucy, preuves, p. 313.

CHAPITRE IV.

APPARITION DE L'ORIFLAMME, ET SON USAGE PRIMITIF.

Il a été un temps où la générosité de nos rois et les pensées de toute la nation avaient la religion pour objet. Les fortes têtes d'aujourd'hui rient avec un goût infini de cette direction d'esprit de nos aïeux. Mais en parlant des temps anciens, nous ne pouvons pourtant les représenter que tels qu'ils étaient.

Entre les établissemens ecclésiastiques de la France, l'abbaye de Saint-Denis est célèbre par les richesses dont nos rois la comblèrent. Dagobert fut le premier qui lui concéda des terres en propre, indépendamment d'or monnayé, ou mis en œuvre par saint Éloy, de priviléges, d'immunités, etc. « Il avoit coustume de dire qu'il « donneroit tant de biens à l'abbaye de Saint-Denis, « que bien qu'il arrivast que ses successeurs en ostas- « sent, les guerres en ruinassent, et les temps en dissi- « passent, néantmoins il en resteroit tousiours suffisam- « ment : ainsi que la vérité se recognoist encore de pré- « sent, nonobstant tant de siècles révolus, de mutations « et de changemens »[1]. L'exemple donné par Dagobert servit de règle à ses successeurs. Le roi Robert, à son avénement, en 996, en confirmant ses immunités, lui fit donation de la seigneurie où elle était située : « Parti-

[1] Doublet, Antiq. de Saint-Denis, L. I, p. 171 ; L. IV, 1274.

« culièrement il a donné aux saincts martyrs la ville de « Sainct-Denys avec la même liberté, plénitude, immu-« nité, puissance et authorité, que fit jadis Constantin-« le-Grand, lorsqu'il donna la ville de Rome au pape « sainct Silvestre, etc. »

Devenue véritablement une puissance, elle ne tarda point à exciter la convoitise. Entourée de seigneurs audacieux et turbulens, elle eut à se défendre contre leurs tentatives d'empiétemens et de vexations. Elle eut ses débats, ses guerres, ses armées. Mais les ministres du Dieu de paix ne pouvant combattre par eux-mêmes, et tremper leurs mains dans le sang, les moines de Saint-Denis furent obligés de se conformer à l'usage, alors général pour les églises et monastères, de confier la défense des biens temporels à un protecteur puissant. Ce personnage, qui pour cela portait le nom d'*advocatus*, avoué, conduisait à la guerre, outre ses propres vassaux, ceux des terres ecclésiastiques menacées, et y portait lui-même la principale enseigne du monastère, ce qui faisait donner quelquefois aux avoués le nom de *signiferi ecclesiarum*.[1]

A l'époque où les Normands étendirent leurs courses déprédatrices jusqu'aux approches de Paris, les religieux de Saint-Denis, à bon droit effrayés, s'adressèrent aux rois qui les avaient toujours si favorablement traités, pour obtenir d'eux qu'ils les protégeassent; mais les barbares ravageaient à la fois plusieurs points du royaume, comme le prouve le soin qu'avait eu l'abbé de Marmoutiers d'envoyer à Auxerre la chape de saint Martin pour

[1] Guillaume Le Breton, Philipp., chant XI, p. 343.

la soustraire à leurs profanations, et le roi de France ne pouvait plus veiller assez spécialement à la défense de Saint-Denis. Il commit donc ce soin aux comtes de Pontoise et de la partie du Vexin qui, n'étant point comprise dans la Neustrie, dépendait de ce qui constituait alors le royaume de France, et désormais ces comtes furent les avoués ou porte-enseigne de Saint-Denis.

Cette enseigne, comme celles de toutes les autres églises ou communautés, était une bannière, et n'avait rien qui la fît remarquer, si ce n'est son extrême simplicité. Elle s'appela d'abord et absolument l'*enseigne Saint-Denis*. Plus tard, et quand elle eut acquis de la célébrité, elle reçut celui d'oriflamme et porta indistinctement les deux noms, comme on le voit à chaque page dans Rigord, Nangis, Joinville, etc. Dans le roman de Garin le Loherain, les deux noms sont même employés ensemble :

« Les gens Girbert vit venir tos rengies
« Et l'oriflambe Saint-Denys baloier. »

Philippe Mouskes, dans son histoire de France rimée, a dit de même :[1]

« Si a fait bailler esranment
« L'oriflambe de Saint-Denise. . . . . »

On ne peut pas plus assurer combien de temps la bannière de Saint-Denis resta obscure, on ne peut pas plus dire si elle avait déjà de la célébrité avant que Philippe Ier réunît le Vexin à la France, qu'on ne peut remonter à la véritable date de son origine. Ce qu'il y

[1] Ph. Mouskes, Hist. de France, MS. du Roi 9534, p. 143.

a de certain, c'est que, du temps de ce prince, nul n'aurait prévu, quelque renommée qu'elle eût pu avoir dans ses commencemens, à quel point cette renommée s'élèverait un jour, lorsque, détournée de son usage primitif, elle cesserait d'être particulière à une église, et deviendrait, comme la chape de saint Martin, la principale enseigne de dévotion de la France.

Nous venons de citer, pour la première fois, le roman de Garin. Cet ouvrage, composé dans des temps certainement antérieurs à Louis-le-Gros, peut faire naître, convenons-en, quelques doutes sur l'ancienneté et l'invariabilité du droit des premiers comtes du Vexin à porter la bannière de Saint-Denis. En effet, ce n'est pas dans leurs mains qu'on la voit, c'est dans celles de Bégon, de Garin ou de quelque autre guerrier fameux, qui n'était pas comte de Vexin. Il y avait donc déjà choix de la part du roi, ainsi que la coutume s'en établit plus tard:

« Je vos commans l'enseigne Saint-Denis. . . . »

De Bras a prétendu que le droit de porter l'oriflamme appartenait aux anciens ducs de Normandie [1]. « Si est-« ce que l'on ne peut ramener en doute, que la Neus-« trie ou Normandie ne soit la seconde pairrie de « France, et que les anciens ducs portoyent ès ba-« tailles, soubs les roys de France, cest enseigne ou « estendard appellé l'oriflambe, que auscuns tiennent « avoir esté trouvée ou envoyée miraculeusement à nos « roys. » Mais De Bras n'apporte pas de preuves de ce sentiment.

[1] De Bras, Recherch. et Antiq. de Caen, p. 7.

CHAPITRE V.

FORME ET COULEUR DE L'ORIFLAMME.

Si, en faisant la description de l'oriflamme, il faut renoncer à dire du nouveau, on peut du moins mettre, à le tenter encore, une critique et une méthode qui paraissent nouvelles. [1]

De même que le *labarum* avait servi de modèle, quant à la forme, aux enseignes militaires des premiers chrétiens et aux enseignes de dévotion des églises, de même la chape de Saint-Martin, quelle qu'ait été sa forme primitive, prit insensiblement celle de bannière, qui était générale alors, soit à l'église, soit à l'armée. Il était donc inévitable que l'enseigne de dévotion qui, par l'effet de l'instabilité des choses, devait lui succéder, fût déjà taillée sur son modèle. Ce que l'on sait de l'oriflamme prouve qu'elle était composée d'une lance dorée, qui fut quelquefois appelée *glaive*, et d'une étoffe de soie unie, nommée tantôt cendal, tantôt sa-

[1] ADENÈS, Roman des Enfances d'Ogier.—Chronique de Flandre, ch. 67. — GUILLAUME LE BRETON, Philippide, chant XI. — RAOUL DE PRESLES, MS. de la Bibl. Roy., T. I, f. 1, 6715/5. — DUTILLET, Recueil des rois de France, I, 331. — DOUBLET, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, L. I, ch. 41. — GALLAND, des Anc. Enseign., p. 31.— DUCANGE, Dissertat. sur l'Hist. de Saint-Louis. — BULLET, Dissertat. sur l'Hist. de France.—J. TEXERA, *De flammula S. Dionys.*—SPALLART, Tabl. des Costumes, v. 26. —PALIOT, p. 508.

mit, et sans représentation d'aucune figure. Cette étoffe, dans sa partie supérieure, était fixée, comme dans les bannières d'aujourd'hui, à un bâton transversal qui lui-même tenait par des cordons au fer de la lance. Le bas en était découpé ou plutôt fendu en deux endroits, ce qui faisait trois pointes. L'enseigne était bordée à l'entour, c'est-à-dire des deux côtés et au bas, en houppes ou franges de soie verte. Toutefois, Gaignière a tiré d'un manuscrit de la bibliothéque des Célestins de Paris la copie d'une peinture, dont le sujet est Charles V remettant à un chevalier une bannière que Montfaucon dit être l'oriflamme : elle est carrée, tient à la hampe par un côté, comme nos drapeaux, et le fond de l'étoffe est à ramages. Nous-même nous avons observé, dans les merveilleux vitraux de N.-D. de Chartres, une oriflamme que Montfaucon et Willemin ont gravée aussi, qui a cinq pointes profondément découpées, et qui est clouée d'un côté à la hampe ou lance. Ces deux manières opposées de faire tenir l'étoffe au bâton ont un égal inconvénient dont nous parlerons. [1]

Les historiens sont plus unanimes sur la couleur de l'oriflamme. Il est certain qu'elle était rouge, et qu'aucun sujet n'y était représenté. Ainsi Guillaume Guiart dit dans sa chronique : [2]

« Là est la bannière vermeille
« Que la gent l'oriflambe apèle. . . . . .

[1] Montfaucon, Monar. franç., p. 121. — Willemin, 10e livraison. = [2] Guillaume Guiart, Chroniq., Branche des royaux lignages, *passim*.

« Oriflambe est une bannière
« De cendal roujoiant et simple
« Sanz portraiture d'autre afaire.

« . . . . L'oriflambe
« . . . . Estoit au vent baloiant
« De cendal simple roujoiant.

« Le cendal simple roujoiant
« Sanz ce qu'autre euvre i soit pourtraite.

« . . . . Li sires de Chevreuse
« Porta l'oriflambe vermeille. »

Les poètes latins du temps et les prosateurs en disent autant :

« *Vexillum simplex, cendato simplice textum*
« *Splendoris rubei.* . . . »[1]

« Oriflamme.... d'un vermeil samit, à guise de gonfa-
« non à trois queues, et avoit entour houppes de soye
« verte », dit la Chronique de Flandre.

Raoul de Presles, avocat du roi Charles V, disait à ce prince : « Et si portez seul roy et si singulièrement
« l'oriflambe en bataille, c'est assavoir un glaive tout
« doré où est atachié une banière vermeille, etc. »

Voilà sur la couleur, et sur l'absence de figure dans le fond de l'étoffe, un concours de témoignages sur lesquels on peut compter. La plupart des auteurs qui parlent de l'enseigne de Saint-Denis la connaissaient sans doute, et l'un d'eux, Guillaume Guiart, le dit expressément :[2]

[1] GUILLAUME LE BRETON, Philipp., chant XI. — [2] GUILLAUME GUIART, Philippe-Aug., vers 1195.

« Et comment que l'en l'ait portée
« Par nacions blanches et mores
« Elle est à Saint-Denys encore ;
« Là l'ai-je n'a gueres véue. »

Cependant Ducange cite deux vers de l'un des manuscrits de Garin le Loherain d'après lesquels on croirait qu'il y avait du blanc dans l'oriflamme. [1]

« Devant en vient l'enseigne Saint-Denys,
« Blanche et vermeille ; nus plus bele ne vit. »

Quelque favorable que puisse être cette leçon à un sentiment qui nous est particulier, nous ne nous en prévaudrons pas, puisque le spirituel éditeur de Garin, qui a consulté treize manuscrits de ce roman, dit que le n° 7535^{3}-^{3} est le seul qui porte la leçon *blanche et vermeille*, tandis que tous les autres disent *rouge vermeille*, du moins ceux de la Bibliothéque royale [2]. Mais il est toujours remarquable que ce soit justement celui que Ducange ait cité.

Lorsqu'il s'agit de l'oriflamme, il est autant de rigueur de la représenter rouge, que de n'y mettre aucune figure. Les contemporains sont unanimes sur ce point. Ainsi Raulin, Borel, Favyn, Guillaume Marcel, Fauchet et quelques autres, ont tort, quand ils y mettent des fleurs de lis ou des flammes. [3]

Un écrivain de la révolution, qui signe *le bonhomme*

[1] Ducange, Dissert. sur Joinville. = [2] P. Paris, Garin, II, p. 122. = [3] Raulin, Antiq. des fleurs de lis, 24. — Borel, Trésor d'antiq., 516. — Favyn, Théât. d'honn., I, 244. — Guillaume Marcel, Hist. de France, II, 387. — Fauchet, Antiq. gauloises, Charlem., 521.

Richard, vient de dire tout récemment que l'oriflamme était parsemée de lis d'or. Il échappe tant de bévues à cet ordre d'auteurs, que celle-ci ne vaudrait pas l'honneur d'être relevée, si ce prétendu bonhomme, dans sa belle leçon sur notre ancien drapeau, ne s'écriait doctoralement : « On ne peut se figurer à quel point les « fastes de l'histoire sont ignorés aujourd'hui !... On parle « de tout, on fait et l'on défait tout, sans études et sans « travail...., etc. »[1]

Ce n'est pas tout : l'auteur d'un opéra composé par ordre, en février 1814, pour réchauffer l'enthousiasme en faveur de Buonaparte menacé d'une ruine totale, plus fort encore que le bonhomme Richard, dit que l'oriflamme était parsemée d'abeilles d'or! N'est-il pas évident qu'il se prêtait servilement en cela aux exigences du pouvoir déjà chancelant de son gracieux maître, qui, n'ayant jamais osé prendre ouvertement les fleurs de lis pour armoiries, s'était rejeté du moins sur les abeilles comme en étant, selon lui, le véritable type.[2]

On ne sait pas pourquoi Raoul de Presles nommait *glaive* une lance dorée : ce qu'il y a de certain, c'est que c'était une lance véritable, en ce que le bâton était terminé par un fer meurtrier.

« Tantôt après, sans longue demorée,
« Ont l'oriflambe seur une ante levée
« Forte a un fer dont l'alemele est lée

[1] Bonhomme Richard, avril, 1833. = [2] Étienne, l'Oriflamme, préface.

« Et moult tranchant car bien est acérée.
. . . .
« Aloris tint l'ensaigne au fust doré
« A l'anste roide et au fer acéré. »[1]

A la bataille de Mont-Cassel, en 1328, Miles de Noyers, porte-oriflamme, perça à mort avec le fer de cette lance le chef des Flamands révoltés, Zannequin, qui s'était attaché à la personne de Philippe de Valois, et était sur le point de l'abattre d'un coup de massue. Cette circonstance démontre en même temps que l'étendard de Saint-Denis était de petite dimension; l'étoffe, trop grande, eût été un obstacle à ce que le bâton servît de lance dans une mêlée d'hommes combattant corps à corps.

[1] Adenès, Roman des Enfances d'Ogier.

CHAPITRE VI.

ÉTOFFE DE L'ORIFLAMME.

L'étoffe de l'enseigne de Saint-Denis est nommée tantôt *samit*, et tantôt *cendal*. Quelle en était la matière? c'est ce qu'on ne pourrait pas dire d'une manière bien certaine.

Samit, samis, s'est entendu d'un tissu de soie broché d'or ou d'argent, *setae mixtus*, dit fort heureusement un ingénieux interprète de notre ancien langage[1]; mais il s'est dit aussi d'un taffetas uni, d'un satin, d'une toile fine de coton ou de lin. Ce mot est fort ancien, et, s'il ne dérive pas du latin, il peut bien nous être venu de Venise, où se fabriquaient autrefois les plus belles étoffes. *Samm* ou *sammet*, en anglais et en allemand, signifient velours. Les ornemens de la chapelle de Saint-Louis étaient de *samis et d'autres dras de soie précieus broudés et autres.*[2]

« D'un samit pourtrait à oisiaus
« Qui estoit tout à or batus
« Estoit très richement vestus. »

Dans les registres de la chambre des comptes, il est

[1] P. Paris, Romancero franç., p. 39. = [2] Ancienne Vie de Saint-Louis.

fait mention de plusieurs armes du roi, couvertes de *samis vermeil*. Ces deux mots sont souvent réunis.

« Vestue d'un vermeil samit
« Qu'onques nus si riche ne vit. »[1]

Cendal, selon Borel, n'est point une étoffe, mais une couleur tirée du bois de sandal. Cette explication n'est point suffisante, car cendal a eu la signification de camelot et de tissu de soie. Selon Ducange, *setal* serait l'origine de cendal, taffetas ou tissu de soie. « En esté se « doit-on vestir de dras de soye si comme de cendaus, « de samis, d'estamines. »[2]

Dans le roman de Garin le Loherain,

« Là véissiez les haubers endosser
« Et les enseignes de cendal venteler. »[3]

Philippe Mouskes, au règne de Chilpéric, dit:

« Si prisent mult or et argent,
« Muls, et palefrois et cevaux
« Et vairs et gris et bons cendaux. »[4]

Le cendal était aussi une étoffe épaisse et forte dont on faisait des tentes et des tentures. Si cependant elle était de soie, c'était un grand luxe. « Quand le roi de « France fut retraiz en son logis, et on ot tendu son « pavillon de vermeil cendal moult noble et moult riche.»[5]

[1] Roman de la Rose. — BOREL, Antiq. gauloises, voy. *Samit.* —Dict. de Trévoux, voy. *Samis.* — ROQUEFORT, Dict. de la lang. romane. — Encycl. méth. manufact., voy. *Samis.* — Roman de Parceval. = [2] DUCANGE, Gloss., au mot *Cendalum.* — Livre de Physique. = [3] P. PARIS, Rom. de Garin, I, 58. = [4] PH. MOUSKES, Hist. de France, MS. du Roi 9634. = [5] FROISSART, an 1382.

A l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, « le grand « pont (N.-D.) étoit tout au long couvert et estellé de « vert et de blanc cendal, ou de vert et de vermeil « samis », deux versions différentes de Froissart dans la même page, tandis que, selon les grandes Chroniques de Saint-Denis, c'était du taffetas bleu à fleurs de lis d'or. [1]

Enfin une citation que fait Ducange donnerait à penser, comme Borel l'a dit, que cendal était aussi une matière tinctoriale. Dans un compte d'Étienne de La Fontaine, argentier de Jean II en 1351, qui est à la Chambre des Comptes et dans la bibliothéque de M. Leber, on lit: «Pour deux botes de cendal de « graine, 120 écus; pour une bote de cendal jaune, « 52 écus...., etc.... » [2]

« Mainte enseigne y baloie de soye tainte en grene,
« L'oriflambe karlin est devant premieraine. » [3]

Et Meyer désigne l'oriflamme ainsi: *Vexillum ex serico, vermiculari colore.* [4]

[1] Froissart, L. IV, ch. 1. — Grandes Chroniq. de Saint-Denis, an 1389. = [2] Ducange, sur Joinville. — *Id.* Glossaire, au mot cité. — Bibliothéque de M. Leber, vol. L, p. 109. = [3] Roman de Guiteclin. = [4] Jac. Meyer, Hist. de Fland., L. XI.

CHAPITRE VII.

ÉTYMOLOGIE DU MOT ORIFLAMME.

D'où vient le nom de notre célèbre drapeau? C'est une question d'autant plus difficile à résoudre que le mot oriflamme existait bien avant que l'étendard de Saint-Denis fût devenu celui de la nation. Qu'il vienne de *flammulum*, enseigne très ancienne à Rome, qui, consistant en une bande couleur de feu, sur laquelle le nom de l'empereur était écrit en lettres d'or, et qui, découpée en pointes par le bas, avait l'aspect d'une flamme lorsqu'elle ondulait dans les airs; qu'il vienne positivement de flamme, parce que, étant vermeille, rouge ou roujoiante, une oriflamme rappelait l'idée de feu; que la seconde partie de ce nom se soit combinée avec la première, qui ferait allusion à l'or ou au glaive tout doré dont parlait Raoul de Presles à Charles V, on ne saurait le dire [1]. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'il ne vient pas, comme quelques uns l'ont avancé, de ce que l'oriflamme de Saint-Denis était semée de flammes d'or, car tous les anciens disent qu'elle était de cendal simple, et Guillaume Guiart, qui l'avait *n'a gueres veue,* ajoute expressément, ici qu'elle était

« Sanz portraiture d'autre afaire. »

[1] Ménage, au mot *Oriflamme.* — De Marchangy, Gaule poétiq., VI, 421. — Fauchet, Charlemagne, 521.

Et ailleurs,

« Sanz qu'autre euvre i soit pourtraite. »

Contentons-nous de savoir, sans en connaître la véritable étymologie, qu'oriflamme était le nom vulgaire denotre étendard national de dévotion :

« *Quod cum flamma habeat vulgariter aurea nomen* », [1]

et qu'on lui donnait ce nom quand on ne le nommait point l'enseigne de Saint-Denis, appellation qui lui était plus ordinaire, témoin le roman de Garin, où, si, à la page 215, on lit :

« Garins s'en va qui l'oriflambe tint »,

on ne trouve plus, aux pages 90, 91, 106, 108, 215, 222 du premier volume de la nouvelle édition, et aux pages 121, 124, 175 du deuxième, on ne trouve plus, disons-nous, qu'*enseigne Saint-Denis*[2]. *Quod gallicè* oriflambe *dicitur,* ainsi que s'exprime l'auteur de la *Vie de Louis VII.*[3]

Il est quelquefois aussi nommé *liflambe.* Le père Ménestrier cite une chronique où on lit : « Lors le roy, « qui avoit sa ferme créance, fit prendre sa liflambe, « qui est la bannière.... »[4]

Dans toutes les incertitudes qui règnent et sur l'étoffe et sur le nom de l'oriflamme, il y a pourtant une idée qui prédomine : c'est celle de rouge. Rouge et oriflamme paraissent être inséparables. Il est possible que le dra-

[1] Guillaume le Breton, Philip., chant XI. = [2] P. Paris, Garin le Loherain, *passim.* = [3] *Gesta Ludovici VII*, ch. 4. = [4] Ménestrier, Usage du Blason, I, 292.

peau de l'abbaye des Saints-Martyrs, qui forcément devait être rouge par un motif différent de celui qui avait fait bleu l'étendard de Saint-Martin et que nous expliquerons plus tard, il est possible que le drapeau de Saint-Denis ait été nommé oriflamme, uniquement à cause de l'éclat de sa couleur. L'étymologie celtique qu'en donne Bullet selon sa coutume, serait juste au moins cette fois. D'après les autorités des lexiques qu'il cite, *oll*, dans cette langue, signifie *toute*, et *flam*, *rouge* [1]. On a quelquefois vu *olifamme*, *olifumbe*, enseigne toute rouge. « Les drapeaux faits en drap de « cendale, dit M. P. Paris, étaient précisément ce que « nos ancêtres appelaient oriflammes. Il est vrai que ce « nom était affecté par excellence à l'étendard de Saint-« Denis; mais tous nos auteurs se sont trompés quand « ils ont cru qu'il n'appartenait qu'à cet étendard. Nous « verrons plus d'une fois les bannières des barons, et « même des Sarrasins, désignées sous le nom d'*ori-« flamme*.... Dans nos plus anciens poëmes, on ne le « désigne pas encore sous ce nom, que d'ailleurs on ac-« corde aux étendards des Sarrasins, des Wandres, et « même d'une façon générale à tous les étendards. » [2]

Ce sentiment, auquel nous nous faisons un plaisir de déférer, est justifié d'ailleurs par le roman même de Garin, œuvre antérieure à Louis VI, et où le mot oriflamme revient à chaque instant.

[1] Bullet, Dissertation sur l'oriflamme, 177. = [2] P. Paris, Garin, I, 59; II, 122.

CHAPITRE VIII.

CÉRÉMONIE DE LA LEVÉE DE L'ORIFLAMME.

La levée d'une bannière de dévotion était toujours une cérémonie; mais la levée de celle de Saint-Denis était surtout imposante[1]. Le roi, entouré d'une cour nombreuse et des guerriers les plus illustres, était reçu processionnellement, à l'entrée du cloître de l'abbaye, par un clergé revêtu des plus beaux ornemens. Il s'avançait vers le chœur au son d'une musique à la fois religieuse et guerrière; arrivé auprès de l'autel, on allait chercher dans leurs tombeaux les corps saints, auxquels, après la mort de Saint-Louis, on joignit celui de ce monarque, qui, de son vivant, avait été honoré à tant de titres. Le roi de France, ce roi devant qui toute la chrétienté fléchissait le genou par respect, s'humiliant à son tour devant le Dieu des armées, déposait les attributs visibles de sa grandeur, dépouillait le chaperon et la ceinture, et, tête nue, faisait ses oraisons et ses offrandes. On apportait alors, ployée sur des corporaux, l'étoffe de l'oriflamme détachée de sa lance, parce que c'était ainsi que l'étendard sacré était conservé à Saint-Denis. Le roi entendait la messe et

[1] Doublet, Antiq. de Saint-Denis, L. I, ch. 41; L. III, ch. 13.— Juvénal des Ursins, 1381, 1382, 1386. — Galland, Traité des enseignes. — Beneton, Enseign. de guerre, 134. — Dutillet, Recueil des rois, I, 332. — Le Rational du divin Office, MS. du Roi.

communiait, ainsi que les seigneurs présens. Quand l'abbé de Saint-Denis avait terminé la bénédiction de l'oriflamme, il la plaçait sur l'autel. C'est là que le roi la prenait lui-même, quoique l'usage permette de dire qu'il la recevait des mains de l'abbé; c'est de là qu'il la remettait au chevalier qui devait la porter à l'armée, en lui donnant le baiser de paix.

A cette cérémonie en succédait une autre. Le porte-oriflamme choisi se confessait, communiait et prêtait un serment que Ducange le premier a fait connaître. « Je jure et promets, sur le précieux corps de J.-C. « sacré cy présent, et sur le corps de monseigneur saint « Denys et ses compagnons, qui cy sont, que moi, loyal- « ment en ma personne, tendrai et gouvernerai l'ori- « flambe du roi monseigneur, qui cy est, à l'honneur et « profit de luy et de son royaume, et pour doute de « mort, ne autre aventure qui puisse venir, ne la dé- « laisserai, et ferai partout mon devoir, comme bon et « loyal chevalier doit faire envers son souverain et « droiturier seigneur. »[1]

Le chevalier porte-oriflamme plaçait l'étoffe bénie autour de son cou, et s'engageait à la rapporter au lieu où il la prenait. Les barons étaient appelés à la baiser dévotement, *comme reliques et choses dignes*.

L'usage de désigner à l'avance le porte-oriflamme paraît n'avoir pas été constant; du moins Froissart dit que, dans l'une des journées qui précédèrent la bataille de Rosbecq, on délibéra entre autres choses sur le choix de celui à qui l'étendard serait confié.[2]

[1] DUCANGE, Dissert. sur Joinville, p. 318. = [2] FROISSART, L. II, 188.

Adenès en avait dit autant dans son roman des *Enfances d'Ogier* :[1]

« El mois de mai après une ajournée
« Fut l'ost Charlon de Viterbe sevrée. . . . .
« Sire, dist Namles, à cui sera donnée
« Vostre oriflambe k'avon mès arréée?
« Encore n'est à nului devisée.
« Aloris l'ot, qui moult l'ot desirée. . . . .
« Sire, dist-il, car me soit delivrée. . . . .
« Charles le vit de grant taille et formée,
« Biaus fu et lons, s'ot la poitrine lée.
« Amis, dit Charles, bonne avez la pensée,
« Bien tailliés estes pour faire grant journée,
« L'ensaigne aurez, ne vous iert refusée;
« Charles li donne par l'anste painturée. . . . »

En lisant les auteurs, on remarque souvent qu'ils ne sont pas d'accord sur le nom du prélat de qui tel ou tel roi a reçu l'oriflamme. Par exemple, Rigord dit que Philippe-Auguste, en 1190, la reçut de Guillaume son oncle, archevêque de Reims, et Doublet que ce fut de Hugues Foucault, abbé de Saint-Denis. Au premier départ de Saint-Louis pour la Terre Sainte, l'oriflamme, selon Doublet, lui fut donnée par Guillaume de Macouris, abbé, et selon Félibien, ce fut par le cardinal Odon, légat; au deuxième départ, Doublet nomme Mathieu de Vendôme, abbé, et Félibien le légat Raoul, évêque d'Albe. Ces contradictions toutefois ne sont qu'apparentes : il est certain que l'abbé de Saint-Denis était toujours présent, mais que quelquefois aussi on honorait un prélat d'un rang très élevé, en lui faisant présider la cérémonie.

[1] ADENÈS, les Enfances d'Ogier.

CHAPITRE IX.

MANIÈRE DONT SE PORTAIT L'ORIFLAMME.

L'oriflamme, par une particularité qui n'appartient qu'à cet étendard, n'était arborée et ne flottait réellement dans l'air que sur le champ de bataille et pendant la durée de l'action. Nous avons vu que l'étoffe en était gardée à l'abbaye de Saint-Denis détachée de sa lance, et que le porte-oriflamme, selon une ancienne coutume, *priscorum cœremonias observans*, la plaçait d'abord autour de son cou. L'histoire latine de Charles VI dit : *Et cum publicè super corpus Christi jurasset, quod illud usque ad mortem fideliter custodiret, cum pacis osculo, ad collum ejus suspendit.* Il s'agit ici de Hutin d'Aumont; mais le biographe de Charles VI en dit autant du seigneur de Bacqueville, tué à Azincourt : *Et illud, quasi pretiosissimum monile, a collo usque ad pectus dependens detulit multis feriis successivis ante regem, donec Silvanectum pervenisset.* [1]

L'année qui précéda la bataille d'Azincourt, Charles VI vint devant Bapaume : « Mais promptement que « le roi et ses gens se trouvèrent en la comté d'Arthois,

[1] GALLAND, Enseign., 43. — DUCANGE, Dissertat., 318. — Hist. de Charles VI, 1412, 1414. — FÉLIBIEN, Hist. de Saint-Denis, L. VI, p. 333, 339. — DANIEL, L. VI, p. 498.

« ils déployèrent leurs bannières, disant qu'ils étoient « sur les terres de leurs ennemis, et se faisoit porter le « roi l'oriflambe, comme il eût fait sur les Sarrazins. « Toutefois l'oriflambe n'étoit point déployée, mais la « portoit un chevalier en esquierpe. »[1]

Il paraît que, tandis que le porte-oriflamme avait l'étoffe de son enseigne pendue au cou, un écuyer portait la lance auprès de lui, et qu'alors, il était toujours prêt à donner à ces diverses parties la forme et la destination d'un drapeau.[2]

On a lieu de croire qu'en général l'étoffe d'un étendard s'enlevait facilement de sa lance; du moins ce qui se passa à Azincourt témoigne que cela arrivait quelquefois. Il y avait ce jour-là une si grande quantité de bannières qu'elles s'entremêlaient : « Il fust ordonné « que pluiseurs seroient ostées et pliées. »[3]

Souvent on voyait dans les rangs des bannières roulées; cela dénotait des guerriers qui n'étaient point encore reçus chevaliers, et qui n'avaient pas le droit de porter leur étendard déployé. « Là furent appelés « tous ceux qui nouveaux chevaliers vouloient et de- « voient être; et premièrement messire Thomas Trivet « apporta sa bannière toute enveloppée devant le comte « Bouquinghen, et lui dit : Monseignenr, s'il vous « plaisoit, je déveloperois volontiers à la journée de « huy ma bannière.... Il nous plaît, répondit le comte; « et adonc prit-il par la hante la bannière et lui rendit

[1] Chronique de Saint-Remy, ch. XLI. = [2] MAZAS, Vie des grands capit., v. 528. = [3] SAINT-REMY, Mémoir., chap. LXII.

« en sa main.... Messire Thomas Trivet prit la ban-
« nière et la dévelopa.... »[1]

Il est arrivé quelquefois que l'officier désigné pour porter l'oriflamme n'avait pas l'occasion de la développer; dans ce cas, il pouvait la garder chez lui, du moins pendant un temps[2]. Nous verrons Pierre de Villiers la garder un an, parce que le roi Charles VI, qui devait aller à la guerre contre Gaston de Foix, n'y alla point. Sur la fin de janvier 1397, il y eut promotion solennelle à plusieurs hautes charges, et entre autres à celle de porte-oriflamme; Hutin d'Aumont fut nommé pour succéder à Guillaume Desbordes, qui, depuis quelque temps, avait l'oriflamme chez lui. Le roi reçut son serment en présence des princes et des seigneurs de sa cour; mais jugeant que le précieux étendard serait plus convenablement gardé à Saint-Denis, il ordonna au nouveau dignitaire de le retirer des mains de l'ancien, et de le reporter à l'abbaye, sauf à l'y aller reprendre au moment de la guerre, selon la coutume. Hutin obéit, et dès le lendemain il alla déposer l'oriflamme sur l'autel des martyrs en présence des religieux. Il la fit voir tout entière, et après la messe, étant monté au trésor, il la déposa parmi les ornemens du sacre. Relativement à ce fait, nous suivons une version répandue; mais nous exposerons nos doutes à l'article *Hutin d'Aumont* de notre chronologie des porte-oriflamme.

[1] FROISSART, Chron., an 1380. = [2] JUVÉNAL DES URSINS, 1381. — FÉLIBIEN, Hist. de Saint-Denis, L. VI, 313.

CHAPITRE X.

PRÉSÉANCE DE L'ORIFLAMME.

On ne peut pas douter qu'il n'y eût plusieurs enseignes différentes et à la fois dans une armée de la France du moyen âge. Nous en donnerons même la preuve en son lieu. Mais lorsque l'oriflamme, enseigne de dévotion, y était, ce qui, à beaucoup près, n'arrivait pas toujours, elle avait, de rigueur, le pas sur toutes les autres.

« *Omnibus in bellis habet omnia signa præire.* »

Ce que dit là Guillaume le Breton est confirmé par Rigord en ces termes : *Vexillum S. Dionysii, quod omnes præcedere in bella solebat* : et par Mathieu Paris dans ce passage : *Progrediuntur qui eorum præstantiores videbantur, prævia oloflamma subsecuti.* [1]

Lorsque Saint-Louis aborda en Égypte, l'oriflamme prit terre la première, sur un ordre exprès du roi :

« Un autre vaissel les devant
« Là est la bannière vermeille
« Que la gent l'oriflambe apele. » [2]

Guillaume de Nangis a dit à ce sujet : *Rex.... quodam nassello erat, præcedente quoque juxta ipsos in alio nassello beati Dionysii martyris vexillo.*

[1] G. le Breton, Philipp., L. II. — Rigord. — Math. Paris, 399.
[2] G. Guiart.

A Bouvines, l'impatience française ne permit pas d'attendre qu'elle fût arrivée au front de la bataille. Mais à Rosbecq, sa place fut assignée à l'avance. « Là fut « ordonné que quand ce viendroit à l'assembler, qu'on « mettroit la bataille du roi et l'oriflambe de France au « premier front. »[1]

Les poètes ne consacrent pas moins cette vérité que les historiens :

« Devant aus fu l'enseigne Saint-Denis. . . . .
« El front devant l'enseigne Saint-Denise. . . . .
« L'oriflambe Karlin est devant premieraine. . . . .
« L'oriflambe Karlin ou premier chef devant. . . . . »[2]

Il convenait en effet qu'une enseigne qui tirait de sa sainteté aux yeux des peuples sa principale importance, fût constamment vue au premier rang. En avançant, elle soutenait l'ardeur d'une armée désireuse de la victoire : si elle s'arrêtait dans sa marche, c'était, pour la valeur en échec, un avertissement de redoubler les efforts qui mènent au succès.

[1] Froissart, L. II, 125. = [2] Garin, I, 91, 95. — Roman de Guiteclin.

CHAPITRE XI.

PARTIE MERVEILLEUSE DE L'HISTOIRE DE L'ORIFLAMME.

Tant que l'oriflamme resta la bannière privée de l'abbaye de Saint-Denis, on n'eut pas de raisons de la remarquer plus que celles des autres églises. Mais lorsqu'après la réunion du Vexin elle eut été adoptée par nos rois comme enseigne de dévotion, elle acquit insensiblement, de cette illustration, une célébrité qui disposa les esprits du temps à lui attribuer une origine miraculeuse. On ne manqua pas de la faire descendre du ciel, d'où elle aurait été apportée par un ange à un anachorète des solitudes de Joyenval pour le baptême de Clovis, en même temps que la sainte ampoule, une tige de lis, l'écu fleur-de-lisé, etc.; mais au sujet de ces miracles, sagement discutés par Mabillon, il est juste de faire remarquer le silence des contemporains, tels que Saint-Avit, Grégoire de Tours, Fortunat, Frédegaire, etc., et d'en laisser la responsabilité à Hincmar et à Flodoard, venus au IXe et au Xe siècle. On prétendit qu'elle ne s'usait point, qu'elle ne pouvait ni être prise, ni se perdre, et que depuis Clovis c'était toujours la même.[1]

[1] HINCMAR, Vie de saint Remy. — FLODOARD, Hist. de l'Église de Rheims. — MABILLON, Annal. Bénédict. I, L. III, n° 3. — ROBERT GAGUIN. — RIGORD, Vie de Ph.-Auguste. — J. FROISSART, Chr., L. II, ch. 196. — MÉZERAY, Règne de Clovis. — FAUCHET, Clovis, I, p. 117.

D'autres, moins amis du merveilleux, se contentaient de la faire remonter à Clovis II, ou à Dagobert, son père, vers 630 :

« Li rois Dagobert la fist faire. . . . .
« Devant lui porter la faisoit. . . .
« Par lui fust à Saint-Denys mise. . .
« Si successeur apres li pristrent. . . [1] »

Elle a été successivement attribuée à Pepin, à Charlemagne :

« Pepin et ses fils Karlemaine,
« Qui tant Sarrasins descontrerent,
« En maint fort estour la monstrerent. »

Gervais d'Oroberne, historien anglais, le moine auteur de la Chronique de Senones, la nomment *bannière de Charlemagne. Rex vero secum de Parisiis vexillum Caroli Magni quod vulgò auriflamma vocatur*[2]. Le roman de Guiteclin la désigne plusieurs fois sous le nom d'*oriflamme Karlin.* Fauchet pense qu'elle avait été envoyée à Charlemagne par le patriarche de Jérusalem, comme étant la bannière du Saint Sépulcre.[3]

Dans le roman d'Adenès, écrit sous Saint-Louis, les Français conduits par Charlemagne sont à Viterbe : ils se disposent à marcher sur Rome, où sont les Sarrasins :

« El mois de mai après une ajournée
« Fut l'ost Charlon de Viterbe sevrée.
« Moult matinet ot la messe escoutée :
« Devant la messe fu l'ensaigne aportée

[1] GUILL. GUIART. = [2] G. D'OROBERNE, 1184.— RICHER, *Chron. Senonensis*, L. III, ch. 15. = [3] FAUCHET, Milice, L. II, 113.

« De Saint-Denis qui moult estoit amée
« De crestiens, et de paiens doutée;
« De seur l'autel fu couchie et posée
« Tant que la messe fu par loisir chantée. »[1]

La trace de l'opinion qui fait remonter l'oriflamme au moins jusqu'à Charlemagne, se retrouve dans le discours de Raoul de Presles à Charles V[2]. « Ainsi la « prinst ce souverain protecteur et défenseur de l'Église, « monseigneur Saint-Charles, jadis empereur et roi de « France, quand il alla au secours de l'empereur Con- « stantin (Porphyrogénète) pour délivrer son pays des « Sarrazins qui l'occupoient, et aussi la Terre-Saincte « de Jérusalem..... Tantost alla à Sainct-Denys, et « print la bannière vermeille en telle révérence, que « m'avez ouy raconter, mit sa couronne sur l'autel, « laissa le royaume de France en la protection de mon- « sieur sainct Denis, et ceste bannière vermeille ainsi « prinse et telle dévotion, se partit, et alla à Constan- « tinople.... »

La Bibliothéque royale possède un manuscrit intitulé: *Rational du divin office*[3]. C'est un magnifique ouvrage, fait pour Charles V en 1374; il passa en Angleterre pendant les malheurs du règne de Charles VI, et y fut racheté en 1441 par *Jehan, conte d'Angolesme*. Il y est dit : *Et fu ceste oriflambe trouvée par le songe de l'empereur de Constantinople, nommé Manuel.* Dans ce songe, l'empereur vit un chevalier tenant une lance

[1] ADENÈS, Roman des Enfances d'Ogier. = [2] DOUBLET, Antiq., L. I, 300, 302; L. IV, 1210. = [3] Le Rational du divin Office, MS. du Roi 7031, p. 42.

d'or resplendissante comme une flamme. Il pensa que c'était Charlemagne, et il lui manda le songe qu'il venait de faire. Il n'en fallut pas davantage à Charlemagne pour s'en aller à Saint-Denis de France, où il prit la bannière, comme depuis l'ont fait ses successeurs.

On sera peut-être surpris de voir un empereur d'Orient, du nom de Manuel, contemporain de Charlemagne. En effet, dans le manuscrit, le mot *Manuel* est écrit d'une autre main sur la place d'un mot antérieur gratté. Du reste, une foule de détails sur l'oriflamme y sont conformes à ce que nous en avons cité et à ce que nous en citerons encore.

Dutillet rapporte un titre de 997, première année du règne de Robert, dans lequel l'oriflamme est mentionnée [1]. Mais on ne sait ce que vaut cette assertion. Quant à l'opinion qui fait honneur à Charlemagne de l'oriflamme, si elle est difficile à soutenir, elle peut du moins s'excuser par la supposition que, comme au temps de nos vieux auteurs, l'étendard universellement connu était l'oriflamme, ils auront pu croire que les anciens héros de la patrie avaient déjà un drapeau du nom d'oriflamme pour principale enseigne. Mais il suffit qu'elle ait été répandue, pour qu'on puisse tirer l'induction que dans tous les temps voisins de ce prince, la dévotion à Saint-Martin commençait à faiblir : et comme Charlemagne était antérieur de trois cents ans environ à Louis-le-Gros, cette remarque confirme la conjecture précédemment émise, qu'il y eut un temps durant lequel la nation n'eut aucune enseigne de dé-

[1] DUTILLET, I, 331.

votion accréditée, et que l'on se servit, à la fois et indistinctement de la chape et de l'oriflamme. Que, s'il fallait trouver un autre motif à l'opinion qui attribue l'oriflamme à Charlemagne, on le pourrait tirer de cette considération, que, dans les guerres contre les Sarrasins, il avait arboré l'enseigne rouge de saint Maurice, martyr. L'identité de couleur expliquerait en effet la méprise. Hugues, comte de Provence, devenu roi d'Italie, se concilia l'amitié de Henri l'Oiseleur empereur d'Occident, en lui envoyant, dans l'année 927, l'étendard rouge de Saint-Maurice; et c'est depuis ce temps que cet étendard est une des marques d'honneur du couronnement des empereurs d'Allemagne. Il est vraisemblable que le rouge était aussi la couleur de ceux de l'Orient, car on lit dans le Continuateur de Ville-Hardouin parlant de l'empereur Henri : « Il ot « vestu une cotte de vermeil samit semé de petites « croisettes d'or..... il fait porter devant lui l'ori- « flambe:.... » [1]

Les preuves de la confiance de nos aïeux dans leur célèbre étendard, remplissent nos histoires; l'un dit :

« L'enseigne Saint-Denis de France
« Ki François oste de souffrance. » [2]

L'autre écrivant les détails de la bataille de Rosbecq sous Charles VI [3], « Cette oriflambe est une digne ban-

[1] Baronius, *Annal.* — Bouche, Hist. de Provence, L. I, 793. — Beneton, Enseign. de guer., 123. — Henri de Valenciennes, Chronique, MS. du Roi, 207. = [2] Ph. Mouskes. = [3] Froissart, L. II, an 1383. — Juv. des Ursins, 1382. — Mazas, Vie de Clisson, IV, 99.

« nière et enseigne, et fut envoyée du ciel par grand « mystère et est en manière de gonfanon, et est grand « confort le jour à ceux qui la voient. Encore montra- « elle là ses vertus : car toute la matinée il avoit fait si « grand bruine et si épaisse, que à peine pouvoit on « voir l'un l'autre : mais si très tôt que le chevalier qui « la portoit la dévelopa et qu'il leva la lance contre « mont, cette bruine a une fois chey et se dérompit, et « fut le ciel aussi cler et net qu'on l'avoit point veu de « toute l'année, dont les seigneurs de France furent « moult réjouis quand ils virent ce beau jour venu et « ce soleil luire, et qu'ils purent voir au loin et autour « d'eux devant et derrière : et se tinrent mout à recon- « fortés et à bonne cause. »

Ces guerriers français, heureux de voir le soleil au moment de la bataille, ne rappellent-ils point Ajax, enveloppé dans une obscurité semblable, demandant à Jupiter la faveur de combattre contre lui-même, s'il le faut, pourvu que ce soit à la clarté des cieux? [1] Dans Homère comme dans Froissart, une éclaircie soudaine succède à un épais brouillard, mais la relation naïve de l'auteur moderne a sur l'autre l'avantage d'être confirmée par tous les écrivains de son temps. Le moine anonyme de Saint-Denis, Juvénal des Ursins, les chroniques de France, sont unanimes sur ce fait, qui d'ailleurs, considéré seulement sous le rapport météorologique, n'a rien que de très naturel. Malheureusement le moine de Saint-Denis le gâte, en ajoutant que Pierre de

[1] HOMÈRE, Iliade, chant XVII. — LONGIN, Traité du Subl., ch. VII.

Villiers, en remettant à l'abbaye l'oriflamme dont il était lui-même chargé à Rosbecq, attesta par serment le miracle qu'il avait pu observer mieux que personne, « et « où la nature, » ajouta-t-il, « n'avoit point eu de part, « puisque le soleil n'avoit lui que pour les François. »

Dans les idées du temps, cette célèbre bataille devait être gagnée par les Français, ou plutôt, après la victoire on ne manqua pas d'heureux pronostics à citer qui annonçaient ce résultat. Froissart dit : « Je fus adonc « informé du seigneur de Estonnenort, et me dit qu'il « vit, et aussi firent plusieurs autres, que quand l'ori- « flambe fut déployée et la bruine chue, un blanc coulon « voler et faire plusieurs vols par-dessus la bataille du « roi, et quand il ot assez volé, et que on se dobt « combattre et assembler aux ennemis, il se alla asseoir « sur une des bannières du roi. Donc on tint ce à grand « signifiance de bien. »

Le respect attaché à cette enseigne n'agissait pas seulement sur les Français. On a vu des étrangers, des ennemis le partager. Nous en citerons un exemple curieux au chapitre X de notre IVe livre. Dans d'autres, ce sentiment allait jusqu'à la terreur. Rigord dit que souvent les ennemis avaient pris la fuite à la simple vue de l'oriflamme. [1]

« Dieu li donna si grant grace
« Que souvent sans joindre fuioient
« Si contraire qui la veoient »,

[1] Rigord, Vie de Ph.-Aug., 1190.

dit Guillaume Guiart, parlant des Sarrasins : ce que confirme le roman de Garin en ces vers :

« Véez-vous-ci l'enseigne Saint-Denis ;
« Se's attendons, tuit sommes mors et pris » ; [1]

c'est-à-dire, si nous attendons l'oriflamme, nous sommes perdus. Après toutes ces vertus, toutes ces merveilles attribuées à l'oriflamme, faut-il s'étonner si, lorsqu'elle eut cessé de paraître à la tête de nos armées, l'opinion qu'elle était retournée au ciel ait eu un grand nombre de partisans ?

Disons aussi, afin de ne point pêcher par réticence, ce qui équivaudrait à mentir, que les Flamands, de qui nous avons eu toujours tant à nous plaindre, étaient loin d'avoir de l'oriflamme la haute opinion qu'en avaient les autres peuples. Tantôt ils l'appellent *flammulam illam fabulosam*, et tantôt *flammula Gallorum signum, de quo tam multa solebant fabulari* [3]. Il est difficile alors d'expliquer pourquoi ils firent sonner si haut l'avantage d'avoir pris, par hasard, à Mons-en-Puelle, un étendard si méprisable.

[1] Garin le Loherain, T. II, 124. = [2] Jac. Meyer, Hist. de Fland., L. X, L. XI.

CHAPITRE XII.

L'ORIFLAMME ÉTAIT PORTÉE DANS TOUTES LES GUERRES, QUELQUES MOTIFS QU'ELLES EUSSENT.

Plusieurs écrivains, sur la foi de Villani et de Juvénal des Ursins, ont paru croire que l'oriflamme n'était arborée que dans des guerres considérables et qui présentaient un caractère fâcheux, ou seulement lorsque l'État était menacé d'une invasion armée [1]. Mais Gaguin a dit : « *Auriflamma... peculiare signum regis Franciæ est dum difficile aliquid in potentem quempiam hostem suscipiunt.* » D'autres ont pensé d'après Froissart et des Ursins, qu'on ne la levait pas contre des chrétiens, ni quand il s'agissait de conquêtes [2]. Le livre qui suivra celui-ci sera un perpétuel argument contre ces diverses erreurs. On y verra au contraire que, principal étendard de la nation, il fallait bien qu'il flottât dans toutes les rencontres, soit à l'intérieur du royaume ou au dehors, soit contre les infidèles ou contre les chrétiens, soit dans les guerres générales ou dans celles de nos rois contre leurs vassaux, enfin partout où l'on espérait qu'il y avait de la gloire à acquérir [3]. La réflexion de Froissart se rapporte à la bataille de Rosbecq, époque où l'on avait déjà vu l'oriflamme dans quatorze guerres

[1] GIO. VILLANI, L. XII, ch. 85.—JUV. DES URSINS, 1386. = [2] FROISSART, L. II, ch. 196.—JUV. DES URSINS, an 1386. = [3] AUG. GALLAND, Anc. enseig., 47.

contre des chrétiens, savoir : une contre l'empereur, une contre les Albigeois, une contre le comte de Foix, deux contre des rois d'Espagne, quatre contre les Anglais, et cinq contre les Flamands. Froissart devait savoir ces choses, et alors on ne le conçoit pas disant: « Assez tost après fut développée l'oriflambe, laquelle « messire Pierre de Villiers portoit : et veulent aucuns « dire (si comme on trouve escrit) qu'on ne la vit « oncques déployer sur chrestiens, fors que là : et fut « grand question, sur ce voyage, s'on la développeroit « ou non. Toutesfois plusieurs raisons considérées, fina-« lement, il fut déterminé pour la déployer, pour cause « que les Flamans tenoient opinion contraire à celle du « pape Clément, et se nommoient en créance Urbanistes, « dont les François dirent qu'ils estoient incrédules, et « hors de foy. Ce fut la principale cause pourquoy elle « fut apportée et développée en Flandres. »

Ce qui augmente la surprise au sujet du motif que Froissart dit qu'on allégua, c'est que dans le schisme de trente-huit ans qui troublait l'Église à cette époque [1], et qui provenait de la présence de deux papes en même temps, l'un, Clément VII, et l'autre, Urbain VI, Clément, (Robert de Genève, évêque de Cambrai), retiré à Avignon, n'avait été reconnu qu'à Naples, par ordre de la reine Jeanne, dans une partie seulement de l'Espagne chrétienne, au concile de Salamanque; en France, dans une assemblée convoquée à Vincennes le 13 novembre 1378, et dans quelques provinces de cette même Flandre que les Français de Charles VI regardaient comme hors

[1] Histoire ecclésiastique, an 1378.

de foi, tandis que les Urbanistes, condamnés dans Froissart, comprenaient tout le reste de la chrétienté, et qu'en définitive, Urbain VI, réputé anti-pape, est conservé dans la nomenclature des souverains pontifes, dont Robert de Genève, au contraire, est rejeté.

Toutefois, il paraît qu'au temps de Charles VI, c'est-à-dire précisément quand l'oriflamme allait cesser d'être enseigne de dévotion, on était plus scrupuleux sur son emploi qu'on ne l'avait été dans les siècles antérieurs. En 1386, ce prince projetant une descente en Angleterre, alla, en partant, faire ses offrandes à Saint-Denis. Mais lorsqu'il fut question de l'oriflamme, on délibéra, comme en 1382, pour savoir si on la lèverait ou non: « Et disoient le plus des chevaliers et escuyers que non, « et qu'elle ne se debvoit prendre sinon à la défense du « royaume, mais non mie quand on veut conquester « autre pays »[1]. Comme si, toutes les fois qu'on l'avait portée dans les croisades contre les infidèles, il s'était agi d'autre chose que de *conquester*. D'ailleurs comment aurait-on pu se dispenser de l'opposer aux ennemis du nom chrétien, chez lesquels on avait, sous son égide, fondé plusieurs royaumes par la conquête, puisqu'il y avait une opinion selon laquelle l'oriflamme était la bannière même du Saint-Sépulcre, envoyée jadis à Charlemagne par le patriarche de Jérusalem?[2]

Charlemagne en effet n'avait pas manqué de l'arborer,

« Toutefois. . . .
« Que Turs ou païens guerroièrent

[1] Juv. des Ursins, 1386. — [2] Fauchet, de la Milice, L. II, 113.

« Qui parfaitement sont dampnés
« Ou faus crestiens condampnés. »[1]

On lit dans le Rational du Divin Office que la même bénédiction qui, lors du sacre, à Reims, se fait sur la personne et la bannière du roi, se fait aussi sur « l'oriflambe en l'église monseigneur Saint-Denys de « France quant le roy veult aler en bataille, contraint « par nécessité de la foy deffendre ou l'Église, ou pour « la deffense de son royaume, qui est la sainte columpne « et fermeté de sainte Église. Car comme Dieu voudra « que le royaume de France soit en prospérité et vic- « toire, sainte Église sera conservée, deffendue et « gardée. »

On a dit que lorsque le roi faisait la guerre par lieutenant et non en personne, on ne levait point l'oriflamme[2]. Il eût été plus logique de faire remarquer que la présence de l'étendard annonçait toujours celle du roi à l'armée. Il n'y a guère eu d'exception à cette règle qu'à la bataille d'Azincourt, à cause de la santé du roi; mais il y avait des cas où le roi y était sans l'oriflamme. En effet, il y a plusieurs grandes expéditions dans lesquelles elle ne paraît point, soit qu'elle n'y ait pas été portée, soit qu'elle l'ait été sans que les historiens contemporains, habitués à la voir, aient cru devoir en faire la remarque expresse dans leurs écrits. Par exemple, sous Philippe Ier, qui réunit le Vexin à la couronne, et qui, le premier, eût dû faire usage de l'étendard de ce comté dans ses guerres personnelles, il n'en est rien

[1] G. Guiart, Roy. lig., an 1190. = [2] Favyn, Théât. d'honn., I, 249.

dit. Dans le long et glorieux règne de Philippe-Auguste, durant lequel la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois et plusieurs autres contrées furent réunies à la couronne en conséquence de guerres sans cesse renaissantes, nous ne verrons l'étendard que trois fois.

A côté des expéditions où la présence de l'oriflamme est passée sous silence, on trouve des noms de porte-oriflamme, sans que l'histoire fasse mention des occasions où ils l'ont déployée. En voici un exemple curieux. Le moine, auteur de la Chronique de Saint-Denis, payant à la mémoire de Hutin d'Aumont, porte-oriflamme sous Charles VI, le tribut d'éloges dus à son mérite, dit entre autres choses : « *In armis strenuum, quem et propter emeritam fidem rex statuerat in expeditionibus bellicis vexillum suum deferre quod auriflamma... vocatur :* » expressions que Félibien traduit ainsi : « Sa valeur et sa fidélité tant de fois éprou-« vées, lui avoient mérité du roi l'honneur de porter le « fameux étendard de Saint-Denis, emploi dont il s'ac-« quitta avec beaucoup de gloire dans les plus célèbres « occasions de notre temps »[1]. Or on ne connaît qu'une seule de ces occasions, celle de 1412, et comme on sait qu'il était garde de l'oriflamme depuis 1397, il a pu porter son étendard dans des occasions dont il n'a jamais été parlé.

Jusqu'à présent, nous n'avons vu l'étendard de dévotion de la nation que dans ses rapports avec les opérations de la guerre. Il faut enfin le montrer, ne fût-ce

[1] Chronique de Saint-Denis, 1414. — Félibien, L. VI, 333.

qu'une fois, honoré comme une relique sainte, et porté processionnellement dans un temps de calamité publique. C'était le 5 juin 1412. Le roi Charles VI venait de partir pour aller assiéger, dans Bourges, le duc de Berry, son oncle. La cour et le royaume étaient déchirés par des dissentions si cruelles, que, « sitost que ceux « de Paris sceurent que le roi estoit en la terre de ses « ennemis, par commun conseil, ils ordonnèrent les « plus piteuses processions qui oncques eussent esté « veues de l'âge d'homme.... Le dimanche ensuivant, « vindrent ceux de Sainct-Denis en France à Paris, tous « pieds nus, et apportèrent sept corps saincts, la saincte « oriflamble, celle qui fut portée en Flandres..... priant « Dieu que par sa saincte grace, paix fut reformée « entre le roy et les seigneurs de France : car par la « guerre tout France étoit moult empirée d'amis et de « chevaux : car on ne trouvoit rien au plain pays, qui « ne lui portoit. »[1]

Ceux qui savent qu'au mois de juin 1412 l'oriflamme était avec Charles VI au siége de Bourges, demanderont sans doute comment on pouvait la porter dans le même instant en procession à Paris? Nous essaierons d'expliquer cette difficulté au dernier chapitre du livre suivant.

[1] Journal d'un bourgeois de Paris, an 1412.

CHAPITRE XIII.

CHARGE DE PORTE-ORIFLAMME.

Il y eut un temps et des occasions où les principales enseignes ne furent point confiées d'enthousiasme à des guerriers choisis, et où le droit de les porter devint un office ; mais cet office était ordinairement le partage d'une famille illustre, et comme toute véritable illustration est le prix de services rendus à l'État, on regardait à honneur d'être porte-enseigne, afin de profiter des occasions qu'offrait cette charge éminente d'accroître encore l'illustration acquise. Quand la dignité de maire du palais s'éteignit, l'office de grand-sénéchal devint le plus élevé, parce que le titulaire de cette charge eut le crédit d'y faire adjoindre celle de porter la première enseigne du royaume. Nous avons vu, au temps de la chape de Saint-Martin, les comtes d'Anjou, grands-sénéchaux de France, déjà investis en cette qualité du droit exclusif de porter à la guerre l'enseigne nationale de dévotion, et le transmettre aux barons de Parthenai et à ceux de Preuilly, premiers barons de Touraine et de Poitou.

A la chape a succédé l'oriflamme. Toutefois, il n'est pas vraisemblable que l'office de porte-oriflamme date de l'origine de cette bannière comme enseigne de dévotion. Du moins on s'en est servi long-temps sans que

l'on découvre dans les annales nationales, par qui elle était portée à la guerre, et cette ignorance est favorable au sentiment de ceux qui pensent que, dans les premiers temps, le roi choisissait au moment du départ ou même de l'action, le sujet auquel il voulait la confier. Toutefois, après que les rois de France furent devenus avoués des saints martyrs, il y eut long-temps encore des avoués secondaires qui ont pu porter l'oriflamme, quoique cela ne se voie en aucune circonstance. Par exemple, on sait que les grands biens de l'abbaye étaient divisés, pour leur administration, en deux parties par le cours de la Seine. Ceux de la rive droite eurent pour sous-avoués les seigneurs de Montmélian, du nom de Vernon, qui possédèrent cette sorte d'avouerie jusqu'en 1224, époque où ils l'échangèrent contre des terres de l'abbaye, à la convenance mutuelle. Les biens de la gauche eurent pour avoués les sires de Chevreuse, qui, en 1226, se défirent de ce privilége pour de l'argent. Ce fut peut-être seulement alors qu'il fallut nommer un officier spécial pour porter l'oriflamme, et que cette fonction devint de plus en plus honorable.[1]

Galland pense que ce ne fut d'abord qu'une commission passagère, conférée par la seule volonté du roi, et non un véritable office de la couronne, parce qu'il ne connaît aucun titre qui fasse mention de gages, de droits attachés à son exercice. Daniel, au contraire, dit que ce fut une charge ou une commission à vie[2]. Tous deux ont raison, si l'on a égard aux temps; mais le sa-

[1] BENETON, Enseign. de guerre, 109. = [2] GALLAND, des Enseign., 47. — P. DANIEL, L. III, 201.

vant jésuite produit des preuves officielles. « Au compte « de Jean Huissier, receveur général des aides, qui est « à la chambre des comptes de Paris, il y a un mande- « ment de Charles V, du 26 novembre 1370, par lequel « il ordonne de payer la somme de 2000 liv. au seigneur « d'Andenehan, chevalier, son conseiller établi pour « porter l'oriflamme, aux gages de 2000 liv., francs par « an à sa vie, pour soutenir son état.... » Mais si le porte-oriflamme avait quelque autre emploi rétribué, sa charge nouvelle restait sans appointemens ; il était seulement défrayé aux dépens du roi pendant le temps de son service, et dédommagé des chevaux qu'il pouvait y perdre. Ces dispositions sont stipulées dans une autre pièce publiée aussi par le père Daniel, et que voici : [1]

« Messire Pierre de Villiers, souverain maistre d'hostel « du roy, et député par icelui seigneur à porter l'auri- « flambe, demandoit qu'on lui déclarât les droits appar- « tenans audit fait ; fust trouvé en la chambre des « comptes que :

« Le seigneur de Noyers fust retenu du grand conseil « du roi à deux mille livres de pension, et longtems « après fust ordonné pour porter l'auriflambe, et ne lui « fust-il rien crû, excepté que pour le temps qu'il por- « toit l'auriflambe il étoit à tous dépens du roi.

« Item. Messire Geoffroi de Charny fust retenu du « grand conseil du roi à mille livres de pension, et après « lui fut baillé l'auriflambe sans aucune croissance, « comme dessus à tous dépens.

« Item. Le maréchal d'Andrehan, quand il laissa l'of-

[1] Registre de la Chambre des Comptes, fol. 61, xx, xij.

« fice de maréchaussée, fust retenu du conseil du roi à « deux mille livres de pension, parce qu'il ne prenoit « autre chose sur le roi, et estoit ancien honneur, et « rien pour l'auriflambe.

« Et encore le retour des chevaux, ce qu'ils avoient « coûté : et fust exposé au roi, de par la chambre, le « premier octobre 1372. »

Nous invoquerons plus tard le témoignage de cette pièce importante, pour assurer à Geoffroy de Charni l'honneur d'avoir porté l'oriflamme à Poitiers; et à Arnould d'Andrehan celui d'avoir préféré cette fonction à celle de maréchal de France; trait si honorable en effet pour l'illustre drapeau, et qui a une telle célébrité, qu'il n'est presque point d'historien qui n'en ait fait mention.

De même que l'officier chargé du *labarum* avait le commandement d'un corps d'élite destiné à la défense de l'étendard de la croix, de même la bannière de dévotion de France était entourée d'une troupe de chevaliers pris entre les plus braves, dont le porte-oriflamme avait le commandement exclusif.

CHAPITRE XIV.

CHRONOLOGIE DES PORTE-ORIFLAMME.

Quelque abondans que soient les matériaux fournis par les chroniques françaises, on n'a cependant pu parvenir encore à former une liste complète des porte-oriflamme. Lors même qu'on voit pour la première fois le nom de l'un d'eux dans l'histoire, ce n'est pas une raison pour croire que l'on aura sans interruption celui de tous ses successeurs. On ne trouve pas même toujours le nom du porte-oriflamme à chaque occasion où l'enseigne a été levée; enfin, il arrive souvent qu'il n'y a pas d'accord entre les annalistes sur le nom de l'officier qui a rempli la charge dans telle ou telle guerre. Nous verrons Louis VI, Louis VII, Philippe-Auguste, arborer l'oriflamme sans que personne soit désigné comme l'ayant portée pour le roi. Il en fut de même sous Louis VIII, Saint-Louis et Philippe III, quoique les deux sous-avoueries de Saint-Denis fussent éteintes.

Le premier porte-oriflamme serait donc du règne de Philippe-le-Bel seulement. Ainsi, pendant toute la première moitié de la durée de cet étendard, on ne sait par qui il a été porté. Nous trouvons quelques noms antérieurs, dont les titres, il est vrai, peuvent être justement contestés; nous en parlerons cependant avant

de commencer la liste des porte-oriflamme sur lesquels il n'y a point de doutes.

GEOFFROY DE RANÇON OU DE RANGOGNE.

L'auteur moderne de l'*Histoire des Croisades*, décrivant les malheurs que les croisés de la première de ces expéditions éprouvèrent sous la conduite de Louis VII, en 1147, dans les montagnes de la Pisidie et de la Phrygie, dit que, dans une certaine circonstance dont il faut lire les détails dans son livre, l'armée française était divisée en deux corps; que Geoffroy de Rançon, seigneur de Taillebourg, qui commandait ce jour-là le premier de ces corps, portait l'oriflamme ou l'étendard royal. Pour l'étendard royal, c'est possible; mais certainement ce n'était pas l'oriflamme, car Odon de Deuil, témoin oculaire, par qui nous savons qu'elle fut portée dans l'Orient, n'en parle point dans cette conjoncture, quoiqu'il s'exprime avec vivacité sur la désobéissance de Geoffroy de Rancogne, source des malheurs de cette journée. S'il eût porté l'oriflamme, la Chronique de Saint-Denis l'aurait dit; tandis qu'on y lit au contraire ces mots : « En iceluy jour.... faisoit « l'avant-garde un des haulx homes de Poitou, qui avoit « nom Gieffroy de Raençon, qui portoit la bannière le « roy. » Guillaume de Tyr est aussi formel; mais ce qui est véritablement décisif, c'est l'autorité des *Gesta Ludovici VII*, où les deux étendards étant nommés en même temps, il n'y a plus de discussion possible. « *Illa* « *die faciebat ante-gardam Gaufridus de Ranconio*,

« *unus de nobilioribus provinciæ Pictavensis qui ge-* « *rebat regis baneriam, quam præcedebat, pro ut* « *moris est, vexillum beati Dionisii, quod gallicè* « *dicitur* oriflambe. »[1]

Ce témoignage est assez positif pour ne pas donner place à Geoffroy de Rancogne parmi les porte-oriflamme.

LE COMTE DE CLERMONT OU LE COMTE DE CHAMPAGNE.

Doublet rapporte avec une foule d'auteurs que Philippe-Auguste leva l'oriflamme, en 1190, pour aller faire la guerre en Orient; mais il dit que ce fut des mains de Hugues Foucauld, abbé de Saint-Denis, qu'il prit la bannière, et qu'il la donna à porter au comte de Clermont en Beauvoisis, avec l'écharpe et le bourdon du pélerinage. Lui-même cependant ne paraît pas très assuré de ce qu'il avance, puisqu'il avoue que d'autres substituent le comte de Champagne à celui de Clermont. Doublet étant faible de critique et ne produisant aucune de ses autorités dans la conjoncture, nous ne pouvons que nous tenir sur la réserve dans l'admission de l'un ou de l'autre de ces porte-oriflamme; il doit suffire de les indiquer.[2]

[1] MICHAUD, Hist. des croisades, L. VI, 161. — ODON DE DEUIL, Crois. de Louis VII, L. VI, VII. — Chron. de Saint-Denis, 256. — GUILLAUME DE TYR, L. XVI. — *Gesta Ludovici VII*, dans Duchesne, IV, 398. = [2] DOUBLET, Hist. de l'abb. de Saint-Denis, L. I, 302.

GALON DE MONTIGNY.

Quelques chroniqueurs anciens, entre autres Philippe Mouskes et le moine de l'abbaye de Senones, ont avancé que Valès, Gales, Walon ou Galon de Montigny porta l'oriflamme à la bataille de Bouvines. Doublet, Dutillet, Guillaume Marcel, etc., ont adopté ce sentiment. Celui-ci a même le double tort d'invoquer le témoignage de Rigord, qui était mort cinq ans auparavant. Mouskes a dit en effet :

« Si a fait bailler esramment
« L'oriflambe de Saint-Denise
« A un chevalier par devise
« Walo de Montigny ot nom. »

Et la Chronique de Senones, « *quem cum intuens Walo miles qui auriflammam regis Franciæ portabat*, et plus loin, *Parisius vexillum Caroli magni....*, et enfin, *sed ut vides quia auriflamma ista humanum sitit sanguinem, Deo mihi vires præstante, hodie eam sanguine adversariorum potabo.* [1]

Mais tout cela ne peut prévaloir contre le témoignage de Guillaume le Breton, témoin oculaire, et de Guillaume Guiart; et surtout contre la preuve irrécusable de la présence à Bouvines de l'oriflamme et de la bannière royale en même temps, ainsi que nous le verrons au chapitre V du Livre suivant.

[1] Doublet, L. I, 302. — G. Marcel, Hist. de France, II, 413.— Dutillet, Rois de France, I, 332.— Ph. Mouskès, Hist. de France. — Chronique de l'abbaye de Senones, dans D. Brial, XVIII, 690, 691.

Nous avons dit à satiété que nulle représentation n'était figurée sur l'oriflamme : or, si

> Gales de Montegny porta
> De fin azur luisant l'enseingne
> A fleurs de lis d'or aournée,

ce n'était point l'oriflamme. Qu'on lise la bataille de Bouvines dans les Chroniques originales, dans l'Histoire de la milice française, dans les Vies des grands Capitaines, dans l'écrit spécial et récent de M. Lebon, etc.; on y verra les différentes marches et stations de l'oriflamme au-delà et en-deçà du pont de Bouvines sur la Marque, et quel puissant secours elle amena auprès du roi en danger, sur la demande pressante que lui en faisait par signaux la bannière à fleurs de lis d'or portée et manœuvrée par Galon de Montigny.

> *Ante tamen regem signum regale tenebat,*
> *Montiniacensis vir fortis corpore Galo,*

a dit Guillaume le Breton. Doublet s'est donc deux fois trompé lorsqu'il a dit : « L'an 1215, le roy Philippes « Auguste se transporta en l'église de Saint-Deny, où il « reçeut en toute révérence et dévotion, à l'autel des « Saints-Martyrs, l'oriflambe par les mains du véné« rable abbé d'icelle, Henry Troon, qu'il donna à porter « à un vaillant chevalier et grandement noble, appellé « Gualon de Montigny, Vermandois.... » La première erreur est sur la date, qui devrait être 1214; la seconde est sur l'enseigne même, puisque Walon de Montigny ne porta point l'oriflamme.[1]

[1] MAZAS, Vies des gr. Capit. français. — DOUBLET, Antiq. de Saint-Denis, L. IV, 1236. — LEBON, Mém. sur la bat. de Bouv.

Le père Anselme et ses continuateurs ouvrent leur chronologie des porte-oriflamme par le nom de Galon de Montigny. Ils prétendent que Philippe-Auguste, en considération de ses services, lui donna, et à ses hoirs mâles, à perpétuité, en 1215, la terre et les bois de Garneville. Cela est possible, et la date même donne à penser qu'il s'agit de services rendus à Bouvines, mais non que ce soit en qualité de porte-oriflamme.[1]

Quelques personnes, entre autres le père Ménestrier, à défaut de la bannière de Saint-Denis, lui ont mis dans les mains la bannière de France. Beneton n'accorde pas même cela, et croit qu'il porta simplement un des deux pennons royaux, et il le prouve par la nécessité où ce pennon se trouvait de ne point s'écarter de la personne du roi, tandis que l'oriflamme ou la bannière de France devaient, par leur nature, se mouvoir indépendamment du roi.[2]

LE MARÉCHAL DE MEZ.

En remarquant dans Montfaucon et dans Willemin la gravure d'un vitrail de Notre-Dame de Chartres, intitulée *Henri de Mez qui reçoit l'oriflamme*, on se demande si ce de Mez n'aurait pas des droits en effet à être classé dans les porte-oriflamme; mais il y a plusieurs difficultés. Dans ce vitrail, que le besoin d'être exact nous a fait aller examiner sur les lieux, le guerrier ne reçoit pas l'étendard des mains du roi, mais de

[1] Anselme, Hist. des Gr. offic., VIII, 195. — [2] Ménestrier, Usage des Armoiries, I, 289. — Beneton, Hist. des Enseig., 257.

celles de saint Denis, dont le nom est écrit en lettres gothiques. L'étendard est bien rouge, mais il est en forme de pennon et non de bannière, et il a cinq pointes au lieu de trois. Dans une chartre de Saint-Denis, de février 1263, il est mention d'un *Herri, marichaut de France, sires d'Argenton et de Mez, chevalier.* Un fragment du sceau de cette chartre qui y pendait, a aussi été donné par Montfaucon.[1]

Mais rien de toutes ces indications ne dit à quel personnage elles peuvent se rapporter. Si l'on écarte Albéric-Clément du Mez, tué au siége d'Acre en 1191, Henri-Clément son frère et Jean-Clément son neveu, tous trois maréchaux de France sous Philippe-Auguste, selon Guillaume Marcel; Robert-Clément du Mez et Gilles-Clément son frère, ministres et maréchaux de France sous ce prince aussi, selon Velly, et qui paraissent être les mêmes avec des noms différens, mais dont aucun ne peut être reconnu dans le vitrail de Chartres, il ne restera plus que Henri, sieur d'Argenton et du Mez, maréchal de France sous Saint-Louis, et mort en 1265, à qui l'on puisse faire les honneurs de la peinture sur verre de Chartres. Mais, outre qu'on n'a vu nulle part qu'il ait porté l'oriflamme, il paraît que cette charge était incompatible avec celle de maréchal de France: témoin l'action du maréchal d'Audenehan, dont nous allons bientôt parler. L'explication donnée par Mont-

[1] MONTFAUCON, Monar. franc., II, pl. 33. — GILBERT, Descript. de N.-D. de Chartres, 74. — GAGNIERES, Recueil de la Biblioth. Royale, T. I

fauçon ne suffit donc pas pour l'admettre au rang de ceux qui ont eu cet honneur.

ANSELME DE CHEVREUSE.

Anseau ou Anselme, seigneur de Chevreuse, était de la famille des anciens sous-avoués de Saint-Denis pour les biens de la rive gauche. Ce fut peut-être à cette considération qu'il obtint la faveur de porter l'oriflamme en 1304 à Mons-en-Puelle. Il est le premier porte-oriflamme qui ait exercé cet office uniquement pour le roi, et sans que ce fût la conséquence d'un droit inféodé. Il est aussi le premier qui soit nommé comme porte-oriflamme depuis que nos rois furent devenus comtes du Vexin, c'est-à-dire que, pendant presque deux cents ans, c'est le premier exemple certain d'un porte-oriflamme, quoique la bannière de Saint-Denis eût à cette époque été déjà levée officiellement onze fois[1]. On verra, Liv. IV, ch. 10, comment Anselme de Chevreuse perdit à la bataille de Mons-en-Puelle la vie d'abord et ensuite son drapeau, et, au ch. 26, ce qu'il faut penser de ce drapeau perdu.

HERPIN D'ERQUERY.

Raoul, dit Herpin, seigneur d'Erquery ou de Herquin, servait en Flandre en 1314, sous le roi de Navarre, qui succéda à la couronne de France et fut

[1] Beneton, 109. — Daniel, 205, 499. — Anselme, 197. — Nécrol. de Port-Royal, 23, 344. — G. Marcel, III, 15, 118.

Louis X. Il retourna en Flandre avec ce prince en 1315, et y porta l'oriflamme; mais il ne l'y déploya pas. Il est appelé sage et vaillant chevalier, parce qu'en effet la prudence et la valeur étaient des qualités exigées dans tout porte-oriflamme. [1]

MILES LE NOYERS.

Miles, seigneur de Noyers et de Vendœuvre, chevalier bourguignon, que Villani appelle *nobile gentiluomo e prode in arme*, fut porte-oriflamme et grand-échanson de France. Il porta la bannière de Saint-Denis, pour la première fois, à Mont-Cassel, en 1328, et eut, par sa présence d'esprit autant que par son courage, une grande part dans le succès de la journée. Il tua Zannequin, chef des révoltés flamands, en le perçant de part en part avec la lance du saint drapeau.

Selon Ducange, il fut porte-oriflamme, pour la deuxième fois, en 1346, à Crécy, où Renauld de Saint-Marc était chargé de la bannière royale; et enfin lorsque Philippe de Valois, après la perte de cette bataille, suivit Édouard III pour l'empêcher de prendre Calais, c'est-à-dire en 1347, ce fut encore lui qui porta l'oriflamme.

On a vu au chapitre précédent que ses gages étaient de 2000 liv. pour ses autres emplois, et que la seule augmentation qu'il recevait pendant l'exercice de la

[1] Anselme, VIII, 199. — Doublet, L. I, 303; L. IV, 1268. — Daniel, L. III, 205. — Ducange, Dissert. — G. Marcel, III, 22.

charge de porte-oriflamme était la faveur d'être défrayé aux dépens de l'hôtel du roi.

Guillaume Marcel ne le cite que comme grand-échanson, et le père Anselme marque sa mort en 1350.

La famille des Miles était déjà ancienne lorsque Miles de Noyers parvint à la célébrité par ses services personnels et par les fonctions éminentes dont il fut redevable à son courage. De vieux auteurs disent qu'il y avait un Miles de Noyers parmi les principaux officiers de la reine Clotilde, et que ce fut lui qui porta à Clovis l'écu aux fleurs de lis révélé par le ciel. Une autre des illustrations de cette famille était d'être alliée à celle de saint Bernard, le célèbre abbé de Clairvaux, né en 1091. Elle est éteinte, du moins dans sa descendance masculine, car elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours par les femmes. Le maréchal Davout en tirait son origine. Les lieutenans-généraux comtes Coutard et de Beaumont s'y sont alliés en épousant de proches parentes du maréchal et de son nom. Ainsi, issue d'un brave et fidèle à son origine, cette noble famille produit encore et recherche des braves. [1]

GEOFFROY DE CHARNI.

Geoffroy, seigneur de Charni, fut nommé porte-oriflamme par lettres du 25 juin 1355. Il recevait déjà

[1] De la Roque, Traité sing. du Blas., 39. — Villani, L. XII, ch. 85. — Anselme, VIII, 201. — Dutillet, Recueil des rois, I, 332. — Doublet, L. I, 303. — Ducange, Dissert., 325 — Daniel, L. III, 202, 205. — Titres de la famille Davout.

1000 liv. de pension, et elle ne fut point augmentée; seulement, pendant l'exercice de sa charge, c'est-à-dire à la guerre, il était défrayé par la maison du roi, suivant la pièce de la chambre des comptes déjà citée, et qui prouve d'abord que Charni fut bien porte-oriflamme, quoiqu'on l'ait contesté, et ensuite qu'il faut souvent entendre par oriflamme les expressions bannière du roi, bannière de France, souveraine bannière, etc. Selon le père Anselme, au contraire, il lui fut assigné une somme pour ses dépenses et pour les gendarmes nécessaires à l'accomplissement de son office.

Dutillet dit que Philippe de Valois donna l'oriflamme à Geoffroy de Charni. Il fait erreur; ce fut Jean II. Il périt à la bataille de Poitiers, où le roi fut fait prisonnier le 19 septembre 1356. Selon le père Anselme, on lui fit des funérailles honorables, aux dépens du roi, à l'église des Célestins de Paris; mais il ne marque point en quelle année. On va voir le motif de cette observation. Dans tous les cas, la tombe dessinée par Willemin dans l'ancienne abbaye de Froidemont, près Beauvais, d'un Geoffroy de Charni, mort le 22 mai 1398, ne saurait être celle du porte-oriflamme.

Nous examinerons au chapitre *Perte de l'oriflamme*, Liv. IV, si elle a été perdue à Poitiers par la mort de Charni.[1]

[1] Anselme, VIII, 201. — Daniel, 202, 205. — Doublet, 303. — Dutillet, 332. — Ducange, 326. — G. Marcel, III, 63, 72. — Boucher, Ann. d'Aquitaine, 201. — Willemin, 40e livrais.

ARNOUL D'AUDENEHAN.

Le nom de ce porte-oriflamme est aussi écrit Andreghen, Andrehan, Endrehen, Endenehan, Denchan, etc. Il n'y a d'accord que sur le fait dont nous avons parlé au chapitre précédent, et que Doublet explique ainsi: « Il n'y avoit alors en France que deux mareschaux : à « sçavoir, les seigneurs Boucicault et Raoul de Denchan. Boucicault estant allé de vie à trespas, le roy « mit Loys de Sancerre en ceste charge, et Raoul de « Denchan, ne pouvant vacquer, pour raison de sa vieil-« lesse, à sa charge de mareschal, la remit ès mains du « roy au mois de juin l'an 1368, lequel luy donna la « commission, comme chose plus honorable, de porter « ès batailles l'auriflambe, et fit mareschal en son lieu « Louys Moron. »

Il est dit dans l'acte de la cour des comptes de 1372 qu'il ne touchait point de gages pour l'oriflamme. En effet, il ne paraît point avoir exercé la charge. Sa démission de maréchal est de 1366, et sa mort de 1370, sous Charles V. Or, dans ce laps de temps, il n'y a pas eu de levée d'oriflamme. On sait seulement, par Froissart, qu'il avait assisté à la bataille de Poitiers, et, par Christine de Pisan, qu'il était allé en Espagne avec Duguesclin, ou plutôt, selon les anciens Mémoires sur Duguesclin, qu'il avait pris part à toutes les actions d'éclat du héros breton, avait eu un commandement sous lui à la bataille de Navarrette, et avait été fait prisonnier avec lui par les Anglais. [1]

[1] Anciens Mém. sur Bert. Duguesclin, ch. 23.

Le père Anselme dit, sur l'autorité de Belleforest, que ses obsèques furent faites aux Célestins de Paris, par ordre et aux frais du roi, avec celles de Geoffroy de Charni, qui cependant était mort dès 1356, et de qui les obsèques durent être faites immédiatement après la bataille de Poitiers. Au surplus, ne nous appesantissons pas trop sur les dates; car, malgré la confiance que l'on a quelquefois dans l'exactitude du père Anselme, il y a dans son ouvrage de ces dates, et même au sujet d'Andenehan, qui sont fort embarrassantes.[1]

PIERRE DE VILLIERS.

Pierre de Villiers, le vieux ou l'aîné, seigneur de l'Ile Adam, créé grand-maître de France en 1372, et porte-oriflamme par lettres du 15 octobre de la même année aux gages de 1000 livres, est nommé par Dutillet comme ayant porté l'oriflamme sous Charles V en qualité de grand-maître. Cependant cette charge ne conférait point un tel droit. S'il porta l'oriflamme alors, ce fut uniquement par le choix du roi; mais on ne connaît pas au temps de ce prince, qui d'ailleurs n'allait point à la guerre en personne, d'occasion où l'enseigne de dévotion ait été levée.

Il n'y a point d'incertitude sur l'année 1381. Il fut chargé de l'oriflamme dans l'expédition contre le comte

[1] Mme DE CRÉQUI, Souvenirs, I, 22. — P. ANSELME, VIII, 204. — CHRISTINE DE PISAN, Faits de Charles V, ch. 6. — DANIEL, 202, 205. — DOUBLET, 303, 1305. — FROISSART, L. I, 174. — MARCEL, III, 88.

de Foix; et comme Charles VI, qui devait faire cette campagne, ne la fit pas, de Villiers garda l'étendard chez lui jusqu'en 1382. Cette circonstance de l'oriflamme gardée n'est guère facile à concilier avec la version assez générale, qu'au départ pour Rosbecq, Charles VI l'alla prendre à Saint-Denis et la remit au même de Villiers. Mais il est impossible de rendre clair tout ce qui semble ne point l'être. Au surplus nous allons bientôt voir Hutin d'Aumont retirer des mains de Guillaume des Bordes l'étendard qu'il gardait aussi chez lui.

P. de Villiers déploya l'oriflamme à Rosbecq. Nous dirons au chapitre 19 du Liv. IV, des particularités sur de Villiers et son drapeau dans cette occasion, et au chapitre 26, ce qu'il y a de vrai dans la perte de l'oriflamme à Rosbecq. [1]

GUY DE LA TRIMOUILLE.

Guy, sire de la Trimouille, reçut l'oriflamme des mains de Charles VI le 2 ou 3 août 1383, lorsqu'il alla contre les Anglais et les Flamans réunis. Il la reçut encore, mais ne la déploya pas en 1386 pour une expédition en Angleterre que méditait Charles VI, pour laquelle il fut fait d'immenses préparatifs, et qui ne fut point exécutée par la faute du duc de Berry, oncle du roi. Anselme ne fait pas mention de l'oriflamme, en

[1] P. Anselme, VIII, 204. — Marcel, III, 87, 88. — Juvenal des Ursins, 1382. — Doublet, 303. — Daniel, 205, 502. — Dutillet, 332.

1386, et l'abbé de Choisy dit qu'elle ne fut point levée: mais Doublet est formel.

Guy de la Trimouille fit plus tard le voyage de Hongrie avec Jean de Bourgogne, comte de Nevers, et fut pris par les Turcs à la bataille de Nicopolis. Il obtint sa rançon, et il revenait en France, lorsqu'il mourut de maladie à Rhodes en 1398. Froissart dit qu'il fut regretté du comte de Nevers *comme étant sage et de bon conseil.* Doublet le qualifie aussi de *chevalier grandement expérimenté, au faict de l'art militaire.*[1]

GUILLAUME DES BORDES.

Guillaume des Bordes fut nommé en 1382, par Charles VI, garde de son corps, *et à tenir son frein*, pour la bataille de Rosbecq. Il s'y conduisit avec distinction; et le 16 décembre 1382, il fut gratifié d'une pension de 1000 livres. Il avait été commis à la garde de l'oriflamme, par lettres du 27 octobre de la même année, selon le père Anselme, qui cependant lui-même vient de dire qu'en 1383 et 1386 c'était Guy de la Trimouille qui remplissait la charge. C'est peut-être pourquoi Daniel ne donne point de place à des Bordes dans sa liste des porte-oriflamme. Anselme ajoute qu'il fut reçu à Châlons, le 6 septembre 1388, en qualité de porte-oriflamme, et G. Marcel, qu'il exerça dans les années 1385, 1386, 1396. Voilà donc la combinaison bizarre de deux porte-oriflamme à la fois, sans

[1] Anselme, VIII, 205. -- Vie latine de Charles VI. — Doublet, 1309, etc., etc. — Froissart, 1396.

qu'on en ait encore fait la remarque. Ce qu'il y a de certain toutefois, c'est qu'il n'a pas déployé l'oriflamme sur un champ de bataille connu.

Compagnon du comte de Nevers à Nicopolis, en septembre 1396, il y trouva une mort glorieuse. Le roi lui fit faire des obsèques magnifiques le 12 novembre 1397 aux Célestins.[1]

HUTIN D'AUMONT.

Pierre d'Aumont, dit Hutin, reçut la garde de l'oriflamme le 28 juillet 1397. Le roi Charles VI lui ordonna de retirer des mains de G. des Bordes l'étendard qu'il avait conservé chez lui parce qu'il n'avait point eu l'occasion de le déployer, et de le restituer à l'abbaye de Saint-Denis ainsi que des Bordes aurait dû le faire. Voilà ce que disent à peu près tous les historiens, sans qu'aucun ait fait la réflexion que des Bordes était mort dès l'année précédente, et que par conséquent l'oriflamme devait être déjà réintégrée à l'église. Doublet avance que d'Aumont porta l'oriflamme en 1380 contre le comte de Foix, tandis que ce fut P. de Villiers; et Dutillet, qu'il fut le dernier porte oriflamme: autre erreur.

Quoi qu'il en soit, Hutin d'Aumont, sous la date du 5 juin 1405, prenait 1000 livres sur la recette de Rouen pour la garde de l'oriflamme. Nous avons vu passer, dans une vente de livres, un mandement au tré-

[1] Anselme, VIII, 206. — G. Marcel, III, 234. — Doublet, L. I, 303. — Dutillet, 332.

sorier du roi de payer au seigneur d'Aumont ses gages comme garde de l'oriflamme. Il est daté de 1410; en 1412 il la reçut des mains du roi après avoir communié et fait les sermens d'usage, et partit pour l'expédition de Bourges, la seule où la sainte bannière ait été déployée contre des Français proprement dits. Il mourut le 13 mars 1413, victime d'une épidémie qui régna à Paris durant ce mois et le précédent. Il avait eu pour adjoints le sire de Saint-Clair et Jacques de Montchevrel. Ce fut pendant que Hutin d'Aumont était porte-oriflamme que l'étendard sacré fut vu à la fois au siége de Bourges et à la procession à Paris : fait que nous expliquerons au chap. 26 du Livre suivant.[1]

GUILLAUME MARTEL.

Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, fut établi porte-oriflamme le 28 mars 1414; mais il n'eut pas alors occasion de déployer son drapeau; il le porta en sautoir sur la poitrine, selon un ancien usage.[2]

Enfin, nous touchons, non à la dernière année où il ait été question d'oriflamme, mais à la dernière fois qu'elle ait été vue sur un champ de bataille. Malheureusement sa retraite n'est pas brillante : ce fut à Azincourt, et c'était Guillaume Martel qui en était chargé avant le départ; s'excusant sur son grand âge, il de-

[1] Anselme, VIII, 207. — Dutillet, 232. — Beneton, 125. — Doublet, 303. — Marcel, III, 234. — Daniel, 205. — Hist. latine de Charles VI. = [2] Anselme, VIII, 208. — G. Marcel, III, 234. — Daniel, 205, 498. — Juv. des Ursins, 1414.

manda et obtint pour adjoints son fils aîné et le chevalier Jean de Bétas. Puis il fit un collier de l'étendard, et le porta ainsi devant le roi jusqu'à ce que l'on fût arrivé à Senlis.

On ne sait que trop quelle fut l'issue de la bataille d'Azincourt. Le roi n'y assista pas : mais le vieux Martel de Bacqueville n'y fit pas moins son devoir. Le connétable remplaçait le roi; il se tint constamment devant lui, et mourut avec lui, ainsi que ses deux fils.

RENÉ MOREAU.

René Moreau, sieur de la Monerie et du Feuillet, ne porta pas la bannière de Saint-Denis, du moins dans une occasion solennelle, mais il fut pourvu de la charge de porte-oriflamme. G. Marcel dit : « Je n'assure point, « comme la plupart de nos historiens, que l'oriflamme « ait cessé d'être portée sous Charles VI, ayant vu de« puis peu parmi les originaux.... un certificat donné « devant Falaise le dernier juillet 1450 par lequel « Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois..... certifie « que Jean Moreau, seigneur de la Monerie, était re« tenu pour la garde de l'oriflamme. » [1]

[1] G. Marcel, III, 400. — Daniel, L. III, 203, 206.

LIVRE IV.

HISTOIRE MILITAIRE DE L'ORIFLAMME.

CHAPITRE PREMIER.

L'ORIFLAMME EST LEVÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 1124 PAR LOUIS VI, DIT LE GROS, CONTRE L'EMPEREUR HENRI V.

AUCUN des auteurs qui se sont occupés de l'oriflamme, soit chroniqueur, soit historien, soit critique, n'a réuni en corps d'ouvrage le récit de toutes les circonstances, heureuses ou malheureuses, où cet illustre étendard a paru dans les armées de la France du moyen âge. Pour les connaître avec quelque détail, il faut recourir à un grand nombre d'autorités disséminées dans un espace d'environ quatre cents années fécondes en événemens. Nos recherches sur la matière nous donnent la facilité de remplir cette lacune de notre littérature historique, s'il est permis d'allier ces mots ensemble, et c'est ce que nous allons faire sous le titre d'Histoire militaire de l'Oriflamme. On verra dans cette histoire que la gloire de bon aloi est vieille en France, et que pour faire connaissance avec ce besoin des cœurs élevés, nos aïeux n'avaient point à attendre la prise de la Bastille.

La gloire de paraître le premier d'entre les rois de France avec l'oriflamme à la main appartient à Louis-le-Gros, devenu comte de Vexin, et ce fait se rattache à un événement remarquable sous plusieurs rapports.

L'empereur Henri V, gendre de Henri Ier, dit Beauclerc, roi d'Angleterre, avait été condamné et excommunié aux conciles de Rheims en 1115 et en 1119 au sujet de la querelle des investitures. Il en conservait un si vif ressentiment qu'en 1124 il se ligua avec les Anglais, qui faisaient alors la guerre à Louis VI. Il prétendait tirer vengeance du roi de France, et surtout ruiner la ville où s'était tramée, disait-il, l'œuvre de son humiliation. Dans cette double intention il leva une puissante armée. Dès qu'on fut informé, en France, de ses projets, la nation se leva spontanément, et pour ainsi dire tout entière : et le successeur de ces rois qui, lorsqu'ils ne combattaient que pour leurs intérêts privés, n'avaient d'autres troupes à espérer que celles qu'ils pouvaient rassembler sur leur propre domaine, se vit en peu de temps à la tête de cinq corps d'armée, fournis par la seule langue d'oïl à droite de la Loire : chacun de ces corps était composé de soixante mille combattans environ. On jugea qu'il n'y allait pas seulement de l'intérêt du monarque, mais encore de l'honneur et du salut de la monarchie. L'enthousiasme patriotique fut si universel, et la multitude d'hommes dévoués si grande, que l'un d'eux, Suger, abbé de Saint-Denis, compare cette armée à des nuées de sauterelles. Avant de partir, dit-il, « le roi sachant, pour « l'avoir éprouvé lui-même fréquemment, qu'après

« Dieu le bienheureux saint Denis est le patron spé-« cial et le protecteur particulier du royaume, il se « rendit en hâte à ses pieds, et le sollicita du fond du « cœur, tant par des prières que par des présents, de « préserver sa personne, et de résister, comme à son « ordinaire, à ses ennemis. En outre, et suivant le pri-« vilége que les Français ont obtenu de saint Denis, de « faire descendre sur l'autel ses reliques et celles de « ses compagnons comme pour les emmener au se-« cours du royaume quand un état étranger ose ten-« ter une incursion dans celui des Français, le mo-« narque ordonna que cette cérémonie se fît pieusement, « en grande pompe et en sa présence. Enfin, prenant « sur l'autel la bannière appartenant au comté du Vexin, « pour lequel ce prince relevait de l'église de Saint-« Denis, et la recevant, pour ainsi dire, de son sei-« gneur suzerain avec un respectueux dévoûment, le « roi vola avec une petite poignée d'hommes au de-« vant des ennemis, pour parer aux premiers besoins « des affaires, et invita fortement toute la France à le « suivre. » Puis il revint se mettre à la tête du troisième corps, composé des contingens d'Orléans, d'Étampes, de Paris, et de la nombreuse armée du bienheureux saint Denis, si dévouée à la couronne. « C'est avec « ceux-ci, dit-il, que je combattrai courageusement et « sûrement : outre que j'y serai protégé par le saint « monseigneur, j'y trouve ceux de mes compagnons « qui m'ont élevé avec une amitié particulière, et qui, « certes, me seconderont vivant, ou me rapporteront « mort, et sauveront mon corps! » Magnanime et tou-

chant langage qu'il faut toujours admirer, bien qu'il ait été de tout temps familier aux rois de France.[1]

Le généreux prince n'eut pas besoin alors du concours de tant de bonnes volontés. L'empereur, effrayé d'une telle démonstration, n'osa en venir aux mains, et en se sauvant honteusement, il s'avoua vaincu. Ainsi le roi remporta sans combattre une victoire d'autant plus glorieuse qu'elle ne coûta ni une goutte de sang ni une larme à l'humanité. Nous avons rapporté plusieurs des merveilles attribuées à l'oriflamme par nos pieux aïeux. Comment n'en ont-ils pas reconnu une des plus éclatantes dans cette conjoncture?

C'est à l'occasion de cette première levée de l'oriflamme que Robert Gaguin a dit : *Sumpta ex altari auriflamma, id enim peculiare signum regis Franciæ est dum difficile aliquid in potentem quempiam hostem suscipiunt.* Mais, selon Suger, il est évident que Louis n'a levé cette bannière qu'en sa qualité de comte de Vexin, et que, bien qu'elle fût déjà ancienne alors, il ne l'eût pourtant point été prendre s'il n'eût pas eu cette qualité. Toutefois, et quoiqu'il fût simple feudataire de l'abbaye de Saint-Denis, seigneur du Vexin, il ne fit point hommage lige, parce que sa qualité supérieure de souverain le dispensait de cette servitude. Il en fit même la déclaration expresse en plein

[1] Dictionnaire des Conciles, au mot *Rheims*, p. 399. — Moréri, au mot *Concile*. — Suger, Vie de Louis VI, ch. 21. — Félibien, Hist. de Saint-Denis, L. IV, p. 154. — Doublet, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, L. I, p. 230. — P. Anselme, Hist. des gr. officiers, T. VIII, 195.

chapitre. Il dit, dans Suger : « Je tiens le Vexin de cette « abbaye, et, en qualité de son porte-étendard, je lui « devrais hommage si je n'étais roi. » Et c'est pour faire disparaître cette irrégularité, qu'il commit à la garde de l'oriflamme en campagne un de ses plus braves officiers. [1]

Philippe, son père, avait été moins scrupuleux. Lorsqu'il eut acheté à Arpin la seigneurie ou vicomté de Bourges, il fit hommage au comte de Sancerre pour la portion des terres qui relevait de ce comte. Philippe-le-Bel, en 1302, abolit cet hommage, alors humiliant, du roi à ses sujets, et le convertit en une indemnité. [2]

[1] Doublet, L. I, p. 301, 302. = [2] Hénault, Abrég. chron., I, 158.

CHAPITRE II.

ORIFLAMME A LA SECONDE CROISADE PAR LOUIS VII, LE JEUNE, EN 1147.

Sous Louis VII, fils de Louis-le-Gros, les États fondés en Orient par les princes croisés de la première expédition étaient menacés d'une extinction prochaine. Ils envoyèrent en Europe solliciter des secours en hommes. Ce fut au roi de France qu'ils s'adressèrent d'abord, nos rois étant déjà considérés comme les réparateurs immédiats de toutes les grandes infortunes, les soutiens-nés de toutes les nobles causes. Ce fut l'illustre abbé de Clervaux, saint Bernard, qui prêcha la deuxième croisade en France. Son irrésistible éloquence y fit des merveilles, ainsi qu'en Allemagne, où il alla ensuite continuer son apostolat. Louis-le-Jeune, malgré les conseils du sage Suger, se laissa persuader d'autant plus facilement de prendre la croix qu'il avait, disait-il, à expier un acte de cruauté à la guerre envers Thibaut de Champagne, et dont toutefois il s'était sur-le-champ et publiquement repenti.

Lorsque le moment du départ fut venu, il se rendit à l'église des Saints-Martyrs, et après la messe il prit avec recueillement des mains de l'abbé Suger, selon les uns, ou du pape Eugène III, qui était alors en France, selon les autres, le bourdon de pélerin, l'écharpe et l'étendard de Saint-Denis nommé l'oriflamme, *quod*



oriflambe *gallicè dicitur*, selon la coutume des anciens rois; *more antecessorum*, expression qui signifie, non que les anciens rois allaient lever l'oriflamme, mais un étendard de dévotion quelconque, dans une église.

Louis VII partit en 1147, suivi d'une armée magnifique. La reine Éléonore l'accompagna. L'empereur Conrad le rejoignit avec une armée d'Allemands non moins belle que la sienne. Malheureusement le résultat de cette croisade fut la destruction presque totale de ces deux grands corps européens qui manquaient à la fois et de chefs expérimentés et de subordination. Les deux monarques formèrent ensemble le siége de Damas, que le défaut de vivres les força de lever. Conrad, rebuté, reprit aussitôt le chemin de l'Allemagne. Le roi de France resta en Syrie encore quelques mois avec la trop galante Éléonore. Il célébra la pâque de 1149 à Jérusalem, et partit enfin pour ne ramener en France que de faibles débris de sa brillante armée.

Le vénérable auteur de l'histoire des croisades croit que Geoffroy de Rançon ou de Rancogne porta dans cette croisade l'oriflamme ou la bannière royale. Nous avons dit de ce fait, au chapitre dernier du Livre III, ce qu'il convenait d'en croire.[1]

[1] *Gesta Ludovici VII*, ch. 4.—ODON DE DEUIL, Crois. de Louis VII, L. I.—GUILLAUME DE TYR, L. XVI, XVII. — DOUBLET, Antiq. de Saint-Denis, L. I, 302; L. IV, 1287. — FÉLIBIEN, Hist. de Saint-Denis, L. IV, 182. —DUCHESNE, T. IV, 393. — MICHAUD, Hist. des Crois., L. VI. — ANSELME, Hist. des gr. offic., T. VIII, p. 195.



CHAPITRE III.

ORIFLAMME CONTRE LES FLAMANDS EN 1183, PAR PHILIPPE-AUGUSTE.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, était parrain de Philippe-Auguste, qui tenait son nom de lui, *sicut mos exigit*, dit Guillaume le Breton. Lorsqu'en 1182 (n. st.) Isabelle sa femme mourut sans enfans, il prétendit retenir les comtés d'Amiens et de Vermandois, en vertu d'une donation qu'elle lui en avait faite. Philippe II, au contraire, réclama ces deux comtés comme fiefs vacans à défaut d'hoirs mâles et comme seigneur suzerain. Il fallut en venir aux mains, et combattre non seulement le comte de Flandre, mais encore ceux de Blois et de Champagne, et le duc de Bourgogne, ses alliés. Le roi de France se mit en campagne avec l'oriflamme, que l'historien anglais Gervais d'Oroberne nomme bannière de Charlemagne, et qui dit que lorsqu'on la déployait c'était un signe qu'il n'y avait pas de milieu entre la victoire ou la mort. *Protulit hac vice rex Francorum Philippus signum regis Karoli, quod à tempore præfati principis, usque in præsens, signum erat in Francia mortis vel victoriæ.* Il y eut quelques beaux faits d'armes; mais le cardinal de Champagne et d'autres, qu'à cause de cette bonne action Guillaume le Breton nomme justement des hommes de bien, ayant interposé leur médiation, la paix ne

tarda point à se faire. Le comte vint faire sa soumission à genoux, et remit le Vermandois, l'Amiénois et le Santerre. Saint-Quentin et Péronne seulement lui furent laissés pendant sa vie.[1]

[1] G. le Breton, Vie de Ph. II, L. II, an 1184. — Gervais d'Oroberne, an 1184. — Martenne, 2e Voy. littér., 61. — Anselme, Hist. des gr. offic., VIII, 195. — Art de vérifier les dates, XIII, 313. — G. Marcel, Monar. franç., II, 358. — Ducange, Diss. sur Joinv., 315. — Velly, III, 263. — Gerv. d'Oroberne, *Chron. de rebus Angliæ*, dans Brial, XVII, 664.

CHAPITRE IV.

… ARMÉE A LA TROISIÈME CROISADE, PAR PHILIPPE II AUGUSTE, EN 1190.

Les fautes des pères sont perdues pour les enfans. C'est à l'occasion des croisades que cette remarque, devenue triviale, aurait pu être exprimée pour la première fois. Philippe-Auguste, passionné pour la gloire, comme il appartenait à un roi de France de l'être, se flattait d'en trouver une ample moisson en Orient, où il ne s'agissait de rien moins que de recouvrer Jérusalem, retombée aux mains des infidèles en 1187, à la suite de la bataille de Tibériade, perdue par Lusignan. Il prit la croix avec Richard I[er], dit Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, et fit avec lui une alliance qui, disaient-ils, devait être indissoluble, mais qui fut au contraire plus d'une fois sur le point de se changer en guerre.

Avant de partir pour la Terre Sainte, Philippe alla prendre congé des saints martyrs Denis, Éleuthère et Rustique, ce qui dans le langage du temps signifiait lever l'oriflamme. « C'était, dit Rigord, un ancien usage « des rois de France, quand ils allaient à la guerre, de « prendre une bannière sur l'autel du bienheureux saint « Denis, de l'emporter avec eux comme une sauve-« garde, et de la faire placer au front de bataille.... Après « avoir prié, il reçut le bourdon des mains de Guillaume « son oncle, archevêque de Rheims et légat. Puis.... il « prit de ses propres mains sur les corps des saints deux

« étendards de soie très beaux, et deux grandes ban-
« nières ornées de croix et brochées en or, en mémoire
« des saints martyrs et de leur protection.... »

Dans toute cette relation, l'historien de Philippe-Auguste ne prononce pas le mot oriflamme; mais il n'est pas douteux que cet étendard déjà célèbre ne fût un des quatre que le roi prit, non des mains du légat son oncle, mais des siennes propres. Guillaume Guiart est explicite à ce sujet.

« L'escherpe et le bourdon va prendre
« A Saint-Denys, dedanz l'yglise,
« Puis a l'oriflambe requise
« Que l'abbés de léanz li baille;
« Devant lui l'aura en bataille
« Quant entre Sarrasinz sera. »

« Le roy alla à Saint-Denis pour prendre congié au
« glorieux martyr et à ses compaignons, selon la cous-
« tume des anciens roys de France. Car quant ils menent
« à armes encontre leurs ennemis, ils doivent venir
« visiter les martirs, et prendre l'oriflambe sur l'autel
« pour euls garder et pour eulx deffendre, et doibt estre
« portée tout devant quant il doibt combatre. Dont il
« est aucune fois avenu que quant leurs ennemis la
« veoient, ils estoient si forment espouventés qu'ils s'en
« fuioient mas et confus. »

Enfin Doublet dit aussi que Philippe-Auguste prit l'oriflamme, mais que ce fut des mains de Hugues Foucault, abbé de Saint-Denis, tandis que Rigord a parlé de l'archevêque de Rheims, légat du pape, et qu'il la donna à porter au comte de Clermont en Beauvoisis, ou

au comte de Champagne. S'il était bien informé en ceci, ce serait le premier exemple d'un porte-oriflamme nommé dans l'histoire. Mais nous avons dit au chapitre dernier, du Liv. III, ce qu'il fallait penser de l'assertion de Doublet.

A l'égard de l'issue de l'expédition, elle fut semblable en tout à celle des deux premières croisades. La division se mit entre les deux monarques, et leur fit perdre de vue le but qu'ils s'étaient flattés d'atteindre. Ils firent ensemble le siége de Ptolémaïs, qui dura trois ans, et pendant lequel les croisés versèrent plus de sang et montrèrent plus de bravoure qu'il n'en fallait pour conquérir toute l'Asie, et ils se quittèrent après avoir forcé la ville à capituler. Philippe-Auguste, surpris en Syrie par une maladie grave, ne put songer à revenir en France qu'après son rétablissement. Avant son départ, il reçut du grand Saladin des présens magnifiques : à Rome, le pape lui donna les palmes du pélerinage, et à son arrivée les acclamations du peuple le dédommagèrent de ce qu'il avait pu souffrir dans une longue absence. Enfin il reporta dans l'église de Saint-Denis l'oriflamme qu'il y avait prise en partant, et y remercia les apôtres de la France de la protection dont ils l'avaient entouré au milieu des plus grands périls.[1]

[1] P. Anselme, Hist. des gr. offic., T. VIII, 196. — Chronique de Saint-Denis, MS. du Roi : 8309, T. IV. — Rigord, Vie de Phil.-Aug., an 1190. — Félibien, Hist. de Saint-Denis, L. IV, p. 207. — Doublet, Ant. de Saint-Denis, L. I, p. 302. — G. Guiart, Roy. lignag., an. 1190. — G. le Breton, Vie de Phil.-Aug., an. 1190. — Michaud, Hist. des Crois., L. VIII, 1188-1192. — Bernard le Trésor., Continuat. de G. de Tyr.

CHAPITRE V.

ORIFLAMME A BOUVINES CONTRE LES FLAMANDS EN 1214, PAR PHILIPPE-AUGUSTE.

Philippe-Auguste, depuis son retour de la Terre Sainte, eut de nombreuses occasions de déployer l'oriflamme dans la conquête successive qu'il fit de toutes les provinces du nord et de l'ouest de la France. Mais les auteurs de son temps ne reparlent point du noble étendard jusqu'à la bataille de Bouvines. Bouvines! à ce nom, quel cœur français ne bat encore d'admiration et d'orgueil? Quel spectacle en effet ce dut être que celui d'un roi impétueux, magnanime, et légitime héritier du trône de ses pères, déposant lui-même avant l'action, sur l'autel des saints mystères, la couronne qu'il portait cependant avec tant de droit et de gloire, et s'écriant d'une voix animée, devant une armée de héros : « Généreux Français! s'il en est un parmi vous « qui soit plus capable que moi de ceindre ce diadême, « qu'il se présente, je suis prêt à lui obéir. Mais si vous « pensez que j'en suis le plus digne, jurez à la face du « ciel de combattre aujourd'hui pour votre honneur, « votre roi, votre patrie. Jurez de vaincre les ennemis « de l'Église ou de mourir. »

Cette sublime allocution, dont l'antiquité n'offre pas d'exemple, électrisa l'armée. Elle s'humilia spontanément devant l'autel, prêta serment à genoux, et reçut

dans cette attitude solennelle la bénédiction de son glorieux roi, aux cris de *Vive Philippe!*

L'illustre auteur des *Études historiques*, sans discuter ce grand fait, le conteste[1]. C'est sans doute parce qu'il pense que personne ne disputant ouvertement au roi de France son droit à la couronne, il n'avait pas besoin de la mettre au concours. Mais il régnait alors un tel désordre dans les esprits des grands, qu'il pouvait appréhender que ses ennemis, qui tous l'étaient du saint-siége et étaient même sous le poids de l'excommunication, n'eussent secrètement pratiqué les chefs de son armée, et ne les eussent disposés à la défection. Il est donc vraisemblable qu'il voulut les mettre à l'épreuve. En effet, Jean-sans-Terre, qui était l'âme de toute la ligue contre Philippe-Auguste, dans sa haine extravagante pour le pape avait tout récemment recherché contre lui l'alliance du roi de Maroc, et lui avait offert de se rendre son vassal et d'embrasser même la religion de Mahomet, s'il voulait l'aider à s'affranchir de l'hommage et du serment d'obéissance que, dans une cérémonie humiliante, il avait été contraint de prêter au saint-siége. L'empereur Othon IV, le principal des confédérés, ayant reçu du pape Innocent III la couronne impériale à la condition qu'il maintiendrait le siége de saint Pierre dans la possession de ses biens temporels, ne s'en était pas moins rendu maître, à force ouverte, de Viterbe, de Pérouse, d'Orvietto, et menaçait d'étendre encore ses envahissemens. Enfin le roi de France pouvait tout craindre des manœuvres

[1] De Chateaubriand, Étud. hist., III, 314.

d'ennemis dont l'un, le comte de Boulogne, devait le dépouiller du Vermandois; l'autre, Ferrand, comte de Flandre, convoitait Paris et les provinces intermédiaires; Othon, la Champagne et la Bourgogne; le roi d'Angleterre, toutes les provinces d'outre-Loire, et qui tous s'étaient engagés, quand Philippe-Auguste serait anéanti, à exterminer pape, évêques, curés, moines, et à n'épargner que le nombre de prêtres indispensables au culte, après les avoir réduits toutefois aux seules aumônes des fidèles. Philippe-Auguste a donc pu prononcer l'allocution contestée, pour raffermir la fidélité de ses barons, et il a dû y faire sentir la nécessité de vaincre les ennemis de l'Église, lui qui, dans ses démêlés avec Rome, avait le courage de lui résister, tout en lui restant soumis; lui qui était devenu en quelque sorte le bouclier de la chrétienté. La victoire, en mettant le sceau à la gloire de Philippe-Auguste comme homme de guerre, devait donc avoir encore deux autres grands résultats : celui de maintenir la France au premier rang des monarchies, et celui de sauver la religion d'une ruine qui eût été infailliblement celle de la civilisation. Bouvines les atteignit tous trois.

Après avoir rapporté le trait brillant prêté à Philippe-Auguste par quelques historiens [1], après avoir raisonné sur ce trait comme s'il était incontesté, enfin après avoir démontré que s'il n'était pas vrai il pourrait l'être, il faut prouver qu'il l'est en effet, et par conséquent qu'il

[1] Richer, moine de Senones. — Paul-Émile. — Belle-Forest. — Baudot de Juilli. — François Hoerens. — Le père Buzelin. — Papire Masson. — Velly. — Anquetil. — Michaud J. — De Marchangy, etc.

n'est rien de si grand, de si sublime, des choses attribuées à nos rois, dont ils n'aient été capables. La Chronique de Rheims, manuscrit de Sorbonne conservé à la Bibliothéque Royale, et qui date de 1264, fournit cette double preuve. En corroborant le récit du moine Richer, du père Buzelin, de Papire Masson, etc., on y voit qu'en effet les princes ligués s'étaient partagé la France; que le roi avait eu des raisons de craindre que ses vassaux lui manquassent au moment du danger, qu'il les éprouva par l'imitation d'une cérémonie imposante, et enfin qu'il offrit véritablement la couronne à plus digne de la porter que lui. Écoutons la chronique.

« Frère Garins est revenus au roi, et li dist: *Sire,* « *or vous aïe Diex, vous arés demain bataille sans* « *falir. Faites ordener vo gent, car il en est mestiers.* « Lors fist li rois ordener ses batailles, et les comenda « as X plus preudomes de s'ost. Et l'emperes Othes, li « quens Ferrant, li quens Renaus, et li quens Guil- « laume-longhe-Espée, ki estoit freres le roi d'Engle- « tere, et li avoit envoijet en liu de lui pour çou qu'il « ne povet iestre, ains estoit en Pontiu à la Roche « contre mon signour Loeys, ki mult le contralioit. Ci « grant seignour que je vous ai noumé departoient « France entr'aus. Li quens Ferrans voloit Paris, « li quens Renaus voloit Normendie, et l'emperes « voloit Orliens, Cartres et Estampes, et Hues de « Boves voloit Amiens. Ensi en quesissait cascuns sa « pièche. Mais en poi d'eure Diex labeure, teus rit au « main ki au soir pleure. Ensi demoura le samedi « jusques au dimanche matin que li rois se leva, et

« fist sa gent issir de Tournay armés et banieres des-
« ployées et ses araines sounans et ses escieles ordenées.
« Et tant errèrent qu'il vinrent à un pontiel qu'on apièle
« le pont de Bouvines, et i avoit une capièle où le roi
« tourna pour oïr messe, car il estoit encore matin, et
« le canta li vesques de Tournay. Et li rois oï messe tous
« armés. Et quant la messe fu dite si fist le roi aporter
« pain et vin, et fist tailler des soupes et en mangea
« une. Et pois dist à tous céaus ki entour lui estoient:
« *Je proi à tous mes boins amis qu'il mangascent*
« *avec moi, en remenbrance des* XII *apostles ki avec*
« *Nostre Seignour burent et mangièrent. Et s'il en y*
« *a nul ki pense mauvaistié ne trecherie si ne s'i*
« *aproche mie.*

« Lors s'avancha me sire Engherrans de Couchi, et
« prist la première soupe. Et li quens Gautiers de Saint-
« Pol, la seconde, et dist au roi: *Sires, bien en cest*
« *jour verra on ki iert traïtres.* Et dist ces paroles pour
« çou qu'il savoit bien que li rois l'avoit en souspechon
« par mauvaises paroles. Et li quens de Sancerre prist
« la tierce, et tout li aut baron après, et i ot si grand
« presse qu'il ne porent tout avenir au hanap. Et quant
« li rois vit çou, li en fu mult liés, et lors dist: *Signour,*
« *vous iestes tout mi homme, et je sui vost sires*
« *quels que je soie, et vous ai mult amés et portés*
« *grant honneur et donné dou mien largement, et ne*
« *vous fise onkes tort ne desraison, ains vous ai*
« *toujsjours menés par droit. Pour çou si prie à vous*
« *tous que vous gardés bien mon cors et m'ounheur et*
« *la vostre. Et se vous vées que la corone soit mius*

« *emploié en l'un de vous k'en moi, je m'i otroi volen-*
« *tiers, et le voel de boin cuer et de boine volenté.*
« Quant li baron l'oïrent ensi parler, il commencièrent
« à plorer de pitié, et disent : *Sire, pour Dieu merchit,*
« *nous ne volons roi si vous non. Or chevauciés har-*
« *diement contre vos anemis, et nous sommes tous*
« *apparelliés de morir avec vous.* »[1]

Ainsi dit la chronique de Rheims, monument précieux dans la conjoncture, puisqu'il est contemporain de Philippe-Auguste. Il n'y a donc plus moyen de douter d'un fait qui n'a été jusqu'à présent cité que d'une manière vague, apparemment parce qu'il n'est rapporté dans toutes ses parties que par notre chronique. Les écrivains modernes, qui ne l'ont pas connue, ont pu par conséquent varier dans les détails ou dans les expressions, mais le fond du trait historique est vrai. Or, cette communion d'épreuve sous les deux espèces, s'il est permis de s'exprimer ainsi, cet empressement à y prendre part, cette offre généreuse de la couronne au plus digne, ce serment d'enthousiasme des barons, sont autant de mouvemens de patriotisme qui vont à l'âme. S'il existait un Français qui n'en fût pénétré jusqu'aux larmes, il faudrait le considérer comme un être imparfait, et le plaindre.

Nous savons cependant tout ce que l'école moderne tente d'efforts pour ravaler le mérite des traits qui honorent les rois de France, et particulièrement les plus illustres[2]. Elle dit de celui-ci, par exemple, que la

[1] Chronique de Rheims, MS. du roi, ch. XX, f° 14. = [2] CAPEFIGUE, Hist. de Phil.-Aug., III, 254. — THIERRY, 1re lettre sur l'Hist. de France. — GUIZOT, Bulletin de la Société de l'Hist. de France, 48.

chronique de Saint-Denis, que Gaguin, Daniel, etc., n'en parlent pas; que ce qu'on en trouve dans la chronique de l'abbaye de Senones diffère de ce qu'en a dit Velly; que c'est une bizarre anecdote dont le fond est burlesque et extravagant; « que sa popularité est une sorte de « scandale historique, etc., etc. »; que ces discours et ce grandiose à la Louis XIV sont étrangers aux mœurs du XIIIe siècle et au système de fidélité féodale, etc., etc. A toutes ces objections malveillantes, mais uniquement négatives, nous répondons, avec un des chefs mêmes de cette école, que l'étude des sources historiques maintenant en vigueur « mène à des découvertes aussi impor-« tantes qu'inattendues, à de véritables révélations qui « éclairent d'un jour nouveau tels ou tels événemens, « tels ou tels siècles de notre histoire »; et enfin que la découverte de la chronique de Rheims est l'une de ces révélations les plus précieuses.

On ne doit point s'attendre à trouver ici un récit de la bataille de Bouvines. Les chroniques du temps sont dans les mains de tout le monde, ainsi que l'ouvrage intitulé *Vies des grands Capitaines du moyen âge*, et surtout les *Mémoires sur la bataille de Bouvines*, où cette brillante action est savamment décrite, et où l'auteur s'appuie aussi sur l'autorité de la chronique de Rheims pour le double épisode de la coupe et de la couronne.[1]

[1] G. LE BRETON, *de Gestis Philip.-Augusti.* — *Id.*, Philippide. — Chronique de Saint-Denis. — Chronique de Senones. — MATH. PARIS, Hist. d'Anglet. — BELLEFOREST, Annal. — PAPIRE-MASSON, Annal. — VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum majus*. — DANIEL, Hist. de la Milice française. — MONTFAUCON, Monar. franç. — MAZAS, Vie de Math. de Montmorency. — LEBON, Mém. sur la batail. de Bouv.

On se contentera de faire remarquer qu'elle passe pour la première où les levées aient été fournies par communes : mais que c'est à tort. Un texte plus ancien au moins d'un demi-siècle, le roman de Garin le Loherain, met déjà les troupes communales en scène :

« La véïssiez communes assembler
« Et les villains venir et aüner (se réunir). »

Mais une particularité qui confirme ce qu'on a dit sur l'inconcevable jactance des princes confédérés, et qui rappelle celle de Xercès apportant d'Asie les chaînes avec lesquelles il devait emmener les Grecs qu'il était assuré de vaincre, et qui le vainquirent lui-même à Marathon, une particularité singulière, c'est que ces princes, après s'être réellement partagé d'avance nos provinces dans un congrès réuni à Valenciennes, chargèrent de cordes, de lacs et de liens de toutes les sortes, leurs hommes de pied et leurs serviteurs, pour attacher les Français après leur défaite : « et portoient « cordes pour les François lijer, » dit la chronique de Rheims comme toutes les autres : qu'arriva-t-il?

« François treuvent es chars les cordes
« A l'eure qu'Alemanz vuidoient
« Dont Flamens lier les cuidoient.
« Ceus qu'ils prennent et merci crient
« De ces méïsmes cordes lient :
« Maint riche baron i attrapent. . . . . »

et avec ceux-là en attrapent tant d'autres encore de tous rangs, que les cordes apportées en si grande quantité par les vaincus, manquent bientôt aux vainqueurs

pour les lier. Ce n'est pas tout : Othon, comme s'il eût voulu proclamer à l'avance une victoire qu'il regardait comme infaillible, avait fait dresser fastueusement son étendard sur un char triomphal, tandis qu'il semblait suffire au roi de France, pour vaincre réellement, dit Guillaume le Breton, de laisser voltiger légèrement un simple drapeau dans les airs :

« *Ast regi satis est tenues crispare per auras*
« *Vexillum simplex. . . .* »

Sur la montagne un arbre orgueilleux et dont la cime avoisine le ciel, est plus exposé aux atteintes de la foudre que l'humble roseau de la vallée : de même l'échafaudage du vaniteux Othon attire les regards par son éclat insultant, et provoque le courroux des hommes forts qui le voient. Il tombe bientôt sous les coups redoublés des haches de bataille, et devient la proie des flammes sur le terrain même de sa honteuse chute.

A l'égard des enseignes de l'armée royale à Bouvines, les auteurs contemporains ne disent pas si l'oriflamme a été solennellement levée à Saint-Denis. On doit le croire, car d'après eux, elle a joué un grand rôle dans cette bataille. Par l'effet d'une ruse de guerre elle avait passé la rivière de Marque au pont de Bouvines comme pour une retraite. Le roi, qui était fatigué du double poids de ses armes et de la chaleur du jour, c'était le 27 juillet, prenait ou semblait prendre du repos dans un lieu ombragé, lorsque tout à coup ce cri fortement proféré se fait entendre : *Aux armes, hommes de guerre, aux armes!* C'était

le roi lui-même qui donnait le signal de la bataille, et sa voix révérée courut jusqu'aux rangs les plus éloignés faire tressaillir le cœur de ses guerriers impatiens. Bientôt il fallut rappeler l'oriflamme, parce que sa place de rigueur était la tête de l'armée. Le roi, « l'oriflambe rouva drecier », c'est-à-dire ordonna de dresser l'oriflamme, et comme elle n'arrivait point assez vite au gré des braves, on ne l'attendit pas. Le roi, aussi gai que s'il allait aux noces, *lætus ceu nuptiale convivium peteret,* « se mist ou premier front de la « première bataille, si que il n'avoit nului entre lui et « ses anemis », si ce n'était toutefois le vaillant Galon de Montigny, son porte-étendard personnel, dont c'était la place de rigueur, et de qui G. Guiart a dit :

« Gales de Montegny porta. . . .
« De fin azur luisant l'enseingne
« A fleurs de lis d'or aournée ;
« Près du roi fu cele journée
« A l'endroit du riche estandart. »

Mais au fort de la mêlée les troupes des communes arrivèrent précédées de l'oriflamme, et se portèrent le plus promptement possible vers le corps de bataille du roi, où elles voyaient les mouvemens inquiétans de la bannière aux fleurs de lis d'or. *Interea advenirent legiones communiarum.... et vexillum beati Dionysii.* Il était temps. Le roi venait d'être jeté en bas de son cheval, et déjà était foulé aux pieds des combattans. Il courait risque de la vie, si Galon de Montigny, par la vive agitation qu'il imprimait à sa bannière en l'abaissant et l'élevant tour à tour, signal usité pour appeler

du renfort, ne fût parvenu à réunir enfin autour du roi un nombre de chevaliers suffisant pour le dégager et le défendre.

« Tuit vont vers l'ensoigne royal
« Où les fleurs de lis d'or esgardent. »

Mais Philippe se releva lui-même, sauta sur un cheval neuf avec une étonnante légèreté, et courut à de nouveaux dangers jusqu'à ce qu'il eût réussi à fixer la victoire.

CHAPITRE VI.

ORIFLAMME CONTRE LES ALBIGEOIS EN 1226, PAR LOUIS VIII.

Les autorités ne manquent point pour le court règne de Louis VIII. Si Nicolas de Bray, si Guillaume de Puy-Laurent ne nous fournissent aucun trait sur l'oriflamme, nous en trouvons dans Philippe Mouskes, évêque de Tournai, de 1274 à 1282, qui a mis en rimes l'histoire de France depuis l'enlèvement d'Hélène, selon la mode du temps, jusqu'en 1242. Le manuscrit de son œuvre est unique à la Bibliothéque Royale, et est l'une de ses gloires. On y lit, à la date de 1226, que Louis VIII, avant de partir pour la croisade contre les Albigeois, à la tête de presque toute la noblesse de France et de 60,000 hommes d'armes,

« Armet se sont, et si ont prise
« L'ensegne au roi de Saint-Denyse.
« Vers Avignon ù mult ot tors. . . . »

Quoique l'oriflamme ne soit pas nominativement désignée dans ces vers, Ducange ne fait pas difficulté de l'y reconnaître. [1]

Nous n'entrerons dans aucun détail sur cette guerre,

[1] Ph. Mouskes, Hist. de France, MS. du roi 9534, p. 169.—P. Anselme, Grands officiers, VIII, 196. — Ducange, Dissert. sur l'Hist. de Saint-Louis.—Chroniq. de Saint-Denis, MS., règ. de Louis VIII.

commencée sous Philippe-Auguste, et où l'on a encore aujourd'hui l'habitude de ne voir pour cause que le fanatisme, tandis qu'elle était commandée autant par une politique saine que par la religion. En effet, il s'agissait tout à la fois de mettre un terme à l'agitation que l'hérésie entretenait dans le royaume, de réprimer les violences et les excès dont les hérétiques se rendaient journellement coupables, de préserver les provinces du Midi de la domination aragonaise, de rompre les menées du pape, tendantes à obtenir de Raymond, comte de Toulouse, une partie de ses riches domaines en échange de l'absolution de ses erreurs, et enfin de suivre les projets de Philippe-Auguste, qui avaient pour but d'ajouter le Languedoc à la monarchie française. D'ailleurs on ne peut plus guère, dans un éloignement si grand, et dans une sphère d'idées si différentes, juger sainement Louis VIII sur ce fait. S'il s'est trompé, et rien ne le prouve, mettons le mal qui a pu en résulter sur le compte des temps, dont l'équité veut que l'on fasse toujours largement la part. [1]

Louis VIII, fils et père de deux grands rois, fut surnommé le *Lion* à cause de sa valeur impétueuse; mais comme à cette valeur il joignait la douceur d'un agneau, on l'appela aussi le *Lion pacifique*. On lui reproche de n'avoir point achevé l'expulsion des Anglais, qu'il avait si vaillamment commencée. Mais qu'on y réfléchisse : il n'a pas régné quatre ans. Or, juger les opérations d'un

[1] BERGIER, Dict. de théolog., au mot *Albigeois*.—PLUQUET, Hist. des hérésies, au mot *Albigeois*. — MAZAS, Cours d'hist. de France, I, p. 3.

roi sur un règne aussi court, et comme s'il avait eu le temps de mûrir et d'exécuter des projets, est une grande injustice. Ce qu'il avait fait avant de monter sur le trône, la gloire qu'il s'était acquise en Angleterre, où il fut proclamé roi malgré les foudres de Rome, ses victoires sur Jean-sans-Terre en France, sa brillante expédition dans le Poitou, qu'il termina par la défaite de Savari de Mauléon, l'un des plus habiles capitaines de l'époque, sont autant de garans de ce qu'il eût fait s'il avait vécu plus long-temps. Enfin, disons à son éternelle mémoire que, continuant l'exécution des projets de ses prédécesseurs, et pénétré de leurs sages et paternelles maximes, il préluda par le premier acte de sa trop courte administration à l'œuvre de Louis X, c'est-à-dire à l'affranchissement de ce qui restait encore de serfs dans la partie de notre territoire actuel, qui constituait alors le royaume de France. Les nouvelles doctrines historiques attribuent, il est vrai, l'affranchissement des communes au principe de l'insurrection populaire et à d'énergiques mouvemens de l'esprit de démocratie [1]; mais jusqu'à ce que ces paradoxes se changent en vérités démontrées, il doit être permis au patriotisme d'en laisser tout l'honneur à l'administration royale.

[1] Thierry, lettre 13 sur l'Hist. de France.

CHAPITRE VII.

ORIFLAMME, EN 1242, CONTRE LES ANGLAIS ET LE COMTE DE LA MARCHE, PAR LOUIS IX.

Après une cour plénière tenue par Louis IX à Saumur, en 1241, tous ses vassaux allèrent lui rendre hommage à Poitiers. Le seul Hugues, comte de la Marche, refusa le serment. Le roi rassembla sur-le-champ une armée nombreuse pour l'y contraindre. Le chroniqueur anglais, Mathieu Paris, ou du moins Guillaume de Rishunger, son continuateur, dit, sous la date de 1242, que l'oriflamme parut dans cette circonstance. *Mane autem facto, ecce nostri Anglici viderunt oloflammam regis Francorum papiliones, cum vexillis.*[1]

Le comte de la Marche, malgré la puissante coopération de Henri III et de ses Anglais, fut battu deux fois en quatre jours : la première au pont de Taillebourg, aujourd'hui détruit, et qui était autant jeté à travers une longue prairie, où nous avons examiné ce qu'il en reste encore, que sur la Charente même, et la seconde fois à Saintes. Là, il fut contraint à demander la paix et à

[1] G. DE NANGIS, Chroniq., an 1242. — MATH. PARIS ou RISHUNGER, *Historia major Angliæ*, p. 399. — JOINVILLE, Mém., part. I, 46.— P. ANSELME, Hist. des gr. offic., VIII, 197.

s'humilier ainsi devant un jeune roi dont la clémence égala toujours la valeur. Il en fut quitte pour la perte de sa capitale et d'une partie de la Saintonge. A l'égard d'Henri III, il obtint une trêve de cinq années, moyennant 5,000 livres sterling.

CHAPITRE VIII.

ORIFLAMME, EN 1248, PAR SAINT-LOUIS, A SA PREMIÈRE CROISADE.

Peu d'années après la victoire de Saintes, c'est-à-dire en décembre 1244, Louis IX fit une maladie qui le mit aux portes du tombeau. Lorsqu'il revint à la santé, il fit le vœu de prendre la croix en reconnaissance de sa guérison. Il employa trois ans à faire ses réflexions et ses préparatifs. Heureuse la France, si la haute sagesse de son roi le soustrayant à la nécessité de l'époque, il n'avait jamais quitté le sol de la patrie! Mais le 12 juin 1248, il se rendit à Saint-Denis pour y prendre congé des saints apôtres. Selon Félibien, ce fut le cardinal Odon, légat, et selon Doublet, ce fut Guillaume de Macouris, abbé de Saint-Denis, qui lui remit l'oriflamme, la panetière, le bourdon et les autres marques du pélerinage.

Le rendez-vous général de la flotte était en Chypre, d'où l'armée réunie partit sur dix-huit cents vaisseaux. *Rex cum legato sacrosanctam crucem Domini triumphalem deferente nudam et apertam, in quodam nassello erat, præcedente quoque juxta ipsos in alio nassello B. Dionysii martyris vexillo.*

« Un autre vessel les devance :
« Là est la bannière vermeille,

« Que la gent l'oriflambe apele,
« El quel, et joignant de la quele,
« Sont li frère au roi en estant. »

Progrediuntur qui eorum præstantiores videbantur, prævia oloflamma subsecuti.

Lorsqu'il fut question d'effectuer la descente sur la terre d'Égypte, Joinville fut prêt l'un des premiers, et comme les gens du roi, non loin desquels il était, lui criaient de se rallier à l'enseigne saint Denis, il n'en voulut rien faire, parce qu'il préférait se jeter sans délai à la mer pour courir combattre un corps d'environ six mille Sarrasins qui l'attendaient sur le rivage. « Enfin, « et à la main destre, dit-il, arriva la gallée de l'enseigne « Saint-Denis, à bien une portée d'arbaleste de nous..... « Quand le bon roy saint Loys sceust que l'enseigne Saint- « Denis fust arrivée à terre, il sortit de son vessel, qui « jà estoit prez de la rive; et n'eut pas loisir que le ves- « seau où il estoit fust à terre, ains se gette oultre le « gré du légat qui estoit avecque lui, en la mer, et fust « en eaüe jusques aux espaulles : et s'en alla à eulx « l'escu au coul, son heaume en la teste et son glaive « au poing..... »

Chacun sait que tout le courage de ce véritable type des héros échoua, comme celui de ses prédécesseurs, contre les difficultés inhérentes aux entreprises de cette nature. Les victoires mêmes qu'il remporta commencèrent sa ruine; la présomption et l'inexpérience du comte d'Artois, son frère, lui portèrent un coup funeste, et une maladie terrible, le scorbut, acheva de détruire ce que le glaive des Sarrasins avait épargné. A sa der-

nière défaite, les bagages, les armes, les drapeaux, et jusqu'à l'oriflamme, tombèrent au pouvoir des infidèles, et furent portés en triomphe à la Massoure. Lui-même fut fait prisonnier, bien qu'il eût pu se soustraire à ce malheur : « Et si ce fust bien garanty, s'il eust voulu, « es grans gallées; mais il disoit qu'il aymoit mieulx « mourir que lesser son peuple ». Geoffroy de Beaulieu, témoin oculaire comme Joinville, atteste le même fait. Enfin l'historien arabe, Aboul-Mahassen, dit : « Le roi « de France eût pu échapper aux mains des Égyptiens, « soit à cheval, soit dans un bateau; mais ce prince gé- « néreux ne voulut jamais abandonner ses troupes. » Les mêmes lieux ont vu depuis un général faire tout le contraire du grand roi, et renouveler régulièrement cet abandon à chacune de ses défaites! [1]

Ce monarque chrétien, par son courage étonna les musulmans, et par sa patience lassa leur fureur; enfin il racheta sa liberté en cédant Damiette, et il obtint celle des prisonniers par une rançon de 800,000 besans *sarrasinois*, qui, à dix sous tournois du temps, faisaient 400,000 livres. Il est d'usage, en parlant d'une somme d'argent ancienne, de dire ce qu'elle représenterait en argent d'aujourd'hui. Mais ces sortes d'évaluations sont fort spéculatives. Par exemple, le besant d'or, s'il était fort et pur, a pu valoir 24 ou 25 francs de notre monnaie actuelle; s'il était faible, il ne valait plus que de 7 à 8 francs. Toutefois il résulte des rapprochemens et

[1] Félibien, L. V, 239. — Doublet, L. I, 302. — G. de Nangis. — G. Guiart, Roy. lignag., an 1249. — Math. Paris, an 1250. — Joinville, part. II. — Michaud, Hist. des Crois., IV, 202.

des expériences de Leblanc, que ces 800,000 besans faisaient en poids cent trente-sept mille neuf cent trente-un marcs, qui, à 51 francs le marc, terme moyen entre le prix de l'argent fin et de l'argent monnayé, donnent une somme de 7,000,000 environ de notre monnaie pour la rançon des compagnons de Saint-Louis.[1]

[1] G. de Nangis — Joinville, 2e partie. — Nicole Gilles, Arm. de France. — Leblanc, Traité des monn., 198. — Legrand d'Aussi, I, 143. — Peignot, Maison roy., 37. — Leber, Cérém. du sacre, 434.

CHAPITRE IX.

ORIFLAMME A LA SIXIÈME ET DERNIÈRE CROISADE, PAR SAINT-LOUIS, EN 1270.

Saint-Louis, de retour de sa première croisade, pensa toujours à en entreprendre une nouvelle. Il ne quitta même plus la croix. Les tristes événemens qui s'étaient passés en Palestine en 1267 hâtèrent sa résolution. L'affaiblissement de sa santé, le souvenir de ses malheurs passés, l'enseignement qu'il recevait du refroidissement de l'enthousiasme des peuples, rien ne put le retenir. Comme la première fois, il employa plusieurs années à régler, pour le temps de son absence, temps, hélas! qui ne devait pas finir, l'administration de son royaume. Entre autres dispositions de sagesse, il publia la première pragmatique-sanction, dans laquelle, selon Bossuet, se trouvent les véritables élémens des libertés de l'Église gallicane, et l'ordonnance appelée Établissemens de Saint-Louis, admirable code civil de l'époque, où sont consacrés les principes qui ont ouvert les voies à la civilisation, c'est-à-dire la défense des guerres privées, l'abolition du combat judiciaire, et la faculté d'appel aux tribunaux du roi, des sentences seigneuriales [1]. Il nomma régens l'abbé de Saint-Denis et le sire de Nesle, à l'exclusion de la reine Marguerite; il

[1] SAINT-MARTIN, Disc. prélim. aux Etablissemens de Saint-Louis.

régla en père équitable le sort de ses enfans; il fit un testament dans lequel tous les malheureux furent dotés. Quand tout fut arrangé et prévu, il alla à Saint-Denis.... *martyres devotissimi... interpellans, vexillum de altario S. Dionysii, ad quod comitatus Vilcassini pertinere dinoscitur, quem etiam comitatum rex Franciæ debet tenere de dictâ ecclesiâ in feodum, morem antiquum prædecessorum suorum servare volens, signiferi jure, sicut comites Vilcassini soliti erant suscipere....* Les insignes du pélerinage lui furent donnés par Raoul, évêque d'Albe, légat apostolique, ou par Mathieu de Vendôme, abbé, selon différentes versions.

Le rendez-vous général fut indiqué à Aigues-Mortes, et le 1er juillet 1270 Saint-Louis s'embarqua avec ses trois fils et environ soixante mille hommes. Ce ne fut qu'en mer que l'armée apprit sa destination. Sur une démonstration que le roi de Tunis avait faite du désir de se convertir au christianisme, le saint roi fit voile vers ce pays, dans l'intention de protéger, s'il était nécessaire, le prince néophyte contre l'ignorance de ses sujets. « Il pensoit, le très bon roy chrétien, si ses grands « os et si renommés comme étoient les siens, venoient « à Thunes soudainement, à peine pourroit-il, le roi de « Thunes, refuser ni excuser si raisonnable occasion de « recevoir le saint baptême. »

Guillaume Guiart dit aussi du roi de Tunis qu'il annonçait

« Qu'assez tost el tens à venir
« Déust chrestien devenir,

« Et l'avoit ains, tant s'iert lié,
« A Saint Loys certefié
« Par lettres dignes de créance. »

Le débarquement s'exécuta sans obstacles; mais le confiant monarque ne tarda point à s'apercevoir combien il s'était abusé sur la conversion attendue. Il fallut combattre. Mais outre les Sarrasins, il survint un ennemi terrible auquel on n'avait point songé : c'était la maladie. En un instant une dyssenterie terrible enleva une grande partie de l'armée. Le roi en fut, après Tristan, l'un de ses fils, une des premières victimes. Philippe, devenu roi, était dangereusement malade. La chaleur excessive, la mauvaise qualité des alimens, le manque d'eau, mettaient le comble au découragement général. Toutes ces calamités des croisés relevèrent le courage des Sarrasins, du moins pour un moment, car à la fin, malgré quelques combats heureux pour eux, et lorsque le roi de Sicile, frère de Saint-Louis, fut arrivé avec une armée nouvelle, les musulmans furent obligés de demander la paix. Ils l'achetèrent même à prix d'argent, qu'à la vérité ils ne songèrent plus à débourser une fois que les croisés eurent remis à la voile.

C'est dans l'un des combats qui suivirent la mort du roi de France que l'oriflamme est nommée pour la dernière fois comme ayant été levée contre les infidèles.

« L'oriflambe r'est au vent mise,
« Aval lequel va ondoiant. »

En effet, cette croisade fut la dernière. Philippe de Valois et Jean II annoncèrent bien l'intention de rentrer

dans cette carrière funeste, mais ils ne la réalisèrent jamais. La nation, rebutée de tant de revers dont elle ne voyait point le côté utile, perdit enfin le goût de ce genre de dévotion. Deux millions d'hommes morts, sans fruit apparent pour la cause sainte, furent jugés un holocauste suffisant. Quant à nous, n'accusons pas les siècles passés, ils ne peuvent avoir que l'esprit de leur époque. D'ailleurs, aux folies d'une autre espèce qui ont remplacé celle-là, et qui sont remplacées à leur tour, il est aisé de voir que nous n'avons pas encore acquis le droit de régenter nos aïeux sur leurs fautes. L'homme est toujours le même : seulement, selon les temps, ses erreurs changent ou d'objet ou de nom.[1]

[1] G. de Nangis, 384. — Félibien, L. V, 246. — Doublet, L. I, 303. — Michaud, IV, 387. — G. Guiart, Roy. lignag., an 1268, 1270. — Joinville, 2e partie.

CHAPITRE X.

ORIFLAMME PAR PHILIPPE III, LE HARDI, CONTRE ALPHONSE, ROI DE CASTILLE, EN 1276.

Philippe-le-Hardi, fils de Saint-Louis, croyant avoir à se venger d'Alphonse X, roi de Castille, leva contre lui une armée qui eût suffi à la conquête de toute la péninsule hispanique. Philippe, accompagné d'un grand nombre de seigneurs français et étrangers, était allé à Saint-Denis lever l'oriflamme : *Ut moris est antiquis Francorum regibus, visitato patrono suo.... vexillum beati Dionysii de manu abbatis illius ecclesiæ tunc accepit.*

Mais il fallait traverser les Pyrénées; on était dans la mauvaise saison, et l'on n'avait pourvu à rien. On fut obligé de revenir sans avoir pu entreprendre la moindre opération. L'année suivante, Philippe voulut recommencer sur nouveaux frais; mais le pape fit échouer ce dessein.

Le seul fait remarquable de cette guerre, fut le défi qu'Alphonse envoya porter au roi de France par cinq Espagnols. On méprisa leurs rodomontades; mais le cartel en lui-même fut regardé comme un attentat sans exemple à la majesté royale. Philippe, dans son premier mouvement d'indignation, dit que ce serait pour lui un opprobre éternel s'il ne punissait point une telle au-

dace : ce qui prouve, a dit Velly, combien les rois de France étaient élevés en dignité au-dessus des autres rois, puisque c'était une insolence, même à un souverain, que de leur envoyer un défi. [1]

[1] G. Guiart, Roy. lig. 1276. — *Gesta Philip. III*, p. 533.—Doublet, p. 303, L. I. — Félibien, L. V, p. 253. — G. de Nangis. — Velly, VI, 342.

CHAPITRE XI.

ORIFLAMME CONTRE PIERRE, ROI D'ARAGON, PAR PHILIPPE-LE-HARDI, EN 1285.

Pierre III, roi d'Aragon, beau-frère de Philippe-le-Hardi, passait pour l'un des auteurs des Vêpres Siciliennes. A ce titre, et aussi pour avoir usurpé le royaume de Sicile sur Charles I[er], après le massacre des Français, il avait attiré sur sa tête les foudres de l'Église. Le pape Martin IV, favorisé par l'esprit du temps, avait disposé du royaume d'Aragon au profit de Charles de Valois, second fils du roi de France. Il ne fallait plus qu'en prendre possession.

Philippe fit équiper dans ce dessein une flotte considérable, et une armée qui, semblable à celle de 1276, montait à un nombre prodigieux de combattans. C'était une sorte de croisade dans laquelle il fut suivi de son fils aîné, et de Charles de Valois, roi d'Aragon en expectative, et que Ramon Muntaner, auteur catalan, se complaît à nommer *le roi du vent.* Lorsque tout fut prêt, le roi de France alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et quitta Paris au printemps de 1285. [1]

Mais il trouva, comme autrefois, de grands obstacles au passage des Pyrénées, qui fut cependant aussi vail-

[1] Ramon Muntaner, Chron., an 1285. — *Gesta Philippi III,* 544. — G. Nangis. — Félibien, L. V, 254.

lamment attaqué que défendu. Quelques beaux faits d'armes eurent lieu. Perpignan fut occupée, Elne réduite en cendres, et Gironne prise après une longue résistance. Mais les maladies engendrées par la chaleur étant venues fondre sur l'armée, Philippe fit donner le signal du retour. Cette retraite lui coûta cher en hommes et en vaisseaux, sans qu'il ait retiré d'autre avantage d'une aussi grande expédition qu'un peu de gloire, dont encore il ne jouit pas long-temps. Cette courte guerre, en effet, offre un fait bien étrange. Les deux rois ennemis y moururent dans l'espace d'un mois: celui de France à Perpignan, le 5 octobre, de la maladie qui décimait l'armée, et celui d'Aragon à Villefranche, le 11 novembre, des suites d'une blessure. Mais voici un autre fait qui n'est pas moins remarquable : c'est un ennemi favorisant l'évasion de son ennemi, c'est un roi, menacé dans la possession de sa couronne, donnant un sauf-conduit à son compétiteur, qu'il peut écraser.

Dès que le roi de France eut fermé les yeux, Philippe IV le Bel, son fils, demanda au roi d'Aragon, son oncle, la faveur de rentrer en France avec les ossemens de son père; « car il pensait, dit notre chroniqueur « catalan, qu'il valait mieux pour lui, roi d'Aragon, « que lui, Philippe, fût roi de France que tout autre. » Le roi d'Aragon, touché de cette naïveté, apparemment, accorda la faveur demandée. Il fit recommander au jeune roi de France et à son frère Charles d'Aragon de ne point s'éloigner de l'oriflamme, et leur promit que, de son côté, il empêcherait aucun des siens d'approcher de l'étendard sacré. L'arrangement consenti, l'avant-

garde française défila par le Pertus : vinrent ensuite l'oriflamme, le roi de France, le roi du *vent* et le corps du monarque défunt. Mais lorsque tout cela fut passé et que l'on eut perdu de vue l'oriflamme, les soldats aragonais, n'étant plus contenus par le respect que leur imposait l'étendard protecteur, tombèrent à la fois sur l'arrière-garde, qu'ils égorgèrent, et sur les bagages, qu'ils pillèrent entièrement.

Ducange, qui, dans sa Dissertation sur la bannière de Saint-Denis, annonce qu'il va en donner toute l'histoire, ne fait point mention de cette circonstance curieuse où elle fut levée.

CHAPITRE XII.

ORIFLAMME CONTRE LES FLAMANDS, PAR PHILIPPE-LE-BEL, A MONS-EN-PUELLE, EN 1304.

Il y avait long-temps que Philippe IV était en guerre avec les Flamands, et il avait éprouvé de leur part à Courtrai, en 1302, un échec dont il méditait toujours de tirer vengeance. Une trève conclue avec eux à cette époque était sur le point d'expirer. Philippe, après avoir enfin rassemblé une armée suffisante, alla faire sa prière à Saint-Denis et prendre l'oriflamme, qu'il confia à Gilbert, ou Anseau, ou Anselme de Chevreuse, et c'est ici le premier porte-oriflamme authentique.

« Ausi li sires de Chevreuse
« Porta l'oriflambe vermeille
« Par droite semblance pareille
« A cele, se le voir esgarde,
« Que l'abés de Saint-Denis garde. »

Il partit pour la Flandre, suivi de Charles de Valois et de Louis d'Évreux ses frères, à la tête de soixante mille combattans. Il joignit l'ennemi à Mons-en-Puelle, entre Lille et Douai, le 18 août 1304. Dans une première attaque, qui cependant ne fut pas générale, le roi lui enleva, le matin de ce même jour, ses bagages et ses vivres, et, content de cet avantage, il fit sonner la retraite. Ses soldats et lui-même étaient à peine désar-

més qu'on vint lui apprendre en toute hâte que ses grand'gardes succombaient à une attaque vigoureuse et nouvelle, et que son propre camp allait être envahi. Sans prendre le temps de revêtir l'armure qu'il venait de quitter, cet invincible prince, comme l'appelle Villani, qui visita le champ de bataille peu de jours après la victoire, Philippe se présente hardiment à l'ennemi, qui déjà avait pénétré jusqu'auprès de sa tente. Surpris, pressé, ne pouvant prendre conseil que de sa valeur, et entouré seulement de quelques chevaliers, il commande et combat à la fois, mais avec un tel succès, que la victoire sourit enfin à de si généreux efforts. Tout cède, tout fuit devant lui, et son armée ne cesse de poursuivre et de tuer que lorsque la nuit fut tout-à-fait venue. Cette victoire, malheureusement, coûta cher à son cœur de roi. Cinq cents gentilshommes ou seigneurs perdirent la vie à cette journée, glorieuse, il est vrai, mais dont la gloire fut obscurcie par la perte de l'oriflamme. Le sire de Chevreuse, entre autres, fut

« Estainz en ses armes méismes
« Où trop grand chaleur ot retraite,
« Et l'oriflambe contrefaite
« Chaï à terre, et la saisirent
« Flamens qui après s'enfuirent. »

Philippe se reposait à peine de sa journée de Mons, que les Flamands osèrent se remontrer au nombre de soixante mille, pour lui demander ou la paix ou une autre bataille. Ce fut à cette occasion qu'il s'écria : « Quoi ! n'aurons-nous donc jamais fini ? Je crois qu'il « pleut des Flamands ! » Toutefois, aussi prudent que brave, il aima mieux accorder une paix honorable. Il

revint dans sa capitale couvert de gloire, et y fut reçu aux acclamations de tout son peuple. Ce fut en commémoration de la victoire de Mons, quoi qu'en ait dit Saint-Foix, que fut consacrée dans l'église de Notre-Dame de Paris une statue équestre où il était représenté avec les seuls vêtemens qu'il eût sur le corps durant toute l'action. Mais que cette statue ait été érigée en son honneur, qu'elle l'ait été en l'honneur de Philippe de Valois, vainqueur à Mont-Cassel vingt-quatre ans après, il était naturel que les ennemis de toute véritable gloire, mus incessamment par une haine aveugle contre la race de rois si généreux, détruisissent ce monument de leur valeur héroïque. En effet, à l'invasion de la révolution, il a péri l'un des premiers, et si absolument, qu'on n'en a pas même vu de vestiges au dépôt des monumens français. Pour faire ressortir d'autant plus cet acte d'ingratitude et de vandalisme, rappelons que, père et bienfaiteur de la patrie comme un véritable roi de France, c'est Philippe-le-Bel qui l'a dotée de la Brie et de la Champagne, par son mariage avec Jeanne, reine de Navarre, fille et héritière de Henri, qui possédait ces comtés. [1]

[1] Doublet, L. I, 303. — Chronique de Flandre, ch. 47. — Félibien, 262, L. V. — G. Guiart, Roy. lig., an. 1304. — Continuateur de Nangis, an. 1304. — J. Villani, *Istorie Fiorentine*, L. IX. — Daniel, Mil. Franç. III, 205. — P. Anselme, Hist. des gr. Off., VIII, 197. — Nécrologe de Port-Royal, 23, 344. — Saint-Foix, Essais, III, 233. — Saint-Victor, Tabl. hist. de Paris, I, 314. — Velly, Hist. de Fr., 1304. — Mémoires de l'Acad. des Inscript., III, 300. — Mazas, Cours d'Hist. de Fr., II, 73. — Leduc, Tabl. généalog. — P. Hénault, Hist. de Fr., I, 247, 257, 265. — Velly, VIII, 208.

CHAPITRE XIII.

ORIFLAMME PAR LOUIS X, LE HUTIN, EN 1315, CONTRE LES FLAMANDS.

Les Flamands, toujours inquiets et turbulens, étaient toujours en révolte contre leur comte. Louis-le-Hutin, sollicité de marcher à son secours, s'y décida enfin. Il alla, selon l'usage, lever l'oriflamme, la reçut dévotement des mains du vénérable abbé Gilles de Pontoise, et en donna la garde à Raoul Herpin, seigneur d'Erquery. Jamais armée n'avait été aussi nombreuse ni aussi bien disposée que celle qu'il avait réunie. Mais une pluie de quatre mois consécutifs s'opposa à toute opération de guerre. Les soldats, enfoncés dans la boue, ne pouvaient manœuvrer. Il fallut songer à la retraite, et la difficulté de l'exécuter en bon ordre aggrava le mal. On ne put rien sauver du bagage. Trente chevaux étaient à peine suffisans pour tirer un tonneau de vin. Tout ce qui ne resta point dans la fange fut brûlé par les Français eux-mêmes, afin que l'ennemi n'en fît ni profit ni trophée. [1]

[1] Chronique de Flandre. — GODEFROI DE PARIS, Chron. métriq., 1315. — DOUBLET, L. I, 303; L. IV, 1268. — DUCANGE, Dissert. — DANIEL, Mil. Franc., III, 205. — FÉLIBIEN, L. V, 266. — ANSELME, VIII, 199.

CHAPITRE XIV.

ORIFLAMME PAR PHILIPPE VI, DE VALOIS, A MONT-CASSEL, EN 1328, CONTRE LES FLAMANDS.

Le comte de Flandre ne pouvait résister à ses sujets, toujours vaincus, jamais soumis, qu'à l'aide du secours des rois de France. Philippe de Valois fut donc appelé, comme l'avait été Louis X, et ce fut l'année même de son avénement et de son sacre que le roi se prépara, par des œuvres saintes, à marcher contre ces éternels révoltés. Il se rendit à Saint-Denis, fit retirer les corps des martyrs de leurs tombeaux, communia dévotement, reçut des mains de Guy de Castres, ou de Gauthier de Pontoise, abbés de Saint-Denis, l'oriflamme, qu'il remit à Miles de Noyers, bouteiller de France, après lui avoir fait prêter le serment d'usage, et, ce qui était jusque là sans exemple, descendit à la suite des châsses dans les tombeaux des saints pour y recommencer ses prières.

L'armée royale était composée de trente mille hommes, et avait plusieurs étendards principaux sur lesquels dominait l'oriflamme : *Quatuor vexilla.... in quorum medio eminebat oloflamma regis.* Elle joignit l'ennemi sous les murs de Cassel, où il était retranché sur une éminence d'une attaque difficile. Les Flamands, insolens avant la victoire, avaient arboré au sommet

d'une tour de la ville un étendard où était peint un coq et écrit ces mots :

« Quand ce coq chanté aura,
« Le roi Cassel conquêtera. »

Ou, selon une autre version,

« Quand ce coq ici chantera
« Le roi trouvé ci entrera. »

Et les Flamands appelaient ironiquement Philippe *le roi trouvé*, parce qu'il n'avait pas dû espérer d'être jamais roi.

Leur chef du moment était un marchand de poisson, nommé Zannequin, qui crut surprendre le roi, et en avoir bon marché : mais il en arriva autrement. Philippe, averti à temps par Miles de Noyers, qui aussi avait planté l'étendard sur un emplacement très élevé, accourut en toute hâte, se jeta en héros dans le fort de la mêlée, et décida promptement la victoire. De seize mille révoltés, « vil amas de gens ignobles, dit Frois« sart, il n'en échappa nul, et oncques dudit nombre « de Flamens qui morts estoient n'en recula un seul que « tous ne fussent tuez et morts en trois monceaux, l'un « sur l'autre, sans issir de la place.... ; et fut leur capi« taine mort. » Il périt de la main de Miles de Noyers, qui lui traversa le corps avec le fer de la lance de l'oriflamme.

La ville de Cassel fut prise et réduite en cendres avec l'image du coq fanfaron, qui pourtant n'avait point chanté. Des ôtages donnés par toutes les villes de la Flandre rebelle furent autant de garans de sa soumis-

sion future. Le roi rentra vainqueur dans ses États, et remit l'oriflamme à Saint-Denis : *Obtulit oliflammam suam quâ contra Flamingos usus fuerat.*

L'histoire est un long enseignement; mais si l'on y rencontre souvent des situations et des faits semblables, les résultats n'en sont pas toujours les mêmes. Tout était soumis, et la Flandre humiliée pliait enfin sous la loi de ses maîtres légitimes. Le roi fit venir le comte Louis, et, en présence des principaux seigneurs du pays et de l'armée, qu'il avait réunis à ce sujet, lui dit: « Beau cousin, je suis venu ici sur la prière que vous « m'en avez faite. Peut-être avez-vous donné occasion « à la révolte par votre négligence à rendre la justice « que vous devez à vos peuples ; c'est ce que je ne veux « point examiner pour le présent. Il m'a fallu de grandes « dépenses pour une telle expédition : j'aurais droit de « prétendre à quelque dédommagement; mais je vous « tiens quitte de tout, et je vous remets vos États sou- « mis et pacifiés. Gardez-vous bien de me faire retourner « une seconde fois pour un pareil sujet. Si votre mau- « vaise administration m'obligeait de revenir, ce serait « moins pour vos intérêts que pour les miens. »[1]

[1] Chronique de Flandre, ch. 67. — Doublet, L. I, 303; L. IV, 1301. — Félibien, L. V, 270. — Achéry, *Spicileg.*, III, 88. — Gilles de Roye, an 1328. — G. Breton, Philippide, chant II. — Pelloutier, Hist. des Celtes, I, 56, 245, 250; III, 61. — Galland, 36. — P. Anselme, VIII, 199. — J. Froissart, Chroniq., L. I, ch. 49. — J. Villani, *Istor. Fiorent.*, L. X, ch. 89. — Meyer, Chroniq. de Fland., L. XII. — D'Oudegherst, Ann. de Fland.

CHAPITRE XV.

ORIFLAMME PAR PHILIPPE DE VALOIS A CRÉCY, EN 1346, CONTRE LES ANGLAIS.

Lorsque Charles-le-Bel « apperçeut que mourir lui « convenoit, il devisa que s'il advenoit que la royne « s'acouchast d'ung filz, il vouloit que messire Philipe « de Valois, son cousin, en fust gouverneur et régent et « de tout son royaume jusques à temps que son fils se- « roit en aage d'estre roy; et que s'il advenoit que ce « fust une fille, que les douze pers et les haultz barons « de France eussent conseil et avis entr'eulx de donner « et donnassent le royaume à icellui qui le devroit avoir « par droyt.... Ne demoura guaires après que la royne « Jehanne acoucha d'une fille, et adonc les douze pers « et les barons de France s'assemblèrent à Paris le plus « tost qu'ilz peurent, et donnèrent le royaume d'ung « commun accord à messire Philippe de Valois et en « ostèrent la royne d'Angleterre, sœur-germaine au roy « Charles, dernièrement trépassé, pour la raison de ce « qu'ilz dient que le royaume de France est de si grant « noblesse qu'il ne doit mie par succession aller à « femelle. »

En vertu de ce libre choix et de la loi salique, Philippe de Valois fut appelé au trône de France. Édouard III, roi d'Angleterre, neveu de Charles-le-Bel

par Isabelle sa mère, se crut frustré de ses droits par cette élection. Il prit les armes, et telle est l'origine d'une lutte qui, jusqu'à Charles VII, coûta des flots de sang aux deux nations. La première bataille rangée de cette guerre funeste se donna à Crécy en Ponthieu, le 13 août 1346. Félibien dit : « Il n'est point marqué « si le roi, qui vint à Saint-Denis, y prit l'oriflamme « en cérémonie : peut-être que l'empressement qu'il « avoit de chasser son ennemi ne lui en donna pas le « temps. » Ni Doublet, ni Dutillet, ni Daniel, ne le disent davantage. Toutefois, Ducange l'assure, et la miniature du beau Froissart de la Bibliothéque Royale, exécutée sous Louis XI, représente l'oriflamme et la bannière royale dans les rangs. On sait que l'honneur de porter celle-ci avait été déféré à Renaud de Saint-Marc.

« As-tu véu n'à mont, n'à val
« Céans la bannière royal ?
« Qui portoit la royal banière ?
« Regnaut de Saint-Marc nommés yère. »

Selon Ducange, ce fut Miles de Noyers qui porta l'oriflamme, comme à Mont-Cassel. Cela est d'autant plus vraisemblable que nous allons le retrouver en fonctions au siége de Calais, en 1347.

Philippe, en véritable roi de France, donna, dans la malheureuse journée de Crécy, des preuves d'une valeur extraordinaire. Son cheval fut tué sous lui, il reçut une blessure à la cuisse, une autre au cou, et il ne quitta le champ de bataille qu'en cédant à la violence que lui fit le fidèle comte Jean de Hainaut. Cent mille Français, emportés par une sorte de vertige, cédèrent

à trente mille Anglais, dont pas un n'eût échappé si le roi avait été obéi, et à plus forte raison imité. Cette défaite coûta trente mille hommes à la France, l'élite de sa noblesse, douze cents chevaliers et quatre-vingts bannières.

« Là vi-je gesir en-my l'aire
« Tantes banières deschirées.
. . . .
« Les huit banières bien congnui
« D'un roy, d'un duc et de six contes. »

La bataille, commencée à quatre heures du soir, dura dix heures, et la nuit consomma le désastre. Les vaincus, errans dans les champs, « s'embattoient souvent à « petite ordonnance entre les Anglais, où tantost ils « étoient envahis et occis; ni nul étoit pris à rançon ni « à merci, car entr'eux ils l'avoient ainsi au matin or- « donné pour le grand nombre de peuple dont ils étoient « informés qui les suivoit. » Nous verrons à Azincourt cette atrocité renouvelée par Henri V.[1]

Le roi, désespéré de ce revers immense, se présenta au milieu de la nuit à la porte du château de la Broye pour y prendre un moment de repos. « Lors fit le roy « appeler le chastellain, qu'il vînt sur les guettes, et « dit: Qui est-ce là qui appelle à ceste heure? Le roy dit: « Ouvrez, ouvrez, chastellain; c'est la fortune de « France. » *Parole plus belle que celle de César dans*

[1] FROISSART, MS. du Roi, n° 8320, I, p. 27. — *Id.*, MS de l'Arsenal, I, n° 145. — FÉLIBIEN, L. V, p. 276. — DUCANGE, Dissert. sur Joinville. — *Chronicon Flandriæ*, poëme de la bataille de Crécy. — J. VILLANI, *Istor. Fiorent.*, L. XII, ch. 66.

la tempête, dit un grand écrivain[1]; expression d'une pensée noble et consolante, ajouterons-nous, et dont le sens est que tant que le roi, en France, a la vie sauve, il n'y a rien de désespéré pour la nation, parce qu'il n'est point d'efforts dont il ne soit capable pour relever la commune gloire. Cette version, qui est celle des Froissart imprimés, paraît y avoir été adoptée d'après des manuscrits de cet auteur, aujourd'hui perdus; car ceux que l'on connaît, et en particulier celui de Berne, que nous sommes allé voir à cause de sa célébrité; celui de Breslau, qui passe pour la copie la plus fidèle de l'original; et celui de la Bibliothéque de l'Arsenal, portent, comme celui de la Bibliothéque Royale de Paris, le plus beau qui existe pour les miniatures, et non pour la pureté du texte, portent, disons-nous, cette leçon bien différente : *Ouvrez, ouvrez, capitaine; c'est l'infortuné roy de France*. Ici, l'expression est toute de douleur : au lieu de laisser entrevoir déjà une espérance pour un avenir meilleur, elle n'annonce plus qu'une vérité triste, mais sans compensation.[2]

On le voit, tout n'est qu'heur et malheur, même pour les plus belles choses. Notre grand écrivain adopte la leçon, *Ouvrez, c'est la fortune de la France*, que les manuscrits ne portent pas, et nous l'avons vu rejeter la version de l'offre que Philippe-Auguste fit de sa couronne au plus digne avant la bataille de Bouvines, bien qu'elle soit fournie par plusieurs chro-

[1] De Chateaubriand, Étud. histor., IV, 95. = [2] Mazas, Grands Capitaines, II, 121. — *Id.*, Cours de l'Hist. de France, II, 125. — Buchon, édit. de Froissart, T. XII, p. 370.

niques, et corroborée par la découverte nouvelle de celle de Rheims.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes livré à une recherche consciencieuse pour découvrir la source première de cette altération du texte de Froissart; mais nos soins sont restés sans fruit. Tout ce dont nous avons pu nous assurer, c'est que la première édition, c'est-à-dire l'édition originale, imprimée sans date à Paris, par Ant. Vérard, porte déjà les mots fameux, *c'est la fortune de France*. Par conséquent, toutes les suivantes, tant de Paris que de Lyon, sous la date de 1503, 1513, 1518, 1530, 1559, 1574, etc., etc., les portent aussi, et voilà sur quoi nous nous fondons pour dire que c'est d'après un manuscrit perdu de Froissart qu'ils se sont introduits dans le premier exemplaire imprimé.

Il est d'usage, lorsqu'on parle de la bataille de Crécy, de dire que les Anglais y furent redevables de la victoire à quatre pièces de canon, avec lesquelles ils foudroyèrent l'armée française, et que c'était les premières dont on se servît en rase campagne. Villani paraît être la source de cette opinion; car il ne l'a trouvée écrite ni dans Froissart, ni dans le poëme de la bataille de Crécy, ni dans les auteurs flamands ou allemands contemporains. Aujourd'hui elle est au moins douteuse. On connaissait bien depuis quelque temps la poudre et ses effets; on avait fait usage de canons en 1338, au siége de Puy-Guillaume, comme le prouve cet article d'un compte de Barthélemy du Drach, trésorier des guerres : *A Henri de Faumechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires qui estoient devant Puy-*

Guillaume. Les musulmans eurent du canon en 1342, au siége d'Algésiras. Enfin les Maures avaient fait en 1305 le siége de Ronda avec cette arme, dont l'usage leur venait peut-être de la Chine par les Tatars d'Asie; mais en campagne, jamais; et cette innovation eût semblé si extraordinaire à Froissart, habituellement empressé à signaler le merveilleux, qu'il n'aurait point manqué de la mentionner.[1]

[1] VILLANI, L. XII, ch. 65. — MÉZERAY, 1346. — VILLARET, VIII, 450. — DUCANGE, Gloss., aux mots *Bombarda* et *Canones*. — HUME, Règne d'Édouard III. — EYRIÈS, Biog. univ., au mot *Édouard III*. — Florian, Précis sur les Maures. — MAZAS, Vie de Jacq. de la Marche, II, 123. — POLYD. VIRGILE, *De Invent. rer.*, L. II, 124.

CHAPITRE XVI.

ORIFLAMME AU SIÉGE DE CALAIS, EN 1347, PAR PHILIPPE DE VALOIS, CONTRE LES ANGLAIS.

La conséquence la plus immédiate de la défaite de Crécy fut l'attaque de Calais. Édouard sentait trop bien l'importance, pour l'exécution de ses desseins ultérieurs, de posséder en France même et à la portée de Londres, un port qui le dispensât, ou de réclamer sans cesse passage aux Flamands, ou de recourir à la navigation trop longue de la Tamise à la Gironde. Il jeta donc ses vues sur Calais, et mena son armée victorieuse en faire le siége.

A force de sacrifices, Philippe, de son côté, parvint à réunir une nouvelle armée pour s'opposer à l'exécution des projets d'Édouard. Avant de se remettre en campagne, il alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis: *Oliflammam suam apud S. Dionysium accepit, et congregato exercitu venit ad succursum illorum de Calesia à rege Anglorum obsessorum.* Villani, l'un de ceux qui ont prétendu que l'oriflamme n'était arborée que dans les circonstances extrêmes, dit dans la conjoncture: *Fece trarre di San Dionigi l'ensegna d'oro e fiamma, la quale per usanza non si trae mai, se non a grandi bisogni e necessità del re e del reame....* Et, selon le

même historien, ce fut encore Miles de Noyers, noble et vaillant gentilhomme de Bourgogne, qui la porta.

Mais Philippe de Valois ne fut pas plus secondé par la fortune à Calais qu'à Crécy. Après une année de siége, les Calésiens, vaincus par la famine, ouvrirent leurs portes le 4 août 1347, et cette place est restée aux Anglais jusqu'en 1558, qu'elle leur fut enlevée par François, duc de Guise.[1]

Les habitans ayant été forcés de s'expatrier, le roi de France, en récompense de leur fidélité, pourvut, en bon père de famille, à leur existence, soit par de l'argent, soit par des emplois. Il en plaça une partie dans les villes d'Artois et de Picardie. Une ordonnance de septembre 1347 donne aux Calésiens toutes « les « forfaitures, biens, meubles, héritages qui échoiront « au roi pour quelque cause que ce soit, comme aussi « tous les offices, quels qu'ils soient, vacans, dont il « appartient au roi ou à ses enfans d'en pourvoir, pour « la fidélité qu'ils ont gardée au roi, et jusqu'à ce qu'ils « soient tous et un chacun récompensés des pertes qu'ils « ont faites à la prise de leur ville. » On ajouta plus tard la concession de tous les bénéfices séculiers vacans ou qui vaqueraient, à la nomination du roi, avec pouvoir de les vendre, ou de les faire exercer par d'autres. Plus de cinquante Calésiens furent nommés pour posséder des offices vacans dans la sénéchaussée de Carcassonne.[2]

[1] GILLES DE ROYE, an 1347.—VILLANI, *Istor. Fior.*, ch. 85, L. XII. == [2] Chambre des comptes, mémoriaux. — DUTILLET, II, p. 107 de la chron. — DOM VAISSETTE. — Art de vérifier les dates, VI, 38.

Sur ce que Froissart, et Villani d'après lui, racontent du dévouement des six bourgeois de Calais, il a été dit beaucoup de choses pour et contre, et, entre autres, on a fait remarquer que les chroniques de Saint-Denis, et qu'Avesbury, historien du siége, n'en parlent point. Ce n'est pas ici le lieu de renouveler l'examen de cette question, qui semblait décidée contre les deux historiens primitifs par Bréquigny et par Lévesque, et que la Société des Antiquaires de la Morinie remet cependant cette année au concours. [1]

[1] Bréquigny, Mém. de l'Acad. des Inscrip, XXXVII, 537. — Lévesque, la France sous les Valois, I, 523. — Debelloy, Dissert. — Journal de l'Institut historiq., II, 62.

CHAPITRE XVII.

ORIFLAMME A POITIERS, EN 1356, CONTRE LES ANGLAIS, PAR LE ROI JEAN.

Une bataille dans laquelle un roi de France, malgré des prodiges de valeur, tombe lui-même au pouvoir de l'ennemi, est un événement si déplorable qu'il doit être permis à un Français d'en passer les détails sous silence. Nous nous contenterons de parler de ce qui a rapport à l'oriflamme. « En 1356, Jean II se transporta en l'église « de Saint-Denis, où il print l'oriflambe à l'autel des saints « martyrs, avec les cérémonies accoustumées, qu'il donna « à porter à messire Geoffroy de Charny.... » Froissart en parle plusieurs fois. « A pied, à pied! s'écria le roi « Jean de France; et il même se mit à pied devant les « siens, une hache de guerre en ses mains, et fit passer « avant ses bannieres en nom de Dieu et de saint Denis, « dont messire Geoffroy de Chargny portoit la souve- « raine. » Il ajoute: « Là se combattit vaillamment et assez « près du roi, messire Geoffroy de Chargny, et étoit toute « la presse et la huée sur lui pourtant qu'il portoit la « souveraine bannière du roi: « et enfin » là fut occis mes- « sire Geoffroy de Chargny la bannière de France entre « ses mains. » Il est vrai que le chroniqueur ne nomme point expressément l'oriflamme; mais nous avons déjà vu qu'elle était quelquefois nommée ou la bannière de France, ou la bannière royale. Monstrelet d'ailleurs cite

une patente de Charles VI, où il est dit : *L'étendard royal qu'on nomme oriflande.* Enfin, le nom de Geoffroy de Charny figure dans la liste des porte-oriflamme avec la mention de sa mort à Maupertuis ou Poitiers.[1]

L'illustre étendard a donc pu tomber entre les mains des ennemis? C'est ce que nous examinerons bientôt.

On peut bien craindre de retracer les malheurs de Poitiers; mais comment ne pas redire les élans d'esprit public et de patriotisme que la captivité du roi fit éclater chez les Français de toutes les conditions? On sait que l'une des clauses du traité de Brétigny stipulait la cession aux Anglais, à titre de propriété, du Ponthieu, de Calais, du Périgord, du Quercy, de l'Agénois, du Rouergue, de la Saintonge, du Poitou, etc. Rien n'égala le désespoir de ces provinces. Un bourgeois d'Abbeville, nommé Ringois, refusa de faire servir l'influence dont il y jouissait, à consolider la domination anglaise. Il fut enlevé, et conduit à Douvres. On le plaça debout sur le parapet d'une tour qui dominait la mer. *Reconnaissez-vous*, lui cria-t-on, *Édouard III pour votre maître? Non, je ne reconnais que Jean de Valois!* et il fut précipité dans les flots. Les habitans de la Rochelle refusèrent pendant plus d'un an de se soumettre. Enfin, persuadés par le roi lui-même, ils cédèrent, « mais ce fut à trop grande dureté, et dirent « bien les plus notables gens de la ville : Nous serons

[1] DOUBLET, L. I, p. 303; L. IV, 1302. — FROISSART, L. I, ch. 360, 364. — BOUCHER, Ann. d'Aquit., 201. — MONSTRELET, L. I, ch. 79. — DANIEL, Mil. franç., L. III, 202, 205. — P. ANSELME, Hist. des gr. Offic., VIII, 201. — DUCANGE, Dissert., 326.

« et obéirons aux Anglois des lèvres, mais les cœurs ne « s'en mouveront. » Expression touchante d'une fidélité qui ne peut s'éteindre dans la France d'aucune époque. On y pourra obéir quelquefois à une domination humiliante comme le serait celle des Anglais, mais ce sera des lèvres seulement, *les cœurs ne s'en mouveront.*

Enfin, lorsqu'il fut question d'acquitter la rançon, qui avait été fixée à trois millions d'écus d'or (environ trente-huit millions), on vit les hameaux, les villes, les provinces courir au-devant des difficultés qu'il y eut de réunir une telle somme. La ville de Paris, indépendamment de sa cotisation en argent, offrit au roi une vaisselle du poids de mille marcs. La Champagne et la Bourgogne fournirent chacune deux millions; le Languedoc en donna quatre. Dans cette province, selon Alain Chartier, « en la prise du roi Jean, on se mua en vestures, et gouvernement de hommes et de femmes, dé« laissant toute remontrance de liesse et de festivité : » et, chose admirable, inouïe, il n'y eut pas jusqu'aux provinces cédées à l'Anglais qui envoyèrent leur quotepart.[1]

Comme on devait s'y attendre, des conditions du traité de Brétigny qui engageaient le roi d'Angleterre, les unes furent mal exécutées, les autres ne le furent point. On conseilla au roi Jean de profiter de cette déloyauté pour se soustraire à l'exécution de celles qui l'engageaient lui-même. C'est alors qu'il fit cette réponse si souvent citée et toujours si sublime : « Si la bonne foi

[1] Froissard, L. I. — Mazas, Cours d'hist. de France, I, 160. — Villaret, Jean II, an 1360. — Trouvé, États du Languedoc, I, 32.

« était bannie du reste de la terre, il faudrait encore « qu'elle se retrouvât dans le cœur des rois. »

Les Anglais ne se piquent pas de vérité historique. La grande salle dite de Saint-Georges, à Windsor, est peinte à fresque. Le roi Jean y est représenté aux pieds du roi d'Angleterre Édouard III, qui le reçoit du haut de son trône. Le roi captif, par une conception bizarre, est vêtu des riches habits du sacre, ou du moins d'un manteau bleu à fleurs de lis, et a les mains liées derrière lui. Cette peinture ou tableau paraît n'être que du temps de Georges Ier.[1]

Un tel état d'abjection n'est pas d'accord avec ce que les chroniques racontent des égards dont l'illustre prisonnier fut constamment l'objet, ni en particulier avec celle de Londres, où il est dit qu'il faussa une assiette d'étain sur la tête du prince de Galles, surnommé le Prince Noir, parce qu'il avait osé s'asseoir à table à côté de lui. Ce fait toutefois n'est pas vraisemblable. « Oncques « ne se voulut seoir à la table du roi, pour prière que le « roi lui sçût faire ; ains disoit toujours qu'il n'étoit mie « encore si suffisant qu'il appartenist de lui séoir à la « table d'un si haut prince, et de si vaillant homme que « le corps de lui étoit, et que montré avoit à la journée. « Et toujours s'agenouilloit par devant le roi..... »

Le prince de Galles savait donc à quoi sa qualité de vassal l'obligeait devant un roi de France, même prisonnier. Il n'avait point attendu pour se ranger à son devoir les instructions que son père lui donna plus tard. « Le Prince Noir fust commandé par l'Angloys son père

[1] Decourchamps, Voyage inédit.

« et son roy, pour le roy Jehan servir en son repast et « devant iceluy son seigneur captif, trancher, eschan- « sonner, la teste nue et faire aultres offyces d'escuyer ser- « viteur, ainsi qu'en fust à luy baillé commandement. »[1]

Enfin, quand le roi et la reine d'Angleterre apprirent l'arrivée du prisonnier, « mandèrent tantôt aux bour- « geois de Londres qu'ils s'ordonnassent si honorable- « ment comme il appartenoit à tel seigneur recevoir que « le roi de France..... si étoit le roi de France monté sur « un grand blanc coursier, très bien arrée et appareillé « de tous points, et le prince de Galles sur une petite « haquenée noire de-lez lui. » Il eut d'abord pour prison l'hôtel de Savoie, puis le château de Windsor; le roi et la reine « moult souvent le visitoient et le consolaçoient « de ce qu'ils pouvoient... si alloit voler, chasser, dé- « duire et prendre tous ses ébatemens environ Windsor, « ainsi qu'il lui plaisoit. »[2]

Il est donc faux, et qu'il ait jamais paru devant Édouard III les mains liées, et invraisemblable (nous le répétons) qu'il ait eu à frapper le prince de Galles pour avoir oublié le respect qu'il lui devait.

[1] Lord Cotton, sa note sur un MS. de la Bibl. Cottonn. = [2] Froissart, Chroniq., L. I.

CHAPITRE XVIII.

ORIFLAMME CONTRE LE COMTE DE FOIX, EN 1381, PAR CHARLES VI.

Le Languedoc, après avoir gémi sous l'autorité avare et tyrannique du duc d'Anjou, oncle du jeune Charles VI, était enfin passé sous l'administration de Gaston Phoebus, comte de Foix, seigneur également cher au peuple et à la noblesse par sa justice et son désintéressement. On respirait depuis peu d'années, lorsqu'on apprit que le duc de Berry, autre oncle du roi, venait remplacer Gaston. La province se souleva : le comte de Foix assembla les États, et il y fut décidé qu'on ne souffrirait pas le déplacement du gouverneur. Le duc de Berry, irrité de cette disposition des esprits, associa une partie de la cour à ses idées de vengeance. Le monarque, dans l'âge encore où l'on n'est guère capable que d'impressions communiquées, partagea le ressentiment de son oncle, et la guerre contre le duc de Foix fut résolue. On assembla les troupes, le roi « s'en alla à Sainct-Denys, « et visita les corps saincts, feit ses offrandes, feit bénir « l'oriflambe par l'abbé, et la bailla à messire Pierre de « Villiers, lequel feit le serment accoustumé, et la garda « près d'un an entier. Car le duc de Bourgogne desmeut « le roy d'y aller (en Languedoc), et qu'il en auroit à « faire en lieux plus prochains, c'est à sçavoir en Flandres, « lesquels se rebelloient fort. »

En effet, le duc de Bourgogne, qui nourrissait d'autres projets, fit rompre la détermination. Le duc de Berry se crut assez puissant avec les seules forces de son apanage, jointes aux troupes que lui fournit le comte d'Armagnac. Cependant il fut défait. Gaston, vainqueur, ne profita de sa supériorité que pour céder volontairement le gouvernement qu'on lui disputait. Il conclut un traité avantageux, et se retira dans ses États.

On voit ici un exemple de ce que nous avons fait remarquer, c'est-à-dire que l'oriflamme qui aurait figuré dans cette guerre, parce que le roi devait y aller en personne, n'y parut point, et resta chez le porte-oriflamme, parce que le roi n'entreprit point l'expédition du Languedoc. Au surplus, Doublet se trompe lorsqu'il dit que l'étendard fut confié à Hutin d'Aumont, qui ne fut promu qu'en 1397.[1]

[1] Juvénal des Ursins, Hist. de Charles VI, 1381, 1397. — Chronique de Flandre, ch. XI. — Félibien, L. VI, p. 296. — Villaret, XI, 270, 272. — D. Vaissette, Hist. génér. du Languedoc, IV, 380. — Doublet, L. I, 303; L. IV, 1308.

CHAPITRE XIX.

ORIFLAMME A ROSBECQ, CONTRE LES FLAMANDS, PAR CHARLES VI, EN 1382.

Le duc de Bourgogne, comte de Flandre, du chef de Marguerite, sa femme, en annonçant à Charles VI qu'on aurait bientôt affaire avec les Flamands, avait raison. Ces peuples, incessamment poussés par un besoin impérieux de révolte, venaient encore de chasser leur souverain de ses États. Le roi de France, en sa qualité de seigneur suzerain du comté de Flandre, étant obligé de protéger son vassal, le jeune Charles fit ses préparatifs de guerre : « *His ergo ritè peractis, cum rex de manibus abbatis videlicet vexillum suscepisset, illud Petro de Villaribus, domus regiæ magistro, cum pacifico osculo, tradidit deferendum.*

« Et ce faict, les corps de saint Denys et de ses com-
« paignons feurent descendus et mis sur l'autel. Le roy,
« sans chaperon et sans ceinture, les adora, fit ses orai-
« sons bien et dévotement et ses offrandes, et si feirent
« les seigneurs. Ce faict, il fait apporter l'oriflambe, et
« feut baillée à messire Pierre de Villiers l'ancien, lequel
« receut le corps de Nostre Seigneur. »

On verra, au chapitre VII du Livre suivant, à quelles étranges mains fut confié l'étendard des Flamands dans cette même circonstance.

L'armée française, s'étant mise en marche, rencontra l'ennemi entre Courtrai et Rosbecq, le 27 novembre 1382. Lorsque le moment de commencer la bataille fut arrivé, on plaça l'oriflamme au corps où était le roi, immédiatement après l'avant-garde, et alors Pierre de Villiers la développa selon la coutume. Un brouillard épais obscurcissait l'atmosphère depuis cinq jours, « et « aussitôt qu'elle fust desployée, le temps à coup se « esclaircit et deveint aussi beau et clair qu'on avoit « onoques veu, tellement que les batailles se entre- « veirent. » La bataille fut gagnée en moins d'une heure. Les révoltés se nuisirent par leur nombre même, et les troupes du jeune roi en eurent bon marché. Vingt-six mille d'entre eux, malgré les canons dont ils firent usage, expièrent leur rébellion par la perte de la vie.

« A Rosebeth Flament sur la montaigne
« Vingt-six mille moururent soubz s'enseigne. »

Philippe Artevelle, leur chef, fils de Jacques Artevelle, avait ordonné de ne faire quartier à aucun Français, excepté au roi, à cause de son jeune âge. On le trouva étouffé sous les morts et sans blessures. Il fut pendu à un arbre sur le champ de bataille.

La Flandre soumise, le jeune roi vint à Saint-Denis au mois de janvier 1383, déposer l'oriflamme en cérémonie : « Et vint le roi à l'église.... et la rendit en moult « grande dévotion devant les corps saincts, et la bailla « à l'abbé.... » Pierre de Villiers, qui était entré dans l'église tout armé, atteste par serment le miracle que cette enseigne avait opéré le jour de la bataille. Quelques

auteurs ont avancé que l'oriflamme se perdit à la journée de Rosbecq. « Vainement, dit Dampmartin, fit-on « toutes les recherches : on se perdit en conjectures « pour retrouver les traces d'un gage aussi précieux que « sacré. Le duc de Bourgogne s'arrêta sur l'idée de pu- « blier que la sainte bannière étoit retournée au ciel, « d'où les premiers Francs l'avoient reçue. L'abbé de « Saint-Denis parut donner une croyance respectueuse « au récit de cette ascension; mais il pensa que l'intérêt « du monastère demandoit l'apparence d'un second mi- « racle. L'oriflamme descendit de nouveau, et reparut « rajeunie d'un plus brillant éclat. Les moines l'accueil- « lirent avec une pompe solennelle, et des spectateurs « de tout genre accoururent pour lui rendre l'hommage « de leur vénération. »[1]

Dans un chapitre intitulé : *Perte de l'Oriflamme*, nous examinerons ce fait et d'autres analogues. Mais en attendant nous allons revoir plusieurs fois encore la bannière de Saint-Denis.

Au chapitre XII du Livre III, nous avons rapporté l'assertion de Froissart, disant, à l'occasion de Rosbecq, qu'on délibéra si l'on y porterait l'oriflamme, parce que ce n'était point l'usage contre les chrétiens,

[1] Chronique de Flandre, ch. XI. — Christine de Pisan, Faits et mœurs de Charles V, L II. — Histoire de Charles VI. — Félibien, L. VI, 298. — Juv. des Ursins, 1382. — Doublet, Antiq. de Saint-Denis, p. 303, 1308. — J. Froissart, L. II, ch. 196. — Eustache Deschamps, Poésies publiées par Crapelet, p. 108. — Chronique de Saint-Denis. — Mazas, Vie de J. de la Marche, II, 201. — Dampmartin, la France sous ses rois, II, 132.

tandis qu'à cette époque même il y avait quatorze exemples connus du contraire. Voici une remarque d'une autre nature. Le beau Ms. de Froissart, de Paris, offre un dessin de la bataille de Rosbecq. L'oriflamme y est représentée d'une manière différente de ce qu'on en sait par les descriptions. Cependant ce manuscrit est du xve siècle. L'oriflamme existait encore, puisque Louis XI la leva en 1465. Ainsi, à ne considérer la bataille de Rosbecq que sous le seul rapport qui touche à notre sujet, nous voyons lever l'oriflamme contre des chrétiens par un prince qui délibère à ce sujet, quand lui-même l'avait levée sans hésitation, un an auparavant, contre le comte de Foix; nous voyons rapporter à Saint-Denis, par Pierre de Villiers, une enseigne qu'on a dite perdue, et que, dès l'année suivante, on lèvera pourtant encore contre la même nation flamande. Enfin, nous voyons un monument, peint certainement par le plus habile artiste du temps et du genre, donnant cependant à l'oriflamme une forme qui n'était point la sienne. Disons-le, les auteurs, les monumens des arts, abondent en contradictions semblables, et qui font le tourment des critiques de profession. Ce qu'on peut faire de mieux pour se tirer d'embarras et inspirer de la confiance, c'est de signaler soi-même ces contradictions désespérantes.

CHAPITRE XX.

ORIFLAMME EN 1383, PAR CHARLES VI, CONTRE LES FLAMANDS ET LES ANGLAIS RÉUNIS.

Rien n'était capable de changer les dispositions séditieuses des Flamands. Trop faibles désormais par eux-mêmes, ils appelèrent à leur aide les Anglais, qui, toujours prêts à susciter des embarras et des malheurs à la France, accoururent, conduits par l'évêque de Norwich. Charles VI, de son côté, avec une incroyable célérité, se mit en marche le 3 août 1383, à la tête de deux cent mille combattans: « Veint à Sainct-Denys, ouyt messe, « preint l'oriflambe en grande révérence, et la bailla à « messire Guy de la Trimouille, vaillant chevalier, lequel « reçeut le corps de Nostre Seigneur et feit le serment « accoustumé, et la preint. »

Ici nous trouvons encore Doublet d'un avis différent sur le porte-oriflamme de cette guerre. Selon lui, ce fut Guillaume Desbordes que le roi choisit. Mais son erreur est excusable; et nous avons essayé d'en expliquer les causes dans notre chronologie des porte-oriflamme.

Le roi fut accompagné, dans cette campagne, du duc de Bourgogne, qui devait, comme héritier présomptif du comte de Flandre, recueillir tout le fruit de l'expédition. Elle eut des résultats terribles. Le sire de Calverly occupait Bergues avec trois mille Anglais. Le comte

de Flandre, Louis de Male, les ducs de Bourgogne, de Berry, de Bourbon et de Bretagne, à la tête de vingt mille hommes, se dirigent vers la place. A cette nouvelle, les Anglais se retirent à Gravelines. Les révoltés, réduits à eux-mêmes et qui n'espèrent plus de quartier, répondent à une vive attaque par une défense désespérée, mais ils ne peuvent résister à la furie française. La ville est prise et livrée aux flammes le 8 septembre 1383, malgré les supplications de Louis de Male. Les auteurs flamands comparent cet incendie à celui de Troie. L'abbaye de Saint-Winoc, l'église de Saint-Pierre et le couvent des Dominicains furent les seuls monumens qui échappèrent à ce désastre. L'exaspération des vaincus contre les Français, bien qu'elle fût injuste, puisque ceux-ci n'étaient point les agresseurs, s'en accrut d'autant. *Quand même*, disaient-ils, *tous les Flamands seroient morts, leurs os se lèveroient encore et se révolteroient contre les François!*

Le roi de France quitta la Flandre le 22 septembre, « et veint à Sainct-Denys, où il feit ses oraisons et « offrandes, et remet l'oriflambe en la forme et manière « dessus déclarée. » Félibien fait la remarque que bien que l'oriflamme ait été levée pour cette guerre, Guy de la Trimouille n'eut cependant pas l'occasion de la déployer.[1]

[1] Juvénal des Ursins, 1383. — Félibien, L. VI, 299. — Doublet, II, 1309. — Art de vérifier les dates, VI, 61. — Piers, Hist. de Bergues Saint-Winoc.

CHAPITRE XXI.

ORIFLAMME CONTRE LES ANGLAIS PAR CHARLES VI, DANS UN PROJET DE DESCENTE, EN 1386.

Charles VI, constamment en guerre avec les Anglais, consentait quelquefois à des trèves durant lesquelles on cherchait les moyens de faire une paix définitive. En 1386 des tentatives de cette nature ayant échoué, la guerre devait recommencer terrible. Le roi de France prit la résolution de passer en Angleterre avec une armée de débarquement, et de rendre à ces éternels ennemis du nom français, et sur leur propre sol, une partie du mal qu'ils avaient déjà fait. Les préparatifs furent immenses. On réunit au port de l'Ecluse 900 navires que montaient l'élite des guerriers du temps. Enfin, le roi se rendit à Saint-Denis, et « commist encore l'ori« flamme à porter à messire Guy de la Trimouille, très « expérimenté et très sage chevalier, contre les Anglois, « lorsque l'on fit un très grand apprest d'une effroyable « armée au pont de l'Ecluse en Flandre pour aller en « Angleterre l'an 1386. »

Il partit incontinent après la cérémonie pour Arras. Le duc de Berry, qui devait être de l'expédition, se fit tant attendre que le moment favorable se passa. Lorsqu'il arriva il était trop tard, « car sur mer estoient « tempêtes merveilleuses. » Enfin rien ne fut sauvé de

la flotte. Une partie des 900 navires fut prise par les Anglais, et l'autre périt ou dépérit dans les ports mêmes.

C'est à l'occasion de cette expédition que, selon Juv. des Ursins, on délibéra pour savoir si l'on prendrait ou non l'oriflamme, parce qu'il s'agissait de *conquester*. Nous avons examiné cette assertion. Toutefois, comme l'historien de Charles VI ne s'est point expliqué sur le résultat de la délibération, plusieurs ont pensé que l'étendard ne fut point levé. Félibien se contente aussi de dire que le roi vint en dévotion à Saint-Denis. Mais indépendamment des probabilités, le témoignage de Doublet est explicite.[1]

[1] DOUBLET, L. IV, 1309.—J. DES URSINS, 1386.—FÉLIBIEN, 1386, p. 301.

CHAPITRE XXII.

ORIFLAMME CONTRE DES FRANÇAIS AU TEMPS DE CHARLES VI, EN 1412.

Le règne de l'infortuné Charles VI est une époque si douloureuse pour la monarchie, qu'il répugne à un Français dont le but spécial n'est pas de flétrir les criminels auteurs des maux de cette période, d'en redire l'histoire; mais comme dans ce temps funeste l'oriflamme fut déployée contre des Français mêmes, nous sommes bien forcé de nous arrêter un moment aux années 1411, 1412 et 1413.

Les partis étaient alors composés ainsi: celui de la cour, qui se prévalait du nom révéré du roi, presque toujours malade, avait pour chef le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, assassin du duc d'Orléans, amant de l'infâme Isabeau de Bavière, combinaison bizarre. Celui des princes comptait dans ses rangs les ducs de Berry, de Bourbon, d'Orléans et de Bretagne, et les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac. On nommait ce parti les Orléanais ou les Armagnacs, à cause du comte d'Armagnac, leur chef, devenu beau-père du jeune duc d'Orléans, fils de celui qu'avait assassiné le duc de Bourgogne en 1407. Ses marques de faction, et l'on doit dire que les marques de cette nature ont beaucoup varié, étaient alors le chaperon blanc et la bande

blanche. Les Bourguignons portaient le chaperon bleu et la croix rouge de saint André.

D'un côté, le désir de venger la mort du duc d'Orléans, et, de l'autre, la nécessité de soutenir ce meurtre, étaient les motifs apparens qui mettaient à tout le monde les armes à la main. Mais la cupidité, l'ambition et une sorte de vertige universel que favorisait la maladie du roi, étaient les véritables mobiles d'une guerre civile qui exerça ses ravages concurremment avec la famine et la peste, jusqu'à l'avénement de Charles VII, qu'une loi avait exclu de la couronne *à perpétuité* : guerre civile dont un des résultats fut la honte, pour la France, d'avoir un roi anglais.

Comme il arrive souvent dans les guerres intestines, les chefs changeaient de parti suivant les intérêts dont ils étaient momentanément animés. Le duc de Bourgogne, tantôt était pour, et tantôt contre la cour, et poussait jusqu'au cynisme la faculté de l'apostasie. Mais c'est une justice à rendre à cette partie de la population de Paris, qui, dans la rébellion, élève son pouvoir sanguinaire à la faveur de chaînes tendues ou de barricades, qu'elle est demeurée fidèle à l'ennemi public, tant qu'il vécut, c'est-à-dire jusqu'au 10 septembre 1419, où le crime de Montereau vengea tardivement celui de la rue Barbette. Sous le nom de Bourguignons, de Cabochiens ou d'Écorcheurs, conduits au pillage et au meurtre par Goix, Caboche ou Capeluche, ces monstres eurent toujours dans le duc de Bourgogne une confiance aveugle. Les poignées de main, économique moyen de captation des plus vils factieux, les

poignées de main qu'il leur prodiguait, et surtout à Capeluche, qui était le bourreau en titre, et que pourtant il fit pendre, suffisaient pour fixer leur amour et pour les animer au carnage des malheureux Armagnacs.

Le parti des princes, poussé enfin au désespoir par un joug si odieux, et ne se sentant pas assez fort pour résister aux Bourguignons, soutenus alors par la cour, s'oublia jusqu'à faire à l'étranger des propositions humiliantes. Le duc de Berry, oncle, et le duc d'Orléans, neveu du roi, offrirent à Henri IV de se reconnaître vassaux de la couronne d'Angleterre et de lui livrer quatre provinces méridionales. Le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac souscrivirent à ces conditions, le vasselage excepté. Henri promit un secours considérable, lui qui, six mois auparavant, en avait fourni un au duc de Bourgogne. Il entrait dans sa politique de ruiner le royaume en ruinant successivement les deux partis opposés. Charles, informé de cette alliance, déclara les princes et leurs adhérens traîtres à la patrie. De ce moment, la guerre civile changea chaque hameau, chaque bourg, chaque ville, en place de guerre. Le sang français coula de toutes parts.

Le duc de Bourgogne se mit de bonne heure en campagne pour prévenir l'arrivée du secours anglais. « Le 4 mai, s'en alla le roi à Saint-Denis, et preint « l'oriflamme, et la bailla à un vaillant chevalier nommé « messire Hutin, seigneur d'Aumont, lequel receut le « corps de N. S. J.-C., et feit les sermens qu'on doibt « faire. » Le roi marcha à la tête d'une armée forte de cinquante mille hommes, dont le maréchal de Bouci-

caut commanda l'avant-garde. Le Berry devait être le champ de bataille. La plupart des villes sur le passage du roi lui ouvrirent leurs portes, et l'armée, grossissant à mesure qu'elle avançait, se trouva être de cent mille chevaux lorsqu'elle arriva sous les murs de Bourges, si l'on en croit Monstrelet, historien favorable aux Bourguignons.

Ici, nous ferons deux réflexions : la première, c'est que nul historien ne dit si l'on délibéra sur la question certainement nouvelle, lèvera-t-on l'oriflamme contre des Français ? La seconde, c'est qu'une quantité si prodigieuse d'hommes et de chevaux subitement réunis dans des temps aussi calamiteux, et dans un nombre de provinces très circonscrit, est une chose qui atteste, lors même qu'elle serait exagérée, des ressources, un ordre, des richesses qui dérangent toutes les idées reçues sur cette époque de notre histoire, et que la France d'aujourd'hui pourrait à peine offrir.

Malgré ces immenses moyens de succès, le siége de Bourges traîna en longueur. Pendant sa durée, on ne cessa de négocier. Le duc de Berry, chef des confédérés, envoya complimenter le roi son neveu, et lui offrit de poser les armes si le duc de Bourgogne s'éloignait des affaires et si l'assassinat du duc d'Orléans était puni. Boucicaut fut chargé par le duc de Bourgogne de lui répondre à coups de canon. Le feu contraignit le duc de Berry à changer huit fois de maison. La duchesse, réfugiée dans le château, envoya supplier le roi de n'y pas diriger ses batteries. Charles ne pouvait oublier qu'elle l'avait lui-même préservé des effets du feu dans le

funeste bal de 1392 en l'enveloppant dans sa robe : il voulut lui rendre la vie pour la vie, et Boucicaut reçut des ordres en conséquence.

Mais ce qui pourrait faire soupçonner que les intentions des Armagnacs ont été empoisonnées par la faction ennemie, c'est que, malgré la quantité de pierres et de boulets qui pleuvait sans discontinuation sur la ville, les habitans, du haut de leurs remparts foudroyés, ne cessaient de crier « Vive le roi ! à mort Bourgogne ! » Chaque matin, ils envoyaient des présens au roi, s'informaient de sa santé, et l'assuraient que leur conduite n'avait pour but que la majesté de son trône et la conservation des droits de sa couronne. Ils laissaient même les portes de leur ville ouvertes, afin qu'on ne les accusât point de les avoir séditieusement fermées à leur roi.

Les sorties cependant qu'ils faisaient par ces portes, si singulièrement ouvertes, tuaient beaucoup de monde au roi, et Boucicault, spécialement chargé du siége, se désespérait. Les maladies vinrent achever la ruine de l'armée. Pour comble de malheur, le roi fut attaqué d'un nouvel accès, et avec des circonstances qui offrirent le spectacle le plus déchirant. Force fut de songer à une pacification. Boucicaut eut la gloire de la proposer et le bonheur de la faire conclure. La paix fut signée le 13 juillet 1413. Le lendemain matin, le maréchal alla prendre le duc de Berry, et le conduisit dans la tente du dauphin, à qui il fit sa soumission un genou en terre. Les seigneurs de la faction bourguignonne murmuraient de lui voir l'écharpe blanche ; mais il la

dénoua de lui-même, et la remit au dauphin son petit-neveu.

Sans doute la maladie de l'infortuné monarque ne fut pas de longue durée, car « le roi, au retour, alla à « Saint-Denys en grande dévotion, et feut baillée l'ori-« flambe en l'abbaye et en la forme et manière acous-« tumée. » Après la remise que Hutin d'Aumont en fit, elle fut renfermée soigneusement dans le trésor. On trouvera peut-être quelque difficulté dans la double présence de l'oriflamme à cette guerre, et aux processions de la capitale dont parle le Journal d'un Bourgeois de Paris, cité chapitre XII de notre Livre III; mais on en verra la solution au chapitre dernier de celui-ci. [1]

[1] Chronique de Saint-Denis. — Journal d'un Bourgeois de Paris. — Juv. des Ursins, 1412. — Félibien, L. VI, 328, 330. — Galland, 42. — Texera, *De flammulâ Sancti-Dionysii.* — Mazas, Vie des grands Capit., V, 499. — Monstrelet, Chroniq., chap. XCIX. — Pierre de Fenin, Mémoires. — Paradin, Annales de Bourgogne, L. III, 535.

CHAPITRE XXIII.

ORIFLAMME CONTRE LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1414, PAR CHARLES VI.

Durant les mois de février et de mars 1414, il se manifesta à Paris une épidémie qui, sans être fort meurtrière, força cependant le parlement à vaquer. Hutin d'Aumont, porte-oriflamme, fut une des principales victimes de ce fléau. Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, lui succéda, et prit incontinent possession de sa charge. Charles VI avait résolu d'entreprendre une expédition contre le duc de Bourgogne, redevenu ouvertement son ennemi, et contre les villes qui tenaient son parti. Il se rendit à Saint-Denis, où l'abbé dit la messe en sa présence, et lui mit dans les mains l'étendard de l'abbaye. Le roi, à son tour, le remit à Guillaume Martel, qui, après avoir reçu la communion, jura qu'il le garderait et le défendrait jusqu'à la mort. Martel plaça l'étendard sur son cou, les bouts pendans sur la poitrine, et le porta ainsi à la suite du roi. Il n'eut point cette fois l'occasion de le développer. On apprit en chemin la réduction de Compiègne et de Soissons, et la défaite d'une partie de l'armée du duc de Bourgogne, qui fut contraint de demander la paix. Guillaume Martel revint bientôt à Saint-Denis avec l'oriflamme, qu'il remit, le 27 septembre, sur l'autel des saints martyrs, avec les cérémonies d'usage.[1]

[1] Juv. des Ursins, 1414, 347. — Félibien, L. VI, 332.

CHAPITRE XXIV.

ORIFLAMME CONTRE LES ANGLAIS, PAR CHARLES VI, EN 1415, A AZINCOURT.

Ce n'était point assez de malheurs à la fois pour la France que la maladie de son roi et la guerre civile, qui en était la conséquence : la guerre étrangère manquait pour combler la mesure. Henri V, en montant sur le trône d'Angleterre, vit bien que la France, déchirée par les factions, était dans la circonstance la plus défavorable pour lui résister s'il l'attaquait sérieusement. Il commença donc par envoyer demander au roi, sans plus de formalités, la couronne de France en qualité de successeur d'Édouard III, et en mariage la princesse Catherine, fille du roi, avec une dot d'un million d'écus d'or.

Tel était le degré d'abattement et de détresse où la France était tombée, qu'au lieu de répondre à d'aussi insolentes ouvertures par le mépris, on entra en négociations. Le comte de Vendôme, l'évêque de Lisieux, l'archevêque de Bourges, furent envoyés en ambassade, et ne purent faire entendre raison au présomptueux Henri. L'archevêque lui tint un discours qui mérite d'être rapporté.

« Révérence gardée, que penses-tu veuillant déboutter injustement le très chrestien roy des Franchois, le

« plus noble et le plus excellent de tous les roys chres-« tiens, de la chayère et trosne de si grant et puissant « royaulme ? Et cuides-tu, révérence gardée toujours, « qu'il t'ait offert ou fait offrir à toi donner sa terre et « sa finance, avec sa propre fille, pour la crémeur de « toy et de tes bien voeuillants? Nenny ; mais il l'a faict « par pitié, comme amour de la paix, afin que le sang « innocent ne soit point espandu, et que le peuple « chrestien, par les tribulations de batailles, ne fust « point détruit, appellant l'aide de Dieu tout-puissant, « de la benoiste Vierge Marie, de droit et de raison. « Par les armes de lui et de ses loyaux vassaux, subjects, « alliés et bienvoeuillants, toujours révérence gardée, « tu seras enchassé et reboutté de son royaulme et de « toutte domination, ou tu seras prins ou mort. Si te « requérons pour la révérence de nostre souverain sei-« gneur, que tu nous fasses remmener seurement hors « de ton royaulme et de tes seigneuries.... »

L'archevêque avait raison : les Anglais devaient être *enchassés du royaulme ;* mais le temps n'en était pas encore venu. Il fallait pour cela que le jeune prince déclaré par des factieux déchu du trône *à perpétuité*, selon le langage ordinaire des factieux de tous les temps, y fût arrivé par la seule force de son droit.

A peine les ambassadeurs ont-ils quitté l'Angleterre, que Henri V, pressé de jouir, part de Southampton le 19 août 1415, à bord du vaisseau *la Trinité*, au mât duquel flottait le grand étendard d'Angleterre, écartelé des fleurs de lis françaises, et débarque près de Har-fleur, dont il s'empara au bout de cinq semaines de

siége, et dont il passa inhumainement presque tous les habitans au fil de l'épée.

Son projet était de borner à cela ses opérations pour cette année, à cause du mauvais état de ses troupes et de la saison avancée. Il se dirigea vers Calais pour s'y refaire ou pour s'y rembarquer, selon l'occurrence.

Cependant la nouvelle de l'invasion anglaise avait jeté en France la consternation dans les rangs de tous les partis. Le dauphin Louis, qui n'avait à sa disposition que quelques troupes de son apanage, ne pouvait opposer par lui-même une résistance efficace. Les forces militaires effectives étaient sous les ordres des Bourguignons et des Armagnacs. Il lui répugnait de s'unir à l'une ou à l'autre de ces factions. Mais enfin l'imminence du danger le décida pour les Armagnacs, et avec les chefs de ce parti il se prépara à conduire le roi à Vernon. Auparavant, et le 10 septembre 1414, ils allèrent à Saint-Denis, où « Guillaume Martel, seigneur « de Bacqueville, auquel feut baillé l'oriflambe, se con- « fessa, et ordonna et feit les sermens accoustumés, « lequel fort s'excusa sur son vieil aage, et pour ce lui « fut baillé en ayde et confort son fils aîné et un beau « gent chevalier, nommé messire Jean de Bétas. »

Les causes qui avaient commencé à miner l'armée anglaise agissaient de jour en jour davantage. La disette, les maladies, allaient en faire raison à la France. Henri le sentait bien. Dans cette position critique, il envoya proposer aux chefs français de réparer les dommages qu'il venait de causer s'ils consentaient à lui laisser gagner Calais sans l'inquiéter dans sa marche. Le conné-

table d'Albret assembla le conseil. Le duc de Berry, qui avait combattu à Poitiers, opina, comme le connétable, pour que l'on s'en tînt à harceler l'ennemi et à l'affamer. Le maréchal de Boucicaut insistait fortement pour cet avis. Malheureusement on le rejeta, comme lui-même, vingt ans auparavant, avait repoussé ceux du vénérable Coucy, à la bataille de Nicopolis.[1]

Il fut décidé qu'on attaquerait, mais que le roi ni le dauphin ne se trouveraient à la bataille, qui, si elle devenait inévitable, devait être décisive. En effet, ils se rendirent à Rouen, et c'est peut-être le seul exemple où l'oriflamme ait été vue sans le roi.

Enfin, le 25 octobre 1415 eut lieu la funeste bataille d'Azincourt. La confiance en soi, l'absence de discipline, la précipitation, qui furent les mêmes qu'à Crécy et à Poitiers, eurent le même résultat. L'armée française, plus nombreuse quatre fois que celle d'Angleterre, fut entièrement défaite. Dix mille Français y perdirent la vie, les armes à la main. Quatorze mille autres avaient été faits prisonniers. Mais Henri, sur l'avis, disait-il, qu'une troupe de fuyards conduite par Robert de Bournonville avait pris son camp et le pillait, ordonna le massacre instantané de tous les prisonniers faits. Cet ordre inhumain, et par lequel ce prince a déshonoré sa victoire à jamais, n'était exécuté d'abord qu'avec répugnance et hésitation. Il s'en aperçut, et, furieux, il

[1] SAINT-REMY, ch. 52, 54. — MONSTRELET, Croniq., 1415. — JUV. DES URSINS. 1414, 1415. — FÉLIBIEN, 233.

envoya 200 archers qui ne firent grâce à personne, et renouvelèrent ainsi les horreurs de Crécy.

Il ne pouvait y avoir au monde que la Convention nationale qui fût capable de lutter de férocité avec les Anglais des temps de barbarie. Elle n'y manqua pas. Le 26 mai 1794 elle ordonna, par un décret, d'égorger à l'avenir tous les prisonniers anglais ou hanovriens qu'on ferait. Le citoyen Fabre d'Églantine fut le promoteur de cette loi aussi anti-française qu'atroce. C'était s'aviser bien tard de représailles. Heureusement la *glorieuse* assemblée trouva moins de bourreaux dans les camps que dans les villes. Sa loi cannibale, qu'elle étendit aux Espagnols sous prétexte que le cabinet de Madrid n'avait point rempli les conditions de la capitulation de Collioure, sa loi ne fut pas exécutée.

Le connétable d'Albret, les ducs d'Alençon, de Bar, de Brabant, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Faukenberg, etc., restèrent sur le champ de bataille d'Azincourt. Le maréchal de Boucicaut, prisonnier, alla mourir de ses blessures en Angleterre. Martel de Bacqueville, qui portait l'oriflamme et qui durant la bataille s'était tenu constamment devant le connétable, comme il l'eût fait devant le roi, eut, ainsi que ses deux fils, le même sort que lui.[1]

[1] Chronique de Tramécourt, citée par Mazas. — RYMER, Act. publ., T. IV, 201. — PIERRE DE FENIN, Mém., 1415. — SAINT-REMY, Mém., ch. 62. — MAZAS, Vie des gr. Capit., V, 601; VI, 365. — LACRETELLE jeune, Révol. franç., III, lxxxiv. — Biograph. universelle, au mot *Fabre d'Églantine*.

On vient de publier une relation de la bataille d'Azincourt, fragment d'une chronique inédite de l'abbaye de Ruisseauville, qui était voisine du champ de bataille. Nous en extrayons des particularités qui méritent d'être connues, comme nous en avons extrait de la chronique inédite de Rheims pour la bataille de Bouvines.[1]

Pendant que le roi d'Angleterre assiégeait Harfleur, « Charles de la Brech (d'Albret), connétables de Fran-« che, alloit bien souvent boire et mangier avec le roi « en l'ost des Englés, dont plusieurs seigneurs de « Franche ne s'en tenoient bien pour contens. . . . . « Harfleur se rendi sauf leur vye, et disoit en tout « communément que Claunet de Braibant et li sire de « Gaucourt, avec le connétable de Franche, l'avoient « vendut. . . . . Et fist li rois widier toutes les femmes « et les enfans et les priestres de le ville, et leur fit « donner à cestui X saoubs parisis. . . . . Mais tantost « que les femmes furent eslongiées de le ville, les Fran-« chois les pillièrent tout et en violèrent grant partye. » Selon cette version, le roi d'Angleterre n'aurait donc pas fait passer les habitans au fil de l'épée.

Le matin du jour de la bataille il y eut des pourparlers : « Les Englés si disoient et offroient que il voloient « rendre Harfluer et toutes les fortereches dechà Calais, « et cent mille couronnez, mais que il s'en peussent « r'aler sauvement à Calais, dont li connétable ne le « voult nient accorder. »

[1] Archives historiques du nord de la France, etc. Valenciennes, 1835.

« Et adont les Englés commenchièrent à braire, à « cryer et à huer par trois fois en venant contre nos « gens les Franchois. . . . . Et ne dura pas le bataille « demi-heure qu'elle ne fut toute déconfite, ou tout « tuet, ou tout pris..... Et là estoit li rois d'Engleterre à « cheval couronet d'une couronne d'or sur son hiaulme, « et fesoit porter en guise d'étendart une queue de « regnart seur une lanche. . . . . . Clignet de Braibant « fist une grant recoeuillette de gens d'armes pour ras- « saillir les Englés, et quant li rois englés vit qu'on les « venoit rassaillir, il fit crier à le trompette que tout « chil qui avoyent prisonniers que il les tuassent, et « adont peust-on ouïr grans cris et merveilleux tant des « Englés comme des Franchois pour les bons prison- « niers que il avoient. . . . . . . Quand on se combatoit « chil de Hesdin vinrent à grand effort ens ès logeis « dou rois d'Engleterre, et pillèrent tout l'avoir que il « trouvèrent, et premiers il emportèrent l'épée dou « rois Artus qui valoit tant de finanche que on ne le « saroit exposer, et deux couronnes d'or et de pierres « prétieuses, dont l'une il le devroit porter quant il se « devroit accoutrer devant le peuple de Franche, et li « aultre couronne pour li couronner à Rains quant il « seroit consacret et couronnés. . . . . . . Les Franchois « estoient bien X contre un Englés. . . . . . . Premiers « moru et fu tués Charles de Labrech, connétables de « Franche, et voloit-on dire que aucuns signeurs de « Picardie le tuèrent au commencement de la bataille « pour chou que ils se perçhurent de la traïson que li « et autres avoient fait. . . . . . Li rois d'Engleterre fist

« bien armer 500 hommes, et les fist aler seur les morts
« et yauls r'oster leurs cottes d'armes, et grant cop d'ar-
« meures, et là avoient petites happes en leurs mains
« et aultres armeures, et là décopèrent tous les morts
« et les vivans ens leurs visaiges, afin que on ne les re-
« connust point, et ossi bien tous les Englés qui là
« estoient morts comme les aultres...... Et fu li dé-
« confiture bien de 6000 hommes sans les prisonniers....
« Loys de Luxembourg, évêque de Terouenne, fit bé-
« nir la plache et le lieu où les batailles avoient été.......
« Et fist là faire cinq sépultures, et en chacune sépul-
« ture fit enfouir 1200 hommes ou plus à ses cousts et
« frais, et fist mettre sur chascune sépulture une grande
« croix de bos...... »

Que devint l'oriflamme après cette funeste bataille? Les chroniques ne le disent point : seulement les historiens postérieurs ont fait la remarque que de ce moment il n'en fut plus question. Nous allons montrer le contraire.

Qu'il nous soit permis de redire, à propos de la bataille d'Azincourt, deux faits curieux, consignés dans un ouvrage qui devrait être dans les mains de tout le monde en France [1]. Voici le premier:

Les corps de 5800 chevaliers tués à Azincourt ayant été enterrés dans un champ nommé *la Gacogne*, ce lieu, entouré de haies vives, devint aussitôt l'objet d'un respect religieux : les hommes ni les animaux n'y avaient

[1] MAZAS, Vies des grands Capitaines français du moyen âge, VI, 373.

accès; les arbres y croissaient et y périssaient sur pied, sans que jamais la cognée hâtât leur chute. En 1734, la marquise de Tramécourt, dont la maison était devenue héritière de celle d'Azincourt au XVIe siècle, fit vœu d'élever une chapelle sur le grand ossuaire de la Gacogne, si son fils (Eugène-François) revenait de la campagne d'Italie, qu'il faisait alors sous le maréchal de Coigny. Le ciel exauça ses prières: l'église fut religieusement bâtie; l'architecture en était remarquable. Eh bien! cette église, ce chef-d'œuvre, ce vœu d'une mère tendre et pieuse, ce monument d'une Française patriote, fut détruit totalement en 93, et par une dérision impie on employa les matériaux à bâtir des étables à porcs! Voilà bien nos gens! Tout ce qui est généreux les accuse, ils le détruisent.

Passons au second fait. En 1816 un officier supérieur anglais, dont le régiment était cantonné à Saint-Pol, vint, avec un bataillon, fouiller le champ de la Gacogne. Ses recherches eurent un résultat important pour l'archéologie, à ne parler que des pièces d'or des règnes de Jean II, Charles V, et Charles VI, qu'il y recueillit. Pendant tout le temps que durèrent les fouilles, l'officier établit sa demeure dans le château de Tramécourt, dont les maîtres étaient absens, et s'y conduisit fort honorablement. A son départ, cependant, il attacha à la tapisserie du salon une magnifique gravure anglaise, représentant Henri V, le vainqueur d'Azincourt, paré de tous les insignes d'un roi de France. La marquise de Tramécourt, arrivée peu de jours

après, trouva le présent un peu singulier; mais le patriotisme l'inspira. Elle envoya remercier l'Anglais à Saint-Pol, et le supplia d'accepter en échange un beau portrait de Jeanne d'Arc. L'officier répondit en homme de bonne compagnie, et avoua les Anglais vaincus une seconde fois.

CHAPITRE XXV.

ORIFLAMME LEVÉE SOUS CHARLES VII, ET, EN 1465, SOUS LOUIS XI.

Ducange a dit que depuis l'occupation de Paris et de la meilleure partie de la France par les Anglais, à la fin du règne de Charles VI, nos rois cessèrent d'aller prendre l'oriflamme à Saint-Denis. Le P. Daniel, à l'exemple de Dutillet, de Sponde, de Félibien, termine aussi le règne de cet étendard à la bataille d'Azincourt. Cependant lui-même rapporte des faits qui détruisent ce qu'il avance à ce sujet. Il cite G. Marcel, dans lequel on lit en effet : « J'ai vu parmi les originaux de plusieurs ti« tres..... un certificat donné devant Falaise le 31 juil« let 1450 par lequel Dunois..... certifie que Jean« Moreau, seigneur de la Monerie, était retenu pour la « garde de l'oriflamme. » Si sous Charles VII en 1450 il y avait un garde-oriflamme, rien n'empêche de conclure que l'étendard servait encore. En effet, de même que depuis son origine jusqu'à Charles VI, il a été porté dans bien des circonstances dont notre histoire n'a pas fait mention, il a pu être levé depuis par d'autres princes, sans que la remarque en ait été faite. Le P. Anselme dit expressément : « Le roi Louis XI re« çut l'oriflamme des mains du cardinal d'Alby, abbé « de Saint-Denis, après avoir entendu la messe dans « l'église de Sainte-Catherine du Val des Écoliers à Pa« ris, le 30 août 1465, pour aller combattre les Bour-

« guignons, comme il s'apprend d'un manuscrit con-
« temporain du père Maupoin, prieur de cette église. »

Voilà donc l'oriflamme vue bien tard encore dans le xv[e] siècle, et à l'époque où le drapeau blanc était, depuis long-temps déjà, revenu en possession d'être la seule enseigne nationale. Toutefois, lorsque décidément elle eut été abandonnée, on ne peut douter qu'elle n'ait été religieusement conservée. Un inventaire du trésor de Saint-Denis, fait en 1504 par ordre de Louis XII, mentionne un étendard que les religieux nommaient l'oriflamme.

Dans un autre inventaire de 1534, fait par la Chambre des Comptes, on voit encore figurer l'oriflamme. Doublet dit : « Je l'ai veu et tenu encore depuis la prise « et réduction de Paris en l'obéissance du feu roy Henry- « le-Grand. » Félibien, à peu près dans le même temps (1594) avait dit la même chose, et il faisait remarquer que l'étoffe en était à demi mangée par les mites.

Il est donc bien certain que le séjour des Anglais à Paris n'a point fait abandonner l'oriflamme. Sans doute après la mort de Charles VI, qui, lui seul, la leva sept fois, elle perdit de son crédit; mais ce fut parce qu'il est de l'essence de toutes choses de céder successivement la place à d'autres. Il est enfin arrivé à l'étendard de dévotion de Saint-Denis, ce qui était arrivé à celui de Saint-Martin ; il a été remplacé par un autre à son tour. [1]

[1] Velly, III, 45. — Hénault, I, 344. — Daniel, Milice franç., L. VI, 203, 499. — Guillaume Marcel, Orig. de la monar., III, 401. — Anselme, Hist. des grands offic., II, 110. — Doublet, L. I, ch. 41, p. 302. — Félibien, L. VI, 335.

CHAPITRE XXVI.

PERTE DE L'ORIFLAMME.

Les guerriers de tous les temps et de toutes les nations ont toujours attaché un grand prix à la conservation de leurs enseignes. On en a vu se porter aux actions les plus héroïques pour les préserver d'une perte qui leur semblait imminente; on en a vu faire frapper des médailles, et consacrer des monumens somptueux, à l'occasion d'enseignes de leur nation, recouvrées. En effet, il est souvent arrivé que malgré des efforts de valeur inouïs et même durant une bataille où ils sont demeurés vainqueurs, ils aient perdu, non seulement plusieurs drapeaux, mais même celui qui, entre tous, tenait le premier rang.

Pendant la durée de la chape de Saint-Martin comme enseigne, l'histoire n'était pas écrite avec assez de détails pour qu'elle en fournisse sur le sort de cette enseigne chaque fois qu'elle fut arborée. Est-elle ou non tombée au pouvoir de l'ennemi? C'est sur quoi nous ne pouvons rien répondre. Quant à l'oriflamme, elle a plusieurs fois subi ce sort. Dans la grande et complète déroute de Saint-Louis en Egypte, l'étendard sacré, qui, à l'arrivée de l'armée, avait paru d'une manière si brillante, et qui le premier d'entre des milliers d'autres avait flotté sur la terre ennemie après la plus glorieuse

descente, l'oriflamme finit par avoir le sort de tout le matériel de l'armée, dont on ne sauva rien. Il n'y a sur ce fait ni équivoque ni contestation possible.

Il en est à peu près de même à l'égard de l'événement de Mons-en-Puelle. Les historiens flamands, comme pour trouver en cela une compensation à la défaite des leurs, affirment, les uns qu'Anselme de Chevreuse, ayant été tué dans la bataille, l'oriflamme lui fut arrachée des mains et mise en pièces : *Flammula Gallorum signum, de quo tam multa solebant fabulari, eo prælio discissa et laniata est à Flandris, occisusque Anselmus Chevrosius ejus gestator ;* les autres, qu'elle tomba à terre, et qu'on la trouva le lendemain de l'action, « gisant emmy les champs, et que « toute nuit y avoit géu » : comme s'il était d'usage que des vaincus, chassés d'un champ de bataille, revinssent s'y promener tranquillement et impunément le lendemain, pour ramasser des trophées subreptices sous les yeux mêmes des vainqueurs!

Si les Flamands ont été maîtres en effet de l'oriflamme, ils ne l'ont pu prendre que durant la bataille, et alors la conquête aura dû leur en être vaillamment disputée. Une chronique citée par Ducange dit : « Le roi Philippe-« le-Bel voyant que les Flamans avoient jà tué deux « bourgeois de Paris qui à son frein estoient, et mes-« sire Gilbert de Chevreuse, qui gisoit mort devant « luy l'oriflambe entre ses bras, s'escria le noble roy : « *Montjoie saint Denys !* et se ferit en l'estour. » Il y eut donc combat autour de Gilbert ou Anselme de Che-

vreuse; et un combat que soutenait Philippe-le-Bel en personne devait être terrible.[1]

Cependant G. Guiart, écuyer trouvère de la suite du roi, qui lui-même avait assisté à la bataille, tout en convenant de la mort du sire de Chevreuse, assure qu'elle fut causée par l'excessive chaleur. Il fut

« Estainz en ses armes méismes
« Où trop grand chaleur ot retraite. »[2]

Ce ne fut qu'alors, et que par suite d'un accident, que les Flamands purent s'emparer de son étendard, et certes la gloire n'était pas grande. Il y a plus : ce qu'ils prirent n'était pas même l'oriflamme, du moins au dire de G. Guiart.

« . . . Li sire de Chevreuse
« Porta l'oriflambe vermeille
« Par droite semblance pareille
« A cele, se le voir esgarde,
« Que l'abés de Saint-Denis garde. . . . .
« Et l'oriflambe contrefaite
« Chaï à terre, et la saisirent
« Flamens, qui après s'enfuirent. »

Et il prouve qu'elle n'était pas perdue quand il dit :

« Et comment que l'en l'ait portée
« Par nacions blanches et mores,
« Elle est à Saint-Denys encores;
« Là l'ai-je n'a guères veue. »[3]

[1] JACOB MEYER, Hist. de Fland., L. 10. — Chronique de Fland., ch. 47.—DUCANGE, Dissert. du cry d'armes. = [2] GUILLAUME GUIART, Roy. lignag., an 1304. = [3] GUILLAUME GUIART, Roy. lignag., an 1290.

Qu'est-ce donc que cette oriflamme contrefaite et pareille à celle de l'abbaye? Qu'est-ce que cette oriflamme perdue en Égypte, perdue en Flandre, et qui, après ces événemens, est encore vue à Saint-Denis? Guillaume Guiart, dans son impatience de ce que les Flamands s'attribuaient l'honneur d'avoir pris le drapeau français, a-t-il inventé lui-même le conte de l'oriflamme contrefaite, et dont il n'est question que dans cette circonstance? Enfin la crainte d'exposer aux chances d'une bataille un drapeau à la possession duquel la nation attachait une grande importance, a-t-elle suggéré en effet l'idée d'en avoir toujours un simulacre en réserve, comme Numa Pompilius avait fait fabriquer un certain nombre d'anciles semblables à celui qui, descendu du ciel, avait dissipé la peste [1]? Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons quelquefois vu la mention de plusieurs étendards reçus le même jour par nos rois à la cérémonie de la levée de l'oriflamme. Raoul de Presles a dit : « J'en ai veu « deux de mon temps sur l'autel des glorieux martirs.... « et estoient enhantées de deux petites hantes d'argent « dorées où pendoient à chacune une baniere vermeille, « dont l'une estoit appelée la baniere de Charlemaine. » Rigord, parlant de la levée de l'oriflamme par Philippe-Auguste lors de son voyage d'outre-mer, a dit aussi: « Après que le roi à genoux.... eut reçu des mains de « Guillaume, archevêque de Reims.... la panetière et « le bourdon, il prit de ses propres mains, sur les corps « des saints, deux étendards de soie très beaux, et deux

[1] Tite-Live, L. I, ch. 20. — Plutarque, Vie de Numa. — Denys d'Halic., L. II. — Valère-Maxime, L. I, ch. 1.

« grandes bannières ornées de croix et brochées en or. »[1] Enfin on se souviendra que nous avons signalé deux oriflammes à la fois en 1412, savoir : l'une à la guerre civile en Berry, et l'autre à la procession publique et générale de Saint-Denis. Cela prouve suffisamment l'existence de plusieurs oriflammes dans le même temps. La difficulté est d'en expliquer la cause. En attendant qu'on y parvienne, il faut donner raison aux chroniqueurs flamands. Ce n'était point à eux à suspecter l'authenticité de l'enseigne qui tombait entre leurs mains. Si Anselme de Chevreuse, au lieu de ne porter qu'une oriflamme contrefaite, eût été chargé de la véritable, les Flamands ne l'eussent pas moins prise. Or, puisque l'auteur des Royaux Lignages convient que *l'oriflambe... chaï à terre*, et que *Flamens la saisirent*, il est évident que ce qu'ils ont trouvé sur le champ de bataille le lendemain, que ce qui s'était échappé des mains défaillantes de Gilbert de Chevreuse, était bien pour eux l'oriflamme. Toute la peine que Galland s'est donnée pour soutenir le contraire est d'autant plus en pure perte, que lui-même cite les vers où Guillaume Guiart convient de la disparition de l'oriflamme. Il aurait mieux fait de faire remarquer qu'il y avait infiniment moins de mérite à ramasser le lendemain, sur le champ de bataille, un étendard, quel qu'il fût, qui *toute nuit y avoit géu*, que s'ils l'avaient conquis dans le combat où Philippe-le-Bel déployait un si prodigieux courage.[2]

Les chroniqueurs n'ayant pas relaté scrupuleusement

[1] Rigord, Vie de Phil.-Aug., an 1190. = [2] Beneton, Enseig. de guerre, 131, 132. — Aug. Galland, 39, 46. — Daniel, L. VI, 500.

la remise de la bannière de Saint-Denis à la fin de chaque guerre, il aura pu arriver quelquefois qu'elle n'ait point eu lieu. Nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet; mais nous venons de citer deux occasions où elle a été réellement perdue. Une seule considération pourrait atténuer l'authenticité du fait de Mons-en-Puelle, c'est que les Flamands n'ont point fait trophée de leur conquête, et ne l'ont point consacrée dans une de leurs églises, comme ils avaient consacré deux ans auparavant des éperons ramassés sur le champ de bataille de Courtrai.

L'estimable biographe des Capitaines français pense, à notre grand étonnement, que l'oriflamme ne tomba jamais au pouvoir de l'ennemi. Nous regrettons, comme Français, d'avoir deux fois raison contre lui dans une pareille occurrence. Toutefois il dit, comme Dampmartin, qu'elle fut perdue après la bataille de Rosbecq. Pourquoi la cite-t-il donc plusieurs fois encore après cette bataille, savoir : en 1412, où elle fut confiée à Hutin d'Aumont pour le siége de Bourges; en 1414, contre le duc de Bourgogne, portée par Guillaume Martel; en 1415, à Azincourt, où le même officier la portait encore? La vérité est qu'elle ne se perdit ni à Rosbecq ni après Rosbecq. Nous avons cité au chapitre XIX de ce Livre les termes dans lesquels les chroniques s'expriment précisément sur sa remise à Saint-Denis après cette bataille. Au chapitre II du Livre III nous avons rapporté le serment de Pierre de Villiers en la remettant. Si maintenant nous faisons observer que les exemples de la mention de ces remises sont rares, ne serons-nous pas fondé à tirer avantage de celui-ci, et à

conclure contre l'opinion de la perte de l'oriflamme à Rosbecq ?

Le même auteur dit que l'oriflamme eût été perdue à Poitiers si Charni l'eût portée. Que portait-il donc? la bannière royale? Nous ne le pensons pas. Froissart n'est point explicite, et ne parle que de souveraine bannière du roi; mais Doublet est formel, comme on l'a vu à notre chapitre XVII. D'ailleurs, Geoffroy de Charni a toujours compté sans équivoque parmi les porte-oriflamme. Si rien ne justifie que l'étendard ait été rapporté à Saint-Denis après la défaite, rien ne prouve non plus qu'il soit resté ou qu'il ait été pris sur le champ de bataille. Charni a pu mourir dans le combat, et l'oriflamme être sauvée. Au surplus, pour la gloire du pays, croyons qu'elle l'a été. N'approfondissons pas une circonstance qui aurait pour analogues toutes les défaites que nous avons subies sous l'oriflamme, et ne prenons pas le plaisir anti-français d'ajouter un troisième exemple de la perte de notre enseigne principale, aux deux que nous ne pouvons malheureusement contester. [1]

[1] MAZAS, Vies des grands Capit. franç., T. V, 499, 528, 605; T. II, 201. — DOUBLET, L. I, 303; L. IV, 1302.

LIVRE V.

GÉNÉRALITÉS SUR LES DRAPEAUX.

CHAPITRE PREMIER.

FORME DES DRAPEAUX.

Le besoin d'ordre et de méthode exige qu'avant de passer à l'histoire du drapeau français proprement dit, nous rapportions d'abord ce qu'il est utile de dire des drapeaux en général, et ensuite du principal des insignes de ces drapeaux.

Sous le nom générique d'enseigne, nous avons eu dans notre langue, selon les temps et la nécessité, beaucoup de désignations particulières pour exprimer ce que nous nommons aujourd'hui plus ordinairement drapeaux.[1]

En imitant le *labarum* pour la forme, on a obtenu une enseigne à laquelle on a donné le nom de bannière, et qui, faite dans une petite dimension, a servi d'abord à la cavalerie. Plus tard, cette enseigne, en s'agrandissant, devint celle des hommes de pied à l'armée et des processions dans les églises.

Les enseignes ont eu long-temps la forme de ban-

[1] Daniel, Milice franç. — Gallard, des Ancien. enseign. — Beneton, Comment. sur les enseign.

nières. Quoique les Romains eussent eu des étendards attachés au bout et le long de la lance, comme le sont ceux de nos jours, l'usage s'en perdit à peu près. Ce ne fut qu'au VII[e] siècle que les Maures, conquérans de l'Espagne, le firent revivre [1]. L'époque des croisades acheva d'en fixer la mode dans l'Occident par l'habitude que contractèrent les chrétiens de voir les étendards des Sarrasins et des Turcs. Les peuples voisins du Rhin, les Allemands, les Suisses, furent les premiers qui les adoptèrent. On s'était aperçu enfin que les bannières donnaient trop de prise au vent : on s'en lassa, et, vers la fin du règne de Louis XI, elles avaient presque entièrement disparu des armées européennes.

Lors de l'établissement de la milice des communes par Philippe I[er], il fut dit que ceux des villes qui devaient le service militaire, marcheraient, suivis de ceux de la banlieue, sous une bannière commune, qui était aussi celle de la paroisse. Ensuite, mais dans un rang inférieur, venaient les bannières des seigneurs nommés bannerets, du droit de lever ces bannières particulières. La forme était toute différente de celle de la bannière paroissiale. L'étoffe en était carrée, et elle était attachée, par un côté, au bout et le long de la lance. Enfin, pour les chevaliers qui n'étaient point bannerets, et que pour cela on appelait chevaliers du deuxième ordre, il y avait une enseigne moins grande, nommée pennon, dont l'étoffe était aussi adhérente à la pique, mais qui était fourchue, et dont les pointes allaient se rétrécissant. Ainsi le pennon se rangeait sous la bannière du

[1] RODERIC DE TOLÈDE.

seigneur banneret, celle-ci sous la bannière des communes, cette bannière sous celle de France, qui, à son tour, cédait le pas à l'oriflamme.

Indépendamment de ces noms, il y eut celui de gonfanon, dont on voit déjà la mention sous Charles-le-Chauve[1]. Dans un de ses capitulaires, il prescrit aux évêques de faire marcher leurs vassaux avec tout leur équipage de guerre et avec leur gonfalonier : *cum guntfannonario*. Ce nom est resté dans la langue italienne. On l'a donné long-temps aux chefs de plusieurs républiques d'Italie, et il est encore celui du porte-étendard de la milice des papes. Le gonfanon n'était point fait en forme de bannière, car on le voit souvent percer le corps des blessés.

« Parmi le cors li mest le gonfanon. »

Il avait ordinairement trois pointes ou queues. Il était d'abord fait en drap; mais il y en avait en soie.

« Li confanon de soye sor hiaume li vantele. »

Quelquefois ils flottaient en grand nombre : le roman de Guillaume-au-court-Nez, décrivant une armée de Sarrasins, dit :

« El premier chef a quatre-vingtz enseignes,
« Et dix dragons, et gonfanons cinquante. »

Fanon est la syncope ou peut-être le primitif de gon-

[1] *Capitula Caroli Calvi.* — Daniel, L. VI, 481. — Borel, Trés. d'antiq., p. 237. — Ducange, Gloss., voy. *Guntfano.* — Ménage, au mot *Gonfanon.* — Rochefort, Dict., au mot *Gonfalon.* — Roman de Garin. — Roman de Guiteclin.

fanon. C'était aussi une enseigne au moyen âge ; ce n'est plus maintenant qu'une marque subalterne qui est portée avec les bagages d'un corps armé.

On a nommé guidon, l'enseigne d'une compagnie de cavalerie, et que la marine a adopté. Il est, dans ce dernier cas, la marque de commandement d'un capitaine de vaisseau, et il l'arbore au haut du grand mât. D'autres enseignes, sous le nom de bandes, banderoles, flammes, pavillons, pennonceaux, etc., distinguées entre elles par leurs formes, leurs couleurs et leurs dimensions, ont eu successivement leur emploi dans des subdivisions de l'armée de terre et de mer. Nous ne suffirions pas à nous occuper en détail de ces signes particuliers de reconnaissance, et nous ne pourrions d'ailleurs dire mieux que Daniel, Galland, Beneton, etc., qui en ont traité d'après les livres de blason, de tournois et de chevalerie.

Nous nous arrêterons un moment sur le mot étendard, enseigne qui est aujourd'hui pour la cavalerie ce que pour l'infanterie est le drapeau. Nous ferons remarquer que, comme celui de gonfanon, il a de tout temps eu place dans notre langue. On lit dans Foucher de Chartres, historien du XI[e] siècle : *Tria nempe vexilla prætiosissima quæ standars nominamus ab eis excusserunt.* Albert d'Aix, le moine Robert, s'en servent aussi dans le même temps comme d'un mot d'origine française.[1]

[1] DUCANGE, Gloss., au mot *Standardum.* — FOUCHER, *Hist. Hierosol.*, L. III, ch. 18. — LÉVESQUE DE LA RAVALIÈRE, Révol. de la lang. franç.

Il a existé pendant un temps une sorte d'étendard qu'on ne saurait passer sous silence; c'est celui qu'au XIe siècle l'Italie adopta généralement, d'après un usage que l'on peut croire sarrasin. Du moins le faux Turpin, dans la Chronique de Charlemagne, a dit: *In medio illorum (Saracenorum) erat plaustrum quod octo boves trahebant, super quod vexillum rubeum illorum elevabatur, mosque erat quod nemo de bello fugeret quamdiu vexillum eorum erectum videret.*[1]

D'autres en attribuent l'invention à Éribert ou Herbert, évêque de Milan vers 1124. Il reçut dans les républiques d'Italie le nom de *carroccio,* d'où nous avons fait carrouge, le saint carrouze, et même carrosse. Sur un char attelé de plusieurs paires de bœufs était planté un arbre le plus élevé possible. Le sommet en était terminé par une croix, quelquefois d'or, qui était surmontée à son tour d'un drapeau dont la couleur variait selon les nations. Ce drapeau était divisé en quatre parties par une croix d'une autre couleur que le fond. La construction du char permettait d'y placer plusieurs guerriers chargés de la défense de l'étendard, et un aumônier pour célébrer les offices et administrer les secours spirituels aux blessés. Le conducteur faisait les fonctions de porte-étendard, et devait être d'une bravoure éprouvée.

La perte du *carroccio* était considérée comme la

[1] Ducange, Glossaire, au mot *Carrocium.* — Ménestrier, de la Chevalerie ancienne, L. IV. — *Id.*, Usage des Armoiries, I, 232. — Sismondi, Hist. des républ. d'Italie, ch. 6. — Valery, Voyage en Italie, I, 241. — Tassoni, *Secchia rapita.*

plus grande ignominie possible. Aussi tout ce qu'une armée avait de plus valeureux soldats était-il choisi pour en former la garde, et tous les coups décisifs se portaient à l'entour. « Ce singulier étendard, dit M. Valery, « compléta le système militaire des Lombards à cette « époque : il fallait rendre redoutable l'infanterie des « villes et relever son importance, afin de l'opposer à « la cavalerie des gentilshommes ; le *carroccio* attei- « gnit ce but : l'infanterie, obligée de subordonner ses « mouvemens à ceux du char pesant attelé de bœufs, « acquit plus de poids, d'aplomb et de confiance en elle- « même ; la retraite dut être plus lente et se faire en « meilleur ordre : la fuite, à moins d'être honteuse, de- « venait impossible. »

Chaque ville d'Italie eut son *carroccio*, et l'orna plus ou moins richement. Tassoni a dit :

« *Ecco il carroccio uscir fuor della porta*
« *Tutto coperto d'oro*. . . . . »

Guillaume, comte d'Aumale, allié des rois d'Angleterre Henri Ier et Étienne, gagna contre David, roi d'Écosse, en août 1138, la bataille dite *de l'Étendard*. Cette bataille fut nommée ainsi d'un crucifix d'argent fixé au haut d'un mât de vaisseau en guise d'enseigne, et placé sur un chariot entre trois bannières d'église.

Au temps de l'empereur Conrad, un autel était porté sur un char à quatre roues. Il était couvert d'un pavillon rouge surmonté d'un drapeau blanc à croix rouge aussi. Comme autrefois l'arche d'alliance, ce char tenait la tête de l'armée, et en campagne on célébrait la messe sous le pavillon.

A Bouvines, l'étendard de l'empereur Othon était une machine semblable. Du milieu d'un char à quatre roues s'élevait une longue perche autour de laquelle s'entortillait un dragon, la gueule ouverte.

« Vers France ot la gueule baée
« Come s'il déust tout mengier. »

Au-dessus du dragon, qui était flottant, planait une aigle d'or. Tout ce bel échafaudage dura peu. Le char fut mis en pièces; ses débris devinrent la proie des flammes. L'aigle mutilée fut apportée au roi, qui, l'ayant fait réparer, l'envoya à l'empereur Frédéric II, compétiteur d'Othon, comme pour lui faire entendre que l'empire d'Allemagne allait passer dans ses mains en même temps que les insignes de la suprême autorité.[1]

[1] Art de vérifier les dates, VII, 91; XII, 431. — Beneton, Enseign. de guerre, 77. — Guill. Guiart., Royaux lignages, vers 6834. — Guill. le Breton, Philippide, ch. 12. — Daniel, Milice franç., L. VI, 484. — Fauchet, de la Milice, L. II, 112.

CHAPITRE II.

DIMENSIONS DES DRAPEAUX.

Les enseignes, même celles dont les noms étaient semblables, ont varié par leurs dimensions. Tant qu'elles ont eu la forme de bannière, elles ont été plus ou moins grandes, selon la fantaisie de ceux qui en faisaient usage; mais lors même qu'une bannière était petite, elle l'emportait toujours en dignité sur tout autre enseigne d'une dénomination différente. C'était un privilége qu'elle tenait de la dévotion publique pour tout ce qui provenait du culte et des cérémonies religieuses.

L'oriflamme n'était sans doute pas un grand étendard, puisqu'il se manœuvrait assez aisément pour qu'à Mont-Cassel Miles de Noyers ait pu tuer Zannequin avec le fer de la lance. Les gonfanons n'étaient pas grands non plus, s'il est vrai qu'avec eux on obtînt le même résultat. Les drapeaux personnels des chefs devaient être moins grands encore. Godefroi, duc de Lorraine, en 1087, portait le drapeau de l'empereur Henri contre le faux roi Rodolphe, improvisé par les Saxons. Dans la bataille de Volksheim, près de Géra, Godefroi parvint jusqu'à Rodolphe, et lui traversa le cœur avec son drapeau.[1]

Lorsque Henri V, roi d'Angleterre, d'humiliante mé-

[1] Guill. de Tyr, L. IX.

moire en France, eut prit Meaux, que le bâtard de Vaurus défendait pour le dauphin contre les Anglais en 1422, il fit pendre le bâtard, son prisonnier, à un arbre appelé depuis l'*arbre de Vaurus*, parce que lui-même y avait pendu quelques paysans du parti de l'étranger. Mais Henri ne s'en tint pas là : il lui fit enfoncer son drapeau dans la poitrine.[1]

L'immense quantité d'étendards qui flottaient dans les armées du moyen âge, prouve qu'ils étaient de petite dimension. Un des généraux de Louis de Hongrie ayant défait les Tartares, lui envoya les prisonniers faits et une multitude de banderoles rondes et pointues prises avec eux : *Multa banderia et captivos Tartaros regi transmisit.* Henri III, roi d'Angleterre, dans une rencontre où sa troupe était inférieure en nombre à celle des Français, donna l'ordre à chaque chef d'avoir deux étendards au lieu d'un. Son ennemi, dupe de ce stratagème, ne crut point devoir tenir, et, contre son usage, se retira devant ce qu'il croyait le nombre : si ces étendards eussent été grands, un homme n'aurait pu en tenir deux, quand un tout seul était déjà assez embarrassant. Nous avons vu qu'à la bataille d'Azincourt on fit le contraire : les pavillons y étaient en si grande quantité, qu'on en fit ôter beaucoup à cause de la gêne qu'ils pouvaient occasionner. Le nombre est encore ici un argument contre le volume.[2]

Cependant c'était un précepte de chevalerie que le drapeau devait servir de linceul au porte-enseigne tué

[1] PIERRE DE FÉNIN, Mémoires. = [2] BENETON, Enseign., 206. — STRUTT, Anglet. ancienne, 245. — SAINT-REMI, Mémoires, ch. 62.

sur le champ de bataille. Heureux quand le drapeau était d'une grandeur suffisante. A Crécy, Richard de Beaumont portait la grande bannière du pays de Galles. Dans un moment de danger, il descendit de cheval, jeta son drapeau sur son jeune maître, le prince de Galles, qui était tombé à terre, et l'en couvrit. Puis, mettant l'épée à la main, il repoussa vigoureusement ceux qui osèrent l'approcher. [1]

[1] Chronique de Tramécourt.

CHAPITRE III.

LES DRAPEAUX ÉTAIENT FRANGÉS ET SOUVENT FORT RICHES.

Le P. Daniel définit l'étendard une arme ornée; notre description de l'oriflamme a fait voir qu'un des ornemens de cet étendard était d'être bordé de franges. Un étendard carré, que possédait la famille d'Harcourt, et qui portait le nom d'oriflamme, était bordé aussi de trois côtés par des franges vertes et rouges. Orderic Vital, année 1097, parle de Robert de Flandre, qui, à la croisade, portait le drapeau de Bohémond : il était si brave, il attaquait les infidèles de si près, qu'il faisait voltiger sur leur figure les franges de ce drapeau. L'étendard de Jeanne d'Arc, fait d'une étoffe blanche, nommée alors *boucassin*, était frangé de soie. On conserve à Saint-Remi de Rheims une collection curieuse de tapisseries qui passent pour être des premières années du xv[e] siècle. Les drapeaux qu'on y voit sont frangés en rouge. Nous aurons à reparler de ces curieux monumens de notre histoire.[1]

Mais ce qui achève de prouver que tous les drapeaux devaient être frangés, c'est ce passage singulier où Paradin, auteur des *Annales de Bourgogne*, se plaint,

[1] ORDERIC VITAL, Hist. des Normands, L. IX. — LEBRUN DES CHARMETTES, Hist. de Jeanne d'Arc, T. I, 422. — LEBER, Collect. de dissert., X, 458.

au XVI[e] siècle, du dérèglement des caprices du sexe. « Surtout les accoûtremens de tête étoient fort étranges, « car les dames portoient de hauts atours de la longueur « d'une aune ou environ, aigus comme des clochers, « desquels dépendoient par derrière de longs crêpes « à riches franges comme étendard. »

Les drapeaux étaient quelquefois des objets d'un grand prix. Nous avons vu (L. I[er]) que l'or était la matière de l'aigle romaine, que l'or et les pierreries brillaient aux enseignes des empereurs et surtout au *labarum*. Strutt donne la figure d'un étendard saxon qui était enrichi de pierres précieuses. Il y avait sur la tombe d'Ofwald, prince des Saxons, un drapeau or et pourpre.

Au temps d'Alfred, on prit aux Danois leur fameux étendard nommé *Reafen*, sur lequel était un corbeau, oiseau sacré pour eux. Cet étendard avait été travaillé avec un art merveilleux par les trois filles de Lotbrock, le Danois. Le peuple avait une grande confiance dans le *Reafen*, et c'était un honneur insigne que d'être choisi pour le porter : par la même raison, c'était non seulement un grand malheur de le perdre, mais on avait toujours cru que c'était le présage le plus sinistre.

La bannière d'Harold, tué à la bataille d'Hastings, et que Guillaume-le-Conquérant envoya à Rome, était toute d'or et enrichie des pierreries les plus précieuses. Elle représentait, selon Strutt, un homme armé et dans l'attitude du combat. Mais il est bien possible qu'il y ait ici confusion avec celle de Guillaume-le-Conquérant, de laquelle Malmesbury a dit qu'elle représentait un guer-

rier combattant, et qu'elle était brodée en or et relevée en pierreries.[1]

On lit dans une histoire de France qui se publie en ce moment par livraisons : « Florus dit qu'en arrivant « sur le territoire ennemi, Concolitan et Anéroëste, « généraux des Gaulois, qui avoient retiré de leurs tem- « ples les drapeaux relevés d'or, qu'ils appeloient les *im- « mobiles*, jurèrent et firent jurer à leurs soldats de ne « détacher leurs baudriers que lorsqu'ils seroient montés « au Capitole. » Nous devons dire qu'à l'endroit où Florus parle de ce serment, *non prius soluturos se balteâ, quàm Capitolium ascendissent*, il n'est question ni de Concolitan, ni de drapeaux d'or immobiles. Polybe nomme les généraux ou rois des Gaulois, mais ne parle pas des drapeaux d'or, quoique Forcadel l'assure.[2]

[1] STRUTT, Anglet. ancienne, 74. — MALMESBURY, 101. — [2] Hist. politiq., morale, relig., etc., de la France, I, 64, 67. — FLORUS, Hist. rom., L. II, ch. 2. — POLYBE, L. II, ch. 4, 5, 6. — FORCADEL, *de Gallor. imperio*, L. VI, p. 374.

CHAPITRE IV.

BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX.

La bénédiction des drapeaux remonte aux temps les plus reculés et honore les fastes mêmes des peuples païens. L'espèce de culte que les Romains rendaient à leurs aigles, l'habitude de les saluer lorsqu'ils passaient devant, provenaient de ce qu'elles étaient consacrées par la religion, et en temps de paix conservées dans les temples. La France philosophique ne bénit plus ses drapeaux, quoique cette cérémonie ajoutât au désir de les rapporter ornés des palmes de la victoire, une volonté capable de faire surmonter les plus grands dangers et d'enfanter les plus beaux prodiges de vaillance pour les conserver. On y a substitué une sorte de fascination de parti dont le résultat est bien d'attacher quelques soldats à leur drapeau, tandis que la masse n'y voit réellement que de la matière et ne saurait y prendre qu'un faible intérêt. Toutefois il y a encore des pays en Europe où les drapeaux sont bénis. Les Allemands, et en particulier les Autrichiens, ne passent pas devant les leurs sans les saluer, comme faisaient les soldats Romains : et c'est autant parce qu'ils sont bénis, que parce que ce sont leurs drapeaux. On ne sache pas qu'ils en soient moins bons soldats. Il en est de même des Russes : leurs drapeaux sont bénis à un certain jour

de l'année. On conservera long-temps la mémoire du froid rigoureux qui régna dans toute l'Europe en 1820, et de l'admirable élan de charité auquel cette calamité donna l'essor chez les rois, les princes, les particuliers. Le froid, rigoureux à Paris, fut excessif à Pétersbourg. « Le 18 janvier, le thermomètre a marqué 24 degrés. « Le froid a empêché la grande parade; mais il n'a pas « empêché l'empereur Alexandre de suivre nu-tête et « en simple uniforme, malgré une température aussi « froide, la procession et la bénédiction des drapeaux, « et d'assister en plein air, tant à cette cérémonie reli- « gieuse qu'au service divin, où il resta jusqu'à la fin. »[1]

Le motif qui porta les païens à révérer leurs drapeaux comme des objets devenus sacrés par leur seul séjour dans les temples des dieux, s'est perpétué chez les premiers chrétiens. Le *labarum* fut béni, et les soldats s'inclinaient devant avec respect. Les bannières des églises, faites à son image, étaient nécessairement bénies. Lorsque les drapeaux, proprement dits, eurent pris la place des bannières de dévotion des abbayes de Saint-Martin et de Saint-Denis, il était d'autant plus naturel qu'on les sanctifiât par une cérémonie religieuse, que l'usage se conserva de les déposer dans les églises. Mais cette faveur n'était point le privilége des enseignes militaires. Les confréries, les corps de métiers, avaient tous ou des pennons ou des bannières, et tous les déposaient dans les églises où ils s'assemblaient et où ils avaient chacun leur chapelle. Le P. Ménestrier dit positivement que de cet usage vint

[1] Peignot, Hivers rigoureux, 112, 115.

celui de bénir les drapeaux des compagnies de métiers et de quartiers des villes[1]. L'église de Saint-Nizier était le lieu de réunion des corps de métiers de Lyon. Leurs étendards et pennons y étaient conservés au temps où, bénis, ils étaient le gage d'une sécurité et d'un bonheur désormais impossibles sous le drapeau qui n'a pas su conserver une seule de ses conquêtes, qui a deux fois attiré chez nous l'étranger, et sur lequel nulle bénédiction n'ayant jamais été appelée, nulle bénédiction en effet ne tomba jamais. Par un rapprochement singulier, ces corps de métiers, déserteurs aujourd'hui des étendards et pennons bénis de leurs pères, ont à la fois reçu une mort cruelle, et trouvé leur tombeau, en 1834, dans cette même église de Saint-Nizier, d'où jadis leurs prières s'élevaient ferventes vers le ciel.

[1] Ménestrier, Hist. de la Chevalerie, chap. IV.

CHAPITRE V.

DRAPEAUX DONNÉS EN SIGNE DE SAUVEGARDE, DE RÉCOMPENSE, D'INVESTITURE.

Quand un ennemi s'avouait vaincu et demandait la vie, s'il obtenait la faculté de se retirer en d'autres lieux, on lui donnait pour sauvegarde une enseigne à la faveur de laquelle il pouvait passer librement. A la reprise de Jérusalem par les croisés en 1099, il y eut dans cette ville un horrible massacre de Sarrasins qui dura huit jours entiers. Ceux qui s'étaient réfugiés dans la forteresse de David furent presque les seuls qui échappèrent, grâce à l'humanité, d'autres disent à l'avarice, de Raymond comte de Saint-Giles. Mais trois cents autres qui s'étaient réfugiés sur la plate-forme du palais de Salomon, devenu la mosquée d'Omar, furent égorgés sans pitié, malgré les prières du fier Tancrède, qui avait cependant fait planter son drapeau au milieu d'eux en signe de sauvegarde, et qui exhalait son indignation de l'insulte dont il était en cela l'objet.[1]

Dans cette même année 1099, les chrétiens pressaient le siége d'Ascalon de Syrie[2]. La ville allait succomber lorsque les habitans réclamèrent l'étendard du comte Raymond pour sauvegarde, en lui promettant de se rendre à lui, et il le leur envoya. Mais cette trans-

[1] Albert d'Aix, Hist. des Crois., L. VI. = [2] Orderic Vital, Hist., des Norm., L. IX.

action ne put recevoir son exécution : la discorde s'étant mise parmi les croisés, Ascalon ne tomba point en leur pouvoir.

Les drapeaux n'étaient pas seulement demandés en signe de soumission, ils étaient aussi offerts ou pour ce motif, ou comme gages d'alliance. Le pape Léon III, après son élection en 800, envoya à Charlemagne, occupé alors à la construction de la basilique d'Aix-la-Chapelle, les clefs de la confession de Saint-Pierre, avec la bannière de la ville de Rome, le priant d'envoyer quelqu'un pour recevoir le serment de fidélité des Romains. [1]

A peu près dans le même temps, Charlemagne avait envoyé le prêtre Zacharie porter à Jérusalem des présens pour l'église du Saint-Sépulcre. Zacharie, à son retour de Palestine, présenta au monarque les clefs des saints lieux de la part du patriarche, et l'étendard de Jérusalem de la part du calife Haroun-al-Raschid, en signe de la cession qu'il lui faisait de cette ville et de son territoire, c'est-à-dire, du pouvoir d'y régler toutes les affaires concernant les chrétiens [2]. C'était une sorte d'investiture; et en effet, de même que l'investiture des petites choses se faisait par un gant, une clef, une coupe, un anneau, une piqûre, etc., celle d'une charge, d'un titre considérable, d'un royaume, se faisait par un étendard. Le saint-siége investit Guillaume-le-Bâtard du royaume d'Angleterre par le présent d'un riche drapeau. « L'apos-« tole....

[1] Art de vérifier les Dates, V, 450. = [2] *Idem*, V, 451.

« Un gonfanon li envoya
« Mout précieus et chier et bel ; . . .
« Et de part Dieu ly otroya
« Que Angleterre conquesist
« Et de Saint-Pierre le tensist. »

Dans la même circonstance, un de ses soldats, après avoir arraché du toit d'une cabane une poignée de chaume, la lui présenta en lui disant : *Je vous investis du royaume d'Angleterre.* Ces faits curieux confirment ce que l'on sait de la manière dont se faisaient les transactions avant l'institution des notaires. Les propriétés s'y transféraient de vive voix devant des témoins, sans écrit et sans charte. On se donnait mutuellement la moindre chose, et même une paille comme fit le soldat de Guillaume. Il a été un temps même où l'on appelait autant d'enfans que de témoins, et quand la transaction était consommée, on tirait les oreilles aux enfans afin qu'ils se souvinssent d'avoir été convoqués dans telle ou telle circonstance.

Le pape Clément IV investit Charles, frère de Saint-Louis, du royaume de Sicile, par l'envoi d'un drapeau, ainsi que cela s'était pratiqué pour Guillaume.[1]

A Navarette, où Duguesclin fut fait prisonnier, on allait sonner la charge, lorsque Jean Chandos, qui s'était déjà signalé dans plusieurs guerres contre la France, quitte inopinément son rang pour venir auprès du roi d'Angleterre, et de don Pèdre[2]. Il présente au prince de Galles, son maître, une bannière roulée, et lui dit :

[1] Wace, roman de Rou. — Guillaume de Poitiers, Vie de Guillaume-le-Conquérant. — Ingulfe, Hist. des Gaules, XI, 155. — Borel, au mot *Gonfanon.* = [2] Duchastelet, Hist. de Duguesclin, 129.

« Monseigneur, je suis chevalier il y a long-temps, et « par vos bienfaits je suis, grâces à Dieu, devenu assez « puissant et assez riche en terres pour être chevalier « banneret : j'ai, dans l'étendue de mes fiefs, plusieurs « chevaliers et plusieurs écuyers pour accompagner et « servir ma bannière, si vous m'accordez cette qualité. » Le prince reçut la bannière des mains de Chandos, la remit à don Pèdre et le pria de la déployer : ce que le roi fit. Don Pèdre, en la lui rendant, lui dit : « Voilà, « brave connétable, votre bannière que je vous rends « déployée.... Vous êtes chevalier banneret. » Chandos courut la porter aux gentilshommes, ses vassaux, et leur dit : « Amis, cette bannière est à vous; il y va de « votre honneur, autant que du mien, qu'on la voie « le plus avant parmi les ennemis et qu'elle soit géné- « reusement conservée. » Tous jurèrent de faire leur devoir en braves, et Chandos la confia à un gentilhomme nommé Guillaume Alery.

Les étendards ont été souvent donnés comme récompense. Ceux qui figurent dans les armoiries n'ont pas d'autre origine. Le comte de Cabra, vainqueur des Maures d'Espagne en 1483, obtint la faveur d'en mettre neuf dans son écusson, en récompense de la bravoure avec laquelle il en avait conquis pareil nombre dans une seule bataille.[1]

Un cachet du duc d'Albe tenant à une de ses lettres autographes adressée à l'Aubespine, ambassadeur de France à Madrid, et datée de 1561, fait voir aussi neuf étendards rangés autour de l'écu.[2]

[1] Abrégé chronol. de l'Histoire d'Espagne, I, 716. — [2] M. Lebez, sa Biblioth.

CHAPITRE VI.

LES ROIS ET LES SEIGNEURS PORTAIENT EUX-MÊMES LEUR ÉTENDARD.

L'honneur de porter les drapeaux a été brigué chez les nations nées des débris de l'empire romain, comme nous avons montré qu'il l'avait été chez les Romains eux-mêmes. Plus les temps sont voisins encore de la chute du colosse, et plus on voit les chefs guerriers tenir à les porter de leurs propres mains. Le moyen âge en offre beaucoup d'exemples. Sur les sceaux des chartres, l'étendard est le symbole du souverain domaine lorsqu'il est à la main des empereurs et des rois. Au XIIe et au XIIIe siècle, plusieurs seigneurs se les attribuèrent.[1]

Dans le roman de Garin il est dit :

« . . . . Le duc Garin
« Qui portera l'enseigne Saint-Denis » ;[2]

et plus loin :

« Garins s'en va qui l'oriflambe tint. »

Et l'on sait qu'ici oriflambe peut signifier simplement un drapeau, et non l'enseigne de Saint-Denis. Dans le roman de Guiteclin, il y a :

« Li rois tint une lance à un vermeil pennon. »

[1] D. Devaines, Dict. de Diplom., II, 267. = [2] P. Paris, Garin, I, 215.

Robert, aïeul de Hugues Capet, et qui fut roi conjointement avec Charles III le Simple, dans une guerre qu'il eut à soutenir contre celui-ci, lui livra bataille près de Soissons, en 923. Le succès ne répondit point à son audace. Un seigneur nommé Fulbert, dont la bravoure, sans doute, était éprouvée, portait l'étendard du roi de France : mais Robert tenait lui-même son drapeau. Il fut défait et tué de la propre main de son compétiteur, qui s'empara du drapeau de Robert, et qui en fit trophée. Quelqu'un vient de dire tout récemment que ce fait est peu croyable [1]. Sans doute on raisonne dans le sens où cette bannière aurait eu le développement embarrassant de nos drapeaux actuels. Toutefois, voici d'autres exemples qu'il faudrait infirmer aussi.

Lorsque Guillaume, duc de Normandie, eut résolu de tenter la conquête de l'Angleterre, il envoya des ambassadeurs à Rome pour faire valoir, auprès du pape Alexandre II, ce qu'il appelait ses droits à la couronne de ce pays. Le pape se déclara pour lui, et lui envoya même, à titre d'investiture, un drapeau, dont nous avons parlé au chapitre précédent. Guillaume le porta avec lui durant l'expédition. En effet, la tapisserie de la reine Mathilde, à Bayeux, le représente au moment de son embarquement, tenant à la main une lance terminée par une enseigne. C'est sans doute la sienne propre. Mais l'action du passage est figurée par plusieurs vaisseaux chargés : l'un d'eux, où paraît être le duc dans l'attitude du commandement, porte au grand mât un pavillon surmonté d'une croix. Celui là est peut-

[1] Dictionnaire de la Conversation, au mot *Bannière*.

être celui du pape. Il faut dire cependant qu'à la bataille d'Hastings qui plaça Guillaume sur le trône d'Angleterre par droit de conquête, c'était Turstein, fils de Rollon, qui portait l'étendard des Normands vainqueurs.[1]

La ville de Nicée venait de tomber au pouvoir des guerriers de l'Occident[2]. Les vainqueurs poursuivaient leur route triomphante, partagés en deux corps; le premier commandé par Hugues-le-Grand, et le second par Bohémond. Les Turcs, au nombre de 300,000, tombèrent à l'improviste sur celui-ci, et allaient le mettre en fuite, quand Robert, comte de Normandie, à qui Bohémond avait cédé le commandement pour ce jour-là, agitant dans l'air son drapeau blanc brodé d'or, s'élance sur l'ennemi de toute la rapidité de son cheval au cri de guerre : *Dieu le veut*, et par ce mouvement généreux relève tous les courages. Sa troupe rassurée revole au combat, et tandis que par un dernier effort elle cherche à rappeler la victoire, elle voit accourir Hugues-le-Grand, qui, avec son corps d'armée, acheva de la fixer.

A la bataille d'Antioche le même Hugues, qui était le troisième des fils de Henri Ier, roi de France, portait lui-même, quoiqu'affaibli par une longue maladie, l'étendard de l'église que le pape Urbain VIII lui avait confié à son passage en Italie, et qui était devenu celui des croisés en 1098. Raymond d'Agiles, un des historiens de cette croisade, portait la sainte lance. *Vidi ego hæc quæ loquor, et dominicam lanceam ibi ferebam,*

[1] ORDERIC VITAL, Hist. des Norm., L. III. = [2] ROBERT, moine, première Croisade, L. III.

dit-il. La bataille fut gagnée et coûta la vie à plus de cent mille Sarrasins. [1]

Baudouin Ier, roi de Jérusalem, vivement pressé auprès de Ramla par un corps d'Égyptiens dix fois plus nombreux que le sien, et qui venait pour tirer vengeance des cruautés commises à Césarée en 1102, exhorte sa petite troupe à vendre du moins chèrement sa vie. Vaincre ou mourir, est la réponse de ses braves. Baudouin aussitôt attache un mouchoir blanc à l'extrémité de sa lance, et avec ce drapeau improvisé, s'élançant au combat, trace aux siens le chemin de la victoire. Elle fut complète. [2]

Dans une autre bataille auprès de Jaffa, durant la même année, les infidèles serraient de si près les chrétiens commandés encore par Baudouin, qu'à peine pouvaient-ils se servir de leurs armes. Le danger était imminent. Mais ce généreux guerrier au moment où il voit la victoire sur le point de le trahir, arrache des mains de son écuyer le drapeau blanc qu'il portait, et suivi de 160 chevaliers seulement, se précipite dans les rangs ennemis. Les chrétiens, animés par un tel chef et par un tel exemple, reprennent courage, et les musulmans sont mis en déroute. [3]

Mais les armes ont leurs revers, et les braves leurs infortunes. Baudouin, dans une autre circonstance,

[1] GUIBERT, abbé, L. VI. — ROBERT, moine, L. VII. — RAYMOND D'AGILES, Recueil de Bongars, p. 155 — GUILL. DE TYR, L. VI. — ALBERT D'AIX, L. IV. = [2] MICHAUD, Hist. des Crois., L. V, p. 26. = [3] FOUCHER DE CHARTRES, Hist. des Croisades, — MICHAUD, L. V, p. 30.

(1113) s'étant jeté au milieu d'un parti ennemi avec l'impétuosité que lui donnait sa confiance dans son courage, perdit une grande quantité des siens, et lui-même, forcé à la retraite, fut contraint d'abandonner la bannière qu'il tenait à la main.[1]

Don Pèdre II, roi d'Aragon, beau-frère du comte de Toulouse, vint à son secours dans sa fameuse querelle contre Simon de Monfort. (1213) A la bataille de Muret, funeste aux Albigeois, don Pèdre portait lui-même son enseigne de dignité. Il l'y perdit avec la vie. On verra plus tard l'usage qu'en fit le vainqueur.[2]

Dans un combat qui eut lieu auprès d'Andely, entre Louis-le-Gros et Henri Ier, roi d'Angleterre, en 1119, il paraît que le roi de France portait aussi son étendard ou pennon, car un soldat s'en étant emparé, l'Anglais le lui acheta 20 marcs. Le lendemain il renvoya au roi son cheval avec le frein et le harnois : quant au drapeau il ne le rendit pas, mais le conserva au contraire comme un témoignage de sa victoire.[3]

Jeanne d'Arc, autant que cela lui était possible, portait elle-même son blanc drapeau. Elle répondit à ses juges, c'est-à-dire à ses bourreaux, qui lui en demandaient la cause : « C'est parce que je ne veux pas me servir de mon épée ni en percer personne » : d'où l'on peut conjecturer qu'il n'était point terminé par un fer de lance. Interrogée aussi pourquoi son *estandart* avait été plus porté dans l'église de Rheims que celui des autres

[1] Guill. de Tyr, Hist. des Crois., L. XI. = [2] G. le Breton, Vie de Phil.-Aug., an. 1213. — *Id.*, Philippide, chant VIII. = [3] Orderic Vital, Hist. de Norm., L. XII.

capitaines, elle répondit : « Il avoit esté à la peine, « c'estoit bien raison qu'il fust à l'honneur. »[1]

Ces exemples servent à expliquer un usage qui s'est long-temps perpétué, celui de représenter les guerriers tenant un étendard à la main. Don Plancher a donné la gravure de quatre sceaux des premiers ducs de Bourgogne, où ces princes sont vus dans cette noble attitude[2]. Un manuscrit du XIe siècle écrit en Angleterre dans le temps de Harold, est orné d'une peinture où Montfaucon pense que ce prince est figuré. Il est assis sur son trône. D'une main il tient un sceptre et de l'autre un étendard. Nos aïeux ne concevaient point de pose qui pût les faire valoir plus à leur avantage. Les collections de sceaux gravés, les cabinets des curieux, offrent de cet usage une multitude d'exemples.[3]

[1] Lebrun des Charmettes, Histoire de Jeanne d'Arc, I, 422. = [2] D. Plancher, Hist. de Bourg., I. = [3] Montfaucon, Monum. de la Monar., I, pl. 55. — Millin, Antiq. nat., IV. — Trésor de Numismatique. — M. Leber, sa Collection de Sceaux. — M. Depaulis, *id.*

CHAPITRE VII.

ENSEIGNES CONFIÉES AUX PLUS VAILLANS.

Les hommes du moyen âge, en conservant quelques unes des traditions des temps que nous nommons anciens, ont continué de confier leurs étendards aux plus braves. Il est donc naturel, afin de le prouver, de faire pour cette époque un chapitre sous le même titre que celui que nous avons fait pour l'antiquité.

Les drapeaux que les généraux et les rois portaient eux-mêmes étaient ordinairement leurs enseignes particulières. Mais les bannières principales ou de l'État furent, selon les époques, portées par des guerriers choisis parmi les plus braves, ou commis à cette fonction par une charge spéciale, comme nous l'avons dit au livre précédent. Mais nous n'avons point parlé des qualités exigées des porte-étendard, et c'est ce que nous allons faire. On s'attend bien que la vaillance était mise au premier rang, et en effet les historiens des temps passés ne tarissent point à ce sujet.

On lit dans la chronique de l'abbaye de Senones un récit de la manière singulière dont se fit le choix du porte-étendard royal, avant la bataille de Bouvines. Philippe-Auguste cherchait à qui confier sa bannière personnelle, lorsque le duc de Bourgogne lui dit : « J'ai dans ma « chevauchée un chevalier nommmé Galon de Montigni,

« pauvre, mais valeureux (pas riche homs d'avoir, mais « riche de proëce); il a engagé son dernier morceau de « terre pour se procurer des armes neuves et un bon dex- « trier propre à faire cette campagne. Le roi agréa Galon « de Montigni, qui sortit aussitôt des rangs des nobles « Bourguignons. Je te confie avec l'étendard royal, dit « le monarque au chevalier, l'honneur de la couronne. « Le preux reçut avec respect le précieux dépôt. Quelle « sera ma tâche au milieu des combats? demanda-t-il. « — Elle se bornera à te tenir constamment devant moi « sans concevoir la moindre crainte, quelque pressant « que paraisse le danger. — Rien n'est plus facile, reprit « le guerrier; cependant je vois que l'oriflamme est al- « térée de sang humain, et je pense qu'avec l'aide de « Dieu, je pourrai aujourd'hui lui faire étancher sa soif « dans le sang ennemi. » Nous ne reviendrons plus sur l'erreur dans laquelle tombe le moine de Senones lors-qu'il appelle oriflamme le pennon royal à fleurs de lis.[1]

L'empereur Henri, qui régnait en 1087, ayant à faire choix d'un porte-étendard, convoqua les seigneurs de sa cour et tint conseil avec eux pour savoir auquel il conférerait cet honneur et la conduite de son armée. Godefroi, duc de Lorraine, fut désigné. L'empereur lui confia donc son aigle comme à celui qui avait été élu par mille autres, et qu'un suffrage aussi universel proclamait le plus habile. Mais le duc, modeste, comme l'est le mérite, n'accepta que malgré lui, et après avoir long-temps résisté. Lorsque le moment de combattre fut

[1] Chronique de Senones dans D. Brial, XVIII, 690, 691. — Mazas, Vie des grands Capit., I, 83.

venu, il marcha contre le faux Rodolphe, lui enfonça dans le cœur le drapeau dont on l'avait chargé, et le retira pour l'élever dans les airs et le montrer teint du sang d'un compétiteur dangereux.[1]

Selon Olivier de la Marche[2], l'écuyer porte-étendard du prince doit être puissant de corps, sage, juste, vaillant et hardi : « vaillant, car force de courage est « la principale des quatre vertus cardinales. Vaillant et « hardy, pour ce que en armes il doit avoir l'estendart « du prince et gouvernement, qui est l'enseigne où l'on « se rallie...... hardy pour emprendre, et vaillant pour « soustenir, et doit estre telle sa renommée, pour donner « à chascun courage de valloir et honte de faire le con- « traire. Il doit estre puissant de corps, pour ce que luy- « mesme en personne porte à la bataille l'estendart du « prince, qui est un puissant faix à porter, car l'esten- « dart du prince doit estre grand et eslevé par-dessus « les autres, et se doivent toutes autres enseignes ployer « et amendrir là où est l'estendard du prince. » Enfin l'étendard doit être terminé par un fer de lance, parce que l'écuyer est si près du prince dans la bataille, qu'au besoin il doit le défendre, et *faire lance de son pennon.*

Christine de Pisan prête à Aristote ce langage : « Ceuls qui portent les estendars et banières des princes « et chevetains, doivent estre esleus preus, fors et de « grand corage et nobles hommes, pour cause que au « regart de l'estendart se gouverne la bataille et l'ost.... « on doit regarder que celluy à qui on le baille à porter

[1] GUILL. DE TYR, Hist. des Croisades, L. IX. = [2] OLIVIER DE LA MARCHE, Maison de Charles-le-Hardi.

« soit preudomme; car se il estoit traître, luy tout seul « pourroit, par son signe, faire desconfire et destruire « sa partie. »[1]

Dans le roman de Garin le Loherain, dont presque tous les manuscrits sont du XIIe siècle, bien que l'ouvrage lui-même soit beaucoup plus ancien, ont lit déjà :

« Niés Isorés, dist Fromons li marchis,
« Plus fier que toi ainc de mes iex ne vis :
« Porte m'ensengne. . . . . »[2]

Juvénal des Ursins, et l'histoire latine de Charles VI, disent perpétuellement depuis 1381 jusqu'en 1414 : « L'oriflambe fut baillée à un vieil chevalier, vaillant « homme, nommé maître Pierre de Villiers.... le roi la « bailla à messire Guy de la Trimouille, vaillant cheva- « lier.... et la bailla à un vaillant chevalier nommé mes- « sire Hutin, sire d'Aumont, qui communia.... Le roi « assembla son conseil pour savoir à qui on bailleroit « l'oriflamme, car on avoit de tout temps accoustumé la « bailler à un chevalier loyal, preudhomme et vaillant: « fut élu messire Guillaume Martel de Bacqueville. »

Petro Villaribus.... viro emeritæ militiæ et fidei non dubiæ.... percepta prius eucharistia.... Emerito militi domino de Osmonte insignes milites in armis.... Guillelmum Martelli, dominum de Bacqueville, virum facundia clarum, strenuum in agendis.

Un auteur cité par Vignier, dit d'Anselme de Chevreuse, mort à Mons-en-Puelle, qu'il avait été choisi *ob fidelitatem et integritatem eximiam.*[3]

[1] CHRISTINE DE PISAN, Faits de Charles V, ch. 31. = [2] P. PARIS, Garin, p. 165. = [3] DUCANGE, Dissert., 324.

Audenehan était parvenu par son mérite à l'office de maréchal de France. Toutefois, les vertus guerrières s'accrurent encore si fort en lui, que Charles V lui donna, en 1368, la garde de l'oriflamme, ainsi que le prouve l'acte de 1372, publié par Daniel, et comme une charge plus honorable que celle de maréchal.

« Li mareschaus . . . .
« Du roi de France fu moult prisiez et amez,
« Car pour le plus preudhomme qui peust estre trouvez
« Li fu li oriflans balliez et délivrez. »[1]

Nous avons vu Villani qualifier Miles de Noyers de *nobile gentiluomo, e prode in arme.*

« Tuit vont vers l'ensoigne roial,
« Où les fleurs de lis d'or esgardent.
« Le roi et li sien qui les gardent,
« Qui sont très hardi féréeur. »[2]

Signo regali.... quod ferebat die illa Galo de Montiniaco, miles fortissimus, sed non dives.[3]

« . . . . *Signum regale tenebat*
« *Montiniacensis vir fortis corpore Galo.* »[4]

L'exemple de Galon de Montigny semble imaginé tout exprès pour prouver la vérité de ce que dit Aristote par l'organe de Christine de Pisan. En effet, les drapeaux avaient une telle influence sur les esprits dans un jour de bataille, ils absorbaient à un tel point

[1] Chronique de Bertrand Duguesclin, MS. = [2] G. Guiart, Roy. lign., 1214. = [3] Continuateur de Rigord, 1215. = [4] Guill. le Breton, Philippide, L. II.

l'attention des combattans, que s'ils eussent été confiés à des êtres pusillanimes, ou à des mains inexpérimentées, il en serait souvent résulté les conséquences les plus graves. Nous en avons cité dans notre premier livre des exemples chez les anciens, et il y a chez nous celui de Galon de Montigny. Si, dans le fort de la mêlée où il était enfoncé avec le roi, il se fût laissé arracher sa bannière, si l'imminence du danger lui eût fait ou perdre la tête ou prendre la fuite, c'en était fait du vaillant roi de France.

Charles VII, encore dauphin, préludait en 1421 à l'expulsion des étrangers. Dans une rencontre qu'il eut avec le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, allié des Anglais, l'honneur de la journée lui resta, et il en fut redevable à un drapeau mal porté. « Quand ce vint au « choq des deux batailles, il y eut bien les deux parts « des gens du duc qui tournèrent le dos, et se mirent « à fuir vers Abbeville : mesme il y avoit jusques à « des chevaliers et escuyers de Picardie, Flandre et « Artois, qui d'ailleurs estoient réputez d'estre assez « vaillans, lesquels toutesfois faillirent en ce jour, « dont ils furent depuis fort blamez par leur prince, « qui estoit présent en la place. Ils s'en voulurent excu- « ser, à cause que celuy qui portoit la bannière de leur « duc s'enfuyoit, et qu'aussi le roy de Flandre-Heraud « leur certifioit que pour vray le duc Philippe estoit pris « ou mort, par quoy ils en estoient tous esbahis et con- « sternez. Est vray que ladite bannière du duc estoit « par promptitude demeurée en la main d'un valet qui « la portoit, parce que la chose avoit esté si précipitée

« et hastée qu'on n'avoit eu le temps de la bailler et « confier à aucun gentil-homme de service. Or ledit « valet la laissa cheoir à terre, pour la peur qu'il avoit « qu'elle ne fust perdue. Et depuis elle fust ramassée et « recueillie par un gentil-homme nommé Jean de Ro- « simbos, lequel la porta long espace de temps, et se « rallièrent autour d'icelle bannière plusieurs gentils- « hommes; mais nonobstant cela ils s'enfuirent, comme « il vient d'estre dit, jusques à Abbeville.... »[1]

On a de tout temps attaché un si grand prix en France à la conservation du drapeau, qu'il y avait pour l'officier chargé de le porter, déshonneur à survivre à sa perte. « Le malheur avenant d'un désavantage », disait une maxime de chevalerie anciennement consacrée, « le taffetas lui doit servir de linceul pour l'ensevelir; « et si c'est une vieille compagnie où il n'y a qu'une « écharpe » (c'est-à-dire, si le drapeau est tellement usé qu'il n'y reste plus que la cravate), « le bâton de l'en- « seigne doit lui tenir lieu de cierge. » Un jeune gentil-homme nommé Chastelier, à la prise de Taillebourg, durant les guerres de religion, étant sur le point de succomber à ses blessures, suivit à la lettre la noble maxime. Il s'enveloppa du drapeau qu'il portait, et mourut.[2]

A la bataille de Poitiers « portoit la souveraine ban- « nière du roy, messire Geoffroy de Chargny, pour le « plus prudhomme de tous les autres et le plus vail-

[1] P. de Fenin, Mémoir. sur Charles VII. = [2] Montgeon, Alphab. milit., p. 21. — Daniel, L. IX, 65. — Mazas, Vie des gr. Capit., II, 200.

« lant.... Fut occis messire Geoffroy de Chargny, la ban-« nière de France entre ses mains. »[1]

A celle de Nicopolis, la bannière Notre-Dame était « la souveraine de toutes les autres, et leur ralliance. » Elle était portée par Jean de Vienne, « qui fit merveilles « d'armes; mais il fut là occis, la bannière Notre-Dame « entre ses poings. Ainsi fut-il trouvé. »[2]

Ces généreux exemples se représentent à chaque page de notre histoire, et ils étonneraient bien, si elle venait à les connaître, cette jeunesse qui, pour ainsi dire étrangère dans son propre pays, ne soupçonne pas que les braves d'aujourd'hui puissent avoir eu des aïeux braves aussi, et qui ne sait rien par-delà 1789.

Ce n'est pas chez nous seulement que la charge de porter l'enseigne nationale par excellence a été recherchée comme une source de considération et d'honneur. Il a été un temps où ce privilége, suivant la Chronique de Waltham, était réclamé en Angleterre par les comtes de Chester. Les républiques italiennes du moyen âge avaient un dignitaire qui, sous le nom de gonfalonier, portait l'étendard national. Cette charge finit par donner tant d'autorité que, dans quelques villes, la susceptibilité républicaine s'en alarma. On l'y supprima, et ce fut alors que l'on adopta ce genre d'enseigne bizarre, nommé *il carroccio*, que nous avons décrit et de la possession duquel dépendait le succès de la campagne ou de la guerre, parce que tous les efforts des combattans avaient pour but de conserver ou de prendre cette enseigne.[3]

[1] FROISSART, Mém., 1356. = [2] *Id.*, 1396. = [3] STOW's, Chron. — STRUTT, Angl. anc., 245. — MÉNESTRIER, Hist. de la Cheval., ch. IV.

La fidélité s'allie merveilleusement à la bravoure; en voici un exemple : François de Châtillon, fils de Coligny, commandait les reistres et les Suisses en 1587. Obligé de se retirer après la défaite que lui fit éprouver le duc de Guise à Auneau, il refusa toute espèce d'accommodement. Il préféra une retraite périlleuse, mais honorable, à un accord qui lui semblait honteux. Le roi de Navarre, devenu depuis Henri IV, lui avait confié des drapeaux, et il ne voulait en faire la remise qu'à lui. Accompagné d'une poignée d'hommes dévoués comme lui, il repoussa toutes les attaques dont il fut l'objet. Serré de près deux fois par un corps supérieur, il parvint cependant à rejoindre le roi de Navarre, et à lui remettre les drapeaux qu'il avait reçus de lui.[1]

Il y a cependant à dire sur quelques porte-enseigne des choses qui ne sont point à leur louange. Par exemple, Guillaume de Poitiers et Orderic Vital rapportent que l'étendard des Normands, à la bataille d'Hastings, fut confié à Turstin, fils de Rollon, ou Toustain-le-Moud; mais le roman de Rou dit qu'il avait été offert d'abord à Raoul de Conches et à Gauthier Giffart, qui l'avaient successivement refusé.[2]

Au Livre III, ch. VIII, nous avons vu Charlemagne, dans le roman des Enfances d'Ogier, MS. du XIIIe siècle, donner l'oriflamme à porter à Aloris, parce qu'il était grand et qu'il avait la poitrine large.[3]

[1] L'Étoile, Journal de Henri III, t. II, p. 39. — Du Bouchet, Généalog. de Coligny. = [2] Guill. de Poitiers, Vie de Guill.-le-Conquérant. — Orderic Vital, Hist. des Norm., L. III. — Lechaudé d'Anisy, Tapiss. de Bayeux, p. 66. = [3] Adenès, les Enfances d'Ogier, MS. de la Bibl. Royale.

« Charles le vit de grand taille et formée,
« Biaus fu et lons, s'ot la poitrine lée. »

Mais cet Aloris, seigneur lombard, bien qu'il fût beau, était un traître et un lâche. Au milieu de la bataille, il avait pris la fuite avec l'oriflamme. Ogier l'avait vu dans ce moment, lui avait fait honte de sa défection et l'avait contraint à revenir au combat. Charlemagne, qui ne connaissait pas la circonstance de cette fuite, allait complimenter Aloris sur sa valeur, quand Ogier le désabusa. Écoutons le poète :

« La noble ensaigne à l'anste painturée
« De Saint-Denis de France, la loée,
« Tint Aloris : mais n'estoit pas portée
« Selon les poins dont elle estoit usée.
« El plus grant tas de la gent défaée (payenne)
« Là avoit-ele souvent esté monstrée;
« De gent paiene estoit mout redoutée,
« D'aus ot esté souvent ensanglentée;
« S'ele parlast, ele éust tost prouvée
« Vraie raison que mar ert assenée,
« Et que n'estoit pas à son droit donnée. »

C'est-à-dire qu'elle n'était point portée par un homme d'honneur, comme elle avait coutume de l'être, et que si elle avait pu parler elle l'aurait bien dit.

La disette qui, en 1098, faisait le désespoir des croisés assiégés dans Antioche, donna lieu à un fait étrange. Le comte de Chartres et de Blois n'eut pas le courage de braver la famine. Il avait la présidence du conseil et était garde du principal étendard. Ces grandes missions ne l'empêchèrent pas de quitter la ville et l'armée, et de fuir vers Constantinople avec son étendard, au

risque de se voir à jamais flétri par l'épithète de *sauteur de corde*, nom que l'on donna à ces déserteurs, à cause des cordes dont ils se servaient durant la nuit pour se glisser du rempart dans la plaine.[1]

Mais entre ce trait et celui qui nous reste à rapporter, il y a toute la distance d'une faiblesse à une infamie. Les Belges, préludant à la bataille de Rosbecq, ont porté le délire jusqu'à mettre leur principale bannière nationale dans les mains impures d'une femme de mauvaise vie ! Sans doute le trait passe toute croyance : cependant il est avéré. Cette malheureuse, bien digne en effet d'exercer un tel empire sur de tels séditieux, avait persuadé aux Flamands que si elle pouvait la première tirer du sang d'un Français, ils remporteraient la victoire. Mais le sien au contraire coula le premier: elle fut tuée au commencement d'une action partielle, où l'avantage demeura au connétable de Clisson, peu de jours avant Rosbecq. Voici les termes curieux d'une chronique de l'époque : « Les Flamans, en batailles or-« données, vindrent contre François, et leur bannière « firent porter par une feme de vie mainshonneste, « nommée Marie Jetrud, et fut leur sort que se pre-« mier elle tiroit du sang des François ils obtiendroient « victoire. Mais à l'assembler fut ceste feme occisez; « furent Flamans desconfiz, et furent les occiz nombrez « environ 14000 hommes. »[2]

[1] Guill. de Tyr, Hist. des Crois., L. VI. — Michaud, L. III, an. 1098. = [2] Gestes des nobles François depuis Priam, MS. de la Biblioth. Royale 10297, p. 53. — Juv. des Ursins, 1382. — Mazas, grands Capit., IV, 79.

Cette turpitude n'est point inouïe. On a vu des insensés de la même espèce, mais plus méprisables encore à cause de la différence des époques, promener dans Paris, sur un char, et introduire dans le repaire de la Convention, aux cris forcenés de *Vive la République!* une actrice de l'opéra, nommée Maillard, tenant à la main le drapeau de ce temps funeste, et affublée d'un bonnet rouge. Ils la traînaient depuis la basilique souillée de Notre-Dame, où elle avait impudiquement rempli le rôle de déesse de la Raison, sur l'autel même de la Vierge, source de toute pureté! Au moins quand Pisistrate, mu par un intérêt tout privé, promena jadis, sur un char, au milieu d'Athènes, la bouquetière Phya, qu'il voulait faire passer pour Minerve, il ne fut que ridicule. Mais les Flamands de 1382!.... mais les hommes de 93!.... [1]

[1] Lacretelle jeune, Hist. de la Convent., IV, 193. — Guillon, Martyrs de la Foi, I, 213. — Beaulieu, Biog. univers., au mot *Chaumette*. — Hérodote, L. I, ch. 60. — Polyen, L. I, ch. 40. — Val. Maxime, L. I, ch. 2. — Athénée, L. XIII, ch. 9.

CHAPITRE VIII.

HIÉRARCHIE DES DRAPEAUX.

Il y avait un ordre dans les rangs assignés aux drapeaux à l'armée. En France, on l'a déjà dit, l'étendard de dévotion avait le pas sur tous les autres : celui de la nation sur celui du roi, celui-ci sur le drapeau du vassal, et ainsi de suite de bannière en pennon jusqu'à la dernière banderole de l'écuyer. Ainsi, quand une ville assiégée s'était rendue, si le roi avait concouru à l'attaque, son drapeau était arboré le premier sur les murailles soumises [1]. Si le connétable avait été présent aussi, il avait, par sa charge, le privilége de planter le sien auprès de celui du roi. Mais le vassal du roi de France, fût-il roi lui lui-même, ne pouvait arborer son pavillon dans une ville prise par son seigneur suzerain. Avant de partir pour la croisade, Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, s'étaient donné rendez-vous en Sicile. Le roi de France était déjà établi dans Messine, lorsque celui d'Angleterre y arriva. Guillaume-le-Bon, roi de ce pays, venait de mourir sans laisser d'enfans de son mariage avec Jeanne d'Angleterre, sœur de Richard. Tancrède, fils naturel du vaillant Roger, s'était emparé du trône de Sicile et avait refusé jusques là de resti-

[1] DANIEL, L. VI, 485.

tuer le douaire de Jeanne, et de payer les sommes léguées par Guillaume à Henri II Plantagenet, père de Richard. L'occasion était favorable pour demander justice, et Richard en profita. Tancrède voulut négocier, et prit le roi de France pour médiateur. Mais durant les pourparlers une querelle survenue entre les soldats anglais et les citoyens de Messine brouilla tout. Richard aussitôt court aux armes, livre la ville au pillage, brûle dans le port les galères siciliennes, et arbore sur une des tours l'étendard d'Angleterre. Philippe, blessé de se trouver en quelque sorte prisonnier d'un roi qui est son vassal, indigné surtout de voir flotter dans un lieu où il est présent, une autre enseigne que celle de France, donne l'ordre de l'abattre sur-le-champ, et d'y substituer la sienne. En vain Richard lui envoie dire de ne rien précipiter, parce que si l'on usait de violence il y aurait bien du sang répandu, Philippe insiste et il faut lui obéir. Le vassal enlève son étendard, et pour achever d'apaiser le noble roi de France il remet la garde de la ville à leurs amis communs, les chevaliers du temple et les hospitaliers. [1]

Mais voici un fait tout opposé à celui-là, quoique semblable, et qui eut lieu à Ptolémaïs. Léopold, marquis d'Autriche, servait sous les ordres de Richard-Cœur-de-Lion au siége de cette ville. Dans l'un des assauts qui en précédèrent la prise, Léopold, parvenu à se loger sur les murailles, y avait fait placer son enseigne. Richard alors dans la position de Philippe à Mes-

[1] VELLY, Règne de Philippe II. — HUME, an 1190. — LINGARD, Hist. d'Angl., règne de Richard Ier.

sine, comme lui, s'indigne de ce que quelqu'un ose devant lui s'égaler à un roi. Il fait impitoyablement arracher le drapeau du marquis et le fait remplacer par le sien, jusqu'à ce que celui de Philippe-Auguste soit définitivement arboré. A Messine, Richard avait tort, et il ne lui arriva rien de fâcheux : à Ptolémaïs, il avait raison, et cependant il fut cruellement puni. En quittant l'Orient il s'embarqua, et fit naufrage dans l'Adriatique. Forcé de traverser l'Allemagne pour gagner l'Angleterre, il prit le travestissement de pélerin : mais il se trahit lui-même par ses dépenses et ses prodigalités. Il tomba dans les mains de ce même Léopold dont il avait en Syrie arraché le drapeau, et qui, pour se venger de ce qu'il nommait un affront, le vendit à l'empereur Henri VI. Les négociations pour sa rançon et sa délivrance furent longues, et ce ne fut qu'après une captivité de dix-huit mois, et une absence de quatre ans, que, rendu à la liberté, il débarqua à Sandwich. [1]

Les querelles occasionnées par les drapeaux sont fréquentes dans l'histoire. Les premiers chefs des croisés avaient long-temps vécu et agi en harmonie. Dans une circonstance, où cependant les opérations ultérieures avaient été réglées d'accord, Tancrède et Bohémond arrivèrent les premiers et ensemble sous les murs de Tarse (1097). Les habitans intimidés et jugeant la résistance inutile, promirent de se rendre s'ils n'étaient point secourus dans un temps donné, et pour gage de leur parole, consentirent à recevoir et à arborer l'éten-

[1] RIGORD. Vie de Phil.-Aug. — HUME, an 1193. — LINGARD, Hist. de Richard Ier. — BARONIUS, Ann. ecclés., an. 1101.

dard de Tancrède. Peu de jours après, Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon arrive, s'indigne à la vue de ce drapeau, et prétend que sa troupe étant la plus nombreuse, la ville lui appartient de droit. Il exige qu'au moins les deux corps entrent ensemble dans la ville, et en partagent les habitans et le butin. Tancrède résiste : on en vient aux injures. Enfin on s'en remet à la décision des futures victimes. Baudouin les intimide et les tourne en sa faveur. Le drapeau de Tancrède est enlevé et jeté ignominieusement dans les fossés de la place, et on lui substitue celui de Baudouin.

L'année suivante Tancrède s'étant emparé de la citadelle d'Antioche, substitua à son tour le drapeau de Bohémond à celui de Saint-Gilles comte de Toulouse, et le 10 juin 1099 il eut la gloire de planter le premier l'étendard des croisés sur les murs de Jérusalem.[1]

[1] MICHAUD, I, L. II, — *Id.*, I, L. III, IV.

CHAPITRE IX.

MANIÈRE DONT SE PLANTAIENT LES ENSEIGNES.

Dès l'origine des enseignes flottantes, l'usage s'introduisit de les planter durant le combat dans un buisson, et, autant que cela était possible, on choisissait une place élevée. Peut-être cette coutume vint-elle de ce que beaucoup de rois chrétiens faisaient ériger des croix avant d'engager une action, et même avant de tenter une grande entreprise quelconque. Ofwald, roi saxon, en fit dresser une avant de combattre Cadwallo, et il la soutint lui-même pendant qu'on la consolidait en terre, et que ses soldats priaient, dévotement agenouillés. La prédilection pour les buissons était peut-être aussi un reste de l'ancienne vénération de nos aïeux pour les forêts sacrées où les druides conservaient les enseignes de la nation. Quant au choix de la place élevée ou du tertre, il était commandé par la nécessité de tenir l'étendard constamment en vue, afin qu'on pût toujours s'y rallier. A la bataille d'Hastings, celui que le pape Alexandre II avait donné à Guillaume-le-Bâtard fut planté près du duc, de manière à pouvoir être facilement vu de toute son armée. [1]

L'Orient même offre des exemples de la prédilection qui fait choisir les lieux hauts pour y planter des éten-

[1] STRUTT, Anglet. ancienne, 75. — MALMESBURY, p. 101.

dards, comme on les choisissait plus anciennement pour y prier. A Constantinople, il y a, près du mur de Théodose, mais extérieurement, entre la porte du Canon et celle d'Iverne, une éminence artificielle nommée Mattepe ou Maltépé, du sommet de laquelle on découvre la magnifique vue de la ville et de la côte d'Asie. Cette éminence a de la célébrité, parce que Mahomet II, ou la fit faire ou en fit choix pour y planter son étendard, dans le temps où il tenait la ville assiégée.[1]

Lorsqu'une enseigne était ainsi plantée, soit dans un buisson, soit sur un monticule, elle était confiée à la garde d'un détachement qui ne la quittait plus de vue. Le premier soin d'une troupe victorieuse était d'accourir à l'étendard du parti vaincu. Elle cherchait à l'abattre, et, après y être parvenue, elle l'enlevait en triomphe. La bannière abattue était l'action qui seule constatait la défaite, et c'est pour cela que, jusqu'au dernier moment, il se faisait de grands efforts de part et d'autre à l'entour, soit pour la maintenir abattue, soit pour la relever. « C'estoit honte de fuir un estendard demou-« rant debout, et aux victorieux de le laisser debout, « pourceque l'on n'estimoit pas la victoire entière ne « pleine, sinon quand il estoit renversé; qui estoit la « cause pour laquelle on le faisoit bien garder par les « meilleurs hommes de l'ost. »[2]

Le roi Frédéric de Sicile courut au lieu où était plantée la bannière du prince de Tarente, et l'attaqua

[1] WALSH, Voyage en Turquie, p. 31. = [2] FAUCHET, Origin., L. II, 112.

si vivement que d'un coup de lance il renversa celui qui la portait. Elle fut abattue. Le prince voulut la relever; mais le roi, qui était jeune, leste et vaillant, ne lâcha point prise, et s'opposa toujours à ce qu'elle fût remise sur pied. Non seulement elle ne le fut point, mais encore le roi de Sicile, après un combat corps à corps avec le prince de Tarente, le fit prisonnier.

L'infant N'Anfos de Sardaigne, en 1316, voyant, dans un combat contre le comte Ner, son enseigne renversée par la chute du porte-étendard, dont le cheval venait d'être tué sous lui, redoubla de courage : à défaut de son épée, qui était brisée, il tira sa dague de sa ceinture, et combattit jusqu'à ce qu'il eût relevé son enseigne, qu'il tint ensuite long-temps embrassée.[1]

Bertrand Duguesclin, dès qu'il se fut emparé du Captal de Buch, envoya attaquer son pennon, qui servait d'étendard aux Navarrois, et qui, selon l'usage, était planté dans un buisson. Bientôt tous ceux qui le défendaient furent « morts ou pris, ou reculés si avant « qu'ils n'en étoit nouvelles entour le buisson quand le « pennon du Captal fut pris, conquis et descirez et rué « par terre. »[2]

De là ces expressions qu'on retrouve à tous momens chez les écrivains du moyen âge : « Il fit développer « son pennon, et lever et mettre tout haut sur un buis« son, par manière d'étendard, pour rassembler leurs « gens.... Si mirent les aucuns leurs bannières et leurs « pennons à cette haie, et les armes de Bretagne tout

[1] Ramond Muntaner, Chroniq. catalane, 1299. — *Id.*, an. 1316. — [2] Froissart, Chron., an 1364.

« en haut, sur un buisson, pour rallier leurs gens......
« Le prince de Galles fit tenir sa bannière sur un buis-
« son tout haut, sur une petite montagne, pour rallier
« ses gens. » Ainsi parle Froissart à l'occasion de la bataille de Navarrette, où Duguesclin fut fait prisonnier, et de celle de Poitiers, si funeste à la France.

Lorsque ce n'était point un étendard proprement dit qui flottait au centre d'une action, c'était du moins un mât, et, de cet emploi, il prenait le nom d'étendard. M. P. Paris l'a judicieusement fait remarquer dans son Garin [1]. Nous ne pouvons mieux faire que de le copier. A l'occasion de ces vers,

« Nostre Emperères fait l'estendart venir,
« Si le fait bien de chevaliers emplir
« Et de serjans, por le fais soutenir. »

Il dit : « Dans nos anciens auteurs, il faut toujours en-
« tendre par étendard le point central de l'armée, indi-
« qué par un pal ou mât quelquefois fiché en terre, le plus
« souvent dressé sur un chariot. Voilà pourquoi, chez
« les Italiens, il n'avait pas d'autre nom que celui de
« *carroccio*. Au sommet du mât se développait la forme
« ondoyante d'un dragon, dont la gueule était toujours
« tournée dans la direction qu'on voulait donner aux
« combattans. D'après tous les textes que j'ai vus, et
« surtout d'après le vers du tome I, p. 38,

« A l'estendart les a par force mis,

« je pencherais à croire que l'estendard était ordinaire-
« ment entouré de vastes lices ou barrières. C'était là

[1] P. Paris, li Romans de Garin le Lohérain, II, 162.

« que se tenait ce que j'appellerais volontiers la *réserve ;*
« c'était là d'où partaient les chevaliers pour fournir
« leur carrière, et qu'ils revenaient quand on les avait
« forcés de reculer. Ces lices peuvent seules expliquer
« le vers

« Si le fait bien de chevaliers emplir. »

Toutefois nous verrons plus tard cette expression *emplir la cornette blanche,* employée au figuré pour dire admettre beaucoup de combattans dans la compagnie de la Cornette. Henri IV avait sa Cornette bien remplie : tout le monde aspirait à y entrer.

CHAPITRE X.

EMBLÈMES DES DRAPEAUX.

Tant que les drapeaux conservèrent la forme de bannières, ils furent sans autres emblèmes que les couleurs. Le christianisme avait fait disparaître les figures. Insensiblement, et lorsque le nombre trop circonscrit des couleurs principales ne fut plus suffisant pour différencier l'innombrable quantité d'enseignes qui parurent dans les rangs, on se relâcha de cette sévérité. Ce fut la croix qui parut d'abord, et la couleur de cette croix servit ensuite à distinguer les nations. Les emblèmes, les chiffres, les figures de toutes les sortes, se multiplièrent à l'infini. Enfin les armoiries et les devises survinrent, qui envahirent les fonds des enseignes de guerre.

« Charlemagne est représenté à Rome en l'église de « Sainte-Suzanne, en un tableau à la mosaïque, où il « est à genoux devant saint Pierre, qui lui met entre « les mains un étendard bleu parsemé de roses rouges.... » Il serait singulier que ces roses eussent dans le drapeau de saint Pierre la même signification que dans celui de l'idole d'Irminsul, dont Charlemagne lui-même abattit le temple à Éresbourg en Saxe, et qui paraissaient faire allusion au peu de durée de la gloire militaire, suivant les iconologues. [1]

[1] Ducange, Dissert. sur Saint-Louis.

Les Grecs du bas empire, au lieu de bannière, avaient une figure ou image en relief de la Vierge. Cette image tomba au pouvoir de Pierre de Brassy, gentilhomme de Beauvais, en 1204, peu de temps avant la prise de Constantinople par les Latins.

Le drapeau que le pape Innocent III envoya en présent au roi de Hongrie en 1205, et qui constituait alors l'étendard de saint Pierre, était chargé de la croix et des clefs de l'Eglise.

Lorsque les provinces et les villes du royaume de France se donnèrent des armoiries, elles y firent entrer probablement les figures représentées sur leurs enseignes. C'est ainsi que la Normandie a un léopard, la ville de Paris un navire, etc.

Nos rois ont eu long-temps coutume de tenir cour ouverte le jour de Saint-Michel, qui était considéré comme l'ange tutélaire du royaume. Charles VI avait toujours son image devant les yeux. Il la mit sur ses enseignes. Nous avons parlé de quelques autres emblêmes au ch. Ier de notre Livre II. Nous n'y reviendrons pas. Mais nous ne pouvons passer sous silence celui des premiers luthériens. Thomas Muncer, disciple du fougueux et criminel auteur de tous les maux du monde chrétien depuis trois cents ans, avait pris sur les paysans de la Saxe assez d'ascendant pour leur persuader de s'armer afin d'obtenir la communauté des biens et l'égalité absolue. Ils marchèrent sous un étendard où était peint un arc-en-ciel, symbole, disaient-ils, du bonheur futur des hommes. Les princes de Saxe, de Hesse et de Brunswick, avant de combattre ces fanatiques, connus

sous le nom d'anabaptistes conquérans, voulurent essayer les voies de la douceur. Les paysans ébranlés allaient se soumettre et rentrer dans le devoir, lorsqu'un arc-en-ciel, semblable à celui de leurs drapeaux, vint à briller dans la nue. Ranimés à cette vue, ils se croient assurés de la victoire, et courent au combat. Leur déroute fut complète. Plus de six mille de ces *avortons de Luther*, pour parler comme Mézeray, restèrent sur le champ de bataille. Leur général fut pris le lendemain et ignominieusement pendu. Il subit son sort avec une insigne lâcheté, selon les uns, et, selon d'autres, il reconnut ses erreurs, et en témoigna le plus grand repentir.[1]

Boileau, dans l'épître au roi, personnifie le Rhin; il lui fait dire aux Bataves:

> « Est-ce ainsi que votre âme, aux périls aguerrie,
> « Soutient sur ces remparts l'honneur et la patrie? »

C'est une allusion à l'ancienne devise des drapeaux hollandais, *Pro honore et patria*, qui caractérise cette nation, et même aujourd'hui plus que jamais.

[1] DUCANGE, Dissert. sur Saint-Louis. — Hist. de Constant., L. I. — BENETON, Enseign. de guerre, 159. — MORAND, Histoire de la Sainte-Chapelle, 133. — CATROU, Hist. des Anabapt. — MARTIN DU BELLAY, Mémoir., 1525. — ROBERTSON, Hist. de Charles-Quint, IV, 99. — PLUQUET, Dict. des Hérésies, au mot *Anabapt.* — WEISS, Biog. univ., au mot *Muncer*.

CHAPITRE XI.

LANGAGE DES DRAPEAUX, ET PARTICULIÈREMENT DU DRAPEAU BLANC.

De temps immémorial, les drapeaux ont eu un langage; non seulement ils ont servi de signaux, comme on l'a expliqué, Liv. Ier, chap. 8, mais on est convenu que leur érection ou leur couleur dans telle circonstance donnée signifierait telle chose. Ainsi le blanc, selon la remarque de saint Jérôme, fut universellement adopté comme symbole de la joie et du bonheur, et en France particulièrement comme faisant naître les idées de *liesse* et de *sauveté*.

En effet, le sentiment de paix et de sécurité qu'inspire le blanc, semble inné dans le cœur de l'homme. Avant même que la civilisation l'ait façonné, il le nourrit déjà. Les navigateurs en ont fait mille fois l'expérience auprès des peuplades les plus ignorées et des insulaires les plus barbares. Tout récemment encore, c'est-à-dire en mai 1830, l'Américain Mowell, capitaine du navire l'*Antarctique*, naviguait dans l'Océanie. Il fit la découverte d'un groupe de petites îles dont les habitans, hauts de six pieds, presque aussi noirs que des nègres africains et tatoués d'une manière effrayante, montaient un grand nombre de canots légers. Ils se tenaient d'abord à trois cents pieds du navire, et paraissaient n'oser s'en approcher. Mais un pavillon blanc hissé à propos leur inspira aussitôt de la confiance, et

ils s'avancèrent davantage. Alors on fit briller à leurs yeux des colliers de verroteries, et ils abordèrent avec sécurité. Il est si vraisemblable qu'ils n'avaient jamais vu d'Européens, que tout, sur le navire, fut pour eux l'objet de la surprise ou du plaisir; qu'à l'aspect de leur figure dans un miroir ils éprouvèrent une grande terreur, et qu'à l'explosion d'un peu de poudre sur le pont ils tombèrent tous à plat ventre. Cependant, sur ces hommes de la nature, et qui ne connaissaient rien, la vue du drapeau blanc avait exercé son empire accoutumé. Des relations d'amitié s'établirent bientôt entre eux et l'équipage. Mais la bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Ces bons sauvages, que la niaiserie philosophique exalte avec une emphase si ridicule, n'avaient point, eux, arboré pavillon blanc. Un jour que vingt et un matelots étaient descendus à terre, ils furent tout à coup enveloppés par trois cents de ces insulaires, qui en égorgèrent quatorze. Le capitaine, cruellement puni de sa confiance, s'éloigna avec horreur de cet archipel funeste, qu'il nomma îles du Massacre, et appareilla pour Manille, d'où il revint bientôt, avec un renfort, tirer vengeance des assassins.[1]

« Nous n'avons vu debout, écrivaient de Grèce, le « 5 juin 1830, MM. Michaud et Poujoulat, qu'une « mauvaise baraque où de pauvres gens vendent du vin « aux passans. Au-dessus de cette baraque flotte un dra- « peau blanc, semblable au signal de détresse qu'on ar- « bore après le naufrage. Dans tout l'Orient, le drapeau « blanc est le signal de la paix, et c'est de ce drapeau

[1] Bulletin de la Soc. de géograph., XIX, p. 261.

« que la Grèce attend aujourd'hui son salut. Puisse-t-il « porter bonheur à la cabane hospitalière! »[1]

A la guerre, lorsqu'une place assiégée est réduite au point de ne pouvoir plus tenir, et qu'elle veut se rendre, elle l'exprime en élevant un drapeau sur le lieu de son enceinte le plus apparent pour l'ennemi. C'est ordinairement un drapeau blanc. Il en fut ainsi à Harfleur lorsque cette ville, depuis trop long-temps anglaise, retomba enfin au pouvoir de Charles VII. Le gouverneur anglais, après six jours d'une belle défense contre une attaque terrible, arbora le pavillon blanc, et descendit en personne remettre les clefs de la ville au général français. Dunois, maître désormais de la place, monta au phare, et substitua le drapeau français à la bannière d'Angleterre que Henri V y avait autrefois plantée de ses propres mains.[2]

L'amiral Doria, commandant pour Charles-Quint une flotte anglaise, attaqua en 1533 la ville de Coron, occupée par les Turcs. Il la poussa si vivement qu'elle fut bientôt contrainte à demander une capitulation. Un drapeau blanc éployé fut le signe dont elle fit usage pour faire comprendre sa détresse et son vœu. Nous verrons bientôt le même drapeau employé une seconde fois par la même ville dans une conjoncture semblable.[3]

A la mer, il n'est pas de rigueur que le drapeau d'un navire parlementaire soit blanc. Assez souvent ce navire porte celui de sa propre nation en poupe, et celui de la nation ennemie à l'extrémité de son grand mât.

[1] Correspondance d'Orient, I, 42. = [2] Daniel, Milice franç., L. VIII, 620. — Mazas, Vie des gr. capit., VII, 203. = [3] Coronelli, Descript. de la Morée.

Ce navire n'est point armé en guerre, et ne doit porter aucune espèce de marchandises [1]. L'*Asiatic journal*, dans la relation qu'il donne du voyage fait par le navire anglais *le Sylphe*, sur les côtes de la Chine, en 1830, raconte qu'une jonque chinoise en péril, et dont il eut le bonheur de sauver l'équipage, avait arboré pour signal de détresse un pavillon blanc traînant dans l'eau. [2]

La bannière d'un chevalier était d'un si grand prix pour lui qu'il ne la perdait guère qu'avec la vie. Ainsi la voir dans les mains d'un autre signifiait qu'il était mort. Henri de Transtamare, sur le conseil de Bertrand Duguesclin, employa ce cruel langage pour apprendre aux habitans de Tolède assiégée, que Pierre, son compétiteur et son frère, n'existait plus, et qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de se rendre. « Le gouver-« neur ne voulut point déférer à cette nouvelle, se per-« suadant que cette enseigne étoit contrefaite, et que « c'étoit un piége qu'on luy avoit tendu pour l'obliger à « se rendre sur ce leurre grossier. Il jura qu'il ne ren-« droit la place qu'à son maître, Pierre. Henri répon-« dit à ce commandant que, si dans quatre jours il ne « lui apportoit les clefs de Tolède, il le feroit traîner « mort sur la claye tout autour de la ville, comme il « alloit ordonner qu'on fît de l'étendard de Pierre. En « effet, après l'avoir fait promener long-temps sous les « murailles de Tolède, couché contre terre, il le fit « déchirer aux yeux des assiégez, et jetter dans un « fossé. » [3]

[1] Lunier, au mot *Parlementaire*. = [2] Nouvelles Annales des Voyages, 3e série, T. V, p. 60. = [3] Anciens mémoir. sur Duguesclin, chap. 30.

CHAPITRE XII.

DRAPEAU NOIR, ET SON LANGAGE.

Dans les drapeaux, le noir exprima de bonne heure et presque toujours le contraire du blanc. La détresse, la révolte, la terreur, la peste, la vengeance, la mort, s'expriment par le drapeau noir. Les Athéniens considéraient si bien comme perdus pour eux sans retour les enfans qu'ils envoyaient en tribut au minotaure de Crète, que le vaisseau qui les portait avait toujours des voiles noires comme expression anticipée du deuil public. Quand Thésée se fut offert pour aller combattre le monstre, Egée, père du héros, plein de confiance dans la valeur qu'il avait déjà tant de fois montrée, donna au pilote une seconde voile, mais blanche selon Plutarque, et pourpre selon Simonide, qu'il lui commanda de hisser à son retour, si son fils revenait vainqueur au port de Phalère. Mais la première chose que, dans l'ivresse de la victoire, oublièrent et le pilote et le héros, ce fut la recommandation. Egée, ne voyant au loin que la fatale voile noire, ne douta plus de son malheur, et n'y voulut point survivre. Il se précipita dans la mer qui, depuis, porta son nom.[1]

Les premiers croisés, après s'être emparés d'Antioche en 1098, ne tardèrent pas à s'y voir assiégés à leur tour. Ils furent en peu de temps réduits par la famine à un

[1] Plutarque, Vie de Thésée, ch. 20, 26.

tel excès de misère, qu'ils prirent la généreuse résolution de sortir de la ville pour tenter la chance d'une bataille. La citadelle d'Antioche, placée au sommet de la montagne, était toujours restée au pouvoir des Turcs, qui de là pouvaient observer tout ce qui se passait dans l'intérieur de la ville Au mouvement qu'ils aperçurent parmi les chrétiens, ils devinèrent leur dessein. Ils en prévinrent les assiégeans en arborant dans la citadelle un large drapeau noir. La bataille eut lieu en effet. Son résultat fut la réduction de la citadelle et l'entière destruction de l'armée des infidèles, qui y périrent au nombre de cent mille.[1]

A Antioche, le drapeau noir n'a servi que comme un signal ordinaire : nous allons le voir employé comme signe de détresse.

Pendant que Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, assiégeait Beaucaire en 1216, les habitans de cette ville, par une combinaison singulière, assiégeaient à leur tour le château renfermé dans leurs propres murs, et qu'occupait une partie des troupes du comte de Montfort. La position de ce corps était fort critique. Nul secours ne pouvait lui parvenir. Un jour que, du sommet de leur château, les gens du comte virent arriver aux assiégés de la ville un renfort qui achevait de leur ôter à eux-mêmes tout espoir de délivrance, ils le firent savoir à Montfort par l'érection d'un drapeau noir. Le comte se vit contraint d'abandonner le siége.[2]

[1] ORDERIC VITAL, Hist. de Normand., L. IX. — ALBERT D'AIX, L. IV. — MICHAUD, L. III, 318. = [2] Mémoires anonymes, guerres des Albigeois, 131.

Pierre d'Aragon faisait la guerre en Afrique. Il vit un jour aborder dans le port où il était, deux barques à pavillons noirs, montées par des Palermitains : ils venaient lui demander son appui contre le roi Charles d'Anjou, et lui offrir la couronne de Sicile. Cette première ambassade n'ayant pas réussi, les Siciliens lui renvoyèrent plus tard d'autres députés vêtus de noir, dans des barques à voiles et à pavillons noirs, pour le supplier de venir les sauver d'une mort certaine. Le roi d'Aragon partit enfin, arriva heureusement en Sicile, et y fut couronné roi le 2 septembre 1282.[1]

D'autres fois le drapeau noir a été adopté en signe de deuil.

Jeannin ou Jean de Médicis, surnommé l'invincible, blessé à la cuisse d'un coup de feu, fut transporté à Mantoue pour y subir l'amputation. « On luy annonça « l'arrest, et qu'il falloit avoir des gens pour le tenir « ferme, et luy couvrir la face et les yeux. Il leur dit : « Coupez hardiment, et il ne me fault point personne « pour me tenir.... par quoy, coupez... Et lui-mesme prit « la bougie, et la tint tant qu'on la luy couppa, le duc « de Mantoue estant présent. » Tant de courage était digne d'une fin plus heureuse : il mourut en 1526 des suites de cette opération. « Et comment faut-il que je « meure ici entre des emplastres ! » s'écriait-il douloureusement. La troupe de chevau-légers qu'il commandait, pour témoigner son regret d'une telle perte, arbora le drapeau noir, qu'elle conserva depuis. Elle prit le nom de bandes noires qu'avait porté la troupe du

[1] RAMON MUNTANER, Chroniq. catalane, ch. 54, 57

duc de Gueldre, nommée les lansquenets, détruite à Pavie, et dont les drapeaux étaient noirs aussi. Brantôme dit cependant que ses troupes étaient appelées bandes noires de son vivant, parce que lui-même leur avait donné des drapeaux noirs en signe de deuil de la mort du pape Léon X dont il était neveu.[1]

Lorsque Jeanne de Naples eut fait assassiner André, son mari, elle fut attaquée par Louis, roi de Hongrie, frère d'André. Le roi partit de Bude à la fin de 1347, suivi de sa noblesse ralliée sous un drapeau noir où il avait fait peindre le meurtre de son frère.[2]

C'est sous un drapeau noir aussi que Charles V, roi d'Espagne, rallie aujourd'hui sa noblesse, c'est-à-dire tous les hommes fidèles et braves de son royaume. Les emblêmes de ce drapeau sont une tête de mort et des os en santoir, l'inscription est : La victoire ou la mort!

Nous parlerons bientôt des drapeaux pris à la journée de Guastalla, et qui furent apportés à Paris. Ils avaient tous des cravates noires en signes de deuil.

Tamerlan mettait sur sa tente un drapeau par la couleur duquel on connaissait en temps de guerre la disposition, soit de rigueur, soit de clémence où il se trouvait à l'égard de ceux contre lesquels il combattait. Lorsqu'il assiégeait une ville, il arborait le premier jour un drapeau blanc pour marquer qu'il permettait de recourir à sa miséricorde. Le second il y substituait un drapeau rouge, et cela signifiait que les habitans

[1] Brantôme, discours 33e, I, 246. — Martin Dubellay, L. III. — Gaillard, Hist. de François Ier, L. II. — Art de vérifier les dates, VI, 156. = [2] Biog. universelle, au mot *Jeanne Ire*.

paieraient de leur vie la témérité avec laquelle ils osaient mettre obstacle à sa marche victorieuse, et enfin le troisième jour un drapeau noir annonçait que le temps de la clémence était passé, et que la ville était destinée à périr saccagée.

D'un barbare qui consacra sa vie à l'effusion du sang humain, de Tamerlan, à la révolution la transition est naturelle. « En 93, un nommé Vincent, né dans une des « prisons de Paris, dont son père était concierge, prêcha « publiquement au club des Cordeliers que la France « était trop peuplée pour être constituée en république, « et qu'il fallait égorger un tiers de ses habitans pour « mettre les autres plus à l'aise. Ce projet n'était point « un vain propos de l'espèce de ceux qu'on débitait « souvent dans les clubs : on se mit en devoir de le réa« liser. Voici le moyen que fit adopter Vincent dans « une des séances des Cordeliers. Ceux qui ont vécu « dans ces temps affreux, se souviennent que les pro« priétaires et les locataires des maisons de Paris « avaient été obligés d'afficher à la porte d'entrée de « chacune d'elles, le nom des personnes qui les habi« taient. Vincent imagina et proposa à son club de faire « une procession de ceux des patriotes qu'on appelait « *solides*, c'est-à-dire de l'espèce qui avait assassiné aux « journées des 2 et 3 septembre. Cette procession, « précédée d'un drapeau noir, se serait arrêtée à la porte « de chaque maison, et sur l'inspection des noms qui y « étaient affichés, on aurait égorgé les personnes dont « on avait résolu de se défaire. » A quelques jours de là, Vincent, selon l'usage des révolutions, fut dévoré par

les siens. Enveloppé dans la conspiration d'Hébert, il fut exécuté le 24 mars 1794, par de plus méchans que lui, apparemment.[1]

Il semble que le drapeau noir soit l'expression obligée de l'espèce de bonheur dont les révolutions dotent les peuples. Il a été déployé à Lyon le 22 novembre 1831, il l'a été dans les cinq jours de massacre d'avril 1834 « Le feu a commencé hier à quatre heures du soir.... « Les boulets rouges ont incendié le quartier de la porte « Saint-Claire. Les bombes ont commencé leur effet à « dix heures du soir. Il n'a pas été *conséquent* jusqu'à « minuit, mais à cette heure, il s'est manifesté le plus « terrible incendie vers le quai de la Saône : d'im- « menses magasins ont été la proie des flammes..... On « assure que Bellecour, l'Arsenal, le port du Temple, « la rue Mercière, la rue Taupin et autres rues adja- « centes, sont totalement incendiées...... On a arboré « sur les clochers le signe de la persistance dans la ré- « bellion, le drapeau noir. Cette nuit a eu un caractère « de *sévérité* qui a peu d'exemples : on a souvent croisé « la baïonnette. »

D'où est donc tirée cette effrayante relation? quelle date porte-t-elle? Hâtons-nous de répondre, car on pourrait s'y méprendre et la croire d'avril 1834. Elle est extraite du Moniteur, le 30 août 1793. La tyrannie change de forme, les tyrans changent de nom; mais leurs œuvres sont toujours les mêmes.

[1] Hist. des Tartares, Leyde, 1726. — Biographie universelle, au mot *Vincent*.

CHAPITRE XIII.

DRAPEAUX APPENDUS AUX VOÛTES DES ÉGLISES DANS LE MOYEN AGE.

Il n'y a point d'homme qui soit à l'abri d'un revers de fortune. Ce qui arriva quelquefois aux porteurs d'enseignes de l'antiquité a pu arriver à ceux des temps plus récens. Quelque scrupule qu'on ait apporté à ne confier ces fonctions qu'aux plus vaillans, il s'est perdu souvent des drapeaux, et la gloire d'en faire la conquête a même été considérée grande en proportion de la valeur que l'on reconnaissait à ceux qui les avaient portés. Il était donc naturel que l'antique usage du paganisme se perpétuât chez les chrétiens, dont les enseignes d'ailleurs étaient sanctifiées par des cérémonies religieuses, et que l'on offrît au Dieu des armées les drapeaux conquis, en actions de grâces de la victoire dont on était redevable à sa protection. Voici quelques uns des nombreux exemples que l'histoire a recueillis de cette consécration.

Pépin-le-Bref ayant conquis l'étendard ou bannière d'or de Gaiffre, duc d'Aquitaine l'an 763, en fit hommage à l'église de Saint-Martial de Limoges. [1]

Après sa victoire sur Harold, Guillaume-le-Conquérant, entre autres présens qu'il envoya au pape, et qui consistaient en sommes immenses d'or et d'argent, et

[1] Anonyme, anno 763. — FAUCHET, de la Milice, L. II, 112.

en ornemens qui auraient paru précieux à Byzance même, dit l'historien, on remarquait surtout la fameuse bannière du roi vaincu, offrant l'image d'un homme armé. Elle était toute tissue d'or pur. Elle fut déposée dans une église pour constater une conquête entreprise sous les auspices du chef de la chrétienté.[1]

Dans la première croisade, il se donna, le 12 août 1099, une grande bataille près d'Ascalon, entre les chrétiens et l'émir de Babylone, nommé Clémens. Au commencement du combat, Robert, duc de Normandie, attiré par l'éclat d'un étendard dont le bâton était recouvert d'argent, terminé par une pomme d'or, se précipita courageusement de ce côté, certain d'y trouver l'émir en personne. En effet, il le joignit, le blessa mortellement, et s'empara de sa bannière, dont la valeur se trouva être de vingt-deux marcs. Il la consacra au Saint-Sépulcre. Selon une autre version, celle de Robert Wace, ce fut dans l'église de l'abbaye Sainte-Trinité, à Caen, que le fils de Guillaume déposa son glorieux trophée.[2]

Un des seigneurs de Sablé, au retour de la croisade, où il avait signalé sa valeur, fit hommage à l'église de son principal domaine, des enseignes qu'il avait conquises sur les infidèles.[3]

[1] Guillaume de Poitiers, Vie de Guillaume-le-Conquérant. — Strutt, Anglet. ancien. et modern., p. 74, 245. — Delarue, Recherches sur la Tapisserie de Bayeux, 69, 91. = [2] Robert, moine, L. IX. — Orderic Vital, L. IX. — Albert d'Aix, L. VI. — Roman de Rou. — Delarue, Essais hist. sur Caen. — Jolimont, Descript. des monum. du Calvados, 20. = [3] Hist. de Sablé, Généalog. des seign. de Mayenne.

En 1211, un Mammolin, c'est-à-dire roi des rois, qui était roi des Sarrasins, attaqua les frontières d'Espagne. Il fut vaincu par les chrétiens que commandait le roi d'Aragon. Sa lance et sa bannière, étant tombées au pouvoir du vainqueur, furent envoyées au pape, qui les fit suspendre dans l'église de Saint-Pierre. [1]

En parlant des princes qui se plaisaient à porter eux-mêmes leur étendard, nous avons dit que don Pèdre II, roi d'Aragon, avait perdu le sien, avec la vie, à la bataille de Muret, en 1213. Simon de Montfort, en mémoire de ce grand triomphe, envoya l'étendard de don Pèdre à Rome, où il fut suspendu dans le château Saint-Ange.

« *Nunc cum vexillo Romana pendet in arce.* » [2]

Les douze drapeaux pris par le connétable Mathieu II à la bataille de Bouvines, lui avaient été laissés par Philippe-Auguste comme monument de sa valeur. Réunis en faisceaux, ils ornaient la chapelle du château des ducs, à Montmorenci. Ils y restèrent cent cinquante ans environ, c'est-à-dire jusqu'au grand et universel pillage des châteaux, par la Jacquerie. [3]

Au milieu du XIIIe siècle, l'empereur Frédéric entra en Italie à main armée. Crémone et ses dépendances prirent son parti. Milan lui fut contraire. La lutte dura long-temps et avec des succès divers. Les enseignes étaient de celles dont nous avons parlé sous le nom de Saint-Carrouze, et que les Italiens nommaient *il car-*

[1] GUILL. LE BRETON, Vie de Phil.-Aug., an. 1211. = [2] *Id.*, Philippide, chant VIII. = [3] MAZAS, Hist. de France, II, 156.

roccio. Les Milanais y perdirent le leur en 1249, au siége de Gorgeroles, et eurent le malheur de le voir suspendu dans l'église métropolitaine de Crémone. « Et « si fu pris le carros de Melan et portés à Crémone, et « mis en la mère yglise de la cité. Le carros si est li le « grant estendart que l'on met sor un char à quatre « rouës. »[1]

Ce triomphe des Crémonais fut comme une compensation de l'affront qu'ils avaient essuyé en 1191 de la part des Brescians. A la sanglante journée de Rudiano, ils perdirent leur *carroccio*, qu'ils eurent la douleur de voir suspendu par les vainqueurs aux voûtes du palais Broletto. Mais ce symbole de la liberté religieuse et guerrière des républiques italiennes du moyen âge a été, comme de raison, détruit par les patriotes modernes, en même temps que le portrait de cette Brigitte Avogadro qui, à la tête des femmes de Brescia, repoussa, en 1412, l'assaut donné à leur ville par le redoutable Piccinino.

Dans la cathédrale de Sienne, ouvrage de plusieurs époques, mais dont l'ensemble doit remonter au XIII[e] siècle, on conserve encore deux antennes du *carroccio* de Florence, pris par les Siennois le 4 septembre 1260. Cet étendard avait été bravement défendu par un vieillard de soixante-dix ans, nommé Jean Tornaquinci, qui voyant la déroute des siens, excita ses compagnons et son fils à ne point survivre à la ruine de leur patrie. Ils périrent tous en combattant. Dans les fêtes auxquelles

[1] BERNARD LE TRÉSORIER, continuateur de Guillaume de Tyr.

cette victoire donna lieu à Sienne, le *carroccio* enlevé figurait chaque année, tiré par-derrière.

Il paraît que, dans les fréquentes guerres de ces républiques, tout devenait matière d'un trophée. Le poëme de Tassoni, *la Secchia rapita*, n'a pas d'autre origine. Les Modénois pénétrèrent un jour dans Bologne, et s'y étant emparés du seau d'un puits, ils le suspendirent dans un de leurs édifices publics. Lalande vit ce singulier trophée en 1765 dans un lieu obscur et humide de la Guirlandina, tour de *il Duomo* de Modène.[1]

La Sicile n'est pas le seul pays qui ait exercé sa vengeance sur les Français par un massacre général. Les Belges ou Flamands étaient dignes de renouveler l'exemple donné par la perfidie italienne, et ils le firent en 1302. Plus de trois mille Français, reconnus préalablement pour tels à l'impossibilité où ils étaient de prononcer ces mots flamands, *schilt end vriend*, bouclier et ami, furent égorgés sans pitié à Bruges, à Courtrai, etc., dans une seule journée, comme, vingt ans auparavant, les Siciliens avaient égorgé tous les Français qui n'avaient pu prononcer le mot *ciceri*, des pois; ou comme plus anciennement, en Judée, ceux de Galaad massacrèrent au gué du Jourdain quarante-deux mille hommes de la tribu d'Éphraïm, qui ne purent prononcer purement le mot *schibboleth*, un épi. Pour comble de malheur, les suites du crime des Flamands furent encore plus funestes pour les Français que le crime même ne l'avait été. Philippe-le-Bel ayant voulu en tirer vengeance, ne fut pas secondé

[1] LALANDE, Voy. en Italie, II, 197. — VALERY, *idem*, I, 242; IV, 271.

par le succès. Il fut défait dans la personne de ses lieutenans à la bataille de Courtrai, autrement dite de Groningue ou des Éperons. Les historiens disent que vingt mille Français y furent tués, que les Flamands y ramassèrent plus de quatre mille paires d'éperons dorés, et qu'ils en suspendirent cinq cents dans l'église de Courtrai. Charles VI, il est vrai, tira, quatre-vingts ans après, une cruelle vengeance de cet affront. « Connois-« sance vint au roi qu'il y avoit en la grand église Notre-« Dame de Courtray une chapelle en laquelle il y avoit « largement cinq cents paires d'éperons dorés, et ces « éperons avoient jadis été des seigneurs de France qui « avoient été morts en ladite bataille de Courtray, l'an « 1302; et en faisoient ceux de Courtray tous les ans, « pour le triomphe, très grand solemnité. De quoi le « roi dit qu'ils le comparroient (payeraient) ainsi qu'ils « firent : et qu'il feroit mettre la ville, à son dépar-« tement, en feu et en flambe; si leur souviendroit aussi « au temps à venir comment le roi de France y auroit « été.» [1]

Faire porter la peine d'un crime aux descendans des coupables est à la fois une injustice et une atrocité. Il suffisait d'enlever les éperons. Mais en toutes choses faisons la part des temps, sans chercher une autre excuse.

[1] Goethals Vercruyssen, Bataille de Courtray, 19. — Meyer, Annal. de Flandre, 1302, p. 92. — Dewez, Histoire générale de la Belgique, III, 157. — Velly, VI, 365 — Art de vérifier les dates, XVIII, 240. — Juges, ch. XII, v. 6. — Froissart, Chron., 1382.

Nous nous sommes souvent exprimé avec amertume à l'égard des Flamands. La haine qu'ils nous ont de tout temps portée en est une des principales causes, et nous allons prouver, par un exemple récent, que ce sentiment vit encore en eux. Après la leçon cruelle qui leur fut donnée par Charles VI, on eût pu les croire guéris du besoin d'insulter à nos désastres? Eh bien! il n'en est rien. En 1831, et depuis qu'une conformité de doctrines politiques les unit au gouvernement nouveau de la France, ils ont élevé un *sacellum* octogone, ou petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Groningue, précisément au milieu de l'ancien champ de bataille. Ils y ont écrit, en *lettres d'or*, les noms des principaux chefs français tués dans l'action, et afin que rien ne manquât au caractère de l'insulte, ils ont suspendu de nouveau, au milieu de la voûte, un éperon doré de chevalier, caché sans doute par quelque séditieux du temps dans les *profondeurs d'un palais* de Courtrai, pour le soustraire aux *hautes investigations* du roi de France.[1]

Que la France d'hier ne ressente pas les affronts infligés à la France monarchique et ne se charge point de les venger, il n'y a rien que de conséquent à cela. Qu'en 1833, son armée d'Anvers voie l'humiliant trophée de Courtrai relevé, et le respecte, c'est conséquent encore; mais qu'elle passe et repasse quatre fois sur le théâtre de la plus décisive défaite de la France impériale, et qu'elle laisse debout le monument de Waterloo, lorsque, dans d'autres temps, une armée de l'empire avait fait justice de la colonne de Rosbach, si chère à Voltaire,

[1] Goethals Vercruyssen, Bataille de Courtrai, p. 54.

voilà ce qui paraît à peine croyable! Quelle part faire au temps où se donne l'exemple d'une pareille lâcheté?

L'un des premiers faits d'armes de Dunois fut la délivrance de Montargis, assiégée en 1426 par les Anglais sous le commandement du comte de Warwick, au moment où Charles VII commençait l'œuvre glorieuse de leur expulsion du royaume. Dans une sortie des royalistes destinée à favoriser leur libérateur, l'un d'eux, nommé *Gallardin*, s'empara de la magnifique bannière que le régent anglais, Bedfort, avait confiée à Warwick, et que portait ce jour-là sir Windham. Depuis cette époque, tous les ans, le 5 septembre, jour anniversaire de la délivrance de Montargis, le drapeau anglais, qui était religieusement conservé dans l'église, sortait en pompe, et était promené par toute la ville au milieu des acclamations et des réjouissances publiques. Ces démonstrations patriotiques durèrent jusqu'en 1792, où une tourbe de patriotes d'un autre genre, comprimant la population par la terreur, traînèrent sur la place publique le témoin de la vieille gloire des ancêtres, et l'y brûlèrent aux cris d'une joie frénétique, se chargeant ainsi de venger les Anglais de l'affront que leur avait jadis fait la valeur française. On ne sait vraiment pas comment peut être façonné le cœur d'hommes de cette sorte; car si l'action des Flamands remettant leurs drapeaux à une femme de mauvaise vie est universellement réputée infâme, où trouver une expression pour caractériser celle-ci? Quoi! de ces patriotes, les uns détruisent à plaisir leurs propres trophées, des trophées nationaux qu'ils auraient dû con-

server précieusement, et les autres passent devant des monumens de leur honte, qu'ils pouvaient et devaient détruire, les regardent de sang-froid et les laissent subsister! [1]

Au surplus, les étranges patriotes de Montargis en rappellent naturellement une foule d'autres semblables, c'est à-dire ceux de Caen, renouvelant en 93 les sacriléges des huguenots de 1562 dans l'église de Saint-Étienne, et dispersant pour la seconde fois les ossemens de Guillaume, le conquérant de l'Angleterre, le héros de leur province; ceux de Paris, brisant entre autres statues celle de Henri IV, le père du peuple; ceux de la Convention, condamnant au feu, par un décret, les anciens drapeaux français devant lesquels tant de nations s'étaient humiliées; ceux de..., etc., etc., et notons bien que partout où il y a de ces scènes de dévastation, de sacrilége, d'anti-patriotisme à déplorer, elles sont l'œuvre de gens qui se proclament exclusivement patriotes. [2]

« En l'an 1438, se rémut la guerre d'entre la duché « de Bar et la comté de Vaudemont, pourcé principa- « lement que messire Jean Hassonville, sénéchal héri- « table de la duché de Lorraine, voulut prendre la ville de « Vaudemont, sur aucune question qu'il se disoit y avoir: « et depuis qu'il eut failli de son entreprise, fit guerre « ouverte, en boutant les feux en plusieurs lieux de la- « dite comté. Laquelle besogne venue à la connoissance

[1] Anquetil, Hist. de France, III, 194. — D'Arlincourt, Écorcheurs, II, 195. — Mazas, Vie de Dunois, VII, 22. = [2] De Bras, Recherches et Antiq. de Caen, 167. — De Jolimont, Monum. du Calvados, 33. — Lacretelle jeune, Hist. de la révol., III, p. xlviij.

« du comte de Vaudemont, qui étoit agenouillé, monta « à cheval hâtivement, a tout environ cent combattans; « et poursuivit ses ennemis tellement qu'il les atteignit « à l'issue de son pays. Si les assaillit très vaillamment « et vigoureusement; et en conclusion, les mit en desroi, « ja-soit-ce qu'ils fussent bien trois cents. Si en furent « morts environ quarante, et autant de prisonniers; et « les autres se sauvèrent en fuyant, et fut leur étendard « gagné sur eux, porté en l'église de Veselise. »[1]

Guy de Chabot-Jarnac partageait, avec Vivonne de La Chataigneraie, la faveur de Henri, dauphin de France, et fils de François Ier. On a dit, sans preuves, qu'il avait parlé de bontés de madame de Jarnac sa belle-mère, à son égard, en termes assez équivoques pour prêter aux discours de la malignité, et que le dauphin, à son tour, par une indiscrétion plus grande, avait transmis cette singulière confidence à La Chataigneraie, qui s'était plu à la divulguer. Jarnac, ne pouvant s'attaquer au dauphin, qui d'ailleurs était devenu roi sur les entrefaites, en demanda raison à La Chataigneraie. Chacun sait qu'il blessa mortellement en champ-clos, et au grand étonnement de la cour, témoin du combat, l'homme le plus brave, mais aussi le plus vain du temps, et qui était même si assuré de tuer son ennemi qu'il avait fait préparer sous sa tente un grand souper pour se réjouir avec ses amis d'une victoire qui, disait-il, lui coûterait si peu. Pendant que le combat se livrait dans le parc du château de Saint-Germain-en-Laye, madame de Jarnac, qui en était l'objet, était gardée à

[1] MONSTRELET, Chron., ch. 226.

Saint-Cloud, et en attendait l'issue dans les larmes et la prière. On pense bien qu'elle ressentit une grande joie de la victoire de son champion, puisque son honneur sortait pur de l'épreuve. Son heureux gendre, conduit par les hérauts, fit, en actions de grâces, appendre ses armes en trophée aux voûtes de Notre-Dame de Paris, où elles ont demeuré long-temps.[1]

Il paraît que lorsque Henri IV fut devenu tranquille possesseur du trône, on réunit dans chaque ville les drapeaux enlevés à la Ligue, et qu'on les consacra au Dieu par qui les rois triomphent des ennemis de l'État. Du moins, jusqu'à la révolution, époque où tout ce qui était grand et généreux a péri, on a conservé dans l'église de Notre-Dame, à Beaune, les étendards des Ligueurs.[2]

La magnifique église de Saint-Étienne, à Pise, rappelle les hauts faits des chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne. De vieux drapeaux pris sur les musulmans pendent aux voûtes, et attestent plus éloquemment encore que les inscriptions de cette voûte et que les tableaux dont les murs sont couverts, la valeur des chevaliers.[3]

A Lucerne, l'arsenal conserve les lambeaux des bannières sous lesquelles les Suisses ont vaincu à Sempach, ainsi que les armures et les drapeaux conquis sur les ennemis de leur indépendance.

On conserve à Brounnen, au canton de Schwitz, un

[1] Vieilleville, Mémoir. — Ulson de la Colombière, Théât. d'honn., II, 437. — Saint-Foix, II, 333. = [2] J. Bard, Vénus d'Arles, II, 193. = [3] Valery, Voy. en Italie, III, 218.

autre trophée de Sempach : c'est la bannière des comtes de Hohenzollern, tige de la maison royale de Prusse; elle est appendue aux piliers de l'église.[1]

Si nous avons cité des exemples d'armes et d'éperons suspendus, à ceux des drapeaux, c'est parce que toutes ces offrandes ont le même motif, celui de la reconnaissance envers le Dieu des armées pour la victoire obtenue.

[1] Th. Walsh, Voyage en Suisse, I, 187, 269.

CHAPITRE XIV.

DRAPEAUX APPENDUS AUX VOÛTES DES ÉGLISES DANS LES TEMPS MODERNES.

Ce n'est pas seulement durant la période désignée sous la dénomination de moyen âge que l'on voit faire des drapeaux conquis une estime assez grande pour en orner les temples chrétiens. Le cardinal de Richelieu avait toujours ambitionné la gloire patriotique d'anéantir l'autorité temporelle des protestans en France, parce qu'elle faisait de La Rochelle comme une seconde capitale dans le même royaume, qu'elle allait jusqu'à traiter de puissance à puissance avec les monarques étrangers, et qu'elle visait, par sa tendance aux idées républicaines, à se rendre indépendante, et à rompre par conséquent l'unité de la monarchie. Il était assuré d'obtenir ce résultat s'il parvenait à les frapper au cœur, c'est-à-dire à leur enlever le boulevard de leur confédération. La Rochelle fut assiégée dans les règles, et prise par le cardinal en personne. Mais une opération préliminaire et importante avait été nécessaire; c'était l'attaque de l'île de Rhé. Il y réussit avec un grand bonheur, aidé du maréchal de Schomberg. Il prit aux Anglais, alliés naturels des protestans et de tout ennemi de la France, quarante-quatre drapeaux et quelques pièces de canon. Les drapeaux furent apportés au

Louvre le 21 décembre 1627 : on leur fit faire le tour de la cour, *suivant la coutume*, et ils furent ensuite portés à Notre-Dame par Saint-Simon, écuyer du roi. Ces drapeaux avaient tous, au coin d'en haut, voisin de la hampe, un carré blanc, chargé d'une croix rouge, qui touchait aux quatre bords du carré. Ils furent attachés aux balcons des galeries, suivant une autre coutume très ancienne.[1]

Lorsque les îles de Lerins, sur les côtes de la Provence, furent reprises sur les Espagnols, en 1637, huit de leurs drapeaux tombèrent au pouvoir des Français. Ils furent aussitôt envoyés à Paris, et de l'Archevêché, où on les déposa d'abord, huit archers de la ville, mandés exprès par le maître des cérémonies, les portèrent à l'église de Notre-Dame. Les archers de la ville partageaient en effet avec les cent-suisses et les invalides, le privilége de porter à la cathédrale tous les drapeaux conquis.[2]

Le 12 septembre 1683, Jean Sobieski, roi de Pologne, décida par la victoire que la capitale de l'Autriche resterait chrétienne, et n'éprouverait pas sous Mahomet IV le sort rigoureux de Constantinople au temps de Mahomet II. Au moment où l'action de la délivrance de Vienne commença, on vit une tente ou pavillon rouge s'élever du milieu des infidèles, et non loin de là flotter le grand étendard vert de Mahomet. En effet, le sultan

[1] Fontenay Mareuil, 1627. — Malherbe, sa lettre du 22 décembre 1627. = [2] Titres de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Démét. Cantemir, Hist. ottomane, L. IV, chap. 54, 128. — Coyer, Vie de J. Sobieski, II, 1683.

l'avait remis lui-même dans les mains de son visir Cara Mustapha, avant son départ pour l'armée, en l'exhortant à combattre vaillamment sous ce drapeau sacré les ennemis du prophète. Sobieski bientôt ordonne la charge, et, suivi de sa cavalerie polonaise, se dirige vers le visir, dont l'étendard vert indique la place. Tout cède au premier choc des chrétiens; tout ce qui survit prend la fuite. L'étendard, objet de la convoitise du vainqueur, disparaît comme par enchantement. Cependant le camp des infidèles tombe au pouvoir des Polonais. On court à la tente du visir, et le premier objet qu'on y remarque est le drapeau vert. On s'en empare, on le porte en triomphe, et on l'envoie à Rome pour en faire hommage à Dieu par l'intermédiaire du pape. Mais depuis on a soutenu que, de même qu'à Mons-en-Puelle l'oriflamme perdue n'était qu'un simulacre, de même le drapeau que l'on avait cru être celui de Mahomet n'en était que la représentation. Dans cette hypothèse, le visir, voyant la destruction de son armée imminente, serait retourné en toute hâte à son camp, se serait chargé lui-même du véritable étendard, en aurait mis un faux à la place et se serait joint aux fuyards, heureux dans son infortune de sauver son précieux dépôt. Mais que l'étendard trouvé dans sa tente ait été ou non celui de Mahomet, la gloire n'en est pas moins la même pour le vainqueur, et celui que l'on garde depuis ce temps à Vienne, dans le grand arsenal, où il est revenu et où Fortia de Piles le vit en 1792, n'en est pas moins un monument très pré-

cieux de la valeur européenne, et un irrécusable témoin du danger que la religion du Christ a couru à la fin du XVIIe siècle.[1]

L'église de Sainte-Marie-de-la-Victoire, à Rome, doit son titre à l'image d'une madone dont l'intercession fit gagner en Allemagne plusieurs batailles sur les Turcs et sur les hérétiques. Les drapeaux suspendus à ses voûtes ont la plus noble origine : ils furent pris aussi le 12 septembre 1683, à la levée du siége de Vienne.[2]

Coron, ville de Morée, conquise, en 1204, par les Vénitiens, leur fut enlevée trois cents ans après par Bajazet II. Mais, attaquée par Morosini en 1685, elle tomba de nouveau en leur pouvoir. La garnison et les habitans en furent passés au fil de l'épée, parce que, ayant arboré le drapeau blanc en signe de capitulation, ils avaient ensuite refusé de se rendre. Le visir Aly Pacha, qui y commandait, avait été emporté par un boulet. De tout le butin recueilli dans la place, ce qui flatta le plus le vainqueur, ce fut la prise d'une grande quantité de queues de cheval, ou plutôt d'yak, de l'étendard particulier du visir, et surtout de celui du sultan, sur lequel était brodée la sentence : *Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.* Celui-ci fut envoyé à Venise. Le sénat ordonna qu'il serait appendu et gardé à perpétuité dans [illegible] tins de cette ville, parce qu'il av[illegible]

[1] Voyage de deux Français au [illegible] en Italie, IV, 108.

jour de la fête de saint Gaëtan, fondateur des clercs réguliers nommés Théatins. [1]

Un des résultats de la glorieuse et sanglante bataille de Nervinde, gagnée, en 1693, par le maréchal de Luxembourg sur Guillaume d'Angleterre, fut d'encombrer la cathédrale de Paris de drapeaux ennemis. Lors de son retour dans la capitale, le maréchal, se rendant à Notre-Dame pour une cérémonie, trouva le portail embarrassé par une foule si grande qu'il ne pouvait pénétrer jusqu'aux portes. Le prince de Conti l'aperçut du dedans, et lui fit faire place en s'écriant : *Laissez donc passer le tapissier de Notre-Dame.* [2]

Le comte de Mercy, général des Impériaux, fut tué, en 1734, à la journée de Guastalla, d'un coup de mousquet, avant que l'action ne commençât. Les drapeaux qui furent pris à cette journée, et qui tous avaient des cravates noires en signe de deuil du général, furent envoyés à Paris, et exposés dans la métropole. [3]

Les souverains de la Russie, excepté Pierre II, sont enterrés, à Pétersbourg, dans la cathédrale, qui est sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul. Le tombeau de Pierre Ier est auprès de la porte latérale de droite. L'impératrice Catherine, voulant honorer la cendre de [illegible] seur, fit couvrir ce tombeau de [illegible] s qui avaient échappé à l'in[illegible] n 1770. Après [illegible] aux regards du

[illegible] ad, Vie de Gaët[illegible]

[illegible] xembourg. —

public, elle les fit déposer dans le cercueil même du glorieux fondateur de Pétersbourg. Quelques années plus tard, en 1792, le pourtour de l'église était entièrement garni d'autres drapeaux turcs, dont la plus grande partie provenait d'Ismaïlow. On y conservait aussi les clefs de sept villes prises, des bâtons de commandement, et d'autres objets enlevés aux vaincus.[1]

Au commencement de la grande usurpation sociale qu'on nomme révolution, il y avait encore en France quelques sentimens religieux. Le 2 juin 1792 on suspendit à la voûte de l'église paroissiale de Saint-Germain-en-Laye le drapeau que les fédérés de cette ville avaient porté au Champ-de-Mars de Paris en 1790.[2]

Afin d'honorer la bravoure et la fidélité dont le 10e régiment de ligne avait fait preuve au pont de la Drôme en 1815, Louis XVIII fit appendre son drapeau, semé de fleurs de lis d'or, au-dessus du maître-autel de la chapelle royale des Tuileries. Il a été enlevé en 1830 par ceux à qui les chapelles sont inutiles, et pour qui un monument d'honneur et de fidélité est un reproche.

[1] Voyage de deux Français au Nord, III, 54. = [2] Abel Goujon, Hist. de Saint-Germ., p. 196.

CHAPITRE XV.

DRAPEAUX APPENDUS AUX INVALIDES.

Le sentiment qui porte à se prévaloir de la conquête d'un drapeau est tellement inné dans le cœur des hommes braves, que, lors même qu'il ne leur est plus permis de faire hommage de ce trophée au dieu des armées dans ses temples, il faut cependant encore qu'il soit offert en spectacle, n'importe où. Lorsque durant les malheurs inouïs de la première révolution la religion eut été proscrite et que les églises eurent été fermées, démolies ou livrées à des usages profanes, on fut embarrassé de savoir où l'on exposerait les drapeaux ennemis qu'on ne pouvait plus suspendre dans Notre-Dame. On se décida à les commettre à la garde des invalides. On les pendit en effet dans l'église de leur hôtel, non à cause de la sainteté du lieu, non parce que c'était une église, car les chants y avaient cessé comme dans toutes les autres, mais au contraire parce qu'elle n'était plus église, et parce qu'enfin il fallait bien mettre les drapeaux en quelque lieu. La révolution tapissa les Invalides comme le maréchal de Luxembourg avait tapissé Notre-Dame. On sait avec quelle déplorable rapidité des guerres glorieuses en détail, mais restées définitivement sans fruit, se succédèrent durant vingt années consécutives, et combien chacune d'elles,

à proportion du sang qu'elle coûtait, produisait de drapeaux. Mais on n'enlevait jamais, à la paix avec une puissance vaincue, les étendards qu'on lui avait pris durant la guerre qui venait de finir. Chaque guerre nouvelle, chaque campagne en augmentait donc démesurément le nombre, et cela explique comment, en 1814, il y en avait près de mille aux Invalides.

L'auteur d'un ouvrage entrepris avec le projet d'avilir sa propre nation par des injures vomies à torrens contre toutes les institutions et les gloires antérieures à 1789, semble se plaindre de ce que ces témoignages nombreux du courage français aient entièrement disparu. D'abord il est singulier d'entendre l'un des hommes les plus infatués des doctrines de ceux qui brûlent publiquement à Montargis, avec toutes les démonstrations d'une joie frénétique, les drapeaux conquis par leurs braves aïeux sur les Anglais, maîtres alors du royaume, et qui n'osent détruire à Waterloo un trophée injurieux à la France de l'empire; il est singulier, disons-nous, d'entendre un tel écrivain déplorer la perte d'autres drapeaux enlevés également aux Anglais durant la guerre. Ensuite, avec un auteur qui se fait habituellement un jeu des accusations les plus injustes, et une gloire des suppositions les plus honteuses à l'égard de toutes nos anciennes illustrations, il est permis de supposer à son tour que si les mille drapeaux ont disparu de l'église des Invalides en 1814, c'est parce qu'ils ont été rendus en conséquence d'un usage moral et suivi même par les païens, usage selon lequel, la paix une fois signée, tous les drapeaux, de part et d'autre, cessaient d'être

exposés, et devenaient même, comme les prisonniers de guerre, des objets d'échange. En effet, il ne convient point à des peuples chrétiens de garder, par-delà la victoire, le souvenir des inimitiés passées, quand les motifs qui leur avaient mis les armes à la main ont cessé d'être, et quand des deux parts les armes sont posées. Louis XIV, tout le premier, est justiciable devant la morale évangélique blessée pour ses fastueuses statues et ses arcs de triomphe innombrables. Que si cependant les drapeaux appendus aux Invalides n'ayant pas été rendus comme gages de réconciliation lors de la paix ramenée par nos princes à leur premier retour, on veut savoir ce qu'ils sont devenus, qu'on le demande alors à l'Europe irritée, qui, l'année d'après, est venue reprendre en masse chez nous ce dont nous l'avions dépouillée en détail! Qu'on accuse de leur disparition ceux-là mêmes qui s'en plaignent aujourd'hui, et qui, par l'esprit de vertige que Dieu avait soufflé dans leurs conseils, ont attiré deux fois au cœur du royaume, nous ne saurions trop souvent le leur reprocher, des étrangers odieux, que depuis cinq siècles on n'y avait pas revus installés en maîtres; qu'on en accuse ceux qui n'ont pu empêcher ces étrangers qu'ils avaient si cruellement tyrannisés, de faire à leur tour, de la reprise de ces drapeaux, des monumens de leur bonheur à la guerre! [1]

[1] PLUTARQUE, Quest. romain. 37me. XXI, 279. — SAINT-VICTOR, Tabl. de Paris, I, 314.

CHAPITRE XVI.

DRAPEAUX ACCROCHÉS AU LUXEMBOURG EN 1831.

Nous avions écrit un chapitre intitulé : *Drapeaux-Sémonville*, dans lequel nous sifflions de nouveau le dénoûment d'un des actes les plus immoraux de la comédie de quinze ans, dénoûment combiné pendant tout le temps que, d'après des sermens jurés chaque jour, on aurait dû employer sans arrière-pensée à servir le gouvernement de fait et de droit de qui l'on tenait fortune, honneurs, dignités. Mais ce chapitre avait pris de notre indignation une teinte de politique qui nuisait à l'archéologie. Mieux inspiré, nous en faisons le sacrifice au principe littéraire de l'unité de plan. Toutefois nous en conservons le paragraphe suivant parce qu'il appartient à notre sujet. D'ailleurs, en faisant connaître un fait qui mérite d'être signalé et que nous tenons d'un témoin oculaire, il apprendra à la France de juillet comment ceux qui la gouvernent laissent traiter son drapeau par les Anglais leurs alliés.

« Encore s'ils avaient exhumé des drapeaux anglais!
« l'immoralité eût été moins révoltante : ils auraient pu
« présenter leur action comme la juste représaille de ce
« qui se pratique chaque année en Angleterre depuis

« vingt ans avec un drapeau redevenu celui de la France « d'aujourd'hui. Car il est très important de faire ob- « server que de tous les ennemis de la république et de « l'empire, un seul, mais le plus acharné, a été recher- « ché par le nouveau gouvernement, qui en a fait son « allié; et que cet allié, cet ami, est le seul aussi qui se « permette de lui prodiguer l'insulte comme au temps « où il était ennemi. En effet, dans la salle Saint- « Georges à Windsor, le trône du roi est placé, bizar- « rement il est vrai, sous un portrait du musicien « Haendel. Devant ce trône, on voit étendu sur un « pliant, un drapeau tricolore que le duc de Wel- « lington, *heureux vainqueur de la France*, comme « dirait Voltaire, est tenu de présenter et de renou- « veler tous les ans en commémoration de la bataille « de Waterloo, et en signe de foi et hommage pour les « domaines qu'il a reçus de la couronne d'Angleterre à « titre de récompense nationale. »

Que la révolution tolère cette insulte périodique, à la bonne heure! chacun sent l'honneur à sa manière. Nul ne sait ce qui est écrit de la monarchie légitime dans les décrets impénétrables de la Providence. Mais puisque nous ne sommes pas précisément dans l'enfer du Dante, puisque nous n'avons point déposé toute espérance sur le seuil des portes sanglantes de la révolution, nous pouvons nous bercer de l'idée qu'un jour le véritable honneur renaîtra chez nous. Alors, différent de celui qui tolère le monument honteux de Waterloo, et l'humiliante cérémonie de Windsor, cet honneur, qui

a toujours parlé très haut, signalera certainement son retour par l'ordre qu'il intimera aux Belges de démolir le *Sacellum* injurieux de Courtrai, comme avant son éclipse passagère il avait fini en punissant l'insolence du dey d'Alger.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE TOME PREMIER.

LIVRE PREMIER.

ENSEIGNES MILITAIRES CHEZ LES ANCIENS.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

LIVRE II.

ENSEIGNES MILITAIRES ANTÉRIEURES AU MOYEN AGE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

LIVRE III.

ENSEIGNES NATIONALES DE DÉVOTION EN FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

LIVRE IV.

HISTOIRE MILITAIRE DE L'ORIFLAMME.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

CHAPITRE XXIII.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

CHAPITRE XXVI.

LIVRE V.

GÉNÉRALITÉS SUR LES DRAPEAUX.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

ERRATA.

Page 25,	ligne 9,	*au lieu de*	drapeau ;	*lisez* drapeaux.
178,	22,		veue,	véue.
208,	3,		Rangogne,	Rancogne.
286,	18,	*supprimez* et		
318,	26,	*au lieu de*	veue,	*lisez* véue.
361,	14,		lui lui-même,	lui-même.



